NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME DIXIÈME

DEUXIÈME PARTIE





PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXVI

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE.

IMPRIMERIE DE E. CORNILLAC
A CHATILLON-SUR-SEINE (CÔTE-D'OR)

NOBILIAIRE UNIVERSEL
DE FRANCE,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES
DES MAISONS NOBLES
DE CE ROYAUME,

Faisant suite au DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE DE FRANCE *qui paraissait*, *avec* PRIVILÉGE DU ROI, *avant la Révolution*.

Par M. DE SAINT-ALLAIS, auteur des Généalogies historiques des Maisons souveraines de l'Europe.

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME DIXIÈME.

A PARIS,
Au Bureau du NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE, rue de la Vrillière, n° 10.

Réimprimé en 1875.
A LA LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE,
3, Quai Malaquais.

en Guienne, sous Mr de Saint-Ruth, par ordre du 18 septembre. Il continua d'y commander, sous M. de Sourdis, par ordre du 12 mai 1690, jusqu'en 1692, qu'il mourut. Il avait épousé, avant l'an 1669, Anne-Isabelle de Simiane, dont il n'eut point d'enfants, fille de Joachim de Simiane, seigneur de la Coste et de Châteauneuf, et de Gabrielle de Brancas-de-Villosc;

2.° Philippe-Marie, dont l'article suit;

3.° Jean-Louis de Berton, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, premier maître-d'hôtel de madame royale de Savoie, grand-veneur et gouverneur du Valentin, en Piémont;

4.° François de Berton, abbé de Saint-Florent-lès-Saumur et de Saint-Liguaire de Niort, nommé, en 1698, à l'évêché de Vence, d'où il fut transféré à l'évêché de Vienne, le 3 avril 1714. Il mourut, jouissant du majorat, fondé par le trésor de Gênes, comme étant le plus âgé du nom de Berton;

5.° Dominique-Laurent, dit le comte de Berton, seigneur de Géménos, colonel de l'artillerie du Pape, à Avignon, mort en 1730, sans enfants de son épouse, Thérèse de Fauris-de-Saint-Clément. C'est à lui qu'était le majorat de sa famille, à la mort de l'archevêque de Vienne, son frère;

6.° Marguerite, mariée, en 1652, avec Antoine Amat, seigneur de Gravezons;

7.° Louise, } religieuses bernardines à l'abbaye de
8.° Françoise, } Sainte-Catherine d'Avignon;

9.° Marie, } mortes en bas âge.
10.° Catherine, }

IX. Philippe-Marie de Balbe-Berton, recu chevalier de Malte, en 1651, quitta la croix de cet ordre, pour s'allier à Françoise de Saporte, fille de François de Saporte, seigneur de Châteauneuf et de Beaurepos, et de N.... de Gévaudan. Il en eut :

1.° Jean-Louis de Berton, abbé de Baigne, au diocèse de Saintes, et de Charlieu, au diocèse de Besançon; nommé, en 1713, à l'évêché de Saint-Pons, d'où il fut transféré, en 1727, à l'archevêché de Toulouse, qu'il quitta sur la fin de 1739,

ayant été nommé à l'archevêché de Narbonne, vacant par la mort de François-René de Beauvau-du-Riveau. Il fut nommé commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, le 13 mai 1747; et mourut à Avignon, le 15 mai 1751;

2.° François-Félix, dont l'article suit;

3.° Dominique-Laurent de Berton, nommé à l'évêché de Glandeve, mort dans ce diocèse, en 1747;

4.° Jean de Berton, sieur de Velleron, mort en 1707;

5.° Jeanne, mariée, par contrat du 9 mai 1719, avec Louis de Véri-de-Rainoard, dit le comte de Véri, capitaine au régiment de Sourches, fils d'Alexandre de Véri-de-Rainoard, capitaine au régiment de Sault, et de Marie de Simiane d'Esparron;

6.° Suzanne, épouse du marquis de Monteil-de-Corsac, en Vivarais;

7.° Catherine, abbesse de Villiers, près d'Etampes, nommée, par le Roi, co-adjutrice de Paul de Clermont-de-Châte, abbesse de cette abbaye : elle lui succéda le 2 août 1731;

8.° Françoise, religieuse ursuline, à Avignon.

X. François-Félix DE BALBE-BERTON, marquis, puis duc de Crillon, seigneur de Beauvais, de Montmeiran, de Géménos, co-seigneur de Velleron, obtint l'érection en duché de sa seigneurie de Crillon, par bulles du pape Benoît XIII, en reconnaissance des services signalés, que la maison de Berton avait rendus à l'état romain. Il épousa en 1714, Marie-Thérèse Fabry-de-Moncault, fille de Louis Fabry, comte de Moncault, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de la citadelle de Besançon, etc. De ce mariage sont issus :

1.° Louis, dont l'article suit;

2.° Louis-Pons-Jean-Baptiste, mort ecclésiastique;

3.° Louis-Félix-Sébastien; chevalier de Malte, abbé de Saint-Thiberi, puis maréchal de camp le 1er mars 1780;

4.° Louis-Athanase-Boniface, dit *l'abbé de Crillon*, chanoine de la cathédrale de Toulouse, agent général du clergé de France, abbé commandataire de plusieurs abbayes royales. Il réunit les vertus

aux lumières. On a de lui plusieurs ouvrages estimés, entr'autres 1.° *de l'Homme Moral*, 1771, in-8°.; 2.° *Mémoires philosophiques du baron de* ***, Vienne et Paris, 1777, 2 vol in-8°. L'auteur y mit en scène divers personnages occupés à combattre les philosophes du XVIIIe siècle. L'abbé de Crillon est mort à Avignon, le 26 janvier 1789, à l'âge de 63 ans;

5.° Virginie, mariée 1.° à N... de Thomas, seigneur de Millau, 2.°, en 1742, à Henri-César-Raimond-Hyacinthe de Brancas-Villeneuve, baron de Lascours;

6.° Emilie, religieuse carmélite à Avignon;

7.° Charlotte, morte en bas âge.

XI. Louis de Balbe-Berton, IVe du nom, marquis de Crillon, puis duc de *Crillon-Mahon*, né à Avignon, le 22 février 1717, lieutenant en second au régiment du Roi, le 7 septembre 1733, passa, avec ce régiment, à l'armée d'Italie au mois d'octobre suivant, et se trouva au siége de Gerra d'Adda, de Pizzighitone, du château de Milan, la même année; à la défense de Colorno, à la bataille de Parme, au moins de juin 1734; lieutenant dans le même régiment le 1er août suivant, il combattit à Guastalla au mois de septembre, et marcha au siége de la Mirandole, au mois d'octobre. Il contribua, en 1735, à la prise du château de Gonzague, de Reggiolo et de Reveré. Rentra en France avec le régiment du Roi, au mois de juin 1736, et continua d'y servir jusqu'en 1738. Colonel du régiment de Bretagne, infanterie par commission du 16 avril 1738, destiné pour servir à l'armée de Bavière, sous les ordres du duc de Harcourt, il y marcha avec la troisième division des troupes, au mois d'avril 1742. Pendant le séjour de cette armée au camp de Nider-Altach, il fut détaché, le 28 mai, avec dix piquets d'infanterie, dans une reconnaissance que le maréchal de Terreng et le duc d'Harcourt firent en personnes pour attaquer un pont des ennemis; le marquis de Crillon fut attaqué dans sa retraite par des troupes légères; et après s'être battu pendant trois heures dans les bois, il se fit jour à travers les ennemis et rentra au camp à dix heures du soir, ayant perdu environ trente hommes. Il marcha ensuite avec l'armée pour joindre celle que

commandait le maréchal de Maillebois, sur les frontières de la Bohême; cantonna à Eggenfelgen, sous les ordres du prince de Conti, au mois de décembre 1742, marcha au secours de Branaw le même mois, rentra ensuite dans ses cantonnements, se trouva à la défense d'Eggenfelden et Deckendorf; revint en France avec la troisième division de l'armée, au mois de juillet 1743, et finit la campagne au fort Louis, où son régiment fut mis en garnison. Il servit en 1744, à l'armée de la Moselle, commandée par le duc de Harcourt; concourut à la défaite du général Nadasty, sur les hauteurs de Saverne; continua sa marche sur le Rhin; se trouva au siége de Fribourg, et passa l'hiver dans le comté de Hohenzollern, en Souabe, sous les ordres du maréchal Coigny. Colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, par commission du 1er janvier 1745, il se démit du régiment de Bretagne et commanda son nouveau régiment à la bataille de Fontenoy, au siége des ville et château de Tournay; fut déclaré le 1er juin, brigadier d'infanterie, dont il avait obtenu le brevet le 1er mai précédent; se distingua particulièrement au combat de Mesle, dont on lui dut en partie le succès; servit ensuite à la prise des ville et château de Gand, d'Ostende et de Nieuport; fut ensuite destiné avec son régiment pour un embarquement qui n'eut point lieu. Employé à l'armée de Flandre par lettres du 1er mai 1746, il fut détaché de l'armée du Roi sous les ordres du duc de Boufflers, et eut le 1er juin des lettres de service pour servir au siége de Mons, sous les ordres du prince de Conti; rejoignit l'armée du Roi, après la prise de cette place; servit au siége des ville et château de Namur, dont il porta au Roi la nouvelle de la reddition. Sa Majesté le créa maréchal de camp, le 2 octobre de la même année. Il se démit de son régiment, servit sous le maréchal de Belle-Isle, par lettres du 10 mai 1747; se trouva au passage du Var, à la conquête de Nice, de Ville-Franche, de Montalban, de Vintimille; marcha, au mois d'octobre au secours de cette dernière place attaquée par les ennemis, et se trouva au combat qu'on leur livra pour y faire entrer une nouvelle garnison, à quoi on parvint. Il fut député au mois de septembre 1751, par la ville d'Avignon, pour complimenter le Roi sur la naissance de M. le duc de Bourgogne. Employé à l'armée d'Allemagne, par lettres du 1er mars

1757, il servit d'abord au corps séparé, commandé par le prince de Soubise; joignit ensuite la grande armée; en fut de nouveau détaché pour être employé à l'armée que devait commander le prince de Soubise, sur les frontières de la Saxe; il la joignit au mois d'août. Il commandait à Weissenfels quatre bataillons impériaux et dix-sept compagnies de grenadiers français, lorsque le Roi de Prusse fit attaquer cette ville le 31 octobre; il se défendit avec la plus grande valeur, retira les troupes en bon ordre et tout ce qui leur appartenait, et fit mettre le feu au pont. Il combattit le 5 novembre avec distinction à Rosback, où il fut blessé légèrement à la cuisse, et eut son cheval tué sous lui. Il continua d'être employé pendant l'hiver sous les ordres du maréchal de Richelieu, par lettres du 1er décembre, et le passa dans le Landgraviat de Hesse; fut nommé lieutenant-général des armées du Roi par ordres du 1er mai 1758; employé à l'armée commandée par le prince de Soubise, par lettres du même jour. Il commanda des détachements considérables avec lesquels il marcha toujours en avant; combattit à Lutzelberg le 11 octobre. Détaché le même jour avec trois brigades d'infanterie et toutes les troupes légères, il se porta jusqu'à Munden, où il fit plus de quatre cents prisonniers. Détaché au mois de novembre avec deux brigades d'infanterie et deux de cavalerie, pour se porter sur la haute Verra, à l'effet d'enlever tous les fourrages du pays, et de soutenir les troupes de Fischer qui faisait rentrer les contributions; il cantonna ses troupes et fit ses dispositions pour s'emparer du château de Spangenberg, afin de se rendre maître de tout le pays de ce nom. Ce château, situé sur une montagne, à demi-taillé dans le roc, environné d'un double fossé de trente pieds de profondeur, fut enlevé le 9 par le marquis de Crillon, qui trouvant le pont-levis baissé s'en empara, se saisit du corps de garde à qui il fit mettre bas les armes et se rendit maître du château. Fut employé sur les côtes de Flandre, par lettres du 1er mai 1759, et nommé pour commander en Picardie en l'absence du duc de Chaulnes, par lettres du 1er mai 1760; passa au service d'Espagne en 1762, en qualité de lieutenant-général des armées; fut créé chevalier de l'ordre de Charles III, en 1780; capitaine-général en 1782, grand d'Espagne de la première classe pour lui et ses hoirs à perpétuité, par lettres du

30 mars suivant, et chevalier de la Toison d'or en 1783. Il s'était emparé, en 1782, de la ville de Minorque, ce qui le fit surnommer *Mahon*, du nom de la capitale de cette ville. Le roi d'Espagne lui donna l'ordre de prendre le commandement de son armée devant Gibraltar, et de faire exécuter le projet de batteries flottantes, que leur auteur, ingénieur de beaucoup de talent et d'esprit, avait su faire adopter par les deux cabinets de Versailles et Madrid. Le duc de Crillon ne fit ses objections que dans la plus secrète confidence, et chercha avec le plus grand zèle à faire réussir le plan qui ne lui avait pas inspiré autant de confiance: des boulets rouges incendièrent les batteries incombustibles. Le duc de Crillon continua l'exécution d'un projet à lui qui demandait beaucoup de tems et de secret; le travail était assez avancé, et rien n'en avait transpiré dans la place, lorsque la paix de 1782 fut signée. Le duc de Crillon ne voulut prendre aucune part dans la guerre déclarée par la France aux Etats Romains, sa patrie, et contribua à la paix qui réunit les deux puissances. Après une vie glorieuse, dont il avait passé la plus grande partie dans les camps et les batailles, il mourut à Madrid en 1796, étant en possession du majorat de sa maison. Il avait épousé 1.° par contrat du 1er janvier 1742, Françoise-Marie-Elisabeth Couvay, fille unique de Pierre-Nolasque Couvay, chevalier de l'ordre de Christ de Portugal, seigneur de Bernay et de Marie-Elisabeth de Clèves; 2.° au mois d'août 1764, Florence-Radegonde-Louise-Eléonore-Julie Bruneau de la Rabatelière, morte sans postérité; 3.° Josephe-Athanase-Roman-Garmon Spinosa de Los-Monteras. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Louis-Alexandre-Nolasque-Félix de Balbe Berton, marquis de Crillon, né à Paris, le 11 décembre 1742, capitaine au régiment de Septimanie, dragons, le 1er mars 1748; colonel aux grenadiers de France, le 1er mai 1767; du régiment d'Aquitaine, en 1776; brigadier des armées du Roi, le 1er mars 1780; maréchal de camp le 1er janvier 1784; chevalier de la Toison d'or par la démission de son père le 10 novembre 1783. Il avait épousé 1.° en 1768, Marie-Sophie-Joséphine de la Briffe, morte sans enfant; 2.° en

1771, Angélique-Madeleine de Valois de Mursay, fille de Charles-Philippe de Valois, marquis de Mursay, et de Jeanne-Susanne de Paris, morte en 1774. Il est mort au mois de mai 1806, n'ayant eu de son mariage qu'une fille nommée Emilie-Louise-Suzanne de Balbe Berton Crillon, morte au mois de mars 1784, sans alliance;

2.° François-Félix Dorothée, dont l'article suit;

Du troisième lit:

3.° Louis-Antoine-François de Paul, duc de Mahon, grand d'Espagne, né en 1775. Il a épousé N..., veuve de dom Calvès, ministre des Indes en Espagne, dont sont issus un fils et une demoiselle en bas âge;

4.° Marie-Thérèse-Virginie-Françoise de Paule, née en 1771, décédée sans alliance.

XII. François-Félix-Dorothée DE BALBE-BERTON, comte de Crillon, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, possesseur du duché de Crillon, né à Paris en 1748, fut d'abord aide de camp de son père, en 1760. Il le suivit en Espagne, rentra en France avec le grade de colonel, en 1767; colonel aux grenadiers de France; colonel en second du régiment de Bearn, du régiment d'Agénois, et enfin du régiment provincial d'artillerie de Toul, mestre de camp commandant celui de Bretagne, en 1778; brigadier des armées du Roi au mois de mars 1780, a été employé en cette qualité aux siéges de Mahon et de Gibraltar, où il commanda la brigade composée des régiments de Lyonnais et de Bretagne; fut créé maréchal de camp le 1er janvier 1784; et lieutenant-général des armées du Roi, le 1er février 1792; a épousé, en 1774, Marie-Charlotte Carbon, fille de Gérard Carbon, procureur-général du roi au conseil supérieur du Cap île Saint-Domingue, et de dame Elisabeth de Trudaine. De ce mariage sont issus:

1.° Marie-Gérard-Louis-Félix-Rodrigue, marquis de Crillon, né à Paris le 15 décembre 1782, colonel de la légion des Basses-Alpes; marié le 15 septembre 1806, à Victurnienne-Françoise-Zoé de Rochechouart de Mortemart, fille de Bonnaventure de Rochechouart, marquis de Mortemart,

pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, et de Marie-Céleste-Adélaïde de Nagu. Il a de ce mariage trois demoiselles :

a Victurnienne-Ernestine;
b Victurnienne-Marie-Stéphanie ;
c Victurnienne-Louise-Valentine ;

2.° Louis-Marie-Félix-Prosper, comte de Crillon, né le 31 juillet 1784, colonel du régiment des chasseurs de l'Oise. Il a épousé, au mois de février 1810, Caroline-Louise d'Herbouville, fille de Charles-Joseph-Fortuné, marquis d'Herbouville, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, et de Marie-Louise-Victoire le Bascle d'Argenteuil ;

3.° Marie-Louise-Dorothée-Gérarde-Charlotte-Sophie, née à Paris le 12 septembre 1775, morte en 1790, sans alliance ;

4.° Trois garçons et une fille, morts en bas âge.

Armes : D'or, à cinq cotices d'azur.

PREVOST, seigneurs de la Boutetière et de Saint-Mars en Poitou, maison des plus anciennes de cette province, où elle florissait dès le commencement du onzième siècle. On voit dans les chartes du monastère de Moustier-Neuf, à Poitiers, et dans celui de Saint-Jean d'Angély, que les seigneurs Prévost signent comme grands d'Aquitaine en 1027, et ratifient les dons faits par les ducs d'Aquitaine. On y voit aussi qu'un seigneur Prévost fut religieux à Moustier-Neuf, et qu'il y fit une donation considérable en terres vers l'an 1100. Dans une église de Poitiers, on voyait le tombeau d'un seigneur de cette maison, représenté sous l'armure d'un chevalier, avec l'écu de ses armoiries, lesquelles étaient aussi peintes sur le vitrage de cette chapelle. La révolution a détruit ce monument.

Un seigneur Prévost de Charbonnière, colonel de hussards, fut tué près Sainte-Hermine, Henri IV s'ap-

puyant sur son épaule (1). Il existait en 1472, Eustache Prévost, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, ce qui prouve que cette maison remontait alors ses preuves jusque vers l'an 1350. La branche des seigneurs de la Boutetière et de Saint-Mars, possède encore le fief de la Boutetière, entré dans cette maison avant l'an 1400, ainsi qu'il est prouvé par une transaction passée entre noble homme Guillaume Prévost, chevalier, et le vénérable prieur de Saint-Mars, en 1420, le dernier réclamant une rente en blé due à sa maison, pour desservir la chapelle de la Boutetière, située dans l'enclos de son château; ledit seigneur ayant prouvé que cette rente avait été annulée par une concession d'une pièce de terre pour la remplacer. L'accord fut fait entre eux, et lesdits religieux continuèrent à desservir la chapelle qui existait encore en 1784. Elle avait servi pendant long-tems de sépulture aux seigneurs Prévost de la Boutetière, qui avaient changé de religion.

Thibaudeau, historien du Poitou, parle avantageusement de cette maison (2) sous les dates 1453, 1513, 1540 et 1548. Il rapporte au sujet de Pierre Prévost de la Choigne, dont les armes sont celles de MM. Prévost de la Boutetière, que suivant les preuves de noblesse d'Etienne Boynet, faites en 1593, ledit Pierre Prévost *était gentilhomme né, et extrait de noble et ancienne lignée.* On voit les noms et armes de cette maison mentionnés dans les preuves faites à Malte par les maisons de Foucrand de la Nouhe, de Masson de la Nouhe, de Poictevin de la Bidollière, de Baudry d'Asson, de Robin de la Tremblaye, de Charbonneau de l'Echasserie, de Granges de Puyguyon, de Gibot de la Perrinière, de Nossey de la Forge, etc., etc.

Cette maison a formé une quantité prodigieuse de branches et de rameaux qu'on ne peut indiquer, leur séparation datant d'une époque très-éloignée. Il paraît que quelques-unes sont passées en Bretagne, où il existe beaucoup de gentilshommes des noms et armes de Prévost.

---

(1) Voyez les Mémoires de Sully.

(2) Abrégé de l'Histoire du Poitou, tome VI, pages 308, 334, 347 et 358.

I. Renault Prévost, chevalier, vivant en 1300, était alors seigneur de Vellaudin, de la Fenêtre et de l'Archenaud. Il laissa de sa femme, dont on ignore le nom :

II. Jean Prévost, Ier du nom, chevalier, seigneur de Vellaudin, de la Fenêtre et de l'Archenaud, qui épousa Jeanne de la Tabarière, avec laquelle il vivait en 1320. De ce mariage sont issus :

1.° Jean Prévost, chevalier, seigneur de Vellaudin, de la Fenêtre et de l'Archenaud, qui vivait en 1340. Il eut pour fils Olivier Prévost, chevalier, vivait en 1375, marié avec Perrette de Suriette, dont il eut trois fils et deux filles. Il n'y eut que Joachim Prévost, chevalier, vivant en 1400, qui eut un fils nommé Jean Prévost, chevalier, vivant en 1440, lequel épousa N..... Prévost, dont il n'eut que deux filles, en qui s'éteignit cette branche. Elles vivaient en 1495;

2.° Guillaume, dont l'article suit;

3.° Gilles Prévost, chevalier, qui a fondé la branche des seigneurs de la Bretaudière et du Bignon, laquelle s'est éteinte dans deux filles, dont l'une épousa le seigneur de la Fontenelle, et Jeanne, mariée en 1658, avec le seigneur du Boisdavid;

4.° Olivier Prévost, chevalier, seigneur de Chazolle, de Portault, etc., qui fut père de Guillaume Prévost, chevalier, seigneur de Chazolle et de Portault, marié avec N.... de la Roche-Saint-André, dont il eut :

A. Hugues Prévost, chevalier, seigneur de Chazolles, de Portault, des Moustiers, de la Ferté, etc., qui épousa N... de la Saussaye, dont il laissa :

a. Jean Prévost, chevalier, seigneur de Chazolle, de Portault, de Bressigny, de la Ferté, des Moustiers, etc., marié avec Paule de Chabot, qui le rendit père de : 1.° Honorat Prévost, chevalier, seigneur de Bressigny, de la Ferté, de Moustier, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, mort sans

postérité en 1592; 2.° Renée Prévost, dame de la Roche-Esnard;

b. Louis Prévost, dont la postérité n'est pas connue;

c. François Prévost;

B. François, dont la postérité est ignorée;

C. Marie Prévost, | dont on ignore les
D. Jeanne Prévost, | alliances;

5.° Mathurin Prévost, qui a fait branche. On peut conjecturer que c'est en Bretagne, y ayant beaucoup de gentilshommes dans cette province, qui portent les noms et armes de cette maison;

6.° Catherine Prévost, mariée, par contrat de l'an 1346, avec Jean de Chaigne, seigneur de la Bruyère. Il lui est alloué, par ce contrat, une dot de 80 livres une fois payée;

7.° Françoise Prévost, mariée au seigneur de Chouppes, d'une ancienne maison du Poitou;

III. Guillaume Prévost, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Boutetière et de Vellaudin, vivait en 1380. Il épousa Mathurine de la Chardière, dont sont issus:

1.° Guillaume, dont l'article suit;

2.° René Prévost, seigneur de la Fenêtre, marié avec Catherine de la Blanchardière, dont est issu:

A. Jean Prévost, marié avec N.... de Bejarry, avec laquelle il vivait en 1430. Il en eut:

a. Jean Prévost, chevalier, seigneur de la Fenêtre et de la Retendruere;

b. Eustache Prévost, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, vivant en 1476;

c. Etienne Prévost, marié avec N.... de Braschy, dont la postérité s'est éteinte peu de tems après. Il eut, entr'autres enfants, Louise Prévost, morte abbesse à Poitiers;

d. François Prévost, prieur de Traversay;

e. Pierre Prévost, | moines;
f. Mathurin Prévost, |

g. Deux filles;

3.° Jeanne Prévost, mariée à Jean Buor, d'une ancienne famille noble du Poitou.

IV. Guillaume Prévost, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Boutetière, de la Fenêtre et autres lieux, transigea, comme on l'a dit plus haut, avec le prieur de Saint-Mars, en 1420. Il épousa Marie de la Grange, dont il eut :

1.° Antoine, dont l'article suit ;
2.° Thomas, abbé de Saint-Michel ;
3.° Pierre, qui fut seigneur de la Mouhé ; sa postérité n'est pas connue ;
4.° Louis Prévost, abbé d'un monastère près Doué, en Anjou.

V. Antoine Prévost, Ier du nom, chevalier, qualifié *haut et puissant seigneur*, seigneur de la Vau, de la Boutetière, de la Fenêtre, etc., vivant en 1472, épousa Gillette du Reynier, dont il eut :

VI. Jean Prévost, IIe du nom, chevalier seigneur de la Boutetière, de la Vau, du Pouet, de Vellaudin, qui épousa, vers l'an 1499, N.... des Houllières, dame de Bodet. Il eut de ce mariage :

Thomas Prévost, chevalier qualifié *haut et puissant seigneur*, seigneur de la Boutetière, de la Vau, de Bodet, du Pouet et de Vellaudin, marié avec Philippe de Belleville. Il n'eut qu'une fille, mariée à noble et puissant seigneur N...., baron des Nouhes, seigneur de la Tabarière et autres fiefs, auquel elle porta les terres de la Boutetière et de Bodet ; mais leur petite-fille rapporta la première, en épousant son cousin, comme on le verra plus loin ;
2.° Antoine, dont l'article suit ;
3.° André Prévost, chevalier.

VII. Antoine Prévost, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Vau et du Pouet, épousa, en 1522, N.... de Surgères, fille de haut et puissant seigneur N.... de Surgères, seigneur de Puiguyon, de la Flocellière. De ce mariage sont issus :

1.° Christophe, dont l'article suit ;
2.° Marguerite, morte sans alliance.

VIII. Christophe Prévost, Ier du nom, chevalier,

seigneur du Plessis, du Pouet et de la Vau, épousa, par contrat du 24 janvier 1546, N.... de Lucas, fille de Hugues de Lucas, seigneur de Pont et des Robinières. De ce mariage vinrent :

1.° André, dont l'article suit ;
2.° Antoine Prévost, chevalier ;
3.° Jeanne Prévost, mariée à messire N.... des Nouhes, chevalier, seigneur de la Javellière et du Pally.

IX. André Prévost, chevalier, seigneur du Plessis, du Pouet, de la Vau, de la Fenêtre, de Vellaudin, épousa, par contrat du 14 février 1571, Renée Aubert, fille aînée de noble Jacob Aubert, chevalier, et de N.... du Maignen. Il laissa de ce mariage :

1.° Samuel, dont l'article suit ;
2.° André, mort sans postérité.

X. Samuel Prévost, chevalier, seigneur de la Vau, du Plessis de la Javellière de Vellaudin, etc., capitaine de cavalerie, recut plusieurs lettres du roi Henri IV, lesquelles sont encore dans les papiers de la famille, par lesquelles ce prince le qualifie de son ami, et le charge de commissions pour son service dans le Poitou. Il épousa, par contrat du 18 avril 1597, Elisabeth Turpin, fille unique et héritière de noble et puissant Antoine Turpin, et de Gabrielle des Nouhes. Par ce mariage, la terre de la Boutetière, apportée par Gabrielle des Nouhes à Antoine Turpin, rentra dans la maison Prévost, qui la possède encore de nos jours. Leurs enfants furent :

1.° François, dont l'article suit :
2.° Pierre Prévost, seigneur de la Javellière, qui eut postérité ;
3.° Suzanne, mariée à Benjamin de Crossant, seigneur de Martimont.

XI. François Prévost, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Boutetière de la Vau, du Pouet, de Saint-Mars, etc., fut maintenu dans sa noblesse et ses priviléges, lors de la recherche des usurpateurs, et épousa, par contrat du 17 septembre 1624, Marthe de Jaucourt, fille de Jean de Jaucourt, IIIe du nom, seigneur de Villarnoul, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en

ses conseils d'état et privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et de Marthe de Mornay, fille de Philippe du Plessis-Mornay, ami de Henri IV. Il eut beaucoup d'enfants de ce mariage. Le seul qui survécut et laissa postérite, fut :

XII. François Prévost, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Boutetière, de Saint-Mars, de la Vau, du Pouet, etc., capitaine de cavalerie, marié, en 1669, avec Elisabeth Morin de Loudon, fille de messire Henri Morin de Loudon, et de dame Suzanne le Conte de Nonant. Sa sœur, Suzanne Morin de Loudon, épousa Louis de Clermont, baron de Méru, aïeul de Pierre-Gaspard, marquis de Clermont-Gallerande, seigneur de Loudon, lieutenant-général des armées du Roi. De ce mariage sont issus :

1.° Christophe, dont l'article suit ;
2.° Elisabeth-Suzanne Prévost, mariée à haut et puissant seigneur N.... de la Mothe-Baracé, marquis de Sénonnes.

XIII. Christophe Prévost, IIe du nom, chevalier, seigneur de Saint-Mars, de la Boutetière, de la Vau, épousa, en 1700, Marie-Bénigne de Bertrand, de Saint-Fulgens, fille de messire René de Bertrand, chevalier, seigneur de Saint-Fulgens, de Granry, de Bray, etc., etc. De ce mariage sont issus :

1.° François-Antoine, dont l'article suit ;
2.° Benjamin Prévost, chevalier, connu sous le nom de *chevalier de la Boutetière*, page du duc d'Orléans, et capitaine au régiment d'Orléans, mort sans postérité ;
3.° Bénigne Prévost ; mariée à N.... marquis de la Roche-Saint-André, dont elle n'eut point d'enfants ;
4.° Aimée Prévost, morte sans alliance ;
5.° Marie Prévost, religieuse.

XIV. François-Antoine Prévost, chevalier, seigneur de la Boutetière, de Saint-Mars, de Granry, fut capitaine d'infanterie et se retira jeune du service. Il avait épousé, en 1732, Urbaine de la Mothe-Baracé de Sénonnes, sa cousine, dont sont issus :

1.° Jean-François, dont l'article suit ;
2.° Rosalie Prévost, religieuse à La Flèche ;
3.° Bénigne Prévost, religieuse à l'abbaye noble du Ronceray, à Angers, sur ses preuves de huit générations de noblesse, paternelle et maternelle ;
4.° Aimée Prévost, religieuse à Luçon ;
5.° Benjamine, morte à l'âge de 25 ans ;
6.° Eléonore Prévost, mariée à N...., chevalier de Chabot, seigneur de Thénis.

XV. Jean-Francois Prévost, chevalier, seigneur, comte de Saint-Mars, de la Boutetière, de Granry, etc., fit la guerre de sept ans, fort jeune, en qualité de capitaine de dragons; fut réformé à la paix, et se mit à la suite du régiment provincial de Poitiers ; devint ensuite capitaine-commandant dans le régiment d'Orléans, dragons ; se retira du service, et fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, en 1781, Adélaïde de la Fare, chanoinesse comtesse de l'Argentière, fille de Louis-Dominique, marquis de la Fare, maréchal des camps et armées du Roi, et de dame Gazeau de Champagné, fille du marquis de Champagné et de N.... de Lusignan, dame du comté de Bessay. De ce mariage sont issus :

1.° Louis-François, dont l'article suit ;
2.° Henriette Prévost, mariée à Louis Pavée, comte de Villevielle ;
3.° Alexandrine Prévost, mariée à Joseph, baron du Montet, actuellement chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, et officier supérieur retiré du service d'Autriche.

XVI. Louis-François Prévost, dit le comte de la Boutetière, a émigré, est rentré en France en 1799, pour se réunir aux Vendéens qui avaient repris les armes. A la pacification, il rentra dans ses foyers en 1802. Obligé de servir sous l'usurpateur, il entra comme lieutenant dans le régiment de la Tour-d'Auvergne ; il devint capitaine ; et à la restauration, il a été fait maréchal des logis des gardes de Monsieur. Il a suivi les princes jusqu'à Béthune, au 20 mars. Licencié, et sachant que ses compatriotes les Vendéens étaient sous les armes, il les rejoignit, et a fait la campagne comme chef de division. Il est entré ensuite chef de bataillon dans le troisième

régiment de la garde royale, où il sert aujourd'hui, et est chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur.

Armes : d'argent, à trois hures de sanglier de sable.

FAYOLLE. Ancienne maison, originaire du Périgord, où elle existait dès le milieu du XIIe siècle, avec la qualité de chevalier; elle a toujours tenu un rang distingué parmi les premières maisons de cette province, et s'est rendue recommandable, dans tous les tems, par ses services et ses alliances. Elle a encore le rare avantage de conserver la terre de son nom (aujourd'hui érigée en marquisat), dont elle prouve la possession, sans interruption, depuis près de 700 ans.

Elle a contracté des alliances avec les meilleures maisons de la province, telles que celles d'Abzac de la Douze, d'Arlot de Frugie d'Arnaud, de Saint-Astier, d'Audax, d'Aydie, du Barry, de la Baume-Forsac, de Bayly-de-Razac, de Bernard, de Birac, de la Brousse ou Brosse, de Brun, de Carbonnières, de Chabans, de Châtillon, de Faydit, de Foucaud-de-Pontbriant, de Galard, de Gontaut-de-Biron, de Grimoard-de-Frâteaux, d'Hélie, ou des Hélies, de la Garde-Saint-Angel, de Lambertie-de-Menet, de Lur-Saluces, de Malet, de Mellet, de la Mothe, de la Place, de la Porte, de Ségur, de Solier, de Solmignac-de-Bellet, de Taillefer, de Talleyrand-Périgord, de Vernode, du Vigan, de Vigier, d'Ymons, ou des Ymons, etc. Ses premiers degrés sont formés de sujets presque tous décorés de la chevalerie, et sa filiation remonte à :

I. Pierre DE FAYOLLE, Ier du nom, chevalier, fut un des premiers bienfaiteurs de l'abbaye de Chancelade, située dans le voisinage du château de Fayolle, et souscrivit seul, ou avec ses enfants, plusieurs chartes de donations faites à cette abbaye, vers le milieu du XIIe siècle; il lui fit don lui-même, entr'autres choses, d'une terre et d'un pré, situés au bout de l'écluse des moulins de

Perdus (1), par acte passé au château de Fayolle, du tems d'Hélie, abbé de Chancelade (entre 1143 et 1168).

Le même Pierre de Fayolle, Hélie, Pierre et Bernard, ses fils, firent donation, à la même abbaye, d'un septier de froment, mesure de Fayolle, avec laquelle on vend et on achète à Perdus, sur le domaine d'*Ermenber*, situé entre les deux bourgs de Perdus; cette donation fut faite entre les mains de Geraud II, abbé de Chancelade (entre 1168 et 1189), en présence d'Itier de Saint-Astier, et d'Hélie, de Bernard et Seguin de Chasseneuil, chevaliers. Il assista, comme témoin, avec Hélie de Fayolle, chevalier, son fils, à une donation faite à la même abbaye par Geoffroy de Saint-Astier. On ignore l'année de sa mort; il laissa de sa femme, dont on ne connaît pas le nom :

1.° Hélie de Fayolle, qui suit;
2.° Pierre de Fayolle, chevalier, nommé dans plusieurs chartes de Chancelade;
3.° Bernard de Fayolle, hospitalier, ou chevalier de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (2);
4.° Gerald, ou Geraud de Fayolle, religieux de Chancelade, et prieur de la Fayotte, au diocèse de Bordeaux.

II. Hélie de Fayolle, Ier du nom, chevalier, souscrivit plusieurs donations faites à Chancelade, entr'autres celle que fit, en l'année 1187, Geoffroy de Saint-Astier, de tout ce qu'il avait droit de posséder sur les trois quarts du moulin de Sales (*de Salas*), et ses dépendances, sous la réserve de neuf septiers de froment, mesure de Fayolle. Au pied de cette donation est la ratification qui en fut faite par Rambergue, femme dudit

(1) *Perdus*, en latin, *de Perducio*, est l'ancien nom de la paroisse de Tocane, dans laquelle est situé le château de Fayolle.

(2) La tradition nous apprend que Bernard de Fayolle ayant eu, dans le partage avec ses frères, une portion de la seigneurie de Fayolle, y fit bâtir une église, et donna le tout à son Ordre (aujourd'hui l'Ordre de Malte), qui possède encore une tenance en directe, dans laquelle est une ancienne église, avec titre de petite paroisse, sous le nom de Chantegeline : cet objet est enclavé dans le marquisat de Fayolle, est soumis à sa justice, et paraît en avoir été démembré.

de Saint-Astier, à laquelle Hélie de Fayolle, chevalier, fut aussi présent. Il fut donné en 1175, avec plusieurs autres chevaliers, pour garant d'une donation faite à la même abbaye, par Hélie et Bernard de Montancès. Il fit donation, vers le même tems, à cette abbaye, conjointement avec Pierre et Bertrand de Fayolle, ses frères, de deux septiers de froment, avec de l'huile, des œufs, des fromages et du poisson, en assez grande quantité, pour que tous les religieux en eussent assez pour prendre leur réfection le quatrième dimanche après Pâques. Enfin, il est nommé, avec Pierre, son fils, dans une donation faite à l'abbaye de Cadoin, par Guillaume d'Utiget. On ne connaît pas l'époque de sa mort; il laissa de sa femme, dont on ignore le nom, au moins deux fils, qui sont :

1.° Pierre de Fayolle, qui suit;
2.° Pierre de Fayolle, chanoine régulier, et sous-diacre à Chancelade, nommé dans le cartulaire de cette abbaye.

Guillaume de Fayolle, qui souscrivit une charte portant donation à l'abbaye de Vaux, en 1201, peut avoir été frère des précédents.

III. Pierre DE FAYOLLE, II° du nom, fut témoin, avec Hélie de Fayolle, son père, Aimar de la Barde et autres, d'une donation faite à l'abbaye de Cadoin, par Guillaume d'Urtiget et ses fils (*Cartulaire de Cadoin, fol.* 19, *r°*.).

Nota. Cette donation est sans date; mais comme elle est placée immédiatement après une autre donation faite sous l'épiscopat d'Adémar, évêque de Périgueux (entre 1187 et 1197), on doit supposer qu'elle est du même tems, ou peu après, c'est-à-dire, environ l'an 1200. Cette donation est le seul fait que l'on connaisse jusqu'à présent sur le degré de Pierre II.

Il est fait mention *du repaire de Fayolle* dans un acte passé devant Guillaume Brunet, maire du Puy-Saint-Front-de-Périgueux, au mois de janvier 1222; mais le propriétaire de ce repaire, qui était peut-être alors Pierre II, n'y est pas nommé. On ignore le nom de sa femme et le nombre de ses enfants. On juge, d'après le rapprochement des tems, qu'il a pu être père d'Hélie de Fayolle, qui suit.

IV. Henri DE FAYOLLE, IIe du nom, chevalier, seigneur de Fayolle, etc., fut un des quatorze chevaliers qui signèrent et jurèrent de faire observer le contenu d'une charte d'Hélie de Talleyrand, comte de Périgord, écrite en idiome périgourdin, l'an 1244, portant établissement d'un port sur la rivière de l'Isle, et règlement des droits de péage.

C'est peut-être à lui que doit se rapporter un acte daté du 8 des ides (6) de décembre 1252, portant cession du domaine de la Jaucelinie, faite par Hélie Vigoros et Arnaud de Montancès, son fils, damoiseaux, en faveur d'Hélie Lunaud; ils exceptèrent de la cession, entre autres choses, cinq deniers et une obole de rente, due au seigneur de Fayolle.

On ne connaît pas le nom de sa femme, et on lui donne pour enfants:

1.° Hélie de Fayolle, qui suit;

2.° Hélie de Fayolle, qualifié chevalier de Clermont dans un acte de la fin du XIIIe siècle, est regardé comme l'auteur de la branche de Fayolle de Clermont, qui sera rapportée ci-après;

3.° Guillaume de Fayolle, prieur de Saint-Avit, aujourd'hui du diocèse de Sarlat, est nommé dans des actes de 1269, 1271 et 1272;

On trouve, vers le même tems, Ulbaud de Fayolle, père d'un autre Ulbaud, en 1266 (*archiv. de l'abbaye de Grandmont*), et Vesian de Fayolle, nommé dans un acte de 1267 (*Bibl. du Roi*).

V. Hélie DE FAYOLLE, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Fayolle, etc., fut témoin avec plusieurs autres seigneurs, d'un hommage rendu le 19 mars 1276 (v. st.), à Marguerite de Turenne, dame de Bergerac et de Gensac, par Gaston de Gontaut, seigneur de Badefol (*Arch. de Pau*). Il assista comme témoin, avec messire Armand de Taillefer, chevalier et autres, au testament d'Hélie Prévôt, fils de M. Armand Prévôt, seigneur de la Force, de l'an 1292. Il rendit hommage en 1300, à Hélie de Talleyrand, comte de Périgord, il prend dans cet acte, la qualité de chevalier, ainsi que dans son testament, daté de la veille de Saint-Etienne 1317, fait en présence d'Hélie de Saint-Astier. (*MSS. de M. de Lambertie*).

Il avait épousé une dame nommée Marguerite, dont il eut:

1.° Hélie de Fayolle, IVe du nom, qui suit ;

2.° Seguin de Fayolle, abbé de Brantôme, en 1326, 1333, 1335, et 1339 ;

3.° Pierre de Fayolle, prieur de Montignac, vivait encore en 1334 ;

4.° Alais Fayolle, nommée dans le testament de son père, en 1317 ;

5.° Marguerite de Fayolle, mariée avant l'an 1311, en présenee de son père, avec Geoffroy (ou Grimoard), de la Brande, damoiseau de Montagrier, dont elle était veuve en 1314, et vivait encore en 1330;

6.° Maxime ou Maximine de Fayolle, avait épousé avant 1316, Raimond Ymon, damoiseau (*MSS. de M. de Lambertie*).

On trouve dans le même tems Raimond de Fayolle, qualifié chevalier seigneur de Vernode, qui était homme d'armes en 1338. Il servait en 1339, sous Jean, roi de Bohême, lieutenant-général du roi de France en Guienne ; et rendit hommage de la seigneurie de Vernode, en 1340.

Guillaume de Fayolle, damoiseau, seigneur de Brénac, demeurant à Montignac, en Périgord , souscrivit un acte de l'an 1333.

IV. Hélie de Fayolle, IVe du nom, seigneur de Fayclle, stipula pour Marguerite de Fayolle, sa sœur, veuve de Geoffroy de la Brande, damoiseau, dans une vente qu'elle fit de certaines rentes, qu'elle déclara lui avoir été constituées par feu Hélie de Fayolle, son père ; cet acte fut passé au repaire noble de Fayolle, l'an 1330. Il rendit hommage, la même année, à Archambaud IV, comte de Périgord, pour les biens qu'il possédait, provenant de la maison d'Hélie, et pour ceux qui avaient appartenu autrefois à Hélie le gendre (*géneris*). Enfin il fit son testament en 1334, dans lequel il prend la qualité de chevalier, et rappelle Hélie, de, Fayolle, son père; il institue Gérard, son fils, son héritier universel, et nomme ses exécuteurs testamentaires, Seguin, abbé de Brantôme, et Pierre, prieur de Montignac, ses frères.

Il avait épousé Marguerite de Saint-Astier, sœur de

Raimond de Saint-Astier, et fille d'Eblon de Saint-Astier, IIIe du nom, seigneur de Montancès, et de Marguerite de Talleyrand-Périgord, fille d'Archambaud II, comte de Périgord: elle était veuve en 1337. Il en eut onze enfants, qui sont :

1.° Pierre de Fayolle, dont on ignore la destinée.

2.° Gérard, ou Géraud de Fayolle, qui suit;

3.° Grimon ou Grimond, nommé aussi Grimoard de Fayolle, chevalier, est connu par plusieurs actes depuis l'an 1340, jusqu'en 1364. Il acquit une rente avec Gérard de Fayolle, son frère, la veille de Pâques 1343; et le lundi après la Pentecôte 1347, il fit une acquisition de Grimoard de Vernode; il acquit aussi, par acte daté avant la Saint-Barnabé, même année, des rentes de Gerald, fils de feu Etienne de Chasseneuil, damoiseau, et d'Agnès de Sufferte; il souscrivit le 7 des Calendes de novembre (26 octobre) 1350, avec Guy, fils de feu noble Gérard de la Brande, et Arnaud de Feydit, damoiseau, un contrat de vente, consenti par Pierre de Montardit, fils de feu Itier de Montardit, damoiseau, en faveur de Pierre de la Mothe, fils de feu Arnaud de la Mothe, damoiseau de Vernode. Il servait, avec la qualité de chevalier, en 1354, dans les guerres du Limosin et du Périgord, sous le gouvernement de Renaud de Pons, sire de Montfort, capitaine pour le Roi ès pays, situés, par deçà la Dordogne, suivant trois quittances qu'il donna à Jean Chauvel, trésorier des guerres, des gages de lui, de sept écuyers, et de seize sergents à pied de sa compagnie; la première de 162 livres 5 sols tournois, datée de Limoges, le 15 mai 1354; la deuxième de 101 livres 5 sols, le 15 juin même année; et la troisième de 73 livres 12 sols 6 deniers, datée aussi de Limoges, le 5 septembre 1354. (*Ces trois quittances, dont deux sont scellées de son sceau, sont conservées à la Bibliothèque du Roi*). Le 3 des ides de novembre (11) de la même année 1354, il fit le rachat d'un pré, situé sur la rivière de Tocane, joignant le pré de la Cure et terre de Gérard de Fayolle, son frère; ce pré

avait été vendu l'an 1313, par feu noble seigneur Hélie de Fayolle, chevalier, son père, à Hélie de Bret, de Montagrier. Il reçut, le 16 des calendes de janvier (17 décembre) 1354, une donation de Guillaume de la Coste, en présence de messire Pierre de la Faye ; enfin, il fit un accord, en 1364, avec Guy de Raimond, et Marguerite de la Mothe, sa femme.

Il avait épousé, par contrat passé, la veille de Saint-Remi 1340, Marguerite de Bermond, fille d'Hélie de Bermond, chevalier de Saint-Maigrin, en Saintonge, en présence de noble Hélie Flamenc, chevalier seigneur de Bruzac. On ignore s'il en eut des enfants;

4.° Poncet de Fayolle, chevalier;

5.° Fortanier de Fayolle, chevalier, fit un accord avec Arnaud de Saint-Astier, seigneur de Crognac en 1378 ; il avait épousé Jeanne de Saint-Astier, dame de Montancès, dont il n'eut pas d'enfants;

6.° Olivier de Fayolle, religieux à Brantôme ;

7.° Pierre de Fayolle, religieux à Tourtoirac :

8.° Séguin de Fayolle, religieux à Chancelade ;

9.° Marie de Fayolle, religieuse à l'abbaye de Ligueux.

10.° Alais de Fayolle, se maria deux fois, 1.° avec N.... de Saint-Clar, dont elle eut Philippe de Saint-Clar, chevalier de la ville de Bergerac, 2.° avec Bertrand de Solier (*de Solerio*), damoiseau de Razac, dont elle était veuve en 1374 ;

11.° Marguerite de Fayolle, dont on ignore le sort.

Marguerite de Saint-Astier, leur mère, passa un acte, au mois de juillet 1337, dans lequel, tant pour elle que pour ses enfants, elle donna à prendre à Seguin de Fayolle, abbé de Brantôme, certaines sommes, que feu Raimond de Saint-Astier, son frère, devait au même Séguin, sur des rentes dépendantes du château de Fayolle.

VII. Gérard DE FAYOLLE, nommé aussi *Giraut et Geraud*, écuyer seigneur de Fayolle, etc., capitaine de la ville de Saint-Astier, fut institué héritier universel par le testament d'Hélie son père, de l'an 1334. Il acquit

avec noble Grimond de Fayolle, une rente ci-devant constituée, la veille de Pâques 1343. Le roi Philippe de Valois lui fit don, à la supplication de Giraut de Valbeon, écuyer, capitaine du lieu de Saint-Astier, par lettres datées de la Robardière, au mois de novembre 1349, de 100 livres de rente annuelle, à prendre sur les revenus et héritages qui avaient appartenu à Aymeric et Etienne Sabrion (ou Sabarion), et qui avaient été confisqués pour cause de forfaiture. Le Roi motive ainsi le don qu'il en faitz : « en recompensacion des bons et » agréables services, qu'il nous avait faiz en nos guerres, » et des fraiz, pertes et domages, que pour le fait » d'icelles, a soutenuz, espécialment en la prise du » lieu de Saint-Astier, lequel est de nouvel remis et re- » tournez à nous et à nostre obéissance, si comme il « nous a esté témoigné par gens dignes de foy, etc. » (*Trésor des Chartes, registre* 78, *fol.* 18, *n°* 38). »

Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespan, capitaine et sénéchal du Périgord et du Querci, lui fit don, le 27 août 1351 « de tout le droit que le Roi avait et pou- » vait avoir ez bourgs et paroisses de Perdus et de Men- » signac, soit *communs,* ou autres choses, hors sou- » veraineté et ressort, pour les agréables services qu'il » avait faits au tems passé, au Roy, et pour la peine qu'il » a prise à recouvrer la ville de Saint-Astier, que les » ennemis détenoient, et à la garde dudit lieu de St-As- » tier, et pour la peine qu'il a mise à la conclusion de » certains traités faitz au profit du Roy, etc. » Au pied des lettres de cette donation, qui sont datées de Périgueux, le 27 août 1351, est la ratification qui en fut faite par le roi Jean, qui en outre permit au même Gérard de Fayolle, de faire mettre des fourches patibulaires dans la paroisse de Mensignac, *afin qu'il apparoisse qu'il l'en a fait seigneur haut justicier* : cette ratification est datée du mois de février 1353, enregistrée en la chambre des comptes, la même année. (*Trésor des Chartes, registre* 82, *n° iiijxx* (80).

Il transigea, par acte passé le 4 des nones (4) de juillet 1351, dans lequel il se qualifie écuyer, fils et héritier de feu Hélie de Fayolle, chevalier, avec les religieux de Chancelade, pour raison de trois septiers de froment de rente, donnée autrefois *par ses auteurs,* à la même abbaye, à prendre sur les fonds qu'ils possédaient

aux environs de Perdus et Notre-Dame de Perdus ; il se reconnait, par cet acte, débiteur de certains arrérages, et prend des termes pour leur payement. Il fit une acquisition, le samedi après la Saint-Barnabé 1361, d'Hélis de Goyas, fille de feu Hélie de Goyas, chevalier de Montagrier. Il vivait encore en 1367, et continuait de prendre la qualité d'écuyer, suivant un bail à cens qu'il consentit le 5 des calendes de mars (25 février) de la même année, au nom de Raimonde de Faydit, sa femme.

Il avait épousé noble Raimonde de Feydit, ou Faydit, issue d'une ancienne famille noble de Montagrier, alors veuve d'Aymeric Salomon, dont elle avait eu une fille nommée Judith Salomon, qui étant morte avant sa mère, celle-ci en était devenue héritière. Elle survécut à son mari, suivant un acensement qu'elle fit au nom de noble Jean de Fayolle, damoiseau, son fils, le 7 des ides (7) de juin 1375. Elle en fit un autre au même titre, de biens situés dans la paroisse de Saint-Astier, le 16 septembre 1379.

Il laissa entr'autres enfants :

1.° Jean de Fayolle, qui suit ;

2.° Raimond de Fayolle, énoncé frère de Jean, dans un acte de l'an 1369, mourut *ab intestat* et sans enfants, après l'an 1379. Jean, son frère, et Raymonde de Faydit, sa mère, lui succédèrent, comme ses plus proches parents.

On peut encore mettre au nombre des enfants de Gérard de Fayolle :

Hélie de Fayolle, vivant en 1380 ;

Annet de Fayolle, servait en qualité d'écuyer, dans la compagnie de Bérard de Mons, en 1368 ;

Maluine, ou Amaluine, ou Amalvine de Fayolle, mariée avec N... de Châtillon, ou Chastillon de Mensignac, suivant le testament d'Anne de Châtillon, sa petite-fille, femme de Guy de Malet, écuyer, seigneur de la Jorie, daté du 25 novembre 1490, dans lequel la testatrice déclare qu'elle veut être enterrée dans l'église de Mensignac, *au tombeau de Maluine de Fayolle, son aïeule* ;

N.... de Fayolle, épousa Guillaume Vigier, damoiseau, seigneur de Chantérac ; cette alliance n'est connue que par le testament du même Guillaume

Vigier, du 17 août 1396, par lequel il fait son héritière en partie, Jeanne de Fayolle, qu'il qualifie *nièce de sa femme*.

VIII. Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de Fayolle, etc., comparut en qualité d'homme d'armes, sous la charge d'Enguerrand, sire de Baule, chevalier le 11 août 1353. Il reçut, conjointement avec sa mère, le jour des ides (13) de juin 1378, une reconnaissance féodale de Bernard la Farge, et autres. Il fit aussi, avec sa mère, énoncée ici veuve de Géraud de Fayolle, un bail à cens de certains héritages, en faveur de Pierre Delchause, de la Cantalaube, le 3 des ides (11) de septembre 1379. La même année et le 3 août, il fit serment, avec Raimond de Fayolle, son frère, d'être fidèle au Roi et à la ville de Périgueux, (*Mém. de Périgueux in*-4.°, 1375, *preuv. pag.* 429). Il fit un accord, le dernier de février 1394 (v. st.), avec Arnaud de Saint-Astier, seigneur de Crognac et de Montancès, au sujet de la succession de Fortanier de Fayolle, son oncle, etc... Il rendit hommage, le 6 décembre 1396, à Archambaud de Talleyrand, V[e] du nom, comte de Périgord, pour ce qu'il possédait dans *l'honneur*, ou juridiction de Saint-Astier, et pour les biens qui lui venaient de l'hospice de Montancès ; en présence de Bernard de Montaut, seigneur de Saint-Front-près-Mussidan, de Guillaume de Villebois, de Raimond de Salagnac, de Talleyrand de Périgueux, de Guillaume de Jaubert, etc. (*Arch. du château de Pau*). Il acensa, le 6 février 1398 (v. st.), conjointement avec Hélie Vigier de Siorac, et seigneur de Chantérac, une maison située au lieu de Chantérac ; Jean de Fayolle stipule dans cet acte, dans lequel il est qualifié damoiseau, comme *légitime administrateur de Jeanne de Fayolle, dame de Chantérac, sa fille* (1). Il rendit hommage, et jura fidélité au duc d'Orléans, comte de Périgord, le 20 août 1400 (*Arch. de Pau*), et fit un acensement, le 29 décembre 1402, en présence de Guillaume de Montardit, prêtre, et de Geoffroi de Montardit, damoiseau. Il vendit, conjointement avec Hélie Vigier, seigneur de Chantérac, à mes-

(1) Jeanne de Fayolle était dame en partie de Chantérac, en vertu du testament de Guillaume Vigier, du 17 août 1396.

sire Bertrand de Grignols, un moulin appelé *le moulin du port,* situé dans la paroisse de Saint-Léon, sur la rivière de l'Isle, pour le prix de quarante francs d'or.

Le roi Charles VI lui accorda des lettres-patentes, datées de Paris, le 24 septembre 1408, aux fins de contraindre les habitants des paroisses de Perdus ou Tocane, et de Saint-Abre, *à faire le guet et garde au château et forteresse de Fayolle, assise* (est-il dit) *sur les frontières des pays ennemis.*

Il transigea le vendredi après la fête de Saint-Barnabé, apôtre, 1409, avec Hélie Vigier, seigneur de Chantérac, et Bertrand de la Porte, au nom de Jeanne de Fayolle, sa femme, sur un procès qu'ils avaient entr'eux, au sujet de la succession de Guillaume Vigier, seigneur de Chantérac (1). Les témoins de cette transaction sont Itier de Thiac, Hélie de Siorac, Grimond Aiquem, Pierre de la Combe, Guillaume Vigier-de-Plas, Foucaud de Forces, Jean de Monsec, et Jean Achard, damoiseaux.

Il ne vivait plus le 2 août 1411, que Guillaume de Fayolle, son fils, consentit une investiture. Il avait épousé Yrlande ou Yolande, dame de la Mothe-de-Vernode, dont il eut au moins six enfants, qui sont:

1.° Guillaume de Fayolle, fils aîné de Jean de Fayolle, fut son principal héritier; il accorda à Raimond Reyné l'investiture des fonds que Pierre

---

(1) Guillaume Vigier, seigneur de la Chapelle-Grézignac, Chassaigne, la Mothe, Chantérac, etc., mourut sans postérité légitime, et par son testament du 17 août 1396, il fit héritier Hélie Vigier, son frère puîné, et par clause expresse, il voulut qu'il épousât une nièce de sa femme, appelée Jeanne de Fayolle; sinon, il donne à cette dernière la moitié de la seigneurie de Chantérac avec ses dépendances. Ce mariage n'ayant pas eu lieu, puisque Hélie Vigier épousa Marie de Thiac, il fut jugé, par arrêt de la cour de parlement, que Jeanne de Fayolle aurait la moitié de la terre de Chantérac, qu'elle porta à Bertrand de la Porte, son mari: cette décision fut confirmée par une transaction passée entre les parties en 1409; Jeanne de Fayolle s'accommoda de la maison appelée du Puy-Saint-Bertholomy, autrement le Puy-Saint-Astier, dépendant de la seigneurie de Chantérac, et de la jouissance de la moitié de cette dernière terre, qu'elle transmit à ses descendants.

Bauterii avait donnés au même Raimond, au mois d'août 1411. Il est qualifié *écuyer*, dans cet acte, et énoncé *fils et héritier de feu Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de Fayolle.* Il ratifia, au mois d'août 1411, l'acquisition que le même *Piere Bauterii* avait faite en 1361, de Geraud de Fayolle et de Raymonde de Feydit, ses ayeul et ayeule, de certains objets que ce dernier avait acquis d'Hélis ou Ahélis de Goyas. Enfin, il fut témoin, avec Hugues de la Cropte, et autres, du testament d'Arnaud, seigneur de Bourdeille, daté du 26 de juillet 1420, et confirmé par le testateur, le 15 novembre 1423.

2.° Arnaud de Fayolle, dit *le Vieux*, dont l'article suit ;

3.° Pierre de Fayolle, est auteur de la branche des seigneurs de Douet et de Neuvic, qui sera rapportée ci-après ;

4.° Jean de Fayolle, surnommé *l'Hermite*, épousa par contrat du 12 août 1425, Jeanne Audax, fille de Guillaume Audax, écuyer, et de Gaillarde Hélie, ou des Hélies, de la noble maison des Hélies de Bourdeille. Par cet acte, auquel Geofroy de Montardit et Arnaud de Feydit, damoiseaux, assistèrent comme témoins, Pierre de Fayolle, gendre aussi de Guillaume Audax, céda à Jean, son frère, tous les droits qu'il avait à prétendre sur la terre de Fayolle; et son frère lui céda de son côté tous les droits constitués à sa prétendue.

On ignore l'année de sa mort, mais on trouve qu'il vivait encore en 1477. On ne lui connaît pas d'autre enfant que :

Raimond, dit *Raymonet* de Fayolle, mort le 4 décembre 1452, suivant des lettres du roi Charles VII, rapportées plus bas ;

5.° Marguerite de Fayolle, fut mariée à Jean, seigneur de Ratavoul en Agénois ; elle fit cession à Arnaud de Fayolle, surnommé *le Jeune*, seigneur de Hélies, et de Douet, son neveu, fils de Pierre, des droits qu'elle avait à prendre sur la terre de Fayolle, dont le même Arnaud *le Jeune*, fit donation à Arnaud *le Vieux*, seigneur de

Fayolle, son oncle; mais Arnaud *le Jeune* étant décédé avant Marguerite, sa tante, cette dernière rentra dans ses droits, dont elle fit une seconde donation à Arnaud *le Vieux*, son frère. Elle vivait encore en 1477 ;

6.° Jeanne de Fayolle, connue dès l'an 1398, avait épousé, avant l'an 1409, Bertrand de Laporte, qui devint, par ce mariage, co-seigneur de Chantérac. Elle reçut, conjointement avec Hélie Vigier, damoiseau, co-seigneur de Chantérac, et Audouin de Taillefer, damoiseau, seigneur de Mauriac, par acte du lundi après la fête de Saint-Pierre-ès-liens 1413, une reconnaissance d'Hélie Célérier, clerc, fils de Raimond, pour deux ténements. appelés la Célérerie et la Fontanelie, situés dans la paroisse de Saint-Germain de Salembre. Elle donna quittance, le 8 juillet 1431, à Jean de Fayolle, son frère, de la somme de deux cent cinquante écus d'or francs, provenant de la dot que lui avait constituée feu Jean de Fayolle, son père.

Le seigneur de Fayolle, qui, à l'exemple de ses ancêtres, était toujours resté attaché au parti de ses anciens maîtres, eut beaucoup à souffrir sous la domination anglaise, surtout pendant tout le tems du malheureux règne de Charles VI. Son château de Fayolle, qui était une place forte, fut occupé par les Anglais, qui y mirent garnison, et en confièrent le commandement à un homme de guerre de leur nation, nommé *Monot Audax*, dont les descendants s'établirent en Périgord, et s'allièrent même à la maison de Fayolle.

On lit dans un ancien registre de la maison de ville de Périgueux, appelé *le petit livre noir*, une particularité concernant la maison de Fayolle, qui paraît mériter de trouver ici une place.

Lorsque le comte de Dorset vint en Périgord, en 1414, le seigneur de Fayolle et sa mère (1) abandonnèrent le château de Fayolle, qu'ils laissèrent sans hardes, et se retirèrent à Tocane; peu de tems après, ayant appris

(1) Yrlande de la Mothe-de-Vernode.

que Monot de Ségur (1) était arrivé à Fayolle, dans l'intention seulement d'y passer la nuit, la dame de Fayolle s'empressa de lui offrir, dans le cas où il aurait le projet d'y prolonger son séjour, tous les objets dont il pourrait avoir besoin. Dès le lendemain, elle partit de Tocane, et retourna, avec ses trois fils, à Fayolle, où elle s'était fait précéder par huit bêtes de somme, chargées de linge et d'ustensiles de toute espèce; elle y demeura tout le temps qu'y passa Monot de Ségur; mais quelque tems après, Monot Audax, et G. Grinh arrivèrent au même lieu, et y séjournèrent jusqu'à ce qu'il fut pris et remis sous l'obéissance du roi de France, par le sénéchal de la province, et le seigneur de Mareuil.

IX. Arnaud DE FAYOLLE, Ier du nom, dit *le Vieux*, écuyer, seigneur de Fayolle, de Vernode, etc., succéda à Guillaume de Fayolle, son frère aîné, décédé sans enfants; il servit, ainsi qu'Arnaud *le Jeune*, son neveu, dans les guerres du XVe siècle, sous la charge du comte de Penthièvre et du comte d'Angoulême. Un certificat de ses services, daté du pénultième de mars 1446, donné par Guy de la Roche, seigneur de Montaudier, chambellan du comte d'Angoulême et sénéchal d'Angoumois, porte : qu'*Arnaud de Fayolle l'a très-bien servi dans toutes les affaires et expéditions pour le Roi, au pays de Guienne et ailleurs, contre les Anglais, anciens ennemis de l'Etat*. Il est fait mention de lui dans des lettres de rémission accordées par le roi Charles VII, au mois de janvier 1452 (v. st.). *Voyez* à l'article d'Arnaud *le Jeune*.

Il fit un acte d'offre, le 5 janvier 1454 (v. st.), à Arnaud de Fayolle, seigneur de Douet, son neveu, aux fins de retraire, par droit lignager, les objets que ce dernier avait acquis de Marguerite de Fayolle, dame de Ratavoul, sœur d'Arnaud *le Vieux*, et tante d'Arnaud *le Jeune*. Il transigea le 12 avril 1455, comme donataire de Jean de Fayolle, son frère, *dont il se fait fort*, avec Guillaume de la Porte, seigneur de la Porte et de Chantérac, son neveu, et lui vendit certaines rentes, et ce

(1) Monot, ou Raymond de Ségur, épousa, avant l'an 1435, Mathive de Clérac, captale de Puchagut: c'est de lui que descendent toutes les branches actuellement existantes de la maison de Ségur.

dernier donna à prendre à son oncle soixante écus d'or, sur noble Jean de Birat. Il servait en qualité d'homme d'armes, avec Jean de Lambertie et autres, en 1456, sous les ordres du seigneur d'Albret. Arnaud de Fayolle *le Jeune*, son neveu, lui fit donation, le 2 août 1460, de tous les droits qu'il pouvait avoir à prétendre sur la seigneurie de Fayolle et ses appartenances; 1.° pour cause de la succession de feu Pierre de Fayolle, son père; 2.° pour cause de la donation que lui avait faite Marguerite de Fayolle, dame de Ratavoul, sa tante, sœur dudit Arnaud *le Vieux*; 3.° de tout ce qui pouvait lui être advenu en la succession de Raimond de Fayolle, son cousin; 4.° des droits qui pouvaient lui provenir de la succession d'Agnès de la Porte et Jean de Monsec, son fils, et de cinquante écus d'or dus à la dame de Ratavoul, par Jean de Fayolle, leur frère. Il transigea, le 4 septembre 1477, avec la même dame de Ratavoul, alors veuve, sa sœur; il est dit dans cet acte, qu'il est fils de feu nobles Jean de Fayolle et d'Yrlande de la Mothe; que ci-devant, Marguerite, sa sœur, avait cédé à feu noble Arnaud de Fayolle, seigneur de Douet, leur neveu, les droits à elle obvenus par droit naturel, en la succession de feu nobles Guillaume, Pierre et Jeanne de Fayolle, leurs frères et sœur, lors décédés; ensemble de la somme de cinquante écus d'or, au coin du Roi, que lui devait Jean de Fayolle, surnommé *l'Hermite*, pour cause de la constitution à elle faite par Jean de Fayolle, son père, lors de son mariage avec le seigneur de Ratavoul, moyennant certains prix entr'eux convenus; Marguerite de Fayolle déclare être entièrement payée du surplus de sa constitution, par Arnaud, son frère, sauf ce qu'elle avait donné au seigneur de Douet, leur neveu, et d'autant que ledit feu seigneur de Douet avait donné le tout à Arnaud *le Vieux*, son oncle, elle ratifie en sa faveur cette donation.

Il déclara, par acte passé à Fayolle, le 10 octobre 1481, qu'il avait fait donation, en faveur de mariage, ou autrement, depuis vingt-cinq ans (1456) à Antoine, Marie, Catherine et Anne de Fayolle, ses enfants, d'une certaine portion de ses biens, comme il conste par leurs contrats de mariage; il dispose, par le présent acte, de ce qui lui restait de biens meubles et immeubles, en faveur de Guillaume et Hélie de Fayolle, ses autres fils,

qui étaient alors au service du Roi; en présence de Raimond de la Porte, seigneur de la Salle-de-l'Isle, etc.

Il fit un échange, le 18 février 1485 (v. st.), avec Bertrand de la Cropte, damoiseau, seigneur de la Mothe. Est nommé dans une attestation faite par Antoine de Fayolle, son fils, le dernier de juin 1485, vivait encore en 1489, âgé de 80 à 100 ans, décrépit et impotent de goutte et de vieillesse, suivant des lettres du roi Charles VIII, datées de Tours, au mois d'octobre 1489. (*Voyez* à l'article d'Antoine de Fayolle).

Il avait épousé avant l'an 1452, Marguerite de Birat, fille de noble Jean de Birat, seigneur de Birat, du repaire et autres seigneuries situées en Poitou, Saintonge, et Angoumois, et de dame Isabeau Arnaud dont il eut six enfants, qui sont :

1.° Antoine de Fayolle, écuyer, né vers l'an 1455, fut, aux termes de son contrat de mariage de l'an 1467, héritier de son père, qui lui fit donation de tous ses biens, et notamment de ses terre, château et juridiction de Fayolle de Vernode. Il consentit l'acensement du moulin de Taillepetit, le premier octobre 1478.

On voit, dans une déposition qu'il fit devant le sénéchal de Limosin, le pénultième de juin 1485, qu'il s'était attaché au service militaire, et avait porté les armes dans les guerres contre les Narbonnais. Cette déposition contient les principaux faits historiques de son service, pendant cette guerre; il s'y dit fils d'Arnaud de Fayolle et descendant de Gérard, qui avait pris Saint-Astier, sur les Anglais, et qui en fut nommé capitaine, suivant le rapport qu'Arnaud de Fayolle, son père, lui en avait souvent fait. Il servit, en qualité d'homme d'armes des ordonnances du Roi, le 29 août 1495, sous la charge de Brandelis de Champagne, et passa la revue à Aire.

La bravoure d'Antoine de Fayolle faillit lui devenir pernicieuse, il accepta un défi auquel le provoqua Guy de Bourdeille, seigneur de Chamberlhac et de Montagrier (1) : Antoine fut vain-

(1) Guy de Bourdeille était le second fils d'Archambaud de

queur et laissa son adversaire, mort sur le champ de bataille. Il n'y eut point de moyens que le seigneur de Bourdeille ne mit en œuvre, pour venger la mort de son parent. Les lettres du prince avaient mis Antoine de Fayolle à couvert des poursuites en justice, mais elles ne purent le préserver de la guerre ouverte que lui fit le seigneur de Bourdeille ; de là résultèrent des incendies, pillages réitérés du château de Fayolle, enfin tout ce que la vengeance pouvait suggérer dans un moment où la puissance royale n'avait encore pu y mettre un frein. Une maladie enleva Antoine à la fleur de son âge ; ce qui fit que, par l'entremise de Hugues de Fayolle, commandant le ban de la noblesse de Périgord, fils d'Arnaud le jeune, et cousin-germain d'Antoine, la paix fu tconclue entre le seigneur de Bourdeille, et Guillaume et Hélie, frères d'Antoine.

Les lettres du roi Charles VIII, du mois d'octobre 1489, dont il a été parlé, font connaître, d'une manière très-détaillée, l'origine et les motifs de la querelle qui s'éleva, entre les seigneurs de Fayolle et de Montagrier, et contiennent des particularités curieuses sur les mœurs et les usages du tems. On y lit entr'autres choses, ce qui suit : « De tout tems et ancienneté, au lieu et paroisse » de Nostre-Dame-de-Perdus, dit Touscane, dont » Arnault de Fayolle est fondateur, le jour et feste » Nostre-Dame, my-aoust, a un très beau voyage » et grant aport, par chacun an, et y afflue moult » grant nombre de pélerins ; aussi y a une très- » belle confrarie, comme il est de coustume en » Périgort et Limosin ; et en icelle confrarie se font » eslire par dévocion, roy, royne, empereur, » comte et autres officiers, lesquels sont seigneurs » de ladite confrarie, et y donnent eulx et les » confrères et conseurs grant quantité de cire, » pour faire la luminaire de Nostre-Dame, avecques

---

Bourdeille, seigneur de Chamberlhac et de Montagrier, et d'Isabeau de Saint-Georges-Couhé; et cousin-germain du baron de Bourdeille et du seigneur de Montancès.

» ce, icelluy jour, font ung très-beau service de
» gens d'église, pour les ames des tréspassés, etc. »

Antoine de Fayolle mourut en 1564.

Il avait épousé, par contrat du 10 novembre 1467, Jeanne de Cadenat (ou Capdenat), fille de feu noble Pierre de Cadenat, écuyer, conseiller du Roi et maître des requêtes, dont il ne laissa pas d'enfants:

2.° Guillaume, dit *Guillonnet* de Fayolle, qui suit;

3.° Hélie de Fayolle servait, en 1492, dans la compagnie de M. le duc de Bourbon, et quelques années après, il servait avec Guillaume, son frère, en qualité d'homme d'armes, sous la charge de Philippe du Moulin, chevalier, et ils passèrent la revue à Langres, le 29 octobre 1498. Il passa aussi la revue, à Rheims, le 1er décembre 1507, servant alors sous les ordres de M. de la Marck, chevalier. Il avait fait un bail à métairie perpétuelle, avec Guillaume, son frère, comme fondés l'un et l'autre de procuration d'Arnaud, leur père, le 29 mars 1486. La terre de Vernode lui échut, dans le partage que Guillaume, son frère et lui firent de leurs biens, le 9 janvier 1506 (v. s.). Il paraît qu'il quitta, bientôt après, le parti des armes, pour embrasser l'état ecclésiastique; car ce fut avec la qualification de prêtre qu'il assista au testament de Jaubert de Mellet, écuyer, seigneur de Saint-Pardoux, le 7 octobre 1522. Il vivait encore le 14 septembre de l'an 1558;

4.° Marie de Fayolle, s'allia, par contrat du 2 décembre 1464, auquel assistèrent ses père et mère, avec Jean Brun, fils de Pierre Brun, écuyer de Châteauneuf, en Saintonge, et de Marie de Maunac;

5.° Catherine de Fayolle, épousa, le même jour que sa sœur, noble Jean Brun, frère du precédent. L'acte de solemnisation de ces mariages est du 8 juillet 1465, en présence d'Arnaud de Fayolle, seigneur de Douet, de Charlot de Maunac, de Guillonet de la Porte, seigneur de Chantérac, Jean de Maunac, Jean Portier, seigneur de Vilars, Jean du Repaire, seigneur de Birat, etc.

6.° Anne de Fayolle est connue par un acte du

10 octobre 1481. Ce fut elle, sans doute, qui épousa Jamet de la Loubière, écuyer, seigneur de Brenac, qui, dans des lettres de Charles VIII, datées de Tours, au mois d'octobre 1489, se dit gendre d'Arnaud de Fayolle, *le Vieux*.

X. Guillaume, dit *Guillonnet* de Fayolle (1), écuyer, seigneur de Fayolle, etc... reçut, le 9 décembre 1466, une donation que lui fit Arnaud de Fayolle, seigneur de Douet, son cousin germain, à la sollicitation de Marie de la Brousse, sa femme, marraine du même Guillaume. Il fit un bail à métairie perpétuelle, le 29 mars 1486, conjointement avec Hélie de Fayolle, son frère, comme fondés de procuration de noble Arnaud de Fayolle, leur père, du domaine des Foulioux, en faveur de Jean Roche. Il obtint avec Antoine et Hélie, ses frères, des lettres du roi Charles VIII, datées du 18 février 1485 (v. st.) (dans lesquelles ils sont qualifiés *écuyers, fils d'Arnaud de Fayolle, écuyer, et de Marguerite de Birat*), portant relief de la prétendue prescription, courue à leur préjudice, des droits qu'ils avaient à réclamer sur les terres de Birat et du Repaire, et autres en Saintonge, Poitou et Angoumois, jadis possédées par Jean de Birat et Isabeau d'Arnaud, leur aïeul et aïeule maternels, et depuis par Guyot et Jean de Birat, leurs oncles; au moyen desquelles lettres, les parties sont renvoyées devant le sénéchal d'Angoumois. Au bas est l'appointement de ce sénéchal, du 23 avail 1487. Il reçut, le 11 avril 1493, avec Hélie de Fayolle, son frère, la reconnaissance du tenement de Combarel, situé dans la paroisse de Saint-Pardoux, en présence de noble homme Antoine du Cluzel, et de Guillaume de Lavergne. Il est nommé *Guillonnet* dans le partage que lui et Hélie de Fayolle, son frère, firent de leurs biens, le 9 janvier 1506 (v. st.). La terre et seigneurie de Fayolle échut à Guillonnet, et celle de Vernode à Hélie; en ce que ce dernier et les siens la tiendront à hommage de Guillonnet

---

(1) Il paraît, par des lettres royaux prises en la chancellerie près le parlement de Bordeaux, et datées du 9 février 1513, que Guillaume et Guillemot de Fayolle n'est que la même personne.

et ses ayant-cause, seigneurs de Fayolle ; et comme les copartageants et les auteurs étaient fondateurs de l'église de Tocane, il fut convenu que chacun aura pour ses droits de banc et de sépulture, savoir : Guillonnet le côté de l'évangile, et Hélie celui de l'épître : ce partage fut fait par la médiation de nobles et puissants hommes Hugues de Fayolle, seigneur de Douet ; Charles de Taillefer, seigneur de Mauriac ; Jean de Laporte, seigneur de Chanterac ; et Jaubert de Mellet, seigneur de Saint-Pardoux. Catherine de Fayolle, femme de Jean Brun, faisant pour elle et pour Marie de Fayolle, sa sœur, femme d'autre Jean Brun, lui donna quittance, le 20 mai 1513, de leur dot matrimoniale. Il fut rendu un appointement du sénéchal, de Périgord, sur le requis du procureur du roi, le 23 octobre 1514, tendant à contraindre Guillonnet de Fayolle à faire hommage au roi. Au pied de cet appointement est la délibération du même Guillonnet, dans laquelle il expose « n'y avoir au » plus que dix ans (1504) qu'il était devenu propriétaire » de la terre de Fayolle, par le décès d'Antoine de » Fayolle, son frère ; que dès son jeune âge il était ab- » sent de la maison, et occupé au service du roi ; que » d'ailleurs il y avait environ vingt-cinq ans (1489), » que des gens mal intentionnés étaient venus, avec » armes, piller le château de Fayolle, et avaient em- » porté tous les titres ; duquel forfait il y avait encore » procès, pendant en la cour du parlement de Bor- » deaux ; *par quoi ne sait s'il tient rien en la mouvance du* » *seigneur roy* ; qu'aussitôt qu'il en sera informé, il fera » ce qui sera de droit ; et qu'il fait la même réponse au » procureur du comte de Périgord. »

Il avait épousé demoiselle Marguerite de Bayly-de-Razac, fille de Jean de Bayly, écuyer, seigneur de Saint-Abre, et d'Antoinette de Beaupoil-de-Saint-Aulaire, et petite-fille de noble Hugues de Bayly, chevalier, seigneur de Razac, et de Marguerite de Lubersac. Il paraît, par le testament de ce dernier, dans lequel elle est légataire de 600 livres tournois, qu'elle n'était pas encore mariée en 1492. De ce mariage sont provenus :

1.° François de Fayolle, qui suit;

2.° Catherine de Fayolle, mariée par contrat passé en 1537, avec Pierre de Malet, écuyer, seigneur de Châtillon ; elle fit un accord, étant veuve, le

26 juillet 1557, avec noble Jean de Belcier, seigneur de la Rolfie, etc.

XI. François de Fayolle, écuyer, seigneur de Fayolle, Vernode, etc., entra au service fort jeune : car il servait déjà en qualité d'archer des ordonnances du roi, sous la charge de M. le duc de Vendôme, près Versay, le 28 août 1515, et en qualité d'homme d'armes dans la même compagnie, le 11 juin 1518 ; il passa à cette époque la revue à Soissons, et servait encore, avec le même titre, l'an 1519.

Il transigea, sous l'autorité de sa mère, et de messire Annet de Fayolle, chevalier, seigneur de Neuvic et de Lenclave, le 10 janvier 1527, avec le seigneur de Bourdeille, au sujet d'un combat entre feu Antoine de Fayolle et Guy de Bourdeille. Il reçut, le 19 mai 1528, une reconnaissance en papier censif, de la part de Bernard de la Grange, de certains fonds, et sous les devoirs énoncés en cet acte. Il reçut, le 27 janvier 1531 (v. st.), quittance de Jean *de Bausa*, seigneur de Belcastel, de la somme de 12,000 livres, que lui (François de Fayolle) et dame Marguerite de Bayly, sa mère, avaient reçu en avancement de dot, de Suzanne *de Bausa*, proposée audit François de Fayolle, dont le mariage n'avait pu s'accomplir. Il servait en qualité d'homme d'armes dans la compagnie de M. de Tessé, en 1551. Il vendit, le 9 avril 1552, la métairie du Fouilloux, dans la paroisse de Saint-Pardoux, à Jean de Mellet, écuyer, seigneur de Saint-Pardoux, de Drône, et à dame Hélène du Patouil, sa femme.

Dauphine de Carbonnières, sa femme, fit son testament le 9 novembre 1550, par lequel elle institua Annet de Fayolle, son fils aîné, son héritier, et lui substitua Arnaud, son puîné ; et à ce dernier, Jean, son troisième fils ; légua certaines sommes à Anne, Charlotte et Marguerite, ses filles ; nomma curateur de ses enfants, François de Fayolle, son mari ; et à son défaut, Charles de Carbonnières, écuyer, son frère. Elle fit un second testament en 1564, par lequel elle institua héritiers Pierre, François et Jeanne de Moresnes, enfants d'Anne de Malet ; et nomma exécuteur de ses volontés, Guillaume de Montferrand, écuyer, seigneur de Beaulieu, etc. Son mari fit le sien, le 9 novembre 1555,

par lequel il institua son héritier universel, Arnaud de Fayolle, son fils aîné, auquel, en cas de décès sans hoirs, il substitua Jean, son puîné, et fit des legs à ses trois filles.

Il avait épousé, par contrat du 5 janvier 1531 (v. st.), demoiselle Dauphine de Carbonnières, fille de noble et puissant seigneur, Alain de Carbonnières, chevalier, seigneur de Lacapelle-Biron, en Agenois, et de dame Marguerite de Gontaut-de-Biron, fille de Gaston de Gontaut, baron de Biron, et de Catherine de Salagnac. Les articles préliminaires de ce mariage, dans lesquels il est fait mention de feu noble Guillonnet de Fayolle et de Marguerite de Bayly, père et mère du futur époux, furent dressés au château de Biron, entre les mêmes personnes, assistés du seigneur de Biron, d'Antoine de Biron, archevêque de Nazareth, des seigneurs de Montferrand, de Sireuil et autres, qui les souscrivirent.

Les enfants issus de ce mariage sont :

1.° Annet de Fayolle, mort jeune ; il avait été institué héritier dans le testament de sa mère, de l'an 1550 ; mais il était mort lors de celui de son père, en 1555.

2.° Arnaud de Fayolle, IIe du nom, qui suit ;

3.° Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de Vernode et de la Jarte gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et chevalier de son ordre, né en 1557, fut d'abord homme d'armes dans la compagnie du seigneur de Bourdeille, et passa la revue à Corbeil, le 8 juin 1568. Il reçut, le 24 août 1575, avec la qualité de seigneur de Vernode, des lettres d'André de Bourdeille, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante lances, sénéchal et gouverneur du Périgord, et commandant en l'armée de Guienne, par lesquelles il lui mande de se joindre à lui pour le service du roi et conserver la forteresse de Fayolle. Le 8 novembre 1576, il fut substitué aux enfants d'Arnaud II, seigneur de Fayolle, son frère, par le testament de ce dernier ; il est nommé dans des actes de 1583, 1587, 1588, 1589, etc. Il fut substitué à Jean de Fayolle, seigneur du château, par le testament de Philippe de Fayolle, son ne-

veu, du 28 mai 1595. Il est qualifié écuyer, seigneur de la Jarte, dans la paroisse de Coursac, et nommé avec Pierre de Fayar, écuyer, seigneur des Combes et de l'Aiguillac, dans une procuration donnée le 6 décembre 1598, par demoiselle Renée de Jousserand, dame de Boisrond et de Beauvais en Mirbalais, pour traiter avec eux, à Noble Jean de Lemery, seigneur du Breuil-au-Vigier, archidiacre d'Angoulême. Antoine II de Fayolle, écuyer, seigneur de Fayolle, obtint, le 3 février 1615, une sentence en la cour sénéchale du Périgord, qui condamne Jean de Fayolle, seigneur de la Jarte, chevalier de l'ordre du roi, et Catherine de Taillefer, dame douairière de Fayolle, à rendre compte des gestions qu'ils ont faites ou dû faire à son profit, des fruits et revenus de Philippe de Fayolle, son père.

On ignore l'année de sa mort ; mais il paraît qu'il ne vivait plus le 26 août 1622, lorsque Isabeau de la Baume-de-Forsac, dame douairière de Fayolle, agissant au nom du seigneur de Fayolle, son fils, vendit à Bertrand de Chillaud-des-Fieux, écuyer, seigneur de la Chapelle, la maison et seigneurie de la Jarte, avec toutes ses dépendances, pour le prix de 30,000 livres. Cette vente fut ratifiée le 27 mai 1642.

Il avait épousé, par contrat du 20 octobre 1586, demoiselle Marie Brun, dame de la Jarte, fille de Jean Brun, écuyer seigneur de Lavalade, et veuve d'Hélie Dupuy, écuyer, seigneur de la Jarte et de la Raimondie, dont il n'eut pas d'enfants. Comme ils découvrirent, longtemps après leur mariage, qu'ils étaient parents au 3e degré de consanguinité, ils obtinrent dispense du pape Paul V, le 1er janvier 1617.

4.° Anne de Fayolle fut mariée, par contrat du 12 mars 1561 (v. st.), avec Bertrand de Laporte, écuyer, seigneur de Laporte-de-Luzignac, demeurant au bourg de Luzignac, en Périgord ;

5.° Charlotte de Fayolle épousa le seigneur de la Mothe ;

6.° Marguerite de Fayolle s'allia, par contrat du 5 juillet 1584, avec Pierre de la Borie, seigneur de

la Rampinsolle, conseiller du roi à Périgueux, de l'avis de haute et puissante dame Marie de Foix-de-Candal, dame de Ribérac et de Montagrier, de Philibert de Bourdeille, chevalier de l'ordre du roi, baron de Montancès; d'André de Solminac, écuyer, seigneur de Chône; de Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de Vernode; de Philippe de Fayolle, écuyer, seigneur de Fayolle, etc.

XII. Arnaud DE FAYOLLE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Fayolle, Tocane, etc., fut institué héritier par le testament de son père, de l'an 1555. Il obtint des lettres datées de Bordeaux, le 4 juin 1553, pour retraire par droit lignager, le domaine des Fouilloux, que François de Fayolle, son père, avait vendu au seigneur de Mellet. Il fut passé une transaction, le 26 juillet 1557, entre Catherine de Fayolle, veuve de Pierre de Malet, écuyer, seigneur de Châtillon, d'une part, et Jean de Belcier, écuyer, seigneur de la Rolfie, juge-mage de Périgueux, et Charles de Carbonnières, écuyer, oncle maternel d'Arnaud de Fayolle, exécuteurs testamentaires de défunt François de Fayolle, frère de Catherine, et fondés de procuration expresse d'Arnaud de Fayolle, absent, étant alors à la suite du duc de Montmorency, connétable de France; par cet acte, les parties traitent sur certaines sommes dues à Catherine par ledit feu François de Fayolle, son frère, pour reste de sa constitution, et pour les droits à elle échus par le décès de Marguerite de Bayly, sa mère, sur la constitution de la somme de mille livres, faite à cette dernière, lors de son mariage avec Guillonnet de Fayolle, père de Catherine et de François.

André de Bourdeille, chevalier de l'ordre du Roi, commandant-général de l'armée de Guienne, ordonna par ses lettres, datées du camp de l'Isle, le 24 août 1575, qu'il serait mis six soldats aux frais de la paroisse de Tocane, pour faire garde au château et maison forte de Fayolle, qui se trouvait sur les frontières du pays ennemi, et ce, pendant l'absence de Jean de Fayolle, seigneur de Vernode (frère d'Arnaud II), qui prêtait aide et assistance au même André de Bourdeille, pour le service du Roi en son armée de Guienne.

Il fit son testament le 8 novembre 1576, par lequel il

institua son héritier universel Philippe de Fayolle, son fils aîné, fit des legs aux autres, au nombre de trois, et les substitua les uns aux autres; et à défaut de ses enfants, il substitua Jean de Fayolle, son frère; et à ce dernier, Marguerite, sa sœur.

Il avait épousé, par contrat du 21 août 1559, demoiselle Jacquette de la Baume-Forsac, fille de Bertrand de la Baume, écuyer, seigneur de la Baume, Forsac, etc., et d'Anne de Bonal, et petite-fille de François de la Baume, Ier du nom, et de Jacquette de Pellegrue.

De ce mariage sont sortis :

1.° Philippe de Fayolle, qui suit;

2.° Jean de Fayolle, écuyer, seigneur du Château dans la châtellenie de Ribérac, épousa demoiselle Marguerite de la Cropte, fille unique de Hugues de la Cropte, écuyer, seigneur du Château, de la branche de Chantérac, et de Matheline Massin : il vivait encore le 28 mai 1595;

3.° Judith de Fayolle fut mariée à Augier de Chantemerle, écuyer, seigneur de Monsec;

4.° Marguerite de Fayolle, épousa, le 10 avril 1589, François de la Borie, fils de feu Pierre de la Borie, seigneur de la Rampinsolle, élu et conseiller à Périgueux, et de Marguerite de Saint-Lurois-de-Perot, sa première femme; de l'avis, et en présence d'Arnaud de Solmignac, abbé de Chancelade, de Philibert de Bourdeille, chevalier de l'ordre du Roi, de Jean de Marquessac, écuyer, seigneur de Saint-Aulaye, de Marguerite de Fayolle, veuve de Pierre de la Borie, seigneur de la Rampinsolle, etc.

XIII. Philippe DE FAYOLLE,, écuyer, seigneur de Fayolle, Tocane, etc., reçut, le 15 décembre 1564, de la part d'Etienne Paninel, la donation de certains fonds, dont Arnaud de Fayolle, écuyer, agissant au nom de son fils (Philippe), fit échange, le 24 novembre 1571, avec Jean Paninel, dit *Joseph*. Il transigea, le 29 mai 1583, avec Jean de Fayolle, écuyer seigneur de Vernode, et Marguerite de Fayolle, ses oncle et tante, au sujet de droits à eux obvenus en la succession de leurs père et mère. Il fut assisté, pour passer cet acte, par Philibert de Bourdeille, baron de Montancès, et par

François de la Baume, seigneur de la Baume, ses curateurs. Il transigea de nouveau le 29 juillet 1587, et ratifia une sentence arbitrale rendue entre lui et Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de Vernode, et Marguerite de Fayolle, au sujet des droits que ceux-ci avaient à prétendre sur la terre de Fayolle. Il fit une obligation en faveur de Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de la Jarte, le 6 mai 1588. Enfin, il fit son testament le 28 mai 1595, par lequel il institua, pour son héritier, Antoine de Fayolle, son fils, et en cas de prédécès, lui substitua ses sœurs, (filles du testateur), au nombre de quatre, de l'une à l'autre, à la charge, par leurs enfants, de porter les nom et armes de Fayolle ; et en cas de décès de ces dernières sans enfants, il leur substitua Jean de Fayolle, seigneur du Château, son frère, et à celui-ci, Jean de Fayolle, seigneur de la Jarte, son oncle ; et à ce dernier, Judith et Marguerite, ses sœurs ; il nomme, pour tuteurs de ses enfants, le même Jean de Fayolle, seigneur de la Jarte, son oncle, Isaac de Taillefer, écuyer, seigneur de Mauriac, et dame Catherine de Taillefer, sa femme.

Il avait épousé, par contrat du 1er octobre 1583, demoiselle Catherine Grimoard-de-Taillefer (1), fille d'Antoine Grimoard-de-Taillefer, chevalier, seigneur de Mauriac, et de dame Jeanne de Ségur.

Les enfants provenus de ce mariage sont :

1.° Antoine de Fayolle, qui suit ;

2.° Marguerite de Fayolle, mariée, par contrat du 5 avril 1610, avec Pierre de Ségur, IIe du nom, chevalier, seigneur de Montazeau, Saint-Aulaye, Cabanes, etc., fils de François de Ségur, seigneur

---

(1) Les seigneurs de Taillefer ont porté constamment dans leurs actes, pendant plus de 200 ans, le nom de Grimoard joint à celui de Taillefer, qu'il précède même ordinairement : cette obligation leur fut imposée par Guillaume de Grimoard, damoiseau de Grignols, qui, dans son testament daté du vendredi avant la fête de la chaire de Saint-Pierre 1382, fit son héritier Audoin de Taillefer, son neveu, fils d'Hélie de Taillefer, damoiseau de Grignols, et de Pétronille de Grimoard (sœur du testateur), avec la clause expresse qu'il portera les nom et armes de Grimoard.

de Montazeau, Saint-Aulaye, Ponchat, etc., et de Jeanne le Mosnier de Fougueroles.

3.° Isabeau de Fayolle, alliée, par articles de mariage du 5 novembre 1613, avec Bertrand de Chillaud, écuyer, seigneur de la Chapelle, conseiller du Roi, vice-sénéchal du Périgord, fils de Jean de Chillaud (ou *Chilhaud*), écuyer, seigneur des Fieux, maire de Périgueux, et de Paule de Laporte;

4.° Marie de Fayolle, épousa, par contrat du 31 décembre 1607, Bernard de Foucaud, écuyer, seigneur de Cubjac, fils de Jean de Foucaud, écuyer, etc., et d'Esther du Lau;

5.° Catherine de Fayolle, morte en bas âge.

XIV. Antoine DE FAYOLLE, écuyer, seigneur de Fayolle, Tocane, etc., était âgé de trois ans, le 8 juin 1595, lorsque Catherine de Taillefer, sa mère, présenta requête après la mort de son mari, pour autoriser Jean de Fayolle, écuyer, seigneur de la Jarte, et Isaac de Taillefer, écuyer, seigneur de Mauriac, à prendre la qualité de tuteurs de ses enfants, selon les dispositions de leur père. Il obtint une sentence du sénéchal de Périgord, du 3 février 1615, qui condamne Jean de Fayolle, seigneur de la Jarte, et Catherine de Taillefer, dame douairière de Fayolle, à rendre compte des gestions qu'ils ont faites ou dû faire à son profit, des fonds et revenus de Philippe de Fayolle, son père.

On apprend, par une reddition de compte de tutelle, qu'il fut tué au siége de Tonneins, le 14 avril 1622. Son corps fut porté à Tocane, et enseveli dans les tombeaux de ses ancêtres. Isabeau de la Baume, sa veuve, fit son testament, le 25 avril 1651, par lequel elle fit un legs à Jean de Fayolle, son fils aîné; et institua, à son préjudice, François de Fayolle, son héritier universel.

Il avait épousé, par contrat du 16 février 1613, dans lequel il rappelle ses père et mère, demoiselle Isabeau de la Baume, fille de Bertrand de la Baume, écuyer, seigneur de la Baume, Forsac, Masseré, etc., et de dame Marguerite de Beaufort-Canillac. Comme ils étaient parents au 3e degré, ils obtinrent dispense du pape, le 5 avril 1615. Les enfants issus de leur mariage sont au nombre de six:

1.° Jean de Fayolle, qui suit ;

2°. François de Fayolle, prêtre, bachelier en théologie, seigneur et prieur de Saint-Apre, fit son testament le 22 mars 1679, dans lequel il se dit frère de Jean, et oncle de Gaston-Isaac ; fait divers legs à François de Fayolle, son neveu, outre une donation qu'il lui avait déjà faite, *au cas*, dit-il, *que ledit François de Fayolle lui succède au prieuré de Saint-Apre ;* fait mention de Léonard, seigneur de la Sipière, son neveu, frère de Gaston-Isaac, et institue son héritier universel, Nicolas de Fayolle, son petit-neveu, fils de Gaston-Isaac, auquel il substitue ses autres frères ;

3.° Léonard de Fayolle, mort en minorité ;

4.° Jean de Fayolle, mort jeune ;

5.° Catherine de Fayolle, } religieuses à Crompière.
6.° Marie de Fayolle, }

Ces deux religieuses firent donation à Jean de Fayolle, leur frère, de tous leurs droits légitimaires, sous réserve d'aumône et pension, en date, l'une du 21 février 1642, et l'autre du 8 octobre 1659.

XV. Jean de Fayolle, IIe du nom, chevalier, seigneur de Fayolle, Tocane, le Chadeuil (ou *Chapdeuil*), etc., reçut le 23 décembre 1634, une donation que lui fit Catherine de Taillefer, sa grand'mère, des droits qu'elle pouvait répéter contre ceux qui avaient géré les biens de feu Antoine de Fayolle, son fils, père de Jean. Il reçut deux donations de la part de Catherine et Marie de Fayolle, religieuses, ses sœurs, le 21 février 1642, et 8 octobre 1659. Il transigea, le 20 décembre 1655, avec les religieux de l'abbaye royale de Chancelade, pour raison de certaines rentes données à cette abbaye par Pierre, Hélie et Bernard de Fayolle, ses auteurs, dans le douzième siècle, et reconnues par Gérard de Fayolle en 1352, sur certaine borderie, nommée *d'Ermemberg*, située entre les deux bourgs de Perdus, aujourd'hui appelés Saint-Apre et Tocane. Lesquelles rentes Jean II de Fayolle avait été condamné à payer, avec les arrérages lors dûs, par sentence du sénéchal de Périgueux. Pour s'en redimer à l'avenir, il céda à la ladite abbaye certaines autres rentes, référées, en

cet acte. Il donna quittance, avec Gaston-Isaac, son fils, par acte passé au château du Chadeuil en Périgord, le 20 mai 1664, de partie de la dot de la femme de son fils. Ayant produit les titres justificatifs de sa noblesse, avec son arbre généalogique, il fut déchargé, par jugement souverain de M. Pellot, intendant de Guienne, suivant une note ajoutée à un inventaire du 31 août 1669, *signé* Pellot. Il est rappelé dans l'inventaire fait après son décès, des meubles du château du Chadeuil et de ses autres biens, au requis de dame Catherine de Foucaud, sa veuve, en présence de Gaston-Isaac, leur fils aîné, et de leurs autres enfants, les 27 octobre et 18 novembre 1678, dans lequel il est dit qu'il fut assassiné sur la route de Paris, le 3 juin précédent, où il mourut deux jours après de ses blessures. Catherine de Foucaud, sa veuve, fit son testament le 5 avril 1680, par lequel elle institua Léonard de Fayolle, son fils, son héritier, et fit un codicille, le 30 juin 1685.

Il avait épousé, par contrat du 24 juillet 1633, demoiselle Catherine de Foucaud, fille de Gaston de Foucaud, chevalier, seigneur de Montréal, la Garraudie, le Chadeuil, etc., et de dame Françoise de Pontbriant. Elle porta en dot la châtellenie du Chadeuil.

Les enfants issus de ce mariage sont :

1°. Gaston-Isaac de Fayolle, qui suit;

2.° Jean-François de Fayolle, seigneur de Sauvaignat;

3.° Léonard de Fayolle, écuyer, seigneur de la Sipière, a fait la branche du Chadeuil;

4.° Joseph de Fayolle, seigneur de la Farge, chanoine de l'église de Saint-Astier;

5.° Françoise de Fayolle, mariée, par contrat du 23 juin 1655, à François Grand, écuyer, seigneur de Bellussières, Boussac, Farreyroux, etc., fils de feu Réné Grand, écuyer, et de Marguerite de Conan; elle vivait encore en 1667.

6.° Judith de Fayolle épousa, par contrat du 30 mai 1665, François de Grimoard-de-Frâteaux; chevalier, seigneur des Jonies, fils de feu François de Grimoard, chevalier, seigneur de Frâteaux, et de Lucrèce de Fayolle-de-Mellet;

7.° Judith de Fayolle, religieuse.

XVI. Gaston-Isaac de Fayolle, chevalier, seigneur de Fayolle, Tocane, le Chadeuil, et de la Vigerie du bourg et paroisse de Saint-Apre, etc., né en 1644, donna quittance, avec son père, le 20 mai 1664, à Thibaud de la Brousse, seigneur de Verteillac, de certaines sommes, à compte de la constitution dotale de Dauphine de la Brousse, sa femme, fille dudit Thibaud. Il assista avec ses frères, sœurs et beaux-frères, à l'inventaire que leur mère et belle-mère respective fit faire, par procès-verbal passé les 27 octobre et 18 novembre 1678, des effets délaissés au château du Chadeuil, et autres biens, qui avaient appartenu à feu Jean de Fayolle, assassiné le 3 juin de la même année. Il est fait mention de lui dans une transaction du 22 novembre 1678, portant règlement des droits des seigneurs et des dames de Fayolle, et dans le testament de François de Fayolle, prieur de Saint-Apre, son oncle, du 22 mars 1679. Il ne vivait plus, lorsque sa mère fit son testament en 1680.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Saint-Martin-le-Peint, en Périgord, le 24 février 1664, demoiselle Dauphine de la Brousse, fille de Thibaud de la Brousse, seigneur de Verteillac, et de Bertrande du Chesne, dont il eut cinq enfants, qui sont :

1.° Nicolas de Fayolle, qui suit ;
2.° Léonard de Fayolle, prit le parti des armes, et mourut sans avoir été marié ;
3.° François, chevalier de Fayolle, fit son testament le 29 avril 1755, en faveur d'Alain-Thibaud de Fayolle, son neveu, et mourut sans postérité ;
4.° Antoinette de Fayolle, morte sans alliance ;
5.° Marie de Fayolle, religieuse à Saint-Pardoux.

XVII. Nicolas de Fayolle, Ier du nom, chevalier seigneur de Fayolle, Tocane, Saint-Vincent-de-Connezac, Bellet, Chantegeline, le Mas-Poitevin, le Chadeuil, Vigier de Saint-Apre, etc., capitaine dans le régiment d'Anjou, infanterie, fut héritier de ses père et mère ; il était fort jeune à la mort de son père, comme il conste d'une prestation de serment, faite par Dauphine de la Brousse, sa mère, alors veuve, au sujet de la tutelle de ses enfants. Il fut pourvu de curateur, ainsi que ses frères et sœurs, par acte du 26 janvier 1688, et leur curatelle

fut déférée à Pierre de la Brousse, chevalier, seigneur de Puyregard.

Il obtint des lettres patentes du Roi, données à Fontainebleau, au mois de septembre 1724, par lesquelles Sa
» Majesté, informée des services qui lui ont été rendus
» par ledit sieur de Tocane, et de ceux de ses ancêtres,
» qui ont donné depuis plusieurs siècles des marques de
» leur attachement inviolable pour la couronne de France,
» notamment Gérard de Fayolle, qui remit sous l'obéis-
» sance du Roi la ville de Saint-Astier, très-forte en ce
» tems-là, occupée par les Anglais, et lequel après sa
» prise, fut employé en diverses négociations importantes
» pour le service du roi Jean, qui lui donna pour récom-
» pense, par acte très-authentique, daté de l'an 1351,
» la justice dans les paroisses de notre dame de Perducis,
» autrement dite Tocane, et dans celle de Mensignac,
» avec tous les droits et devoirs seigneuriaux. Le roi
» Charles VI, pour les mêmes considérations de services,
» ordonna par acte de l'an 1408, aux habitans de plu-
» sieurs paroisses voisines, d'aller pendant le guerre faire
» guet et garde dans l'hostel et forteresse de Fayolle, et
» d'en réparer les fortifications pour sa sûreté; depuis
» lequel tems il ne s'est point passé de génération, sans
» que quelqu'un de cette famille ait servi dans des em-
» plois considérables; Antoine de Fayolle fut tué au
» siége de Metz, étant officier d'une des compagnies d'or-
» donnance qui y étaient; autre Fayolle, sieur de
» Neufvy, fut pris à la bataille de St.-Quentin en 1557;
» un autre fut tué en 1587, à celle de Coutras; le bi-
» sayeul du suppliant fut tué au siége de Tonneins pour
» le service de l'état; le suppliant, après avoir servi plu-
» sieurs années et jusqu'à la paix de Riswick, en qualité
» de capitaine dans le régiment d'Anjou, infanterie, fut
» obligé, pour des affaires importantes que son père lui
» laissa en mourant, de remettre sa compagnie et de se
» retirer dans ses terres, sans néanmoins quitter le désir
» d'employer sa vie au service de l'état; il fut choisi pour
» commander la noblesse de Périgord, sous les ordres du
» maréchal de Montrevel, dans le tems que les enne-
» mis se préparaient à faire une descente en Guienne,
» et depuis les maréchaux de Montrevel, de Berwick et
» duc de Duras, commandant en Guienne, l'ont succes-
» sivement employé pour contenir les peuples dans l'obéis-

» sance qu'ils doivent, dans lesquels emplois ledit de » Fayolle s'est comporté avec tout le zèle et l'application » possible, etc. » Sa Majesté, dis-je, unit à la terre de Fayolle, relevant de sadite majesté à cause de son comté de Périgord, et s'étendant dans la paroisse de Notre-Dame de *Perducis,* autrement dite de Tocane, et celle de Chantegeline, dans lesquelles est situé le château de Fayolle, les fiefs de Vernode et de la Sipière, le fief et seigneurie de Bellet, ainsi que tous les domaines, biens et revenus y contigus, pour le tout ne composer qu'une seule et même terre, avec le titre et dignité de marquisat, sous le nom de Fayolle, pour par lui en jouir, ensemble ses enfants et postérité mâles, nés et à naître en légitime mariage à perpétuité. Ces lettres signées Louis, sur le repli, par le roi Phelipeaux. Enregistrées le 17 mars 1725, en la chambre des comptes, signé Beaupied (*voyez le plumitif de la chambre des comptes de Paris pour l'année* 1725, *page* 43), ès registres du greffe de la cour, le 1er septembre suivant, signé Roger; et ès registres du bureau des finances, le 2 juillet 1764, signé Piveteau, et scellées du grand sceau de cire verte à lacs de soie rouge et verte. Il fit un testament clos, dont l'acte de souscription est du 11 mai 1736.

Il avait épousé par contrat du 10 décembre 1697, Marie de Solmignac, demoiselle de la Mothe, fille d'Hélie de Solmignac, chevalier seigneur de la Vigerie, Recidou, Bellet, etc., et de dame Marie de Chabans, dont il eut quatre enfants qui suivent :

1.° Alain-Thibaud de Fayolle, qui suit ;
2.° Marguerite de Fayolle, demoiselle de Tocane, non mariée ;
3.° Madelaine de Fayolle, mariée à Guy de Fayard, seigneur des Combes;
4.° Marguerite de Fayolle épousa N.... du Souchet, seigneur de Narbonne.

XVIII. Alain-Thibaud de Fayolle, qualifié haut et puissant seigneur, marquis de Fayolle, seigneur de Bellet, le Mas-Poitevin, Tocane, Puycheny, etc., fit, le 29 juillet 1725, avec Nicolas, son père, une vente sous faculté de réméré, en faveur de maître Aubin Bruneau, médecin, de certains objets, dont ils firent le retrait, le 12 juillet 1371; il fut institué héritier dans le testa-

ment de François, chevalier de Fayolle, son oncle, du 29 avril 1755, et fit le sien le 18 mars 1762.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Puycheny, paroisse de Champeaux, en Périgord, le 18 avril 1724, Françoise du Barry, demoiselle de Puycheny, fille de haut et puissant seigneur messire François du Barry, chevalier, seigneur de Puycheny, Chezat, la Grange, etc., et de dame Marguerite de la Garde-de-Saigne et de Valon; elle fit son testament le 18 juillet 1750, qui fut ouvert après sa mort, le 18 mars 1762. Il provint de ce mariage trois enfants, qui sont :

1.° Nicolas-Antoine de Fayolle, qui suit ;
2.° Charles-Louis, chevalier de Fayolle, mort au service ;
3.° Marguerite de Fayolle, mariée par contrat du 22 juin 1757, avec Pierre, comte de Lambertye, chevalier, seigneur de Menet, etc., fils de Jean-François de Lambertye, seigneur de Menet, et d'Elisabeth de Vidal.

XIX. Nicolas DE FAYOLLE, II° du nom, marquis de Fayolle, chevalier, seigneur de Puycheny, Saint-Apre, Saint-Vincent de Connezac, Beauséjour, Bellet, le Mas-Poitevin, etc., né le 7 janvier 1728, fut institué héritier universel dans le testament de dame Marguerite de la Garde-de-Saigne, sa grand'mère maternelle, veuve de François du Barry, du 9 mars 1751, et transigea, le 29 janvier 1772, avec Pierre de Lambertye, chevalier, seigneur de Menet, son beau-frère.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Beauséjour-de-Drône, le 8 février 1754, Jeanne de Tourtel-de-Gramont, demoiselle de Beauséjour, fille d'André-de Tourtel, chevalier, seigneur de Gramont, Beauséjour, Saint-Apre, les Peyronnies, etc., et de Marguerite de Rastouil, dame de Gramont ; elle est décédée à Périgueux, le 15 thermidor an X (3 août 1802), âgée de 70 ans.

De ce mariage sont provenus sept enfants, qui sont :

1.° André-Alain, marquis de Fayolle, qui suit ;
2.° André-Augustin, comte de Fayolle, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire

de Saint-Louis, a émigré et fait les campagnes de l'armée de Condé ;

3.° André-Félix, vicomte de Fayolle, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a aussi émigré et fait toutes les campagnes de l'armée de Condé ; il a épousé, le 19 du mois de décembre 1816, mademoiselle Aure de Boubers-Abbeville-Tunc;

4.° Marguerite de Fayolle, demoiselle de Fayolle, mariée par contrat du 15 janvier 1775, avec Louis d'Arlot, baron de St.-Saud, seigneur de la Coussière, Romain, la Mainardie, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de feu Léonard d'Arlot, marquis de Frugie et de Françoise de Jaubert ;

5.° Jeanne de Fayolle, demoiselle de Saint-Vincent, épousa, par contrat du 28 août 1778, François de Borros, chevalier, seigneur de Gamançon, Pommier, Faye, Saint-Martin, etc., fils de feu Jean de Borros, chevalier, seigneur de Gamançon et de Suzanne-de Ravine ;

6.° Marie-Marguerite de Fayolle, non mariée ;

7.° Pauline de Fayolle, mariée le 16 floréal an II (5 mai 1794), à Louis-Olivier du Vaucelle.

XX. André-Alain, marquis DE FAYOLLE, ancien page du Roi, capitaine de cavalerie, épousa, par contrat du 10 décembre 1787, demoiselle Claire de Meredieu-d'Ambois, dont il a eu une fille unique qui suit.

Jeanne - Marie - Aline DE FAYOLLE, née le 20 frimaire an 4 (11 décembre 1795), fut mariée le 8 février 1813, à M. le marquis d'Abzac de la Douze, et décéda à Paris, le 25 avril de la même année.

Branche du Chadeuil, éteinte.

XVI. Léonard DE FAYOLLE, écuyer, seigneur de la Sipière, troisième fils de Jean de Fayolle, IIe du nom, seigneur de Fayolle, et de dame Catherine de Foucaud, fut institué héritier universel de sa mère, qui dans son testament, fait en 1680, lui donna la seigneurie du Cha-

deuil, qu'elle avait apportée à son mari. Il testa le 1er juin 1686.

Il avait épousé, par contrat du 11 janvier 1680, demoiselle Marie de Salleton de Jamaux, fille de Pierre de Salleton, écuyer, seigneur de Jamaux, et de Françoise de Campagnac, dont il eut :

1.° Pierre de Fayolle, qui suit ;

2.° Françoise de Fayolle, mariée par contrat du 28 janvier 1710, à Charles-Joseph de Laporte de Puyferat, écuyer, seigneur de Beaulieu, fils de feu Raimond de la Porte, seigneur de Puyferat et d'Elisabeth de Grimoard-de-Frateaux.

XVII. Pierre DE FAYOLLE, écuyer, seigneur du Chadeuil, épousa, par contrat du 31 décembre 1715, demoiselle Marie du Lau, fille d'Hélie du Lau, écuyer, seigneur dudit lieu, et de dame Jeanne de Raimond, dont il eut :

1.° N..... de Fayolle, prêtre, curé de Paussac ;

2.° Jean de Fayolle, écuyer, seigneur du Chadeuil, fut émancipé le 9 mai 1743, et se maria avec demoiselle Marguerite de Gauthier, très-avancée en âge.

Branche de Douet et de Neuvic, éteinte.

IX. Pierre de Fayolle, écuyer, seigneur de l'hospice des Hélies, situé à Bourdeille, de la Joufrenie, dans la paroisse de Saint-Martial-de Drône, etc., troisième fils de Jean de Fayolle, Ier du nom, et d'Yrlande de la Mothe de Vernode, est auteur de la branche de Douet, connue dans la suite sous le nom de Neuvic. Il fit un échange le 12 août 1425, avec Jean de Fayolle, dit l'*hermite*, son frère, et son beau-frère (parce qu'ils avaient épousé les deux sœurs), par lequel il lui céda les droits qu'il avait sur la seigneurie de Fayolle, pour ceux que son frère avait sur la maison des Hélies de Bourdeille, et est nommé dans le contrat de mariage du même Jean, son frère, daté du même jour. On ignore l'année de sa mort, mais il paraît qu'il ne vivait plus en 1451.

Il avait épousé, vers l'an 1420, demoiselle Marie Audax, fille aînée de Guillaume Audax, damoiseau, et

de Gaillarde des Hélies, et sœur de Jeanne Audax, femme de Jean de Fayolle dit l'hermite; elle est rappelée dans le testament de Hugues de Fayolle, son petit-fils, du 4 janvier 1511 (v. st.), dans lequel elle est qualifiée dame de *Dohec et de Joufre*. On ne lui connaît d'autre enfant que :

X. Arnaud de Fayolle, dit *le Jeune*, damoiseau, seigneur de Douet ou Douhet (*de Doheto*), au diocèse de Saintes, des Hélies, de la Joufrenie, etc., est nommé dans une grande quantité d'actes, avec Arnaud de Fayolle, dit *le Vieux*, son oncle. Il acensa, le 8 janvier 1451 (v. st.), le tenement de Chausse-Vieil, situé dans la paroisse de Saint-Aquilin, à Jean et André Bonhomme. Noble Alais Audax, sa tante, fille d'André Audax, damoiseau, autorisée par noble Pierre de la Vergne, son mari, habitant du lieu de Saint-Paul-Lisonne, lui fit donation, le 10 mars 1455 (v. st.), de tous les biens meubles et immeubles qu'elle avait, tant en son hospice de la Joufrenie, situé à Saint-Martial de Drône, que dans d'autres lieux; en présence de Richard Audour, seigneur de la Ferrière-de-Riberac, et de Roger Vispont, de Saint-Martin-Lepeint, damoiseaux : Arnaud de Fayolle est qualifié dans cet acte, seigneur de la Joufrenie, et des Hélies, fils de Marie-Audax, nièce de la donatrice, comme étant fille de Guillaume-Audax, son frère. Il eut un différend, le 7 janvier 1456, en qualité d'héritier universel de feu *Guilhem* Hélies, chevalier, avec Jean de la Vaure, qualifié Donzel de Grignols, à cause de son hôtel de Charbonnières, situé à Grignols; au sujet du tenement de Chausse-Vieil, situé dans la paroisse de Saint-Aquilin, pour lequel il fut ordonné une enquête. Il fut institué, le 19 février 1458 (v. st.), héritier universel par testament de Marie-Audax, dame de *Joufray*, de *Buffou* ou *Buffol*, de *Douhet* et de *Melas*, sa tante, veuve de Bernard de la Pierre, écuyer, seigneur de *Saint-Mesme*, demeurant à Saintes. Jean de Guilhem, damoiseau, neveu de feue Marie-Audax, dame de *Douhct*, lui fit donation, le 13 septembre 1465, de tout le droit qu'il pouvait avoir sur les biens qui avaient appartenu à ladite Marie Audax, son aïeule. Il fit donation, le 9 décembre 1466, à Guillaume de Fayolle, son cousin germain, fils d'Arnaud de Fayolle, son oncle, d'une

combe, située dans la paroisse de Saint-Germain de Salembre, appelée la *Combe du Puey-de-la-Fon*, et d'une borie, appelée de Taillepetit, dans la paroisse d'Anesse, qu'Arnaud, son père, avait vendues à Archambaud de Bourdeille, seigneur de Montancès, et qu'il avait reprises par droit de retrait. Il déclare faire cette donation à son cousin, pour la tendre affection qu'il avait pour lui, et à la sollicitation de Marie de la Brousse, sa femme, marraine du même Guillaume. Il rendit hommage, le 9 février 1466 (v. st.), au sire d'Albret, pour ceux de ses biens qui avaient appartenu à feu Guillaume des Hélies, chevalier, et qui étaient situés dans les châtellenies de Bourdeille et de Monpont, et en l'honneur de Saint-Astier. Il acensa, le 10 décembre 1470, le tenement de la Borderie, situé dans la paroisse de Saint-Aquilin ; et fit un autre acensement le 15 décembre 1471. Il ne vivait plus le 17 octobre 1472, lorsque Jean de la Jaubertie, procureur fondé de noble femme Marie de la Brousse, qualifiée dame usufruitière des hospices de Douhet, au diocèse de Saintes, de la Joufrenie et des Hélies, en Périgord, *veuve d'Arnaud de Fayolle, seigneur desdits lieux*, acensa une tenance dans la paroisse de Saint-Aquilin, à Martial du Lac.

Les registres du trésor des chartes nous ont conservé le souvenir de plusieurs faits particuliers, concernant les seigneurs de Fayolle, qui nous font connaître la part qu'ils ont prise aux affaires du temps. On lit dans des lettres du roi Charles VII, données à Moulins en Bourbonnais, au mois de janvier 1452 (v. st.), qu'Arnaud et autre Arnaud de Fayolle, écuyers, oncle et neveu, âgés de 26 à 30 ans (1), chargés de jeunes femmes et de petits enfants (la femme même du dernier était enceinte), adressèrent au roi Charles VII, une supplique, ou un mémoire, dans lequel ils exposèrent que tandis qu'ils étaient occupés à célébrer les obsèques de Raymonet de Fayolle, cousin germain d'Arnaud, le jeune, et chef principal de l'hôtel de Fayolle, qui était mort le jour précédent, 4 décembre 1452, et qu'ils étaient livrés à

---

(1) Cet âge de 26 à 30 ans doit s'entendre seulement d'Arnaud de Fayolle, *le jeune*, et non pas d'Arnaud, son oncle, qui devait avoir alors plus de 40 ans (*Voyez son article*).

la douleur, un certain nombre de francs-arbalétriers du pays de Limosin, en la compagnie desquels était un nommé *Jean Delort*, ayant quitté la ville de Libourne, vinrent se loger au village de la Beylie, et aux environs, dans la paroisse de Saint-Apre-de-Perdus; de là, ils allèrent au village de la Borie, près de l'hôtel de Fayolle, où ils dérobèrent un mouton, et enlevèrent de force du pain, du vin, et autres comestibles : les gens du village, outrés des ces violences et de ce brigandage, et voulant y mettre un terme, portèrent leurs plaintes à leur seigneur, et implorèrent son secours. Aussitôt Arnaud le jeune se rendit sur les lieux, et adressant la parole *à Delort*, lui dit : « Comment estes-vous si hardi de piller et » rober ainsi les poures gens dudit village de la Borie, » et qu'il devait souffire du mouton qu'ils avaient eu le » jour avant, et que autrefois ils y avaient fait assez » de mal. Delort lui répondit : « qu'il n'estait pas ilec venu » pour riens prendre, mais y estait venu pour cause de » la cougnoissance qu'il avait aux gens dudit village ». Arnaud de Fayolle demanda aux assistans, si Delort avait dit la vérité : ils répondirent que non, et ajoutèrent que ces arbalétriers venaient tous les jours leur prendre leurs biens, leur pain, vin, etc. Après plusieurs autres propos insultans, de la part de ces brigands, Arnaud de Fayolle résolut de châtier leur insolence, et de les punir des violences et des rapines qu'ils avaient exercées contre ses vassaux; il tira son épée, et donna deux coups sur la tête de *Delort*, qui mourut huit jours après. Le Roi, dans les lettres de rémission qu'il lui accorda bientôt après, rappelle les grands et nombreux services que les seigneurs de Fayolle lui ont rendus dans ses guerres, sous la charge du comte de Penthièvre; du comte d'Angoulême, etc.

Il avait épousé, avant l'an 1452, demoiselle Marie de la Brousse, qu'on croit sœur de Hugues de la Brousse (*de Brossia*), qui fut abbé de Terrasson, au diocèse de Sarlat, depuis l'an 1439, jusqu'en 1461, et qui était issu d'une famille noble, suivant la remarque de D. Claude Etiennot, dans ses *Antiquités des bénédictins de Périgord*, chap. 4, fol. 51.

De ce mariage est issu :

XI. Hugues de Fayolle, damoiseau, seigneur de

Douet, de Saint-Martial-de-Drône, de Lenclave, de Saint-Mesme, de Meslas, Saint-Sernin, des maisons nobles des Hélies, des Treissats, des Besgos, de Bofol ou Bofou, et de Joufre, succéda à Arnaud de Fayolle, son père, en 1472. Il reçut, le 7 août 1476, de la part de Jean Bonhomme, la reconnaissance de la troisième partie du ténement de Chauze-Vieil, dans la paroisse de Saint-Aquilin. Il assista, le 23 mars 1501 (v. st.), au contrat de mariage de Catherine de Fayolle, sa fille, avec Jaubert de Mellet, seigneur de Saint-Pardoux, et le 7 janvier 1506 (v. st.), à celui d'Annet de Fayolle, son fils, avec Charlotte d'Abzac-de-la-Douze.

Il fut choisi pour commander la noblesse du Périgord, et, par ses lettres datées de Limoges, le 15 avril 1480, il fit commandement aux maire et consuls de la ville et cité de Périgueux, *qu'ils eussent à habiller, monter et armer six archiers en brigandines, pour venir servir le Roy en son ban et arrière-ban, ainsi que les nobles de la séneschaussée de Périgord y sont tenus.* (Mém. de Périgueux, impr. en 1775, in-4.°, preuv., pag. 513). Il fit son testament au noble repaire de Lenclave, le 4 janvier 1511 (v. st.), par lequel il demande à être enterré dans la chapelle de ce lieu, fondée à l'honneur de Saint-Jacques et de Saint-Christophe; il ordonne que ce qui est porté par le testament de feu noble Marie Audax, dame de *Dohec et de Joufre*, son aïeule, soit accompli; institue son héritier universel, Annet de Fayolle, son fils aîné, auquel il substitue ses autres enfants; et nomme ses exécuteurs testamentaires, nobles hommes M. le vicomte d'Usa, et, à son défaut, son fils, et les seigneurs de la Douze, de Longa, de Fayolle, de Chantérac, l'avocat du Roi Dupuy, etc.

Il avait épousé, avant l'an 1484, demoiselle Anne de Lur, fils de Bardin de Lur, chevalier, seigneur de Longa, Barrière, Eyraud, Fraissinet, et de dame Anne de Barrière; elle ne vivait plus lors du testament de son mari, le 4 janvier 1511 (v. st.).

N. B. Anne de Lur était de la même maison que les comtes de Saluces, et était petite-nièce d'Hélis de Lur, mariée en 1432, à Fortanier de Saint-Astier, seigneur des Bories, dont elle fut la première femme.

Les enfants sortis de ce mariage sont:

1.° Annet de Fayolle, qui suit;

2.° Pierre de Fayolle, auquel son père légua par son testament, les cens, rentes et domaines qu'il s'était réservés lors du contrat de mariage d'Annet, son fils aîné, et la métairie de *Senzelas*, qu'il avait acquise depuis;

3.° Audet, ou Odet de Fayolle, se destina d'abord à l'état ecclésiastique, suivant le testament de son père, de l'an 1511; mais il y renonça dans la suite, car il épousa, par contrat passé au lieu et châtellenie de Ribérac, le 28 mars 1528, demoiselle Marie, *dite* Blanche du Vigan, ou du Viguan, fille de feu noble Jean du Vigan, écuyer, seigneur du Broulhet, paroisse de Clyen en Saintonge; et de dame Etiennette d'Aydie. Les futurs époux furent assistés par haut et puissant seigneur messire François d'Aydie, chevalier, vicomte de Turenne, seigneur de Ribérac, etc., messire Guy d'Aydie, évêque de Sarlat, Agnet de Fayolle, chevalier, seigneur de Neuvic et de Lenclave, frère d'Odet, Arnaud d'Aydie et autres. Il paraît qu'il ne provint pas d'enfants de ce mariage;

4.° Catherine de Fayolle, fut mariée, par contrat du 23 mars 1501 (v. st.), à noble Jaubert de Mellet, damoiseau, seigneur des Arras et de Saint-Pardoux de Drône, fils de défunt noble Hélie de Mellet, damoiseau, et de dame Odète de la Vergne; en présence de Fortanier de Chantemerle, seigneur de Monsec, et de Jean Oudour, seigneur de la Ferrière: elle vivait encore, lorsque son mari fit son testament le 7 octobre 1522.

5.° Isabeau de Fayolle, avait épousé, avant l'an 1511, noble Bertrand de la Place, seigneur de Saint-Médard de Drône et de Sallebœuf;

6.° Anne de Fayolle, religieuse en l'abbaye de Saintes;

7.° Anne de Fayolle, non mariée.

XII. Annet, nommée aussi Agnet de Fayolle, chevalier, seigneur de Doucet, Neuvic, Lenclave, etc., fut institué héritier universel par le testament de son père, du 4 janvier 1511 (v. st.); il reçut, le 12 janvier 1514 (v. st.) l'hommage d'un fief situé dans la paroisse de Villetoureix; il fit un échange, le 11 novembre 1520, avec messire

François de Talleyrand, seigneur de Grignols et prince de Chalais, par lequel il lui céda la terre de Douet en Saintonge, pour celle de Neuvic, composée de deux paroisses, Neuvic et Vallereuil, qui fut alors démembrée de la châtellenie de Grignols; pour mettre cet échange à exécution, les parties firent un compromis le même jour, et choisirent pour arbitres, pour faire l'assiette de la terre de Neuvic, nobles et puissants seigneurs Bertrand de Salignac, seigneur dudit lieu, et Jean d'Abzac, chevalier, seigneur de la Douze. Il fut nommé un des tuteurs des enfants mineurs de Jaubert de Mellet, son beau-frère, le 7 septembre 1522. Il fit un accord, daté du château de Beauséjour, le 27 janvier 1526 (v. st.), avec François de Talleyrand, seigneur de Grignols, au sujet des limites de la fôret de Neuvic, en présence de noble Louis de Chaumont, seigneur de Labatut. Il transigea, le 17 décembre 1528, avec Louis de Talleyrand, écuyer, fils de feu Jean de Talleyrand, chevalier, seigneur de Grignols, et dame Marguerite de Talleyrand, épouse de Jean de Calvimont, conseiller du Roi, et second président en la cour du parlement de Bordeaux, au sujet du retrait lignager que le seigneur de Talleyrand prétendait exercer sur la terre de Neuvic. Il assista au contrat de mariage d'Odet de Fayolle, son frère, du 28 mars 1528. Il reçut, le 22 février 1532 (v. st.), un hommage pour un mainement situé dans la paroisse de Bertric, sous le devoir d'un épervier avec *les getz et sonnettes*. Il reçut plusieurs autres hommages en 1533, 1534, 1539, 1542, etc. Il transigea sur procès, le 5 juillet 1537, avec Julien de Talleyrand, seigneur de Grignols; il rendit hommage au roi de Navarre, le 3 octobre 1541, pour raison de la maison noble et château de Vernode, du repaire de Boschault, du repaire de Lambertie, et pour ce qu'il tenait dans les paroisses de Bertric, Douchapt, Tocane, Saint-Abre, l'Isle, Mensignac. l'Aiguillac de Lauche, Saint-Aquilin, Chantérac, Saint-Germain de Salembre, Saint-Pardoux de Drône, etc. Il acquit, le 15 avril 1543, de Julien de Talleyrand, seigneur de Grignols, la portion de la forêt de Neuvic, qui est située le long de la rivière de l'Isle, jusqu'au guet du Châlard, avec tout droit de justice, laquelle avait été réservée lors de l'échange fait en 1520, avec François de Talleyrand, père de Julien. Il vendit, le 8 octobre 1543, à Jean Joumard, écuyer, seigneur

des Holmes, le lieu et repaire noble du Mas-Poitevin, situé dans la paroisse de Saint-Vincent de Connezac, sous la réserve de l'hommage, qui lui fut rendu le 28 novembre suivant. Il avait déjà fait son testament le 17 avril 1532, par lequel il donne la jouissance de ses biens à Charlotte d'Abzac, sa femme, et la propriété à Jean de Mellet, écuyer, seigneur de Saint-Pardoux, son neveu, à la charge de porter ses nom et armes; et dans le cas où lui ou ses descendans s'y refuseraient, il lui substitue François de Mellet, seigneur des Arras, son frère, et à celui-ci, Audet, son autre frère, toujours aux mêmes conditions; fait des legs à Liette de la Place, sa nièce, fille d'Isabeau, sa sœur, etc., nomme exécuteurs de ses dernières volontés, Pierre d'Abzac, écuyer, seigneur de la Douze et de Verg, Pierre de Lur, chevalier, seigneur vicomte d'Usa, Bertrand de Lur, chevalier, seigneur de Longa, Barrière et Fraissinet, etc., en présence de Pierre de Solmignac, seigneur de Bellet et de Chône, d'Hélie de Lespine, bachelier ès droits, et autres.

Il avait épousé, par articles passés au château de la Douze, le 17 janvier 1506 (v. st.), demoiselle Charlotte d'Abzac de la Douze, fille de noble et puissant homme Jean d'Abzac, chevalier, seigneur de la Douze, Reillac, Verg et Sénillac et de Marguerite de Salignac; en présence de nobles et puissants hommes et seigneurs Antoine de Lustrac, chevalier, seigneur de Lustrac, Pierre de Lur, chevalier, vicomte d'Usa, Guy de Salignac, chevalier, seigneur de Casals, Jean de la Chassagne, seigneur d'Arfeuille, procureur-général du Roi, en la cour du parlement de Bordeaux, Bertrand de Lur, seigneur de Fraissinet, Pons de Carbonnières, seigneur de Pelevezy, Guillaume et Hélie de Fayolle, seigneurs de Fayolle, et plusieurs autres. Ces articles furent ratifiés et approuvés par toutes les parties, au château de la Douze, le 26 septembre 1507, et le mariage fut célébré le lendemain, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de la Douze, en présence des seigneurs nommés ci-dessus, de Pons de Gontaut, seigneur de Biron, de Bertrand de Salignac, seigneur de Salignac, de Raimond d'Aytz, seigneur de Meymy, etc. Charlotte d'Absac fit son testament le 28 juillet 1548, en faveur du seigneur de la Douze, et mourut sans enfants.

Branche de Clermont, éteinte.

V. Hélie de Fayolle, IIIe du nom, chevalier, qu'on croit fils puîné d'Hélie de Fayolle, IIe du nom, chevalier, est le premier que l'on sache avoir formé un établissement dans la paroisse de Clermont ; c'est ce qui a fait supposer qu'il était l'auteur de la branche de ce nom. Il est qualifié chevalier de Clermont, dans un accord qu'il fit vers l'an 1280, conjointement avec Hélie de Fayolle, damoiseau, son fils, et Richarde de Chasseneuil, femme de ce dernier, avec Geraud de Chasseneuil (*de Chassanol*), père de Richarde, Hélie de Figueyrol et autres. Hélie de Fayolle déclare, dans cet acte, (dont la date est emportée, mais dont le caractère d'écriture est de la fin du XIIIe siècle), avoir marié Bertrande de Fayolle, sa fille, à Bernard de Figueyrol de Saint-Pardoux, fils d'Hélie, et lui avoir constitué en dot, certaines rentes, dont il lui avait promis de faire l'assiette ; *mais d'autant, est-il dit, que Clermont est plus éloigné de Saint-Pardoux, que la maison de Chassanol, et que ledit Hélie de Fayolle, père, ne possède aucun objet aux environs de Saint-Pardoux, il donne à prendre à Figueyrol, son gendre, la quotité de rente qu'il avait promis à Bertrande de Fayolle, sa fille, sur celles que Chassanol avait constitué en dot à Richarde, sa bru.* Le même Hélie de Fayolle ou son fils, de même nom, qualifié aussi chevalier, fit un accord, en 1298, avec Berard de Mouleydier, damoiseau, seigneur de Monclar, Hélie de Pons et autres, pour terminer les différends qu'ils avaient à cause d'un chemin qui conduit au château de Monclar. Il fut un des seigneurs, qui rendirent hommage, à Beauregard, en 1301, à Hélie de Talleyrand, comte de Périgord.

Il laissa entr'autres enfants :

1.° Hélie de Fayolle, IVe du nom, qui suit ;

2.° Bertrande de Fayolle, mariée à Bernard de Figueyrol de Saint-Pardoux, fils d'Hélie de Figueyrol. On trouve, dans le même tems, Pierre de Fayolle de Clarens, ou Clerans, qui rendit hommage en 1295, à Berard de Mouleydier, seigneur de Monclar, pour tout ce qu'il possédait dans la juridiction de Monclar.

VI. Hélie de Fayolle, IVe du nom, est nommé, avec son père, dans un acte de la fin du XIIIe siècle. Il épousa, dans le même siècle, Richarde de Chasseneuil, fille de Geraud de Chasseneuil, dont il eut :

1.° Raimond de Fayolle, qui suit;
2.° Hélie de Fayolle, qu'on croit auteur d'une branche, établie à la Monzie, qui sera rapportée.

Ils avaient pour frères ou contemporains :

Bernard de Fayolle, donzel de Clermont, mort avant l'an 1300, suivant un acte de vente, faite par Hélie de Bernard, curateur de ses enfants.

Armande de Fayolle, nommée dans un acte de 1313.

VII. Raimond de Fayolle, Ier du nom, donzel de Clermont, épousa demoiselle Marguerite de Galard, et ne vivait plus en 1315, suivant un acte consenti, la même année, en faveur de sa veuve. Il laissa :

1.° Raimond de Fayolle, IIe du nom, qui suit;
2.° Rudel de Fayolle, damoiseau de Clermont, est mentionné dans deux actes de vente, de 1341 et 1346, dans lesquels il rappèle Marguerite de Galard, sa mère, et dans un acte d'acense, de l'an 1359.

VIII. Raimond de Fayolle, IIe du nom, chevalier de Clermont, est nommé dans un acte de 1316, dans lequel Raimond, son père est rappelé. Son nom se trouve aussi dans des actes de 1324, 1325 et 1334. Il fit, en 1335, une donation à Pierre Grimoard, le jeune, et à Hélie Grimoard, son fils ; et ne vivait plus en 1359. On croit qu'il fut père de :

1.° Raimond de Fayolle, IIIe du nom, qui suit ;
2.° Hélis ou *Ahélias*, de Fayolle, épousa Geraud de la Grèze, habitant du Bugue, et vivait encore en 1341;
3.° Désirée de Fayolle, connue par un acte de l'an 1364;
4.° Marguerite de Fayolle fut mariée à Pierre de Bertrand, damoiseau de Clermont, dont elle était veuve en 1383.

IX. Raimond de Fayolle, IIIe du nom, chevalier de Clermont, est connu par des actes de 1359 et 1363, dans

lesquels il rappelle Raimond, son père ; il vivait encore le 16 juin 1382. On le croit père de :

1.° Armand de Fayolle, qui suit ;
2.° Donadieu de Fayolle, connu par un acte de 1412.

X. Armand de Fayolle, damoiseau, est nommé dans un acte de 1384, avec Guilhem de Taillefer et de Hélie de Campagnac, fils de Geraud ; et dans un autre, de 1402, avec le même Hélie de Campagnac, damoiseau de Clermont. Il fut témoin, avec Jean de Cugnac, seigneur de Cugnac, Ysarn de Valens, écuyer, habitant de Castelnau, Jean de Chaumont, de Monclar et autres, de la donation de la terre de Montastruc, que fit Adémar d'Abzac, seigneur de la Douze, à Bertrand d'Abzac, écuyer, son fils, le 4 août 1404. Il eut un différend avec Olivier d'Abzac, seigneur de la Douze, à raison de l'héritage de la Gaubertie, qui avait appartenu à Raimond Gaubert.

Il avait épousé demoiselle Armande de Clarens, dont il eut une fille unique, nommée Philippe, qui suit.

XI. Philippe de Fayolle fut mariée, par articles passés au lieu de Clermont, le 3 mai 1428, à Jean d'Abzac, donzel, fils d'Olivier d'Abzac, seigneur de la Douze, et de Jeanne de Barrière, et frère cadet de Guy, dit Guinot d'Abzac, seigneur de la Douze, etc., en présence d'Hélie de Pons, seigneur de Saint-Maurice, et autres. Elle est qualifiée *noble demoiselle du lieu de Clermont, et épouse de noble homme Jean d'Abzac, seigneur de Beauregard*, dans un acte du 8 septembre 1445, et vivait encore le 21 janvier 1451 (v. st.) ; mais elle était déjà morte avant le 8 mai 1465.

Branche de la Monzie, éteinte.

VII. Hélie de Fayolle, Ve du nom, fils puîné d'Hélie IV, chevalier de Clermont, est qualifié donzel de la Monzie (de Montastruc), et père de Bertrand de Fayolle, dans des actes de 1311 et 1313. Il fut témoin, avec le même Bertrand de Fayolle, donzel, d'une reconnaissance, faite le mercredi après la fête de la purification de la Vierge, 1314 (v. st.), en faveur de Hugues d'Abzac,

seigneur, en partie, de Clarens. Il est énoncé frère de Raimond de Fayolle, dans un acte de 1316, et mentionné dans des actes de 1315 et 1324. Il ne vivait plus en 1330. Il fut père de :

VIII. Bertrand de Fayolle, donzel de la Monzie, est nommé, avec son père, dans des actes de 1311, 1313 et 1314, et peut avoir eu pour fils :

IX. Arnaud de Fayolle, demeurant à la Monzie, suivant un acte d'acense, de l'an 1367. On ne connaît pas la suite de cette branche.

Il existe encore plusieurs autres familles du nom de Fayolle, telles que celles des seigneurs de Puyredon, près de Bergerac, de Sarrazac, en Périgord, sur les frontières du Limousin, de Louvigny, en Alsace, dont était Joseph de Fayolle, écuyer, commissaire de l'artillerie de France, en 1720, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Louvigny, et marié avec dame Elisabeth d'Andlaw; et plusieurs autres, établies en Poitou, en Angoumois, dans la Marche, etc.; mais on ne connaît pas leur jonction avec la maison des marquis de Fayolle, en Périgord.

Armes : d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné de gueules. Tenants : deux sauvages. Couronne de marquis. Devise : *Non ibi, sed ubique.*

DE FAYET, maison établie en Gévaudan, et dont la généalogie se trouve mentionnée dans le tome VIII du Nobiliaire universel de France, a pris, dans les actes, le nom de Fayet, jusqu'au VI degré, qui est formé par Jean-Claude; mais à dater de ce degré, les descendants et celui même qui l'a formé, ont indistinctement pris le nom de *de* Fayet et de *du* Fayet; les brevets, commissions, certificats d'admission dans les écoles royales et militaires, ont été délivrés sous ledit nom de *du* Fayet.

ESCAIRAC-LAUTURE (D') en Quercy, seigneurs d'Escairac, Cayriech, Lauture, Montayral, la Vernède, Cazillac, Maloze, etc., etc. Maison d'ancienne chevalerie, dont l'origine se perd dans la nuit des tems; dès le onzième siècle, elle était propriétaire de la terre d'Escairac, ainsi que le prouve un acte d'affranchissement de serfs, de l'année 1040. En 1228, cette maison se sépara en quatre branches, dont l'une s'est éteinte, vers le milieu du quinzième siècle, dans la maison de Beynac, seigneurs de Floressas; l'autre connue sous le nom d'Escairac de Touffailles, a fondu, vers la fin du siècle dernier, dans la maison de Bonal, par le mariage de N.... d'Escairac de Touffailles, avec N.... de Bonal, frère de l'évêque de Clermont; la troisième connue sous le nom d'Escairac-de-Labastide, s'est éteinte, en 1713, dans la branche d'Escairac-de-Lauture. Mathurin et Auger d'Escairac, chevaliers, furent tués à la Massoure, en 1250.

Nous allons donner l'extrait succinct des preuves faites par cette maison; d'abord, en 1765, par Henri d'Escairac, pour entrer au chapitre noble de Saint-Claude; ensuite, en 1778, par Etienne-Henri, marquis d'Escairac, devant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, pour jouir des honneurs de la cour, et monter dans les carrosses de Sa Majesté; elle établit sa filiation depuis :

I. Bernard d'Escairac, Ier du nom, *chevalier*, qui est rappelé dans la quittance de la dot de Fine, sa fille, du 20 octobre 1265, mourut avant le 11 avril 1294. Il avait épousé *Sirène*, fille de Guillaume de Saint-Privat, et en avait eu indépendamment de *Fine*, qu'on vient de mentionner, et femme de noble *Bernard de Belpuch de Raymondines*, Bernard II, qui suit, et une autre fille, nommée *Sirène*, dont on ignore le sort; il avait pour contemporains et proches parents, Bernard, Arnaud et Guischard d'Escairac, tous trois chevaliers, ainsi que lui; ce dernier était co-seigneur de Sauveterre.

II. Bernard D'ESCAIRAC, IIe du nom, *chevalier*, donna en 1294, l'investiture d'un fief, mouvant de lui; reçut,

en 1319, une obligation de Gaillard de Gourdon, aussi chevalier, et fut père de :

III. Bertrand d'Escairac, damoiseau, qui épousa, en 1314, *Proessa-du-Colombier-de-Tropas*, sœur d'Arnou, damoiseau, et en eut entr'autres enfants :

IV. Bernard d'Escairac, IIIe du nom, aussi damoiseau, qui mourut avant le 8 août 1352, et eut, d'une femme, dont le nom est inconnu :

1.° Bernard, dont l'article suit ;
2.° Bertrand, père d'un fils, nommé Bernard, dont le sort est inconnu.

V. Bernard d'Escairac, IVe du nom, damoiseau, fit des baux à fief, en 1378 et 1397 ; il était mort le 16 février 1412 (v. st.) ; il eut d'une alliance inconnue :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Raymond, père d'Aimeric, seigneur de la Perrière, qualifié noble et puissant seigneur, dans un acte de 1461.

VI. Noble Jean d'Escairac, Ier du nom, damoiseau, mourut jeune, vers l'année 1409 ; il avait épousé avant le 16 mai 1401, Souveraine du Lac, laquelle l'avait rendu père de :

VII. Noble Thomas d'Escairac, damoiseau, qui naquit le 2 mai 1406, et mourut jeune, ainsi que son père, laissant de Souveraine de Pierrelatte, entr'autres enfants :

VIII. Noble Jean-Barthélemi d'Escairac, seigneur d'Escairac, co-seigneur de Cayriech, etc., qui était sous la tutelle de sa mère, en 1444 ; il passa, en 1461, une transaction avec Aimeric d'Escairac, son oncle à la mode de Bretagne ; il testa le 4 mars 1494, et mourut peu après ; il avait épousé, en 1462, Gaillarde *de la Valette*, fille de Pierre, seigneur de Parisot, sénéchal du Quercy et de Périgord, et de marquise d'*Ebrard de Saint-Sulpice*, de même maison que Jean de la Valette, qui fut élu grand-maître de Malte, en 1557 ; il en eut entr'autres enfants, Raymond-Barthélemi qui suit, et Catherine, mariée à noble Hugues d'Entraigues ; il était contemporain et proche parent de Guillaume d'Escairac, qualifié

noble et puissant seigneur, qui épousa, avant 1497, Andette de Buffet de Salvet.

IX. Noble Raymond-Barthélemi D'ESCAIRAC, seigneur d'Escairac et co-seigneur de Cayriech, etc., fit aveu, en 1503, de ce qu'il possédait dans ces deux terres, mouvantes du Roi ; il mourut avant le 28 décembre 1515, laissant de Jeanne de Salignac, fille de Jean, seigneur de la Mothe-Fénelon, etc., et de Catherine de Thémines :

X. Noble Hugues D'ESCAIRAC, seigneur d'Escairac, co-seigneur de Cayriech, etc., qui servait, en 1554, dans la compagnie d'ordonnance de M. le comte *de Villars*. Il eut de Françoise de Belmont, fille de Jean, seigneur de *Peyre-Taillade* :

1.° Charles, dont l'article suit;
2.° Jean, seigneur de Maraval;
3.° Deux filles, l'une mariée à Jean-Germain Cuzet, seigneur de la Gante; et l'autre, à Jean de la Borie-Cuzel, seigneur de Figeac.

XI. Noble Charles D'ESCAIRAC, seigneur d'Escairac et co-seigneur de Cayriech, etc.; fut guidon de la compagnie d'ordonnance de M. d'Ebrard de Saint-Sulpice; étant sur son départ pour aller à la guerre contre les ennemis du roi Henri III, il fit son testament en 1587, et mourut avant le 26 juillet 1592. Du mariage qu'il avait contracté avec Jeanne de la Boissière, fille de François, seigneur de *Gayrac*, provinrent entr'autres enfants:

1.° Gabriel, dont l'article suit;
2.° Jeanne, mariée, en 1609, à Léon d'Ebrard, seigneur de la Croze.

XII. Noble Gabriel D'ESCAIRAC, seigneur d'Escairac, de Lauture, de Cazillac, de Montayral, etc.; testa en 1627; et laissa de Marguerite de *Sagnes*, fille de René, seigneur de Sagnes, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et chevalier de son ordre, entr'autres enfants:

1.° Mathurin, dont l'article suit;
2.° François, seigneur de la Dugnie, lequel d'Anne de Bonal, fille et héritière de François, seigneur de Vignals, qu'il avait épousée avant 1666, eut François, seigneur de Saint-Paul, qui forma la

branche d'Escairac-Vignals, dont nous ne parlerons point ici, attendu qne nous nous bornons à parler de celle d'Escairac-Lauture. Il eut aussi quatre filles, dont l'une fut religieuse à Saint-Cyr, en 1725, et les trois autres furent mariées dans les familles de Cluzel, des Garrigues et de la Tapie (1).

XIII. Mathurin D'ESCAIRAC, chevalier, seigneur, d'Escairac, de Cazillac, baron de Lauture, etc., capitaine dans le régiment de Fumel, en 1635, et dans celui de Lur-Saluces, en 1639; servit, cette dernière année, comme volontaire, dans l'armée de Roussillon, et dans les troubles de Guyenne de l'année 1649; il fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, par ordonnance d'un subdélégué de M. Pellot, intendant de Guyenne, de l'année 1666. Il avait épousé, en 1631, Hélie de Durfort, fille et héritière, en partie, de Marc-Antoine de Durfort, seigneur de Goujonnac, d'une branche de l'illustre maison de ce nom, et d'Anne de Sédières; il en avait eu huit fils et huit filles, dont quinze vivaient en 1669; il fit constater ce fait par procès-verbal, afin d obtenir du Roi, la pension destinée aux gentilshommes qui avaient dix ou douze enfants vivants; du nombre des premiers, furent:

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° François, seigneur de Goujonnac, capitaine dans le régiment de Louvigni, major de celui de la Guiche, puis major-général de l'armée d'Humière, tué sur le canal de Bruges, en 1690;
3.° Autre François, chevalier de Malte, tué sur un vaisseau de la religion, en 1671;
4.° Autre François, enseigne dans le régiment de la Ferté;
5.° Antoine, lieutenant-colonel du régiment de Coetquen, et brigadier des armées du Roi, tué au siége de Lille, en octobre 1708.

XIV. Noble Jean D'ESCAYRAC, chevalier, IIe du nom, seigneur d'Escayrac, de la Vernède, de Cazillac, baron

(1) La branche d'Escairac-Vignals a fondu dans la maison de Pellagrue, le 30 mars 1658.

de Lauture, etc.; servait, en 1674, sous les ordres de M. le maréchal d'Albret, et en 1695, dans le ban et l'arrière-ban du Quercy. Il eut pour femme, Anne-Henriette de Cruzy, fille de Jean, vicomte de Marcillac, et il eut pour enfants :

1.° Henri, dont l'article suit ;
2.° Mathurin, lieutenant au régiment de Guiche, tué à l'armée de Flandre, en 1690 ;
3.° Charles, cornette dans le régiment d'Avaray, tué à la bataille de Nerwinde, en 1693 ;
4.° Louise, femme de Louis-Joseph de Vergnies, seigneur de Sainte-Croix.

XV. Noble Henri d'Escayrac, chevalier, seigneur d'Escayrac, de Cazillac, de la Vernède, baron de Lauture, etc.; servait, en 1689, en qualité d'enseigne, au régiment de la Guiche, infanterie. Il épousa, en 1713, Marie-Anne d'Escayrac, fille de Jacques, seigneur de la Bastide, et en eut entr'autres enfants :

1.° Jacques-Henri, dont l'article suit;
2.° Henri, qui fit, en 1765, ses preuves de seize quartiers, pour entrer au chapitre noble de Saint-Claude, dont il devint archi-diacre ; il fut grand-vicaire de l'archevêché de Besançon, et abbé de Boschaud, etc.

XVI. Jacques-Henri d'Escayrac, seigneur d'Escayrac, de Cazillac, la Vernède, baron de Lauture, etc. ; est mort en 1753. De l'alliance qu'il avait contractée, en 1742, avec Antoinette de Bribes, fille de Gérard, seigneur de Lisle, sont issus :

1.° Etienne-Henri, dont l'article suit ;
2.° Henri, appelé le chevalier de Lauture, sous-lieutenant au régiment de la Reine, cavalerie.
3.° Joseph, nommé chevalier d'Escayrac-Lauture, lieutenant au régiment de Rouergue, infanterie (1). Le chevalier d'Escayrac-Lauture, fut tué le 30 avril 1780,

---

(1) Ici se termine l'abrégé succinct du mémoire généalogique de M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, dressé pour la drésentation d'Etienne-Henri, marquis d'Escayrac, en 1778.

à la hauteur du cap Flamboroug, sur la frégate le *Rohan-Soubise*, armée en cours et sortie du port de Dunkerque, le 27 du même mois ; il se distingua d'une manière remarquable, pendant le combat qui dura plus de six heures, et dirigea, avec une rare intrépidité, le détachement du régiment de Rouergue, qu'il commandait à bord de ce bâtiment.

XVII. Etienne-Henri, seigneur D'ESCAYRAC, Cazillac, la Vernède, la Plaine, la Bastide, baron de Lauture, etc., né le 27 septembre 1747 ; entra, en qualité de sous-lieutenant au régiment de Vermandois, le 10 mai 1764 ; fut ensuite capitaine de dragons dans celui de Bouflers ; eut l'honneur de monter dans les carrosses du Roi, en 1778, fut nommé sous-lieutenant des gendarmes anglais, le 8 avril 1779; mestre-de-camp et second lieutenant des gendarmes d'Artois, le 11 novembre 1782. A la réforme de la gendarmerie, il a été attaché au régiment de Languedoc, puis colonel du régiment de grenadiers-royaux de Guyenne, le 26 novembre 1788. En 1789, la noblesse du Quercy le choisit comme suppléant de M. de la Valette-Parisot, député aux états-généraux, qui mourut peu après son arrivée à Paris, et lui laissa, par conséquent, sa place ; mais il refusa de quitter sa province, à une époque où l'influence qu'il y exerçait, pouvait arrêter les progrès de la révolution. Son zèle et son dévouement furent d'abord couronnés d'un plein succès ; mais des bandes de brigands ayant menacé et attaqué les propriétés, sans que la force publique consentît, malgré ses représentations, à y mettre obstacle, il se mit à la tête des gentilshommes et autres habitants du Quercy, qu'il avait décidés à repousser la force par la force ; ils se transportèrent partout où il se forma des attroupements, et sauvèrent plusieurs châteaux du pillage et de l'incendie, notamment ceux de Montesquieu, de Camparno et de Saint-Cyprien. A cette dernière affaire, le marquis d'Escayrac fut blessé assez grièvement à la tête. Trahi, dans son espoir de réveiller enfin la force publique, et livré, ainsi que les propriétés, à la merci de nombreuses bandes de tigres, il s'était retiré dans son château, où il fut menacé, sans que, pourtant, on osât l'attaquer ; mais entouré de ruines, de maisons fumantes, qui ne lui offraient aucun asile, et voyant qu'il ne pouvait plus opposer d'obstacle au torrent révolutionnaire, il

partit pour aller rejoindre les princes, à Turin, s'évada, au milieu de la nuit, de son château de Lauture, et prit des chemins détournés, qui le conduisirent en Languedoc, à celui de Buzet, chez le comte de Clarac, son parent, où il arriva le 7 janvier 1791, accompagné du sieur Caminel, sans avoir été reconnu ; mais deux domestiques de sa suite, dont l'un était nègre, le suivaient à peu d'heures de distance, et mirent sur la trace de la route qu'il avait suivie. Le château de Buzet fut alors cerné par la garde nationale du lieu, et de nombreuses hordes de brigands qui y mirent le feu avec tant de rage, qu'ils lançaient sur les toits et jetaient par les soupiraux des caves, des torches enduites de soufre et de bitume, et qu'ils allaient couper les bois, les charmilles du parc, pour alimenter l'incendie. On jeta, en vain, de l'argent en abondance, par les fenêtres, ils les prirent en faisant une décharge de leurs fusils, dont M. d'Escayrac fut blessé ; il se retira, alors, avec M. de Clarac et le sieur Caminel, son secrétaire, dans un souterrain voûté, mais, l'instant d'après, la maison embrasée, s'engloutit sur eux. A demi étouffé par la fumée, il se présenta, vers les deux heures du matin, à une ouverture de cette même cave, pour prendre l'air ; cinq coups de fusil l'étendirent à l'instant roide mort sur la place. Le procureur-syndic du département de la Haute-Garonne, se transporta, avec la force armée, le lendemain sur les lieux, ordonna son inhumation, et commença une procédure contre les auteurs de cet attentat, à laquelle la révolution ne permit de donner aucune suite.

Le marquis d'Escayrac avait eu de son mariage avec Louise de Chaumont, fille de M. de Chaumont-de-Lagalaizière, conseiller d'état, intendant d'Alsace, et petite-fille du chancelier de Lorraine, présentée au Roi et à la famille royale, le 9 de juin 1782 :

1.° Marie-Joseph-Henri-Léonce, né le 19 février 1786 ;

2.° Antoinette-Eugénie-Ernestine, mariée, en 1810, à M. le comte Astier-de-Saint-Astier.

Armes : d'argent à trois bandes de gueules, et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

FREMOND DE LA MERVEILLÈRE, en Poitou.

I. Antoine FREMOND, I[er] du nom, sieur de la Merveillère, conseiller du Roi, secrétaire de Son Altesse la duchesse d'Orléans, de Montpensier et de Châtellerault, en 1662 ; épousa, par contrat du 5 juillet 1660, passé pardevant Bodin, notaire royal de la ville de Châtellerault, Anne Phelipon, fille de Pierre Phelipon, sieur de la Massonne, conseiller du Roi, maître-particulier des eaux et forêts du duché de Châtellerault, et de Marie Raffeteau. De ce mariage est issu, entr'autres enfants :

II. Antoine FREMOND, II[e] du nom, sieur de la Merveillère, conseiller du Roi, élu en l'élection de Châtellerault, qui épousa Marie Nicolas, fille de Pierre Nicolas, échevin de la ville de Poitiers. De ce mariage sont issus entr'autres enfants :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° François Fremond, doyen de l'église collégiale de Châtellerault ;
3.° Marie-Françoise, mariée à Pierre de la Vau de Teffort, seigneur haut-justicier de la terre et châtellenie de la Massardière ;
4.° Thérèse Fremond, épouse de Jacques Creuzé, sieur de la Touche, conseiller du Roi, élu en l'élection de Châtellerault.

III. Pierre FREMOND, sieur de la Merveillère, receveur-général des fermes du Roi, à Craon ; épousa N... Marchais, dont sont issus entr'autres enfants :

1.° Pierre-Antoine-Jérôme, qui suit ;
2.° François-Préjean Fremond, directeur-général des douanes, lequel a épousé Rose Marchay, de laquelle il a eu :
   a. Pierre-Marie-Préjean Fremond de Peusly, directeur des douanes, marié à Philippine-Jeanne-Louise Fremond de la Merveillère, sa cousine ;
   b. Marie-Perrine-Marguerite-Amélie ;
   c. Anne-Antoinette-Albertine-Nancy, mariée

à M. de Sarrau de Pichon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

IV. Pierre-Antoine-Jérôme Fremond de la Merveillère, colonel du génie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, directeur du génie à Saint-Domingue, mort en 1804, avait épousé Marie-Louise-Charlotte d'Ajot, fille de M. d'Ajot, maréchal de camp au corps du génie. De ce mariage sont issus :

1.° Louis-Antoine-Henri, dont l'article suit ;
2.° Pierre-Charles, ancien garde du corps du Roi, en 1814 ;
3.° Philippine-Jeanne-Louise, mariée à son cousin Pierre-Marie-Préjean Fremond de Peulsy.

V. Louis-Antoine-Henri Fremond de la Merveillère, né le 23 janvier 1788, capitaine d'artillerie à cheval de la garde royale, chevalier de la Légion d'Honneur ; a suivi Sa Majesté en Belgique, en 1815.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, surmonté d'une étoile, et accompagné de trois épis de blé, le tout du même.

MELUN. Dans l'état des gentilshommes qui, avant la révolution, ont joui des honneurs de la cour, imprimé dans le tome II[e] de cet ouvrage et dans le I[er] volume de notre Almanach de la Noblesse de France, nous avons omis, par erreur, sous l'année 1751 :

Adam-Joachim-Marie, vicomte de *Melun*, seigneur de Brumetz, père du vicomte de *Melun*, actuellement chef de cette maison.

La Gazette de France, du 8 mai 1751, dit de lui : « le 1[er] de ce mois, le duc de Gèvres présenta au Roi, » M. le vicomte de *Melun*, de l'ancienne maison de ce » nom, il fut ensuite présenté à la Reine, à monseigneur » le Dauphin, à madame la Dauphine et à mesdames de » France ».

Voyez tom. I[er], pag. 263 de cet ouvrage, et le tom. X du Dictionnaire de Moréry, édition, 1759.

DU MONTET DE LA TERRADE, à Besançon. *Voyez* le VIIe volume du Nobiliaire de France, la généalogie de cette maison y est rapportée.

Le chef actuel de cette famille est François-Simon-Augustin du Montet de la Terrade, premier président de la cour royale de Besançon ; son frère aîné, ancien officier de cavalerie, étant mort sans enfants mâles, le 22 novembre 1816.

Nous nous sommes fait un devoir de rapporter le tableau de la conduite des gentilshommes qui, depuis vingt-cinq ans, ont acquis des droits à l'estime publique. La vie de M. le premier président de la Terrade, est écrite dans le discours de M. le comte de Scey-Montbéliard, commissaire, nommé par le Roi, pour son installation. Ce témoignage d'un seigneur comtois et du plus haut parage, est un titre bien respectable, il est extrait littéralement du procès-verbal ; le voici :

« Le Roi a daigné choisir pour chef du premier corps » de la province, dans une de nos plus anciennes familles, » dont les membres ont donné l'exemple du dévouement » au souverain, et ont allié l'intrépidité militaire, à la » sagesse du magistrat.

» M. Dumontet de la Terrade, dont nous allons re- » cevoir le serment, réunit aux vertus de ses ancêtres, » cette aménité dans le caractère, qui attache les cœurs » et console les malheureux.

» Aucun instant de sa vie n'a été inutile à son pays; » il s'occupait d'éclairer l'agriculteur dans des tems des- » tructeurs de toutes lumières ; il soignait les intérêts du » pauvre; il sacrifiait sa fortune aux Bourbons, en se- » courant les Français malheureux.

» Il ne nous reste, alors, qu'un vœu à former, c'est » que la Providence, lui accorde, pour le bien du service » du Roi, une carrière aussi longue, que celle de son » vénérable beau-père, le général de Mayrot, ce Nestor » de l'armée de Condé, lequel, quoiqu'octogénaire, » servait encore son Roi, comme soldat ».

DU HALLAY, maison noble et ancienne de Bretagne, qui possédait avant le XIIIe siècle, la terre de son nom, près Fougères, et qui en possède encore le chef-lieu, avec partie des domaines et fiefs ; malgré la dispersion des titres, occasionnée par les guerres continuelles dont la province de Bretagne fut le théâtre, pendant les XIVe et XVe siècles, il en est encore demeuré suffisamment dans les archives de cette maison, pour établir une filiation suivie depuis :

I. Raoul du Hallay, seigneur du Hallay, qui vivait en 1269. Une charte de Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, sire de Fougères, lui assure l'exemption de tous droits, ses ancêtres n'y ayant jamais été sujets. Il eut pour fils :

II. Guillaume du Hallay, Ier du nom, qui épousa Catherine de Coesme, fille de Briant, sire de Coesme, d'une illustre maison de Bretagne. Elle se remaria, vers l'an 1311, à Renaud, sire de Montbourcher, fils de Geoffroy, sire de Montbourcher, et de Tiphaine de Tinteniac. Elle laissa de son premier mari :

III. Guillaume du Hallay, IIe du nom, marié, en 1313, avec Jeanne de Montbourcher, fille de Renaud de Montbourcher, et de Jeanne de Saint-Brice. De ce mariage vint :

IV. Pierre du Hallay, Ier du nom, seigneur du Hallay, qui vivait en 1340, et fut père de :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;
2.° Jean du Hallay, l'un des plus vaillants capitaines de son siècle. Il servit avec Bertrand du Guesclin, et se distingua à la bataille de Montmarran, en 1353, à celle de Cocherel, en Normandie, et à plusieurs autres actions et combats. Il était capitaine de Saint-Aubin du-Cormier, et avait, sous lui, trente hommes d'armes, du nombre desquels étaient Ancelot du Tiercent, Alain du Tiercent et Guillaume du Châtellier.

V. Guillaume du Hallay, IIIe du nom, seigneur du Hallay, épousa Gosseline de Saint-Gilles. On le trouve employé dans une montre du 6 décembre 1359, avec Olivier du Guesclin. Il vivait encore en 1379, et eut de son mariage :

VI. Harscouet du Hallay, Ier du nom, seigneur du Hallay, capitaine de Fougères, vivant en 1378. Il épousa Alix de Goyon, de la maison de Matignon, dont sont issus :

1.° Raoul, seigneur du Hallay, tué en Angleterre ;
2.° Harscouet, dont l'article suit ;
3.° Margoret du Hallay ;
4.° Gosseline, mariée, en 1366, à Pierre de Poillé.

VII. Harscouet du Hallay, IIe du nom, seigneur du Hallay, après la mort de son frère aîné, fut capitaine, autrement gouverneur de Laval, et avait pour lieutenant, Magoret du Hallay, son frère puîné. Il fut blessé au siége de Rambouillet, et enterré à Meaux. De Blanche de Malor, sa femme, il eut :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Jean du Hallay, seigneur de Boutteville, qui épousa Jeanne de Porcon, dont il eut François du Hallay, sieur de Boutteville, qui épousa, au mois de novembre 1508, Françoise de Malnoë. De ce mariage sont issus :
  A. Gilles du Hallay, sieur de Boutteville et de Champlain, qui épousa, au mois de juillet 1574, Marie de Marcillé, dont il eut :
    a. François du Hallay, seigneur de Boutteville, père de Perronnelle du Hallay, mariée, en 1611, avec Pierre le Cornu, seigneur de la Carbottière ;
    b. Jean du Hallay, sieur de la Champsavin, marié avec Thomasse le Jeune, qui le fit père de Jean du Hallay, écuyer, seigneur de Champsavin et de la Coquillonnays, qui épousa, en 1605, Suzanne Tuffin, qui le rendit père de François du Hallay, écuyer, seigneur de la Coquillonnays ;

B. Marie du Hallay, mariée, au mois de novembre 1548, avec Eustache des Prez ;

3.° Raoul du Hallay, seigneur de la Mazuraie, marié avec Jeanne de Mathefelon ;

4.° Patrice du Hallay, mariée, en 1447, à Bertrand de Pouez.

VIII. Pierre du Hallay, IIe du nom, est qualifié dans un aveu du 9 septembre 1435 *très-puissant et honoré messire Pierre du Hallay*, seigneur du Hallay et de Retiers. Il fut du nombre des gentilshommes qui allèrent au secours de la Guerche, en 1445, et mourut au siége de Fougères, laissant de Jeanne de Husson, son épouse :

IX. Jehan du Hallay, Ier du nom, écuyer, seigneur du Hallay et de Retiers, qui vivait en 1451. Il eut pour tuteur Raoul du Hallay, seigneur de la Mazuraye, son oncle. Jehan épousa Jeanne du Gué, dont il eut :

1.° Gilles, dont l'article suit ;

2.° Guionne du Hallay, mariée, en 1518, avec Gilles du Matz, seigneur de Monmartin.

X. Gilles du Hallay, seigneur du Hallay, vivait en 1483. Il servit dans la maison militaire de la Reine, et eut de Jeanne d'Ust, sa femme :

1. François, dont l'article suit ;

2.° Guionne du Hallay, mariée en 1536, à Louis de Villepouvée, sieur de la Cheze, de Marolles, etc. ;

3.° Renée du Hallay, mariée à Michel de Poix, sieur de Fouesnel.

XI. François du Hallay, seigneur du Hallay, de Retiers et de Montbrault, vivant en 1543, épousa Louise Rabault, dame de Villahier. De ce mariage sont issus :

1.° Jehan, dont l'article suit ;

2.° Claudine du Hallay, mariée à Gilles Brunet, écuyer, seigneur de la Plesse.

XII. Jehan du Hallay, IIe du nom, seigneur du Hallay, de Retiers, de Montbrault, etc., épousa Jeanne de Brëron, qui le fit père de :

1.° Etienne, dont l'article suit ;

2.° Claude du Hallay, mariée à noble et puissant

Jean le Bouteiller, seigneur des Landes, de Maupertuis, etc.

3.° Yvonne du Hallay, femme de François de Serent, écuyer, seigneur de la Rivière.

XIII. Etienne du Hallay, chevalier, seigneur du Hallay, de la Borderie, de Montbrault, etc., sire de Retiers, chevalier de l'ordre du Roi, se défendit dans son château de la Borderie contre le duc de Mercœur, et fut un des chevaliers qui se portèrent à la défense de la Guerche, avec Olivier de Clisson et du Guesclin. Il épousa Gillonne de Coetquen, morte le 12 janvier 1626, fille de haut et puissant Jean, marquis de Coetquen, comte de Combourg, et de Philippine d'Acigné. Par son contrat de mariage, Etienne du Hallay s'obligea de prendre, lui et ses héritiers, les nom et armes de Coetquen, dans le cas où cette maison viendrait à tomber en quenouille et à s'éteindre, et pour cet effet, il fut stipulé qu'ils deviendront les héritiers des biens qui se trouveront dans la maison ; c'est ce qui est arrivé par la mort de M[me] la maréchale et duchesse de Duras, dernière du nom de Coetquen et de sa maison. C'est en vertu de cette stipulation que la maison du Hallay joint à son nom celui de Coetquen, et à ses armes, celles de cette maison. Etienne du Hallay eut de son mariage :

1.° Louis, dont l'article suit;
2.° Jean du Hallay, seigneur du Bois-Macé;
3.° Claude du Hallay, seigneur de Montbrault;
4.° Gabrielle du Hallay.

XIV. Louis du Hallay, seigneur du Hallay, de la Borderie, sire de Retiers, épousa Marie de Loz, dame de Kergouanton, terre qu'elle apporta dans la maison du Hallay. Il en eut :

XV. Jean du Hallay, III[e] du nom, né en 1617, maintenu dans la qualité de *chevalier*, et déclaré *noble* d'ancienne extraction, par arrêts des 3 septembre 1669 et 19 août 1670, de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne. Il avait épousé, par contrat du 26 mai 1646, Marguerite Hue, fille de messire Audard Hue, seigneur du Bois, dont il eut :

XVI. Emmanuel du Hallay, seigneur du Hallay

et de la Borderie, sire de Retiers, qui épousa le 27 avril 1684, demoiselle Marie-Renée de Sévigné de Montmoron, fille de haut et puissant seigneur messire Charles de Sévigné, chevalier, comte de Montmoron, du Coudray, de la Guimbergère, du Pont-Rouault, de la Bouexière et autres lieux et de dame Marie de Dreux. Il en eut :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2. Christophe du Hallay, marié à demoiselle Bizien du Lézard ;
3.° N.... du Hallay, dit *le chevalier de la Bouexière*, chevalier de Malte, mort officier des vaisseaux du Roi.

XVII. Jean du Hallay, IVe du nom, seigneur du Hallay, de la Borderie, de Kergouanton, etc., sire de Retiers, comte de Montmoron, etc., chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, capitaine au régiment de Luxembourg, épousa le 31 décembre 1734, Marie-Thérèse Guérin de la Roche-Blanche, dont il eut :

XVIII. Emmanuel-Agathe du Hallay-Coetquen, chevalier, seigneur du Hallay, de la Borderie, de Kergouanton, etc., sire de Retiers, comte de Montmoron, appelé le *marquis du Hallay*, officier au régiment du Roi, infanterie, en 1754 ; il servit à la bataille d'Hastimbeck en 1757 ; à celle de Crewelt en 1758, où il eut l'honneur d'y porter un drapeau du régiment ; se trouva à la bataille de Minden, après laquelle il fut employé aux chasseurs de l'armée du régiment du Roi ; continua d'y servir jusqu'à la fin de l'année suivante. A cette époque, il fut nommé aide-de-camp du maréchal prince de Soubise, général de l'armée. En 1761, il fut promu au grade de capitaine de cavalerie au régiment Royal-Etranger. Il a rempli jusqu'à la fin de la guerre, les fonctions d'aide de camp du maréchal prince de Soubise : sur son rapport et celui que monseigneur le prince de Condé rendit au Roi de sa conduite militaire, il fut désigné en 1763, colonel d'infanterie. Un mois après, Sa Majesté Louis XV le retint pour être de sa garde, et le nomma officier supérieur de ses mousquetaires noirs, avec brevet de mestre-de-camp de cavalerie, dans lequel il a servi jusqu'au licenciement. Il fut ensuite brigadier des armées du Roi et maréchal de camp. Il servit auprès de Leurs

Altesses Royales, d'abord en Italie, ensuite en Allemagne; reçut d'elles, à Coblentz, l'ordre de réunir à Neuvied, sur le Rhin, les gendarmes, les chevau-légers et les mousquetaires. Il fut, comme le plus ancien officier des compagnies rouges, nommé commandant de la deuxième compagnie noble d'ordonnance, dite *des mousquetaires*, corps qu'il ne tarda pas à porter à plus de huit cents hommes, lesquels servirent LL. AA. RR. avec autant de zèle qu'une noble générosité. A la fin de 1792, il eut ordre des princes, à cause des circonstances du moment de délivrer des congés à ceux qui composaient le corps des mousquetaires, avec l'obligation néanmoins de se rassembler au premier ordre. Attendant toujours de nouveaux ordres, et n'en recevant pas de très-positifs, il servit comme colonel à la suite d'un régiment de hussards au service d'Autriche. Le régiment ayant été incorporé en Hongrie, il entra au service de l'Angleterre, dans le régiment d'infanterie de Maugé; rentra en France, lors de l'amnistie, mais tous ses biens avaient été vendus; le 22 août 1814, Sa Majesté l'a nommé lieutenant-général de ses armées, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il est, depuis 1775, premier veneur de S. A. R. MONSIEUR, frère de S. M. Louis XVIII. Il a fait ses preuves de cour par devant le généalogiste des ordres du Roi, en 1762 (1). Il a épousé, 1.° en 1761, Eléonore-Louise le Gendre de Berville, morte au mois de décembre de la même année, fille de Pierre-Hyacinthe le Gendre, chevalier, marquis de Berville, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et commandant pour le Roi en Normandie; 2.° Elisabeth-Emilianne d'Andrée de Pilles, veuve de Joseph de Meissonnier, comte de Valcroissant, et fille de Paul-Félix-Xavier d'Andrée, baron de Pilles, seigneur d'Aubres, de la Bastie, de la Manche, etc., et de Thérèse-Alphonsine Malachie du Plessis. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1.° Emmanuel Louis-Eleonor-Agathe du Hallay-

---

(1) C'est par erreur que, dans l'*Almanach de la Noblesse de* 1816, page 399, on a mis au chapitre des honneurs de la cour, en parlant de cette maison, le nom *du Haloy*, il faut lire DU HALLAY.

Coetquen, mousquetaire de la deuxième compagnie de la garde ordinaire du Roi en 1773, devenu officier supérieur de ce même corps en 1814, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis;

Du second lit :

2.° Jean - Georges - Frédéric - Emmanuel du Hallay-Coetquen, reçu par Monsieur même, pour faire partie de ses gardes - du - corps. En cette qualité, il a suivi ce prince, ainsi que Sa Majesté Louis XVIII, et lors de la rentrée, il a été nommé officier au régiment de cuirassiers Dauphin;

3.° Frédéric-Jean-Louis-Suzanne - Emmanuel du Hallay-Coetquen, inscrit aux Pages en 1814, et garde-du-corps de Monsieur en 1817.

Armes : Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, frété d'argent qui est du Hallay ; aux 2 et 3 bandés d'argent et de gueules, qui est de Coetquen. Tenant et support : une pucelle à dextre, et un griffon à sénestre. Cimier : une tête de vieillard.

DE CHAMPEAUX, en Champagne et Bourgogne. Cette maison, connue en Bourgogne, sous la dénomination de Champeaux-Vauxdimes, ne doit pas être confondue avec d'autres familles établies dans différentes provinces du royaume, qui n'ont d'autres identités avec elle, que le nom, leurs armes étant différentes.

Le nom de Champeaux est, sans contredit, l'un des plus anciens et des plus illustres de notre histoire. Dès l'an 1100, on voit dans le clergé, un Guillaume de Champeaux, disciple d'Anselme et le maître d'Abélard, enseigner avec tant d'éclat, qu'il mérita d'être regardé comme la lumière de l'église latine (1). Ce Guillaume de Champeaux, l'un des fondateurs de l'université de Paris, fonda aussi l'abbaye de Saint-Victor de cette ville, le chapitre collégial de Champeaux, en Brie, le prieuré de Saint-Donain et

---

(1) *Totius franciæ, imo latini orbis lumen.* Crévier. Hist. de l'Université, tom. I[er], page 112 ; et Hist. Universelle, t. II, page 8 et suiv.

l'abbaye de Troisfontaines, de l'ordre de Citeaux. Son mérite l'aurait élevé aux plus hautes dignités de l'église, s'il eût eu de l'ambition ; mais il se contenta de l'évêché de Châlons-sur-Marne, qu'il quitta ensuite, pour se faire religieux à Clairvaux, sous saint Bernard, son parent et son ami. Un autre, Guillaume de Champeaux fut sous Charles VII et Louis XI, évêque, duc de Laon, pair de France et ministre de ces deux monarques.

Le nom de Champeaux est généralement plus connu et plus distingué dans les provinces de Champagne et de Bourgogne, que partout ailleurs; et l'on conviendra, après avoir lu le fragment généalogique que nous allons donner de MM. de Champeaux-Vauxdimes, que si une famille noble de ce nom, a droit de réclamer, comme issus d'elle, les hommes célèbres qui l'ont illustrée, ce droit appartient à celle-ci et non à d'autres: c'est l'opinion de toute la noblesse de ces deux provinces, et les plus qualifiés d'entr'elle (1), n'ont pas craint de l'attester depuis plus de deux siècles, par des certificats que MM. de Champeaux-Vauxdimes conservent dans leurs archives: c'est le sentiment des deux derniers juges-d'armes de la noblesse de France; l'un d'eux s'occupait, à l'époque de la révolution, de rassembler les matériaux pour faire l'histoire généalogique de cette maison ; c'est aussi le sentiment du sieur Petot, généalogiste de l'ordre de Malte, au grand prieuré de Champagne, qui remarque, dans un procès-verbal de production, dressé par lui, qne MM. de Champeaux-Vauxdimes ne se seraient jamais alliés aux maisons de Clugny et de Toulongeon, s'ils n'eussent été d'ancienne chevalerie. Enfin, les pièces qui composent leurs armoiries et leur devise, sont un indice certain, que leurs auteurs se sont trouvés aux croisades. L'histoire généalogique de cette maison, sera donnée, un jour, au public : un gentilhomme, décoré et exercé dans la partie héraldique, petit-fils d'une demoiselle de Champeaux, y travaille. En attendant, voici le fragment qu'il nous a remis, appuyé des originaux, du jugement de M. Ferrand,

---

(1) Cette opinion était tellement accréditée, par une tradition non interrompue, à l'abbaye de Clairvaux, que l'on avait attention de donner l'appartement où se trouvait le portrait de Guillaume de Champeaux, à tout individu du nom de Champeaux-Vauxdimes, qui visitait cette abbaye.

intendant de Bourgogne, et des procès-verbaux de preuves pour l'admission de trois individus de cette maison, à l'école militaire et à la maison royale de l'enfant Jésus.

I. Jean de Champeaux, écuyer, petit-fils d'autre Jean de Champeaux, chevalier, bachelier, qui se trouva en armes et avec trois chevaux, à la montre de la noblese du bailliage de Chaumont, qui eut lieu dans cette ville, en 1471, fit, avec Claudine de Poiresson, sa femme, l'acquisition de la portion de terre et seigneurie de Saint-Martin-lès-Autreville, près ladite ville de Chaumont-en-Bassigny, qui appartenait à Louis de Poiresson, écuyer, seigneur de la Salle, son beau-frère (1). Il fut père de :

1.° Edme, qui suit ;
2.° Nicolas de Champeaux, auteur de la branche, dite de Verbielle, qui s'est éteinte au commencement du siècle dernier dans la personne de Jeanne de Champeaux, femme de Nicolas-Guy de la Rue, seigneur de Fresnay, près Bar-sur-Aube, capitaine de vaisseau, gouverneur de l'île d'Ouessant, chevalier de Saint-Louis ; fille de Nicolas de Champeaux, écuyer, lieutenant de vaisseau, capitaine d'une compagnie franche de la marine, à Brest, et de Jeanne du Lacparis.

II. Edme de Champeaux, écuyer, Ier du nom, rendit, le 11 mars 1559, ses foi et hommage, à François de Bretagne, comte de Vertus, pour sa terre et seigneurie de Saint-Martin, mouvante de la Ferté-sur-Aube, dont il avait hérité de ses père et mère. Edme de Champeaux, qualifié, dans plusieurs autres actes, de noble et honoré, de très-noble et honoré seigneur, écuyer, seigneur de

(1) Le nom de Poiresson est un des plus nobles et des plus anciens du Bassigny. Cette maison a donné un chevalier de Saint-Michel bien avant la création de l'ordre du Saint-Esprit, et dans les tems où cet ordre n'était donné qu'à la haute noblesse. Le dernier Poiresson était, dans le siècle dernier, marquis de Chamarande, près de Chaumont; sa fille, femme du marquis de Lavaux, grand-bailli d'épée du bailliage de cette ville, n'a laissé qu'une héritière, qui a épousé M. le baron de Mandat, qui a succédé aux biens et aux honneurs des maisons de Poiresson et de Petit de Lavaux.

Saint-Martin et de Cussey, épousa très-noble demoiselle Anne de Clugny, fille de Hugues de Clugny, écuyer, seigneur de Buy, de Gissey, de Vannaires et de Menessaire, en partie, et de Louise de Foissy-Chamesson (1).

---

(1) La maison de Clugny est illustre en Bourgogne; elle a produit un cardinal dans la personne de Ferry de Clugny, évêque de Tournay, chancelier de la Toison d'or; des archevêques, des évêques, des chanoines, comtes de Lyon, une chanoinesse de Remiremont, des généraux d'armées, des chevaliers de l'ordre, etc., etc., etc.

Suivant une généalogie certifiée de cette maison, Hugues de Clugny, père d'Anne, femme d'Edme de Champeaux, était fils d'Aubert de Clugny, seigneur de Buy, de la branche de Sanvignes, et d'une Clugny de la branche de Menessaire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était neveu de Paul de Clugny, seigneur de Menessaire, et petit-fils de Jacques de Clugny et d'Adrienne de Nevers, fille naturelle de Charles de Bourgogne, comte de Nevers, et par conséquent descendant de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, fils du roi Jean.

Lorsque sa terre de Menessaire fut décrétée, le 3 juin 1542, sur les enfants de Paul de Clugny et de Barbe de Semur, sa femme, Hugues de Clugny fut un des opposants à ce décret.

Indépendamment d'Anne de Clugny, femme d'Edme de Champeaux, Hugues de Clugny eut encore de Louise de Foissy, Charles de Clugny, seigneur de Gissey, qui ne laissa que trois bâtards, Antoine de Clugny, chevalier, seigneur de Buy, de Vanarrey, etc., qui n'eut point d'enfants de Louise d'Andelot, fille d'Amé d'Andelot, seigneur de Précia, et de Philiberte de Nance, et Jeanne de Clugny, qui épousa, 1.° Charles de Mathelan, chevalier, seigneur de Gronay et de Vannaires, et 2.° Benjamin de Saucières, baron de Tenances, chevalier de l'ordre.

Louise de Foissy, issue d'une maison ancienne de Bourgogne, qui a donné des principaux officiers à la cour des souverains de cette province, était fille de Pierre de Foissy, chevalier, seigneur de Chamesson et de Thoires, et de Guillemette de Dinteville: elle était tante de Philibert de Foissy, grand-prieur de Champagne, et grand'tante d'Anne et de Léonore de Foissy, chanoinesse de Remiremont. Louise de Foissy avait épousé, en premières noces, un baron de Villeneuve, de la maison de Marins, en Bourgogne, dont des enfants qui ont partagé sa succession avec les enfants d'Hugues de Clugny.

La maison de Dinteville, aujourd'hui éteinte, était la branche la plus illustre de la maison de Jeaucourt; elle a donné un grand-veneur de France et un chevalier des ordres: Guillemette de Dinteville, aïeule maternelle d'Anne de Clugny, femme d'Edme

Il se trouve mentionné dans d'autres titres, de 1560, 1574 et 1577, avec Anne, sa femme, Charles de Clugny, écuyer, seigneur de Gissey, Antoine de Clugny, chevalier, seigneur de Buy, etc., et Jeanne de Clugny, dame de Gronay, ses beaux-frères et belle-sœur. Il était mort, en 1582, au 23 mai, époque à laquelle Anne de Clugny, sa veuve, passa bail de sa terre et seigneurie de Gissey, et de ce qu'elle possédait à Tenissey. Edme de Champeaux laissa :

1.° Nicolas, qui va suivre ;
2.° Et probablement Jean de Champeaux, religieux et célérier de l'abbaye de Flavigny, mentionné dans divers actes qui concernent Nicolas et Edme de Champeaux, présumés ses frère et neveu.

III. Nicolas DE CHAMPEAUX, écuyer, seigneur de Saint-Martin, de Cussey et Gissey en partie, se trouve mentionné dans différents actes des années 1603 et 1605, et est rappelé dans le testament de Charles de Clugny, écuyer, son oncle, du 4 octobre 1607, pour un legs que celui-ci lui avait fait. Il rendit foi et hommage, le 7 avril 1608, à François de Cléron, seigneur de Saffres, pour la terre de Gissey-lès-Flavigny, qu'il tenait de sa mère et dudit Charles de Clugny son oncle. Il paraît par un acte du 19 juillet 1609, où il est qualifié de noble seigneur, qu'il avait vendu dès le commencement de cette année, sa terre de Saint-Martin à noble seigneur messire Nicolas de Saint-Belin, chevalier, seigneur de Vaudremont. Il assista comme gentilhomme et seigneur de Gissey, à l'assemblée de la noblesse du baillage de la Montagne, tenue en 1614, pour la nomination des députés aux états généraux du royaume, convoqués dans la ville de Sens, pour le 10 septembre de la même année. Nicolas de Champeaux, qui ne vivait plus le 26 septembre 1638, eut deux femmes ; la première fut Pierrette Millotet, fille de

---

de Champeaux, avait pour mère Guyonne de Vergy, pour grand'mère Jeanne de Pontaillier, de la maison des comtes de Champagne, palatins de Brie, pour bisaïeule Antoinette de Lisignes, de la maison de Ville-Hardouin, et pour trisaïeule, Isabeau de Grancey-Larcy. *Hist. des grands officiers de la couronne, tome VII.*

feu noble Richard Millotet, vivant conseiller du Roi, receveur général des finances en Bourgogne, et de Jeanne le Quenistret (1), qu'il épousa au château d'Ampilly, le 24 août 1609 ; la deuxième fut Catherine de Toulongeon, qu'une vieille généalogie fait dame de Valefin au comté de Bourgogne, et fille de Guillaume, seigneur et baron dudit lieu de Valefin, et de Charlotte de Poligny (2). Il en eut

Du premier lit :

1.° Edme, qui suit ;
2.° Jean de Champeaux, curé des Barres, diocèse de Châlons-sur-Saône ;
3.° Jeanne-Antoine qui fut mariée au seigneur de Grissey du nom de Milletot ;
4.° Jeanne de Champeaux, religieuse et fondatrice des ursulines de Flavigny ;
5.° Et Anne de Champeaux, morte fille ;

Du second lit :

6.° Claude de Champeaux, damoiselle, âgée de 16 ans en 1638 ;
7.° Anne de Champeaux, damoiselle, âgée de 13 ans en la même année ;
8.° Et François de Champeaux, écuyer, âgé de neuf ans à la susdite époque.

IV. Edme de Champeaux, écuyer, IIe du nom, seigneur de Gissey, de Véroilles, de Chastellenot et de Jussey, était sous la tutelle et garde noble de son père, en 1621, comme il est justifié par l'inventaire noble des biens délaissés par feu demoiselle Pierrette Millotet, sa mère, dressé le 10 novembre de la même année. Il était émancipé et jouissait de ses droits, le 5 octobre 1638, époque à laquelle fut fait l'inventaire noble des biens meubles dépendants de la communauté

---

(1) Pierrette Millotet était tante et sœur des deux avocats-généraux de ce nom, du parlement de Dijon.

(2) La maison de Toulongeon était si illustre dans les deux Bourgognes, qu'elle était placée sur la même ligne que les Châlon, les Vergy, les Neufchâtel, les de Vienne et les Bauffremont.

du feu sieur son père, et de Catherine de Toulongeon sa belle-mère. Il épousa au château d'Hauteroche, le 22 décembre 1643, demoiselle Edmonde Milletot, fille de noble Philibert Milletot (1), écuyer, seigneur de Grissey, et de demoiselle Marie Andivot; le contrat de son mariage lui donne la qualité de gendarme de la compagnie de monseigneur le prince. Il fut invité par M. de Tavanes, le 9 janvier 1649, à se trouver à Auxerre, où ledit seigneur faisait assembler la noblesse de Bourgogne, par ordre du Roi et de monseigneur le prince gouverneur de la province. Edme de Champeaux, fut du ban et arrière-ban de la noblesse de Bourgogne en 1674, et alla servir avec elle sur les bords de la Meuse. Il fut fait lieutenant au régiment de la Reine, infanterie, par brevet du 24 octobre 1683; mais il servit bien peu de tems en cette qualité, puisque par certificat du 18 novembre 1684, il est prouvé qu'il était garde du corps du Roi, dans la compagnie de Montmorency-Luxembourg. Il ne vivait plus le 26 février 1689, époque à laquelle les lettres de convocation du ban et arrière-ban de la province furent notifiées à sa veuve. Il laissa les enfants qui suivent, savoir :

1.° Edme de Champeaux, qui forme l'article ci-après;
2.° Jean de Champeaux, né le 12 mars 1650, qualifié de chevalier, d'écuyer et de seigneur de Vauxdimes, dans les titres qui le concernent, qui fut allié, par contrat du 27 décembre 1692, avec demoiselle Suzanne Bérard, dame de Vauxdimes, fille de Jean et de demoiselle Louise de Javernot. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. Ferrand, intendant de Bourgogne, en date du 5 janvier 1698. Jean de Champeaux et Suzanne Bérard, sa femme, n'ayant point de postérité, fondèrent la chapelle de Vauxdimes, qu'ils dotèrent des biens de cette seigneurie. A l'époque de la révolution, cette chapelle était à la collation de l'évêque de Dijon;
3.° Jeanne de Champeaux, qui épousa, par contrat

(1) Famille ancienne du parlement de Dijon.

du 22 novembre 1700, Claude-Anne de Goix, fils de François, prévôt des maréchaux de France, à Langres;

4.° Anne de Champeaux, femme de Claude Siredey, seigneur de Salives et autres lieux;

5.° Et Marie de Champeaux, damoiselle.

V. Edme DE CHAMPEAUX, IIIe du nom, chef de ses noms et armes, et qualifié dans les actes qui le concernent, d'écuyer, de chevalier et de seigneur de Véroilles, de Chastellenot, de Jussey et de Préfontaine. Les nombreuses convocations du ban et arrière-ban de Bourgogne et de Champagne, qui lui ont été signfiées, et les certificats qui lui ont été délivrés par les grands baillis de la Montagne, de Mâcon, de Bresse, d'Auxerre et de Troyes, prouvent qu'il a servi avec la noblesse de ces deux provinces, dans les années 1689, 1690, 1691, 1692, 1693 et 1694. Il s'allia par contrat du 3 mai 1695, à très-noble damoiselle Marie-Diane de Machat de Pompadour, dite de la Méchaussée, fille de Jacques, seigneur de la Méchaussée, dans la vicomté de Turenne, et de noble dame Philiberte-Agathe Armynot, dame de Préfontaine et de Vougrey (1); leurs enfants furent:

---

(1) Nous avons déjà dit un mot sur la maison de Machat, *aliàs* de Jouffre de Chabrignac, et sur son illustration, à l'article Armynot du Châtelet, dans le VIIIe volume de notre Nobiliaire; comme cette maison a contracté de très-belles alliances, nous indiquerons ici les plus modernes, elles intéressent d'ailleurs messieurs de Champeaux, qui en sont descendus par elle.

Jacques de Machat, père de Marie Diane, dame de Champeaux, avait pour père et mère Henry de Machat, sieur de Lavaux, et Marguerite de Gacon. Henry était troisième fils de Jacques, seigneur de la Méchaussée, la Coste et Lavaux, et de Balthazarde du Cheylard, dame de Réveillon et de Méras, en Quercy. Jacques, substitué aux nom, armes et biens de la maison de Pompadour-Châteaubouchet, par testament de son grand-oncle Jacques de Pompadour, aumônier du Roi et abbé de Saint-Maurin, était fils de François de Machat, baron de la Coste, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'ordre du Roi, et de Françoise de Vichy - Luzillac. François avait pour père et mère François de Machat, seigneur de la Méchaussée et de Vaux, et Françoise de Pompadour; François de Machat avait

1.° Georges-Edme, rapporté ci-après;

2.° Henri-Joseph de Champeaux, prêtre, curé de Leffonds en Montagne, et depuis de Braux les Chastelvillain;

---

pour mère une Rochefort Saint-Angel, et Françoise de Pompadour était fille de Geoffroy, seigneur de Chateaubouchet, gouverneur du château du Ha, à Bordeaux, et de Louise de Comborn, sa deuxième femme. Elle était nièce d'autre Geoffroy, comte de Lyon, évêque de Périgueux, et grand-aumônier de France, qui doit être distingué d'avec Geoffroy, de la branche aînée de Pompadour, évêque du Puy, aussi grand-aumônier, immédiatement avant l'autre. Le P. Anselme les a confondus l'un avec l'autre, parce qu'ils ont été tous les deux évêques de Périgueux et comtes de Lyon, et il n'en a fait qu'un seul grand-aumônier.

Marie-Diane de Machat était nièce, à la mode de Bretagne, filleule et héritière de Diane de Macha, de Pompadour, veuve de Charles de Gain, marquis de Montagnac, depuis femme d'Henry-Joseph de Salignac, seigneur de la Motte-Fénelon.

Cette maison de Machat existe encore dans deux mâles du nom de François, tous les deux frères et chevaliers de Saint-Louis ; ce sont de fidèles émigrés, qui ont tout perdu à cause de leur attachement au Roi. Leur mère était une Raymond, fille d'un marquis de Salgourde, et leur grand'mère une de Lestrade; leur père a été page de la grande écurie. Messieurs de Machat-Pompadour n'ont pas d'enfants.

La maison de Comborn, aujourd'hui éteinte, a été une des plus grandes et des plus illustres de France. Les auteurs ne sont pas d'accord sur son origine; les uns la font descendre des comtes de Toulouse; les autres, des comtes de Quercy; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle était souveraine et jouissait des droits régaliens sur l'évêché de Limoges, pendant la vacance du siége. Elle a donné origine aux vicomtes de Limoges, éteints dans la maison de Bretagne. Henri IV, qui descendait d'eux, en a hérité par la maison d'Albret. Les vicomtes de Turenne, de la deuxième race, les sires et comtes de Ventadour, éteints dans la maison de Levis, et enfin les sires de Blanchefort, étaient puînés de cette maison. Moréri en a donné la généalogie.

Philiberte-Agathe Armynot-Préfontaine a aussi apporté de très-belles alliances à messieurs de Champeaux: Catherine de Châlon-Landreville, sa mère, était incontestablement de l'illustre maison de Châlon, qui a donné des princes d'Orange, des comtes d'Auxerre et de Tonnerre, etc. Les Châlon-Landreville ont été non-seulement confirmés dans leur noblesse, lors de la grande recherche sous Louis XIV, mais ils ont encore été main-

3.° Jacques-Charles de Champeaux, qui a formé la branche rapportée après celle de son frère aîné;

4.° Nicolas de Champeaux;

5.° Marie-Anne de Champeaux, qui épousa, par contrat du 17 novembre 1716, messire Nicolas Armynot du Châtelet, chevalier, son cousin, seigneur de Fée le Châtelet et de Bonchemin. (*Voyez* le tome 8 de notre Nobiliaire, page 380);

6.° Jeanne de Champeaux, qui épousa Simon Du-Potet, écuyer, seigneur de Crussilles, brigadier des gardes du corps, chevalier de Saint-Louis;

7.° Louise-Marie-Agathe, dite l'aînée, femme de Pierre Le Maire, écuyer, seigneur de la Tour et de la Noue;

8.° Agathe de Champeaux;

9.° Jeanne de Champeaux;

10.° Marguerite de Champeaux;

11.° Et Louise-Marie-Agathe de Champeaux, dite la Jeune.

VI. Georges-Edme DE CHAMPEAUX, seigneur de Préfontaine en partie, né le 25 décembre 1701, mort en 1788, épousa 1.° par contrat du 3 juin 1728, demoiselle Jeanne-Agnès de Boussard, fille de noble Jean de Boussard, écuyer, demeurant à Saint-Beroing-lès-Fosses,

---

tenus dans le nom et les armes pleines de Châlon, par un arrêt du conseil. On s'est efforcé d'en faire des bâtards, parce qu'ils étaient peu avantagés de la fortune, mais on n'a pu y réussir.

Par sa mère et sa grand'mère, Philiberte - Agathe Armynot - Préfontaine, descendait de Benigne de Rupt, de la maison de Pesmes, au comté de Bourgogne, seigneur de Rieldessus, et de Claudine de Chastenay - Lanty; Bénigne de Rupt avait pour mère une de Gand, pour aïeule une de Vienne, pour bisaïeule une d'Ugny - Courgengoux, et pour trisaïeule, une Grancey - Larrey. Claudine de Chastenay était fille de Simon, frère germain d'Antoine, auteur de messieurs les comtes de Chastenay - Lanty, actuellement existants. La mère de Claudine de Chastenay était Marguerite d'Igny - Rizaucourt, d'une maison d'ancienne chevalerie de Franche - Comté, qui s'est alliée directement aux maisons de Neufchâtel, de Dinteville, de la Baume-Montrevel, etc.

et de dame Jeanne Gauthier, son épouse, et 2.° demoiselle Marie Chameroy, le 10 novembre 1752.

Il eut seulement de sa deuxième femme les enfants qui suivent :

1.° Joseph-Nicolas de Champeaux, né le 24 juin 1754, qui embrassa l'état ecclésiastique, et fut prêtre docteur en théologie, membre de plusieurs académies et sociétés savantes et littéraires, vicaire-général du diocèse de Rodez, prieur de Montigny le Bretonneux, et titulaire de plusieurs bénéfices à collation royale; administrateur de l'assemblée provinciale de l'île de France, député aux états généraux de 1789, par le clergé des bailliages de Dreux et de Montfort l'Amaury; enfin conseiller et inspecteur-général de l'université de France, et chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur; M. l'abbé de Champeaux l'aîné, constamment attaché à la monarchie, a été un de ses plus zélés défenseurs à l'assemblée dite nationale constituante. Fidèle à ces principes, il s'est émigré en 1792. Il est mort le 21 juin 1815, non-seulement regretté du corps respectable dont il était membre, mais encore des gens de bien qui l'ont connu ;

2.° Henri-Joseph, qui va suivre;

3.° Edme-Georges de Champeaux de Vauxdimes, né le 14 janvier 1761, qui fut d'abord lieutenant d'infanterie, depuis prêtre, chanoine de Grancey le Château, prieur de Saint-Geômes, près Langres, et titulaire de plusieurs bénéfices simples, licencié en l'un et l'autre droit, docteur en théologie, officier de l'université de France, ancien recteur-doyen de la faculté des lettres, membre du collége électoral de Bordeaux et de plusieurs sociétés savantes et littéraires. M. de Champeaux-Vauxdimes s'est émigré en 1791, et s'est rendu à l'armée de Condé, où il a fait toutes les campagnes en qualité d'aumônier de l'avant-garde, et s'y est signalé par son courage, son zèle et son dévouement. Leurs Altesses Sérénissimes les princes de Condé et duc de Bourbon, et tous les chefs de cette armée lui ont rendu à cet égard les témoignages les plus flatteurs, en at-

testant que non-seulement il a rempli les fonctions de son état avec tout le zèle et la charité que l'on devait attendre d'un ecclésiastique, mais qu'il a exposé très-souvent sa vie pour enlever les blessés de l'un et de l'autre parti du champ de bataille, et leur prodiguer les soins et les consolations spirituelles. S. A. S. monseigneur le prince de Condé, en recommandant M. l'abbé de Champeaux Vauxdimes, au ministre de la guerre et à la commission des émigrés, s'exprime ainsi dans ses lettres et apostilles : « La conduite M. l'abbé de » Champeaux-Vauxdimes, aussi honorable que » distinguée, dans le corps d'armée que je com- » mandais, par les secours qn'il prodiguait aux » blessés, et les dangers auxquels il s'est souvent » exposé, la constance et la pureté de son atta- » chement à son souverain légitime, lui ont mérité » de ma part un intérêt particulier : il n'est point » de rapport sous lequel il ne soit digne des bontés » et des grâces du Roi. » Aussi sur le rapport de M. le maréchal duc de Feltre, Sa Majesté a daigné le faire chevalier de son ordre militaire de Saint-Louis, par ordonnance du 10 juillet 1816. M. l'abbé de Champeaux-Vauxdimes est auteur du *Manuel des Guerriers émigrés,* et de plusieurs autres productions littéraires;

4.° Laurent Marie-Gilbert de Champeaux-Boisessart, né le 10 août 1763, qui fut successivement, depuis 1778, sous-lieutenant et lieutenant au régiment du Maine, infanterie, et capitaine au régiment Royal-Liégeois. Il s'est émigré en 1791, et a servi à l'armée de Condé, jusqu'au licenciement de 1801, en qualité de chasseur noble, et de sous-lieutenant au régiment de Roquefeuil, infanterie. Il a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1800, et reçu, en cette qualité, par S. A. S. monseigneur le prince de Condé, au commencement de l'année 1801. Sa Majesté l'a promu en 1816, au grade de chef de bataillon, et l'a admis à la retraite, avec la pension affectée à ce grade. Il est marié avec madame la douairière de Belmont, dame de Vaudes, près de Troyes : il n'a pas d'enfants;

5.° Jean-Baptiste-Nicolas, dit le chevalier de Champeaux, né en 1769, qui fut élève du Roi, à l'école militare de Pont-à-Mousson; il en sortit en 1784, pour entrer sous-lieutenant au régiment d'Aquitaine, infanterie, et il y devint lieutenant-aide-major. Fidèle au serment qu'il avait prêté au Roi, il s'émigra avec ses frères, en 1791, et alla se ranger sous la bannière des lys, à l'armée de Condé, il y a servi, sans discontinuation, jusqu'au licenciement de 1801, en qualité de chasseur noble et de lieutenant-sous-aide-major au régiment de Bardonnenche, infanterie. Il a été fait chevalier de Saint-Louis, en 1814, et reçu, en cette qualité, dans le mois de décembre de la même année. Le Roi vient de le faire chef de bataillon. Le chevalier de Champeaux a épousé, en 1801, au mois de janvier, demoiselle, Marie-Jeanne-Victoire Chauvel du Brosset, fille unique et seule héritière de messire Charles-François Chauvel du Brosset, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Saint-Parre-lès-Vaudes et autres lieux, près de Troyes, et de dame Françoise de la Chapelle. Il n'en a point d'enfants;

6.° Marie-Madelaine de Champeaux, née en 1755, morte en 1812;

7.° Pauline-Suzanne-Justine de Champeaux;

8.° Marie de Champeaux;

9.° Marie-Elizabeth de Champeaux, née le 21 janvier 1770, ancienne élève de la maison royale de l'enfant Jésus, à Paris.

VII. Henri-Joseph de Champeaux de Saint-Georges, chevalier, né en 1757, actuellement chef de ses nom et armes, chevalier de justice de l'ordre noble de Saint-Hubert de Bar, propriétaire du château et maire de Saint-Georges, près d'Auxerre, des terres de Courgerennes, Villetar, Villepart et des Chevrets, dans le département de l'Aube. Il épousa, le 1er mai 1797, demoiselle Angélique-Louise de Noel de Courgerennes, fille de messire Augustin-Simon de Noel de Courgerennes, chevalier, décédé seigneur dudit Courgerennes, Villetar, Villepart, Verrières, des Chevrets et autres lieux, ancien capitaine

de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marguerite Harlan. De ce mariage sont issus :

1.° Augustin-Joseph de Champeaux de Saint-Georges, né le 12 avril 1798 ;
2.° Elisabeth-Adélaïde de Champeaux, née le 15 avril 1801 ;
3.° Jeanne-Joséphine de Champeaux, née le 14 juillet 1804.

Branche puînée, reprise au Ve degré.

VI. Jacques DE CHAMPEAUX, dit le chevalier, fils d'Edme de Champeaux, et de Marie-Diane de Machat-Pompadour, dite de la Machaussée, naquit le 28 janvier 1709. Il épousa, par contrat de 1734, demoiselle Marie-Anne Poisot, fille de Jean-Baptiste, et de demoiselle Anne Sercueil, et il en eut :

VII. Etienne DE CHAMPEAUX, écuyer, né le 14 mai 1736. Il servit d'abord comme volontaire, et à ses dépens dans le régiment de Ségur, infanterie, depuis Briqueville. Il quitta ce corps pour entrer ensuite dans celui de la gendarmerie ; puis il entra capitaine à l'hôtel des Invalides à Paris, et fut envoyé enfin, en qualité de commandant au fort d'Andaye. Il est mort au commencement de 1811. Il avait épousé Jeanne d'Arbois, sœur utérine de MM. de Champeaux-Vauxdimes, de Saint-Parre, de Vaudes et de Saint-Georges, ses cousins-germains, et en eut :

VIII. Pierre-Clément DE CHAMPEAUX, né le 24 mai 1767, fut d'abord élève de l'école militaire de Thiron, ensuite de celle de Paris. Il entra dans un régiment de chasseurs à cheval, et il y devint sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, colonel. Il était en l'an VII, colonel de gendarmerie : il devint ensuite général de brigade de cavalerie, et fut tué, avec ce grade, à la bataille de Marengo en 1800. Le général de Champeaux avait épousé à Autun, en 1791, une demoiselle Gaudillot, qui le rendit père :

1.° Achille, mort en 1808, officier d'infanterie ;
2.° Gaston, élève de l'école militaire de Saint-Cyr,

depuis garde-du-corps du Roi dans la compagnie de Raguse. Il est actuellement lieutenant-adjudant-major dans la légion du Rhône ;

3.° Eugène de Champeaux ;

Armes : d'or, à la bande de sable, chargée de trois besants du champ, et accompagnée de deux croix patées de gueules ; pour devise, celle des croisés : *Diex le volt*.

CHAUBRY, autrefois CHAUBRI, famille noble, originaire d'Italie. Deux membres de cette famille ayant embrassé le parti du général Braccio contre François Sforce, duc de Milan, furent proscrits, dépouillés de leurs biens, et obligés de se réfugier en France, en 1449, où l'un d'eux fonda une branche dont descendait :

Messire René-André Chaubry, chevalier de l'ordre du Roi, de Saint-Michel, nommé en 1780 ; mort à la Flèche, le 20 février 1785. Il laissa les enfants qui suivent :

1.° Messire René-Ferdinand Chaubry, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, du 13 décembre 1814, de l'ordre noble du Phénix d'Hohenlohe, de l'année 1801 ; président du conseil-général du département de la Sarthe, et du collége électoral de l'arrondissement du Mans, en 1814, 1815 et 1816. Son dévouement pour la cause royale est connu. Il était président du conseil des Princes, au Mans, en 1794, et il a constamment donné des preuves de son zèle, en secourant de sa bourse et de sa personne, l'armée catholique et royale, ainsi que l'atteste un certificat de MM. le chevalier d'Andigné, pair de France ; le vicomte de Malartic, maréchal de camp ; le comte de Bourmont, lieutenant-général ; le chevalier Tranquille, maréchal de camp. Un autre certificat, signé de plusieurs gentilshommes du Maine, atteste les mêmes faits.

2.° Messire Nicolas-Joseph Chaubry de Blottières, ancien maire de Toulon. De son mariage avec Marguerite Michel sont issus :

a. Magdelaine-Adèle Chaubry, mariée à messire Jules Ferdinand Martininq, capitaine des vaisseaux du Roi, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis;

b. Joseph-Claude Chaubry, capitaine d'infanterie, mort à l'âge de 21 ans;

c. Messire Joseph-Frédéric Chaubry, conseiller-auditeur à la cour royale de Paris;

d. Clara Chaubry;

e. Joseph-Adolphe Chaubry;

3.° Messire Charles-Louis-André Chaubry de Beaulieu, ancien conseiller du Roi en sa cour de parlement à Paris, mort le 2 juillet 1816;

4.° Messire François Jean Chaubry, baron de Troncenord, maire de Congy, département de la Marne.

Armes: d'argent, à trois pommes de pin au naturel. Supports: deux lions. M. le baron de Troncenord brise d'un cerf de sable en abîme. Couronne de baron. Supports: deux levriers.

ROUILLÉ D'ORFEUIL, à Paris, famille originaire de Normandie.

Comme il s'est glissé quelques erreurs dans l'article généalogique de cette maison, inséré au tome VIII de cet ouvrage, page 184, nous avons cru devoir le rétablir ici.

Messire Guillaume Rouillé, né à Alençon en 1449, de Louis Rouillé, seigneur de Hertré et de Rozé, exerça la profession d'avocat; connu avantageusemeut de Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, cette princesse lui donna la place de lieutenant-général de Beaumont le Vicomte. Le roi et la reine de Navarre (Charles d'Albret et Marguerite de Valois), le gratifièrent, dans la suite, d'une charge de conseiller en l'échiquier d'Alençon, et d'une place dans leur conseil.

Guillaume Rouillé est auteur d'un Commentaire sur la coutume de Normandie; il parut en 1534, et donna une si haute idée des talents de l'auteur, que le parlement de Normandie le fit prier de venir à Rouen, invitation

honorable à laquelle il ne manqua pas de se rendre. On a de lui un recueil de l'antique pré-excellence de la Gaule et des Gaulois, imprimé à Poitiers en 1546, et une pièce de vers intitulée: *Les Rossignols du parc d'Alençon*, à l'occasion de l'arrivée de la reine de Navarre en cette ville, en 1544.

I. Louis Rouillé, secrétaire du Roi, le 25 avril 1679, surintendant des postes de France en 1691, rendait compte au Roi seul de leur produit, ayant été dispensé par des lettres patentes d'en compter ni au conseil ni à la chambre des comptes (président Hénault 1591.) Cette régie dura depuis le mois de juillet 1691, jusqu'au mois de janvier 1695. Ses enfants furent:

1.° Marie-Louis-Paulin Rouillé, maître des requêtes, chevalier, seigneur, comte de Jouy, marié avec demoiselle Marie-Angélique d'Acquin. De ce mariage sont issus:

a. Antoine-Louis Rouillé, chevalier, seigneur, comte de Jouy, Fontaine-Guérin, Villeraz, etc., maître des requêtes, secrétaire d'état de la marine, en 1749, grand-trésorier de l'ordre du Saint-Esprit, ministre des affaires étrangères, en 1754; il donna sa démission le 25 juin 1757, et mourut le 20 septembre 1761. Il avait épousé dame Marie-Anne Pallu, dont il a eu demoiselle Marie-Catherine Rouillé, épouse de M. le duc d'Harcourt-Beuvron;

b. Louis-Antoine Rouillé de Roissy, chevalier, seigneur de Clichy-la-Garenne, conseiller du Roi, honoraire, en sa cour de parlement;

c. Angélique-Elisabeth Rouillé, épouse de Louis Claude de Béchamel, chevalier, seigneur de Nointel, maître des requêtes;

d. Marie-Anne Rouillé, épouse de Jean-Baptiste de Castellane, chevalier, marquis d'Avancos, seigneur de Norante et de Saint-Etienne;

2.° Jean, dont l'article suit;

3.° Léon Rouillé, conseiller au parlement, chanoine honoraire de l'église de Notre-Dame de Paris;

4.° Marie Rouillé, épouse de M. le marquis de Bernage, chevalier seigneur de Saint-Maurice, conseiller d'état ordinaire;

5.° Marie-Anne Rouillé, épouse de messire Léon Pajot, écuyer, seigneur de Villers, contrôleur-général des postes de France;

6.° Elisabeth Rouillé, épouse de messire Maximilien Titon, procureur du Roi en l'Hôtel-de-Ville de Paris;

7. Deux demoiselles, religieuses au couvent de la Visitation, à Paris.

II. Jean ROUILLÉ, chevalier, seigneur de Fontaine et de la Coste, maître des requêtes, intendant-général des postes et messageries de France, épousa, le 2 décembre 1699, Jeanne de Rebours, de laquelle sont issus:

1.° Michel Rouillé de Fontaine, chevalier, seigneur de Marly-la-Ville, conseiller du Roi en sa cour de parlement, contrôleur-général des postes, marié avec demoiselle Angélique-Elisabeth Sézille. De ce mariage sont issus:

a. Alexandre-Jean-Baptiste Rouillé de Fontaine, chevalier, maréchal général des logis de la cavalerie, seigneur de Goyencourt; il épousa Claude-Sophie Caulet d'Hauteville, dont il eut Basile-Gabriel-Michel Rouillé de Fontaine, seigneur de Goyencourt, marié avec demoiselle Marie-Louise-Emilie Robert de Lierville, dont est issue Louise-Octavie-Sophie Rouillé de Fontaine;

b. Marie-Angélique-Rouillé de Fontaine, épouse de Louis-François, marquis de Chambray;

2.° Jean-Louis, dont l'article suit;

3.° Alexandre Rouillé de Raucourt, chevalier, gouverneur de la Martinique, mort sans avoir contracté d'alliance;

4.° Marie-Jeanne-Elisabeth Rouillé, morte sans alliance.

III. Jean-Louis ROUILLÉ D'ORFEUIL, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, épousa, le 22 août 1731, Henriette-Madelaine

de Caze de la Bove, née le 29 septembre 1713, fille de Gaspard-Hyacinthe de Caze, baron de la Bove, seigneur du grand et petit Juvicourt, conseiller du Roi, trésorier-général des postes et relais de France, et de Marie-Henriette de Watelet. De ce mariage sont issus :

1.° Gaspard-Louis dont l'article suit ;
2.° N.... Rouillé, officier dans le régiment des Gardes-Françaises, mort sans avoir été marié.

IV. Gaspard-Louis Rouillé d'Orfeuil, marquis de Marville, envoyé par le Roi en Hollande avec M. d'Affry, en 1756, pour y traiter de la paix, fut fait intendant de Champagne en 1764, grand-prévot, maître des cérémonies de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1771. Il épousa demoiselle Bernard de Montigny, dont il a eu :

V. Antoine-Louis, baron Rouillé d'Orfeuil, intendant de la province de Champagne, conseiller d'état, le 6 juillet 1814; chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur le 20 novembre 1814; marié en février 1777, à Marie-Thérèse Radix de Chevillon. De ce mariage sont issus :

1.° Gaspard-Marie-Louis, dont l'article suit ;
2.° Antoine-Angélique-Elisabeth-Balthazar Rouillé, né le 21 avril 1780, mort capitaine d'infanterie dans le 59e régiment de ligne, le 27 juillet 1810, au siége de Rodrigo, en Espagne ;
3.° Charles-Melchior Rouillé, né le 29 juin 1781, chef d'escadron en 1813, major des chasseurs de la garde royale en 1815, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 17 mai 1816 ;
4.° Anne-Achille Rouillé, né le 21 avril 1783, capitaine au 5e régiment d'infanterie légère, tué le 16 juin 1811, au siége de Tarragone, en Espagne ;
5.° Charlotte-Claudine-Célénie Rouillé, née le 28 décembre 1778, mariée à M. Taillepied de la Garenne ;
6.° Agathe-Claudine Rouillé, née le 4 décembre 1786, mariée le 25 septembre 1809, à M. Philibert de Tascher ;
7.° Amélie-Charlotte Rouillé, née le 4 décembre

1786, morte à Châtillon-sur-Seine, le 13 mars 1811;

V. Gaspard-Marie-Louis ROUILLÉ, né le 3 décembre 1777, créé baron en 1810, et préfet du département d'Eure-et-Loire, en 1313, a épousé Marie-Amélie-Maurice Chaumont de Riveran. De ce mariage sont issus :

1.° Jules Rouillé, né en 1800, entré dans le premier régiment de la garde royale, en 1816;
2.° Charles Rouillé, né en 1801, entré dans les chasseurs de la garde royale, en 1816;
3.° Alfred Rouillé, né en 1802;
4.° Laure Rouillé, née en 1799, morte en 1815.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses tigées et feuillées d'argent et en pointe d'un croissant du même.

DE BRUC, maison d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne, qui tire son nom de la châtellenie de Bruc, située en la paroisse de Guémené-Penfau, évêché de Nantes, dont relevaient plusieurs fiefs et seigneuries nobles, seigneuries que possède encore de nos jours cette maison, et dont la possession remonte à près de huit siècles.

La maison de Bruc florissait dès le commencement du onzième siècle. Un seigneur de Bruc fut du nombre des gentilshommes bretons, qui se joignirent à Fergant, duc de Bretagne, qui concourut à la conquête de l'Angleterre avec Guillaume le Bâtard, duc de Normandie. Il se trouva à la bataille d'Hastings, le 14 octobre 1066, et s'y distingua d'une manière éclatante. M. Dorion, en son poëme *de la bataille d'Hastings ou l'Angleterre conquise* (1) en parle avantageusement, et le nomme parmi les seigneurs bretons qui contribuèrent le plus, par leur intrépidité, au succès de cette journée mémorable.

---

(1) In-8°, Paris, 1806, pages 57 et 160.

I. Guethenoc DE BRUC, seigneur de Bruc, vivant en 1200, est le premier seigneur de cette maison, par lequel on en commence la filiation, suivie, appuyée par titres. Il eut pour fils :

II. Alain DE BRUC, chevalier, seigneur de Bruc, qui vivait en 1240. On ignore le nom de sa femme, mais on lui connaît quatre fils :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;
2.° Alain de Bruc, évêque de Dol, en 1268, puis de Tréguier, mort en 1285. Il est fait mention de ses frères, de son père et de son aïeul, dans une donation qu'il fit à son église cathédrale, dans lequel acte il se nomme *Alanus filius ; Alani filii Guethenoci de Bruc D. G. episcopus Trecorensis*, etc. Le 14 décembre 1284, il introduisit les dominicains dans la maison qu'il leur avait préparée (1), et reçut, le douzième jour du même mois, dans son diocèse, les jacobins, établis à Guingamp (2). Ce fut un saint prélat, et qui eut Saint-Yves, pour official de son église. Toutes les histoires et chroniques font mention de lui ;
3.° Thébaud de Bruc, chantre de l'église cathédrale de Tréguier, mentionné en plusieurs actes, entr'autres dans l'enquête pour la canonisation de Saint-Yves ;
4.° Yves de Bruc, religieux de l'ordre des frères prêcheurs, ainsi qu'il a été remarqué par le père Albert le Grand, religieux du même ordre.

III. Guillaume DE BRUC, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Bruc, etc., mentionné dans la donation de l'évêque de Tréguier, son frère, fit le voyage de la Terre Sainte, avec Jean I[er], duc de Bretagne, surnommé le Roux, ainsi qu'il le justifie par une charte de la commutation de bail en rachats, faite par le même duc, en faveur des gentilshommes qui l'avaient suivi audit voyage, en date de l'an 1275, ainsi que l'a rapporté d'Argentré,

---

(1) Hist. de Bretagne, par dom Morice, tom. I, page 209.
(2) *Ibid.* par dom Taillandier, tome II. Catalogue historique des évêques et abbés de Bretagne, page 74.

dans son histoire de Bretagne. Au bas de cet acte, on lit ces mots : « En témoin desquelles, nous, Hervé de » Bouteville, *Guillaume de Bruc*, et Alain le Véer, che- » valiers, les présentes lettres scellames de nos sceaux, » qui cet établissement avons gréé à tenir ». Il laissa de sa femme, dont on ignore le nom :

IV. Guillaume DE BRUC, IIe du nom, chevalier, seigneur de Bruc, etc., qui servit et porta les armes pour Charles de Blois, jusqu'à l'an 1342, et était payé pour trois cents hommes d'armes, ainsi qu'il appert par l'extrait des montres de la maison de Penthièvre. Il épousa Adelice de Callac, fille de Pierre de Callac, seigneur dudit lieu, et de Philippe le Veyer, sœur de Daniel le Veyer, évêque de Nantes. Il eut de ce mariage :

1.° Pierre, dont l'article suit ;

2.° Hervé,
3.° Bertrand, } qui furent du nombre des 27 écuyers de la compagnie de Girard Chabot (1), sire de Rais, chevalier-banneret, dont la montre se fit à Dreux, le 10 avril 1371 ;

4.° Guillaume de Bruc, qui servit dans les guerres de son tems, sous la charge d'Olivier de Clisson, baron de Bretagne (2), qui fit montre à Vannes, le premier janvier 1375.

V. Pierre DE BRUC, Ier du nom, écuyer, seigneur de Bruc, fut un des gentilshomme bretons qui s'engagèrent, par acte du 26 avril 1379, de défendre et maintenir le droit ducal en Bretagne, pendant l'absence de leur prince qui était passé en Angleterre (3). *Titres de la ville de Brissac*; *d'Argentré*, l. 8, ch. 290. Il ratifia à Pouancé, le 25 mai 1381 le traité de paix de Guerrande conclu entre Jean, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont, et le roi de France (4).

---

(1) Mémoire pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne, par dom Morice, tom. I, col. 1648.
(3) *Ibid.* par dom Taillandier, tom. II, col. 101.
(2) *Ibid.* col. 216.
(4) *Ibid.* col. 280.

Titres du cabinet du Roi. Il appert par une transaction et divers actes de la famille, et par différents extraits des titres de l'abbaye de Redon, qu'il épousa Isabeau, dame de la Boutveillaye, paroisse de Glénac, en l'évêché de Vannes, à condition que cette terre serait l'apanage d'un de leurs fils, qui en prendrait le nom et les armes. Ils en eurent deux :

1.° Geoffroy, dont l'article suit ;

2.° Jean de Bruc, seigneur de la Boutveillaye, de l'Adriennaye, qui fut vice-chancelier de Bretagne, ambassadeur à Rome et en Angleterre, l'un des personnages illustres de son tems, et qui fut honoré des missions les plus importantes. Il fut présent à la lettre de Jean, duc de Bretagne, donnée au château de Nantes, le 14 janvier 1404, de l'avis et conseil des barons et prélats du duché de Bretagne, qui décharge le comte de Laval de la curatelle de ce prince (1). *Château de Nantes, armoire F. cassette D, n° 5 ;* fut un des seigneurs qui composaient le conseil du même duc Jean, lorsqu'il donna un mandement, portant défense à ses officiers de prendre aucun droit sur les vaisseaux qui mouillaient dans le port de Landernau, datée de Dinan le 17 janvier 1407 (2) : *Acte du marquisat de Rosmadec, vû par M. de Molac :* souscrivit, le 8 août 1406, avec l'évêque de Nantes et Guillaume Eder, la permission accordée par le duc au sire de Guémené, de faire garder son château par ses vassaux, en tems de guerre (3) : *Titres de Guémené.* Il fut aussi présent au mandement donné par le même prince, à Vannes, le 26 avril 1409, en faveur de Geoffroy de Bruc, son frère (4) ; souscrivit les lettres données par le duc en son grand-conseil, le 1er juillet 1409, lesquelles déchargent Amauri de Fontenay, de la

---

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, tom. II. col. 745.

(2) *Ibid.* col. 802.

(3) *Ibid.* col. 810.

(4) *Ibid.* col. 817. Mémoires de Molac.

capitainerie de Rennes (1) : *Titres de Brissac ;* fut présent à l'ordre du duc, donné à Vannes, le 17 octobre 1409, pour informer des vexations commises sur les terres de l'abbaye de Saint-Jagu (2) ; est nommé avec la qualité de premier maître des requêtes du duc de Bretagne, dans l'extrait du compte de Jean, abbé de Saint-Mahé, trésorier et receveur-général, depuis son dernier compte du 27 mars 1409, jusqu'au 25 janvier 1411 (3) : *Chambre des comptes de Nantes ;* fit, le 17 octobre 1414, au nom du duc de Bretagne, un accord avec les commissaires du roi d'Angleterre, touchant la restitution de quelques prises de mer réciproques (4) : *Rymer, tom.* IX, *pag.* 163 ; fut envoyé, avec la qualité de vice-chancelier de Bretagne, à Rome, en 1410, avec Alain de la Rue, évêque de Saint-Brieux, pour obtenir du pape la dispense des vœux que le duc avait formés, entr'autres de faire le voyage de Jérusalem (5) ; est nommé dans une ordonnance de ce prince, du 5 octobre 1420, touchant plusieurs payements et notamment d'un de la somme de cent écus d'or, *alloués à son bien amé et féal vice-chancelier Jean de Bruc*, pour envoyer en cour de Rome, pour le relâchement des vœux du duc et autres choses secrètes (6) ; est nommé avec la même qualité, dans l'accord fait entre le duc de Bretagne et Robert de Dinan, sur la propriété de Moncontour (7), le 7 octobre suivant : *Mémoires de Molac.* Il avait épousé, en 1378, Lucie de Coetlogon, fille d'Amauri, seigneur de Coetlogon, et de Lucie d'Acigné. De ce mariage sont issus :

---

(1) Mémoire pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, tom. II, col. 820.
(2) *Ibid.* col. 830.
(3) *Ibid.* col. 831.
(4) *Ibid.* col. 890.
(5) Histoire de Bretagne, par dom Morice, t. I, pag. 480.
(6) Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, par dom Taillandier, tom. II, col. 1050.
(7) *Ibid.* col. 1052.

a. Geoffroy de Bruc, seigneur de la Boutveillaye, etc., qui mourut sans enfants;

b. Jean de Bruc, évêque de Tréguier; le traité fait par le chancelier de Malestroit, au nom du duc de Bretagne, et le duc de Bedfort, régent de France, fut ratifié, le 8 septembre 1427, par Jean de Malestroit, évêque de Nantes, Bertrand de Rosmadec, évêque de Quimper, etc., et Jean de Bruc, évêque de Tréguier. *Histoire de Bretagne, livre* IX, *page* 502, 1[er] *volume*, par Dom Pierre Morice, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Jean de Bruc, évêque de Tréguier, fut transféré à Dol, le 9 de janvier 1431, et ptit possession le 15 mai suivant. Il fit confirmer, par le pape Eugène IV, la fondation faite par son prédécesseur, d'une messe basse après matines, et tint un chapitre général en 1434. Le jour de sa mort ne nous est pas connu; mais l'année s'en trouve dans son épitaphe conçue en ces termes: *Hîc jacet piæ recordationis et defensor D. Johannis de Bruc, Venetensis diocesis Parrochiœ de Glennac oriundus....* 1437. Son écu représente un sautoir chargé de douze besants ou tourteaux. *Catalogue historique des évêques et abbés de Bretagne, pag.* lxij, 2[e] *vol. Histoire de Bretagne* par Don Charles Taillandier, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Jean de Bruc, évêque de Tréguier, obtint les bulles du pape Martin V, le 29 avril 1422. Il publia quelques statuts synodaux, en 1426, et fut transféré à Dol en 1430. *Catalogue historique des Abbés de Bretagne, pag.* lxxvj;

c. Marguerite de Bruc, dame de la Boutveillaye, mariée avec Tristan de la Lande, chevalier, seigneur de Guiguen et de Vaurouaud, grand-maître de Bretagne, gouverneur de Nantes et de Saint-Malo;

d. Isabelle de Bruc, mariée, par le duc de Bretagne, avec Jean de Malestroit, seigneur

d'Oudon, de la Vieillecour du Celier, etc., dont postérité.

VI. Geoffroy DE BRUC, seigneur de Bruc, était marié du vivant de son père, ainsi qu'il se justifie par acte du 6 mai 1396, avec Jeanne de l'Hôpital, fille de Eliot de l'Hôpital, seigneur de la Rouardaye, près Redon, et sœur de Pierre de l'Hôpital, président et juge universel de Bretagne, personnage des plus illustres de son siècle. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Jean de Bruc, archidiacre de Nantes, conseiller d'état et aumônier du duc de Bretagne, comme il appert par deux dons de ce prince, des années 1418 et 1420, et par plusieurs autres titres ;
3.° Geoffroy de Bruc, homme d'armes de la compagnie de Tristan de la Lande, son parent, au siége de Châteauceaux, l'an 1420, comme il se justifie par les extraits des montres de la même année.

VII. Pierre DE BRUC, IIe du nom, chevalier seigneur de Bruc, de la Vieillecourt, etc., est nommé parmi les seigneurs qui accompagnèrent le duc de Bretagne à Amiens, l'an 1425, suivant le compte de Raoulet le Neveu, de cette même année (1) : *Chambre des comptes de Nantes*. Il est nommé, dans différents accords et partages faits par lui, et aveux à lui rendus par ses vassaux jusqu'à l'an 1426, et mourut peu de tems après. Par une transaction du 20 août 1424, faite entre lui et son fils aîné, d'une part, et Morice de la Noue, écuyer, seigneur de la Noue, de Launay, de Bazouin, etc., on voit qu'il avait épousé Thiphaine de la Noue, tante dudit Morice, qui lui donna en partage le domaine de la Viellecourt, qui, depuis, est demeuré dans la maison de Bruc. De ce mariage sont issus :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;
2.° Jean de Bruc, évêque de Saint-Brieux, qui

---

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, col. 1173.

succéda à Christophe de Penmart, élu l'an 1439, et eut pour successeur Pierre de Laval. Tous les historiens qui ont donné des chronologies des évêques de Bretagne, l'ont omis par erreur, car Jean de Bruc, en qualité d'évêque de Saint-Brieux, était peint dans la salle épiscopale de cette ville, avec ses armes, sa devise, et mentionné dans les archives du chapitre ;

3.° Yvon de Bruc, qui avait quelques différends avec Yvon Denis, suivant la commission qui fut adressée à maître Jean de Guerrande, bailli de Cornouailles (1) et autres, pour informer sur les griefs et excès faits par lui audit Yvon Denis, du 5 novembre 1457.

VIII. Guillaume DE BRUC, IIIe du nom, seigneur de Bruc, de la Viellecourt, etc., est nommé dans divers actes et hommages par lui faits ou à lui rendus depuis l'an 1426 jusqu'en 1450. Il rendit un aveu à messire Jean de Beaumanoir, chevalier, par lequel il conste qu'il avait épousé Perrine de Baulon, d'une ancienne maison de Bretagne, qui tenait quelques héritages dudit seigneur de Beaumanoir. De ce mariage est issu :

IX. Guillaume DE BRUC, IVe du nom, seigneur de Bruc, de la Vieillecourt, etc., qui succéda à son père l'an 1480. Il appert, par nombre d'actes, et par extraits de la chambre des comptes, qu'il comparut aux montres des gentilshommes de l'évêché de Nantes, en 1467; et qu'en 1487, allant, avec le seigneur de la Moussaye, secourir le duc assiégé dans Nantes, il fut fait prisonnier au combat de Joüe, par Adrien de l'Hôpital, conducteur des vieilles bandes françaises, avec Réné de Bruc, seigneur d'Esdrieux, son fils, et mené à Lizons, en Normandie, où son fils fut relâché, pour aller chercher le prix de leur rançon. A son retour, s'étant retiré dans la ville de Nantes, il y mourut le dernier janvier 1487, en la maison de l'abbé de Geneston, et fut inhumé aux Carmes. Dans une sentence arbitrale, ren-

---

(1) Mémoire pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, col. 1717.

due, le 22 décembre 1471, par noble écuyer Guillaume de Boisjagu, entre les paroissiens de Guémené, contribuables aux fouages, et Guillaume de Bruc, intervenant pour son métayer de sa métairie de Gascoigne, en la paroisse de Guémené, par laquelle il est ordonné que ledit métayer et ceux qui tiendront après lui ladite métairie seront quittes à l'avenir de la contribution et payement dudit fouage envers lesdits paroissiens, parce que ladite métairie était un fief appartenant audit seigneur de Bruc, *qui était noble personne, ayant cour, juridiction, hommes et sujets en ladite paroisse de Guémené, obéissant à sa cour et juridiction de Bruc.* Il avait épousé, l'an 1450, Guillemette d'Esdrieux, fille aînée et principale héritière de Guillaume, seigneur d'Esdrieux, et de Perrine de Juzet. De ce mariage sont issus:

1.° René, dont l'article suit;
2.° Guillaume de Bruc, prêtre, d'abord curé de Guémené, ensuite recteur de la Chapelle Bassemer, au diocèse de Nantes, où il mourut le 8 octobre 1516;
3.° Jeanne de Bruc, mariée, par contrat passé à Nantes, le premier janvier 1476, avec Guillaume de la Haye, seigneur de Sablé, paroisse de Saint-Nazaire, dont postérité;
4.° Marguerite de Bruc, mariée le 18 mai 1480, avec Arthur de Pontmuzart, seigneur de la Chaussée-à-Bruc, dont il n'eut qu'une fille, Olive de Pontmuzard.

X. René DE BRUC, Ier du nom, écuyer seigneur de Bruc, d'Esdrieux, de la Vieillecourt, de la Melinaye, etc., assista avec son père, sous la qualité de seigneur d'Esdrieux, aux guerres de son tems, et en éprouva tous les malheurs, sa maison ayant été incendiée le 9 mai 1480. Il transigea, le 21 avril 1476, avec Guillaume d'Esdrieux, son aïeul, qui pour s'acquitter de 10 livres de rente qu'il avait constituées en dot à Guillemette d'Esdrieux, sa mère, décédée, lui fit abandon des maison, domaines et seigneurie d'Esdrieux, fournit un minu à la baronne de Derval, le 9 mai 1488, pour l'éligement du rachat échu à ladite baronnie par le décès dudit Guillaume de Bruc, arrivé le dernier jour de janvier 1487; fit un afféagement le 28 octobre de la même année 1488, à

Pierre le Jeune et Catherine sa femme, d'une maison située au village de Gascoigne et autres héritages en dépendants, en la paroisse de Guémené; reçut un aveu le 2 novembre suivant de Jean Gicquel de la Bruchaie, Jeanne Gicquel, sa sœur, et autres, de plusieurs héritages sis en l'herbrement de la Bruchaie, etc.; est nommé dans la procédure faite par la cour de Nantes, aux plaids-généraux tenus par le sénéchal, le 11 mai 1495, entre ledit René de Bruc, seigneur dudit lieu, et noble homme Jean Godart, seigneur de Juzet, au sujet d'une somme que le premier avait empruntée dudit Godart, il y avait environ dix ans, pour racheter son père, qui était prisonnier en France, lors tenant le parti contraire du pays et duché de Bretagne; il transigea, le 21 du même mois avec ledit Jean Godart, seigneur de Montnouel et de Juzet, au sujet de cette somme; passa, le 28 mai 1498, avec Robert de Juzet un accord confirmatif d'un contrat passé le 1er septembre 1482, entre François de Juzet, écuyer, père dudit Robert de Juyet et ledit René de Bruc, seigneur d'Esdrieux; reçut un aveu le 18 mars 1504, de noble écuyer Raoul de Champion, seigneur de Cambit, au nom et comme curateur de Pierre de Lefau et de Jacquette de Rivière, pour raison d'un champ nommé le champ Maingaut, situé prés du manoir de Tremelan; passa un accord, le 17 avril 1509, avec Guillaume, seigneur de Callac, dans lequel il est fait mention de messire Gilles de Bruc, fils dudit René, seigneur de Bruc. Il avait épousé, par contrat du 13 juin 1479, Raouline Provost de la Tenaudaye, fille de Patry Provost, seigneur de la Tenaudaye et du Chalonge, et de Simonne Goheau de Saint-Aignan. De ce mariage sont issus:

1.° Pierre, dont l'article suit

2.° François de Bruc, chevalier, seigneur de Toulan, qui vendit, par concession, l'an 1520, son droit naturel à son frère aîné, et se retira en Italie, où il avait un commandement;

3.° Gilles, qui fonde la branche des seigneurs de la Vieillecourt et de Livernière, rapporté en son rang, page 367;

4.° Guillaume de Bruc, seigneur de Callac, en Guémené, de Callac en Ingrande, de la Babinaye,

en la paroisse du Pin, et autres lieux, marié en 1520, avec Françoise de Callac, dame desdites terres, fille unique de Guillaume, seigneur de Callac et Ingrande, de Callac en Guémené, de Chambelle, et de Beatrix Sorel, et petite-fille d'autre Guillaume de Callac, chevalier, seigneur de Callac, conseiller et chambellan du roi Louis XI, grand-veneur de France, et de Bertranne de Chambalan (1). Il a eu de ce mariage :

A. Jean de Bruc, seigneur de Callac, qui obtint des lettres du Roi, le dernier janvier 1550, pour porter lui et ses descendants le nom de Callac, et mourut en 1561. Il avait épousé Artuse le Fourbeur, fille d'Artus le Fourbeur, et de Georgette Balue, de la famille du cardinal Balue, évêque d'Angers. Ses enfants furent :

a. Pierre de Callac, seigneur de Callac et de la Clatière, pensionnaire du Roi, capitaine des francs-archers de l'évêché de Nantes et maître particulier des eaux et forêts dudit évêché, qui fut tué pendant les guerres de la ligue, sans laisser d'enfants de Renée de Cano, dame de Clemensaye, son épouse, fille de Jérôme Cano, seigneur de la Clemensaye en Aiminiac, et de Jacquette Peschart de la Botteleraye;

b. Claude de Callac, dame de Callac après son frère, mariée à Jean Havart, seigneur du Boisjan, puîné de la Havardière, en Acigné, dont elle eut deux fils. Elle vendit le manoir et seigneurie de Callac, en 1600, à René Guehenneuc, seigneur de la Briannays ;

B. Laurent de Bruc, dit de Callac, seigneur du Brossay et de Livoudray, par sa femme Guil-

(1) Histoire des Grands - Offiviers de la Couronne, tome IX, page 703.

mette de Livoudray, dame desdits lieux, veuve de Jean Bouvet, seigneur de la Bardoulaye, et petite-fille de Raoul de Livoudray, et de Jeanne de Jubier. Il n'eut qu'une fille, Françoise de Callac, dame du Brossay, qui épousa Jean Cottart, seigneur de Boendon et de Brillengaut. Gilonne Cottart, leur arrière-petite-fille, porta en dot la seigneurie du Brossay à Claude de Bec-de-Lièvre, seigneur de la Mothe ;

5.° Jeanne de Bruc, mariée 1.° par contrat passé à Bruc le 18 décembre 1520, à Jean de Lourme, seigneur de Lourme et du Meslouer, au diocèse de Saint-Malo, mort en 1523, fils aîné de Pierre de Lourme, seigneur desdits lieux, et de Guillemette de Coeslagat de Cantizac, dont postérité ; 2.° N... de Monterfil, dont elle eut François de Monterfil, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, pensionnaire de Sa Majesté, gouverneur de Vannes et lieutenant de l'artillerie en Bretagne, qui eut postérité ;

6.° Guillemette de Bruc, mariée, par contrat passé le 18 octobre 1512, avec Geoffroy Franchet, seigneur de Touchemain, paroisse de Saint-Vital, près de Rennes, fils aîné de Guillaume Franchet, seigneur de la Brizardaye, et d'Anne de Plumaugat, sa première femme, dont postérité.

XI. Pierre de Bruc, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Bruc, d'Esdrieux, de Tremelan, épousa, du vivant de son père, le 5 avril 1506, Isabelle Goheau de Saint-Aignan, sa cousine, fille de François Goheau, seigneur de Saint-Aignan, de Maubuisson, de Livernière, des Bretêches, etc., et de Marie de Saint-Gilles du Pordo ; fit un accord, le 28 février 1515, avec Gilles de Bruc, son frère juveigneur. et Germain, seigneur du Brossay, d'autre part au sujet de la part de ce dernier, dans la succession de feu René de Bruc, leur père ; transigea, le 16 mars 1529, avec Guillaume de Bruc, son autre frère puîné, Françoise de Callac, sa femme, au sujet de la demande que ledit Guillaume faisait, entr'autres choses de sa part de la succession paternelle,

renonçant, par le même acte, à ses droits dans la succession future de Raouline Provost, leur mère, en faveur dudit Pierre de Bruc, son frère aîné; reçut une quittance des fermiers de la terre et seigneurie de Derval, le pénultième de mai 1531, du droit de rachat échu à ladite seigneurie de Derval, par le décès de Raouline Provost, sa mère. Il mourut le 18 avril 1535, laissant entr'autres enfants:

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Abel de Bruc, seigneur d'Esdrieux, mort au service en Italie;
3.° François de Bruc, sieur de Boisfleury, prieur et seigneur de Saint-Georges, qui fut partagé à viage, suivant la coutume des anciens barons de Bretagne;
4.° Pierre de Bruc, religieux de l'ordre de Saint-Benoît à Saint-Melaine de Rennes, qui fut aussi prieur de Bedée et de Saint-Georges de Penfau;
5.° Antoine de Bruc, religieux aux Carmes de Nantes, aumônier et prédicateur de madame Martigue, duchesse de Penthièvre. Il posséda, par dispense des bénéfices, entr'autres le doyenné de Grace et prieuré de Saint-Georges, qu'il donna à René de Chomart, son neveu. Il mourut fort âgé, l'an 1588;
6.° Marguerite de Bruc, mariée l'an 1538, à René de Kercy, seigneur de Boiscorbeau, sorti de la maison de Juliennaye, dont postérité;
7.° Isabelle, } religieuses à Saint-Sulpice, près
8.° Catherine, } Rennes,
9.° Jeanne de Bruc, religieuse au même monastère, puis prieure de Saint-Honoré, après Guillemette Provost, sa grande-tante;
10.° Anne du Bruc, mariée, par contrat passé à Bruc, le 18 juin 1548, avec Raoul Chomart, fils aîné et principal héritier de Sylvestre Chomart, seigneur de Riallaye, en la paroisse de Marsac, et de Jacqueline du Val, dont postérité.

XII. Jean de Bruc, seigneur de Bruc, d'Esdrieux, de Tremelan, etc., portait les armes en Italie, pour le service du Roi, lors du décès de son père, en 1535; transigea au sujet du rachat de la baronnie de Bruc, dû par

le décès de son père, avec Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant, à Lyon, le 29 juin 1536, et continua de porter les armes jusqu'en 1548, époque à laquelle il épousa Françoise Durant, fille de Jean Durant, seigneur de la Minière, en Rougé, et de Françoise Gascher, dame de la Coquerie. Elle lui apporta, en dot, entre autres choses, la terre de la Rivière, en Tourie, laquelle il vendit à Jean Bonnier, seigneur de la Gaudinaye, second mari de ladite Françoise Gascher de la Coquerie. Jean, seigneur de Bruc, était en grande considération dans sa province; il s'acquit l'estime de la plupart des grands seigneurs et gouverneurs, entr'autres de Jean de Bretagne, duc d'Etampes; il assistait ordinairement aux tenues des états ainsi qu'il appert par les registres où l'on voit qu'il se trouva à ceux qui furent tenus à Dinan, le 5 septembre 1558, conjointement avec Jean, sire d'Acigné, baron de Coetmen, René d'Avaugour, chevalier, seigneur de Cargroet, le sire de Beaufort, Geoffroy de Saint-Amadour, Jean de Saint-Gilles, René du Cambout et autres. Il mourut au commencement du mois de janvier 1560, et fut enterré à Guémené, au tombeau de ses ancêtres. Il laissa de son mariage:

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° François de Bruc, seigneur d'Esdrieux, mort jeune, le 8 mai 1562;

3.° Luc de Bruc, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, à Redon, prieur et seigneur de Masserac;

4.° Renée de Bruc, religieuse, à Saint-Sulpice, qui succéda à Jeanne de Bruc, sa tante, au prieuré de Saint-Honoré de Herie;

5.° Jeanne de Bruc, mariée, le 14 mars 1580, avec Gilles de Croulay, seigneur de la Viollaye;

6.° Eustache de Bruc, mariée par contrat passé à Tremelan, le 3 février 1582, avec Jacob de Guerchays, seigneur de Fontenay, paroisse de Combré, évêché d'Angers, dont un fils;

7.° Françoise de Bruc, mariée, par contrat passé à Bruc, le premier janvier 1583, avec Pierre Hupel, seigneur du Val et de Beauchêne, conseiller du Roi, maître ordinaire des comptes, en Bretagne, fils unique de Jean Hupel, seigneur du Val, et de Marie Chomart de la Riaillaye.

XIII. Jean de Bruc, IIe du nom, seigneur de Bruc, d'Esdrieux, de Tremelan, du Boiscorbeau, etc.; voyagea jeune en Italie, en Espagne et en Flandre, fut au premier siége de la Rochelle, et servit dans les guerres d'Italie. Il épousa, par contrat du 19 janvier 1573, Jeanne Robelot morte en 1613, fille unique du second mariage de Pierre Robelot, chevalier, seigneur de la Voltaye, de Guileneuc, de la Chesnaye, etc., en Anjou, et d'Anne de Cardelan, dame de Villeneuve-d'Alieneuc. Il mourut le 2 juillet 1584, à Nantes, d'où son corps fut transféré à Guémené, en la sépulture de sa maison. Il laissa :

1.° Pierre de Bruc, né le 4 novembre 1577, mort à Paris, le 28 juin 1587, et inhumé à Saint-Médard;

2.° Anne de Bruc, dame de Bruc, de Tremelan, de la Chesnaye, en Bretagne et de la Beverie, mariée, par contrat du 8 janvier 1596, à Guillaume de Bruc, son cousin, fils de François de Bruc, chevalier, seigneur de Guilliers et des Salles, et de Madelaine Boullau. Elle mourut le 13 septembre 1638, et son mari le 8 janvier 1653.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de la Vieillecourt et de Livernière.

XI. Gilles de Bruc, seigneur de la Vieillecourt, etc., troisième fils de René de Bruc, seigneur de Bruc, et de Raouline Provost, eut, pour son apanage, par provisions de l'an 1512, et pour partage définitif, le 9 décembre 1533, la terre de la Vieillecourt. Il épousa, par contrat du 26 août 1512, Jeanne Jubier, dame du Brossay, des Guilliers, etc., veuve de Raoul de Livoudray, écuyer, sieur dudit lieu, et fille et principale héritière de Jamet Jubier, écuyer, seigneur du Brossay, du haut et bas Guilliers, de la Guittonnaye, etc., et de Thomine de Marle. Elle ratifia, le 15 février 1524, un appointement fait le 22 mai 1520, entre Gilles de Bruc, son mari, et noble homme Abel Rouaud, sieur de Treguiel; reçut, conjointement avec son mari, une reconnaissance de rente, faite le 21 avril 1525, par Thébaut le Court, à leur profit, stipulant pour noble Jean de Bruc, leur fils unique; Gilles de Bruc obtint, comme procureur-général de Jeanne Jubier,

son épouse, et stipulant pour Jean de Bruc, leur fils et unique héritier, une sentence du sénéchal de la cour de Nantes, du dernier mai 1525; mourut à Nantes, en 1543, et fut inhumé à Saint-Vincent.

XII. Jean DE BRUC, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Vieillecourt et des Guilliers, épousa, par contrat du 6 juin 1538, Jeanne l'Evesque de la Sillandaye, fille de Pierre l'Evesque, écuyer, seigneur de la Sillandaye, et de Françoise de la Vallée, et sœur aînée de Vincent l'Evesque, écuyer, seigneur de la Sillandaye, de la Villebriand et de la Lande-Mainguy. Il fit accord, le 20 juillet 1546, avec Jeanne Jubier, sa mère, touchant la donation faite à Gilles de Bruc, son mari, par leur contrat de mariage du 26 août 1512, de 20 livres de rente sur sa terre du Brossay, et certaine donation faite le 2 octobre 1531, par ladite Jeanne Jubier, à Jeanne l'Evesque, dame de Lacaz, à présent femme dudit Jean de Bruc; fit donner une assignation, le 22 mai 1551, par Jullien Alliot, sergent de la cour de Derval, à Jean de Bruc, écuyer, seigneur de Bruc, d'Esdrieux et de Tremelan, en demande de promesse de la pièce, terre et seigneurie d'Yevret, en Guémené, avec un fief et tenu, appelé le Fief-à-l'Escuyer, que ledit Jean de Bruc avait acheté; fournit une déclaration, le 20 mars de la même année, des rentes par deniers et autres devoirs, qu'il confesse et avoue tenir prochement et noblement, à foi, hommage et rachat, de haut et puissant seigneur Anne, duc de Montmorency, pair, connétable et premier baron de France, baron de Châteaubriant, de Rougé, de Derval, en Guémené. Ses enfants furent:

1.° Jean de Bruc, seigneur de la Vieillecourt, des Guilliers, etc,, né en 1539, qui périt, sans alliance, dans un débordement d'eaux;
2.° Guillaume, dont l'article suit;
3.° François, auteur de la branche des seigneurs de Bruc et d'Esdrieux, rapportée ci-après;
4.° Jeanne de Bruc, élevée fille d'honneur de madame de Martigue, duchesse de Penthièvre, qui la maria, au château de Lamballe, l'an 1576, à Guy de Lesmeleuc, seigneur de l'Estang ;
5.° Valentine de Bruc, mariée, 1°. à la Vieillecourt, au mois de juillet 1586, avec François le Prince,

seigneur du Plessis et de la Coudraye; 2.° au seigneur de la Feuillée-Mauvy.

XIII. Guillaume DE BRUC, V^e du nom, écuyer, seigneur de la Vieillecourt, des Guilliers, de la Haye, de Martinais, etc., fut un personnage de grande estime et considération. Il fut élevé auprès de Jean de Bretagne, duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, qui le donna, pour intendant, à Sébastien de Luxembourg, duc de Penthièvre, prince de Martigues, son neveu, au service duquel et de Marie de Luxembourg, il passa ses jours; décéda, à Paris, en l'hôtel de Mercœur, le 21 mars 1587, et y fut inhumé en l'église de Saint-Yves, où il fit une belle fondation. Il avait épousé, au mois d'août 1566, Guyonne le Courvaisier, morte le 18 décembre 1587, en sa maison de la Vieillecourt, laissant :

1.° Sébastien, dont l'article suit ;

2.° François de Bruc, seigneur de la Motte, de Montferrant, etc., mort l'an 1620, laissant quatre enfants de Perrine Yber, son épouse, fille de N.... Yber, seigneur de Pontlimier, sénéchal de Dol :

A. Pierre de Bruc, seigneur de la Motte, mort sans enfants de Guillonne du Fournel, sa femme, fille de Charles, seigneur du Fournel, et de Guyonne Uguet de Chatteville ;

B. François de Bruc, seigneur de la Motte et de Montferrant, qui épousa Gillette du Bouays de Langottière, fille de Gilles du Bouays, écuyer, sieur du Tertre-Costardays et de Langottière, et de Catherine le Gendre. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, et en la qualité de chevalier, par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 19 janvier 1669. Il laissa :

a. Julien de Bruc ;

b. Pierre de Bruc ;

C. Françoise de Bruc, mariée avec Alain du Bouays, seigneur de Langottière, l'an 1638, frère aîné de Gillette du Bouays de Langottière ;

D. Julienne de Bruc, mariée avec Pierre du Boys, seigneur du Mottay, de la Provostière,

fils de Denis du Boys, sieur du même lieu, et de Renée Jouan ;

3°. Pierre de Bruc, prévost des Essarts, chanoine de Dol, recteur de Guémené, décédé à Nantes le 26 avril 1643.

XIV. Sébastien DE BRUC, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Vieillecourt, des Guilliers, etc., né à la Vieillecourt l'an 1578, mort en 1645, avait épousé, en 1605, avec dispense, Marie Pâris, sa cousine, dame du Clos et de la Rouxière, en Pepriac, morte en 1630, fille aînée de Jean Pâris, seigneur de Chastenay, et de Jeanne du Boishamon. Leurs enfants furent :

1.° François, dont l'article suit ;
2.° Christophe de Bruc, conseiller et aumônier du Roi, né l'an 1614 ; il succéda aux bénéfices de son oncle ;
3.° Anne de Bruc, morte, en 1631, sans alliance ;
4.° Marguerite de Bruc, mariée l'an 1631, avec Claude d'Ollier, chevalier, seigneur de la Devoriaye, de Canon, etc.

XV. François DE BRUC, chevalier, seigneur de Guilliers, du Clos et de la Rouxière, mort avant son père à Nantes, au mois de novembre 1642, et inhumé en la chapelle de Livernière, en l'église collégiale de Notre-Dame, avait épousé, au mois de janvier 1633, Prudence de Complude, dame de Livernière, fille de Bonnaventure de Complude, seigneur de Livernière, sorti des chevaliers de Burgos, en Espagne, et de Marie Charette, d'une ancienne maison de Bretagne. Il laissa, entr'autres enfants :

1.° Sébastien, dont l'article suit ;
2.° François de Bruc, seigneur des Guilliers, mort sans hoirs ;
3.° Christophe de Bruc, chevalier, seigneur des Guilliers, capitaine de chevau-légers, mort en Piémont, en 1659 ;
4.° François de Bruc, seigneur de la Vieillecourt, capitaine dans le régiment de la Rablière ;
5.° Marguerite de Bruc.

XVI. Sébastien DE BRUC, IIe du nom, chevalier, seigneur de Livernière, de la Vieillecourt, des Guilliers, etc.,

capitaine de cavalerie, épousa Martine Blof. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 19 janvier 1671. Ses enfants furent :

1.° Julien, dont l'article suit ;

2.° Christophe de Bruc, qui épousa Claude-Marie Babaud, dont sont issus :

a. Pierre de Bruc, chevalier, seigneur de Bourchaussée et de la Bonaudière, qui épousa Marguerite Morisson, veuve de M. de Gatinaire, seigneur de la Préville, dont sont issus cinq enfants morts avant leur père ;

b. Anonyme de Bruc, mort à l'âge de 28 ans, et inhumé à Guémené-Penfau, au tombeau de ses ancêtres ;

c. Jacques de Bruc, qui épousa Louise de Mainguy, dont il n'eut point d'enfants ;

d. Marie-Anne-Julien de Bruc, qui s'allia avec Anne-Marie-Marguerite Merien, dont il n'eut point d'enfants ;

e. Françoise de Bruc, mariée avec Renaud Ertault, sieur de la Bretonnière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

3.° Claude de Bruc, chevalier, seigneur des Guilliers, qui épousa Louise de Bruc, dame de la Motte, mort sans hoirs.

XVII. Julien-Prudent DE BRUC, chevalier, seigneur de Livernière, de la Vieillecourt et autres lieux, ancien capitaine d'infanterie, épousa en 1692, Françoise-Claude Fumée, fille du lieutenant-général et grand-bailli de la noblesse du Châtelleraudain. Il mourut en 1727, et sa femme au mois de février 1750. De ce mariage sont issus :

1.° Julien-François-Sébastien de Bruc, chevalier, seigneur de Livernière, ancien mousquetaire noir, marié, en 1732, avec Marie-Yolande-Armande-Marguerite de Goulaine, qui, étant restée veuve, se remaria à M. de Baillache, fille de Louis-Samuel de Goulaine, seigneur de Laudouinière, et de Geneviève de Rosmadec, sa première femme. Il mourut en 1736, et fut enterré en la chapelle de

Livernière, dans l'église de Notre-Dame de Nantes. Leurs enfants furent :

a. Armand-Sébastien de Bruc, chevalier, seigneur de Livernière, de la Vieillecourt, etc., né au mois de juillet 1735, mousquetaire gris de la garde du Roi, marié : 1.° le 17 septembre 1759, avec Jeanne-Françoise de Cottineau, morte le 1er novembre 1766, dont est issu Armand-François-Sébastien de Bruc, né le 10 octobre 1766, mort au mois de décembre 1768 ; 2.° le 23 août 1768, avec Marie-Françoise - Camille de Sassenage, veuve, le 17 mars 1767, de Louis-François, comte de Maugiron, lieutenant-général des armées du roi, et fille de Charles-François, marquis de Sassenage, seigneur de Pont en Royans et d'Iseron, en Dauphiné, comte de Montellier en Valentinois, second baron de la province, protecteur, défenseur et avoué-né des évêchés de Valence et de Die, chevalier des ordres du Roi, chevalier d'honneur de madame la Dauphine, et de Marie-Françoise-Casimire de Sassenage, sa cousine ;

b. Anne-Rosalie de Bruc, mariée, le 20 mars 1760, à messire Bon-Georges de Maudet, chevalier, seigneur de Penhouet et de Reniel, évêché de Treguier ;

c. Félicité de Bruc, née en 1726, morte en 1738, à la Visitation, à Nantes.

d. Henriette de Bruc, née en 1730 ;

e. Plusieurs autres enfants morts jeunes ;

2.° Pierre-Claude, dont l'article suit ;

3.° François - Prudent de Bruc, bernardin, prieur de Saint-André, près Falaise, en Normandie ;

4.° Pierre-Louis de Bruc, né le 31 décembre 1698, chevalier, seigneur des Gautronnières, d'abord abbé, puis marié en 1743, à Elisabeth de la Lande, fille de N. de la Lande, seigneur de la Begraisière, et d'Elisabeth d'Espinoze, et veuve de N... du Breil, seigneur de la Bonaudière. Il mourut en 1758, et fut inhumé à Saint-Sébastien, près Nantes. Il eut cinq enfants, dont

quatre sont morts en bas âge, et Prudent-Aimé de Bruc, né le 20 mai 1753 ;

5.° Jean de Bruc, né en 1704, religieux bernardin, mort le 7 février 1743 ;

6.° Louis-Prosper de Bruc, né en 1707, capitaine au régiment de Bresse, infanterie, mort à Landau en 1736 ;

7.° Françoise-Claude-Martine de Bruc, née le 4 octobre 1696, mariée au mois de juillet 1735, à Henri - Laurent de Guyhenneuc, chevalier, seigneur de Pillouaille, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, morte sans enfants le 28 mai 1760, et inhumée à Saint-Clément de Nantes ;

8.° Jeanne de Bruc, née en 1697, religieuse de l'ordre de Fontevrault, mort au couvent de l'Encloître, près Châtellerault, en 1743 ;

9.° Plusieurs autres enfants, morts jeunes.

XVIII. Pierre-Claude DE BRUC, chevalier, né le 1er août 1696, ancien mousquetaire noir de la garde du Roi, mort au mois d'avril 1755, et inhumé à Vallet, en la chapelle de Cléray, avec sa femme, Perrine Viau, qu'il avait épousée au mois de mai 1722, fille aînée de Jean Viau, écuyer, seigneur de Cleray et de la Fécunière, en l'évêché de Nantes. Elle mourut en couches le 24 décembre 1732. De ce mariage sont issus :

1.° Julien-Pierre-Claude, dont l'article suit ;

2.° Pierre - François - Sébastien de Bruc de Signy, né le 5 avril 1727, lieutenant des vaisseaux du Roi, marié, le 23 avril 1759, avec Marie-Germaine Roger, née en 1738, fille de Philippe-Vincent Roger, ancien lieutenant-général de l'amirauté de Nantes, et d'Anne-Renée Laurencin. De ce mariage sont issus ;

a. Pierre-Marie-Anne de Bruc, né le 20 juin 1760, mort le 13 mai 1761 ;

b. Pierre-Marie-Louis de Bruc, né le 28 septembre 1763, mort au mois de février 1766 ;

c. Pierre-Aimé-Jean, vicomte de Bruc de Signy, en 1769, colonel de la légion d'Indre-et-Loire ;

d. Marie-Philippine-Yolande de Bruc, née le 1er avril 1762;
e. Perrine-Anne-Félicité de Bruc-Signy, née le 28 septembre 1763, reçue dans la maison royale de Saint-Cyr.

3.° Marie-Louis-Posper de Bruc, né en 1729, mort en 1735;
4.° Marie-Louise-Yolande de Bruc, née en 1728, religieuse ursuline réformée, dans le couvent de Châtellerault;
5.° Marie-Perrine-Rose de Bruc, née le 11 décembre 1732;
6.° Plusieurs autres enfants, morts jeunes;

XIX. Julien-Pierre-Claude DE BRUC, chevalier, seigneur de Livernière, du Cleray, de la Fécunière, de Beauvais, etc., né le premier novembre 1724, capitaine d'infanterie, épousa, le 28 janvier 1755, Marie Mabille, née en 1730, fille de Michel Mabille et de Marie Bouteiller. De ce mariage sont issus:

1.° Claude-Louis-Marie, dont l'article suit;
2.° Pierre-Marie-Michel, rapporté ci-après;

XX. Claude-Louis-Marie DE BRUC, seigneur du Cleray et de la Bourdeillière, né le 10 novembre 1755, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de cavalerie, a servi dans l'armée de Condé, et a commandé dans la Vendée, pendant la première guerre. Il a épousé mademoiselle Danguy de Vue, dont est issu:

XXI. Louis DE BRUC, mousquetaire, chef de bataillon sous les ordres du général Suzanet en 1815, entré ensuite dans un régiment de la garde royale.

XXII. Pierre-Marie-Michel DE BRUC, seigneur de Livernière, de la Gillière, de la Parentière, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a servi au régiment royal Normandie, cavalerie, a fait plusieurs campagnes à l'armée de Condé; et en qualité de général de division, sous les ordres du général Charrette, a fait toute la première guerre de la Vendée; persécuté pour son dévouement à la cause royale, il a été enfermé dans les prisons de Saumur, de la Flêche et du Temple à Paris. Il était à la tête de l'armée royale, lorsque monsei-

gneur le duc d'Angoulême est entré à Nantes en 1814 (1), et forma l'escorte de ce prince, lors de son départ. Il était général du troisième corps de l'armée royale, sous les ordres du général Suzanet, dans la guerre de 1815. Il a épousé, en 1805, mademoiselle Ernestine de la Pommeraye de Kerembar, morte en 1809. De ce mariage sont issues :

1.° Ernestine de Bruc de Livernière ;

2.° Léontine de Bruc de Livernière.

---

(1) Le procès-verbal dressé par le maire de Nantes, le mardi 5 juillet 1814, à l'occasion du passage du duc d'Angoulême, et imprimé à Nantes chez Mellimet - Malassis, en fait une mention honorable. Voici quelques fragments que nous avons extraits du supplément de procès - verbal, auquel nous renvoyons le lecteur, page 23.

« Partie de l'Alloué, sous l'escorte de la garde à cheval vendéenne, S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême arriva à la » Chapelle - Heulin. M. de Bruc de Livernière s'était empressé » de réunir, depuis Nantes jusqu'à Vallet, toutes les paroisses » des environs de cette commune.

» Cette réunion était à - peu - près de 12,000 personnes. A un » quart de lieue en avant du bourg, à l'arc - de - triomphe, il eut » l'honneur d'exprimer à S. A. R. son attachement pour son Roi » et pour les Princes de la famille royale. S. A. daigna l'accueil- » lir avec la bonté la plus touchante, et lui permit de donner » l'ordre du Lys à divers habitants.

» M. de Bruc eut l'honneur de présenter ensuite plusieurs » maires des communes voisines ; S. A. R. les accueillit avec » cette bonté qui lui est particulière et qui lui gagne tous les » cœurs.

» M. de Bruc de Livernière prononça un discours auquel » S. A. R. répondit, avec l'accent de la plus profonde sensibi- » lité : *Je n'oublierai jamais l'attachement et la fidélité des Ven- » déens*. Tous les auditeurs étaient émus jusqu'aux larmes.

» Après avoir accompagné S. A. R. au delà du bourg de Val- » let, les habitants des mêmes paroisses, leurs drapeaux en tête, » se réunirent à Livernière, pour célébrer un si beau jour. L'en- » thousiasme était général. Cette réunion est d'autant plus re- » marquable, que tout s'y est passé dans le plus grand ordre : » on eût dit un peuple de frères, qui venaient de recevoir leur » père après une longue absence. »

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Bruc, d'Esdrieux, etc.

XIII. François de Bruc, écuyer, seigneur des Guilliers et de Salles, troisième fils de Jean de Bruc, Ier du nom, et de Jeanne l'Evêque de la Sillandaye, conseiller pensionnaire du Roi, fut un personnage distingué et en grande considération. Il fut député, avec le marquis de la Roche, pour aller à Lyon saluer le roi Henri III revenant de la Pologne, et suivit ce prince à Avignon et à Reims, l'an 1580. Il fut l'un des députés de la noblesse du comté nantais aux états tenus à Ploermel, pour la réformation de la coutume. Enfin, ayant suivi le duc de Mercœur au siége de Vitré, pour le servir de ses conseils et de son épée, et y fut blessé, et s'étant fait porter à Fougères, il y mourut le 27 août 1589, et fut inhumé à Saint-Léonard. Il avait épousé, par contrat de 26 juin 1569, Madeleine Boulliau, morte en 1618, et inhumée à Mezangé, fille de Jean Boulliau, seigneur de la Grée, de la Rigaudière et de la Pinsonnière, et de Renée d'Achon de la Varenne; partagea, avec Guillaume de Bruc, seigneur de la Vieillecourt, par acte du 28 février 1566, la succession de leur père, et celle de Jean de Bruc, leur frère aîné, décédé sans hoirs, et passa divers actes avec le même Guillaume de Bruc, les 25 mai 1575 et 22 juillet 1578, nommé dans une lettre de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, adressée le 22 octobre 1583, aux gens des comptes de Bretagne, par laquelle ce prince décharge le sieur de Bruc de leur présenter les comptes de recette et dépense de ladite province. Ses enfants furent:

1.° Guillaume, dont l'article suit;

2.° Jean, qui fonda la branche des marquis de la Guerche et de Montplaisir, rapportée ci-après;

3.° Renéde Bruc, seigneur de la Fresnaye, né en 1578. Il fut envoyé dès sa jeunesse à Rome, et étant revenu en France, il s'attacha entièrement à la cour, où il eut plusieurs emplois, entr'autres de trésorier des menus du roi Henri IV. Il mourut à Lyon, revenant du siége de Montpellier, le 4

novembre 1622, et fut inhumé en l'église de Notre-Dame de la Platière, sans avoir été marié;

4.° Claude de Bruc, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, en l'abbaye de Redon, né en 1584. Il fit ses études en Italie, fut provincial de son ordre, prieur et seigneur de Carbay, et autres lieux, et enfin grand-prieur claustral de Saint-Florent le Viel. Il mourut à Ancenis l'an 1652, et fut inhumé aux Ursulines dudit lieu, dont il avait été bienfaiteur;

5.° François de Bruc, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, mort à Bologne, en Italie, et inhumé dans l'église métropolitaine par les soins du sieur de la Chesnaye, son frère, qui était venu de Rome le visiter en sa maladie;

6.° Guyonne de Bruc, mariée l'an 1597, à René Main, seigneur du Ponceau, fils unique de Mathieu Main, écuyer, seigneur de la Bigeottière, près Nantes, et de Renée de Beauvoir;

7.° Marguerite de Bruc, qui fut mariée, l'an 1618, avec Jacques de la Touche, seigneur de la Maxure et de la Musse, en Saint-Viau. Elle mourut le 18 mars 1643, sans enfants.

XIV. Guillaume de Bruc, V^e^ du nom, seigneur de Bruc, des Guilliers, de Tremelan, par sa femme Anne de Bruc, qu'il épousa sn 1596, fille et unique héritière de Jean de Bruc, IIe du nom, seigneur de Bruc d'Esdrieux, de Tremelan, du Boiscorbeau, etc. Elle mourut le 13 septembre 1638, à Bruc, et son mari, le 8 janvier 1653, dans un âge fort avancé, ayant été chargé de divers emplois et commissions importantes, sous les rois et gouverneur de la province de Bretagne, et dans les cours souveraines. De ce mariage sont issus :

1.° Julien de Bruc, seigneur de Salles, né le 7 octobre 1598, mort à Salles au mois de juillet 1629, et inhumé à Mezangé; il avait voyagé en Allemagne, et depuis porté les armes pour le service du Roi, au siége de Montauban, Montpellier et autres. Il mourut sans enfants de son mariage, contracté avec Claire Guyhenneuc, fille de Jean Guyhenneuc, seigneur de Lesnaudière,

de Vauventes, de la Melleraye, etc., et de Louise de Callac de Rendrecart;

2.° Renée, dont l'article suit;

3.° Marie de Bruc, née au mois de mai 1612, mariée 1.°, au mois de mars 1637, avec Jean du Ruflay, chevalier, seigneur de la Cornullière, près Lamballe, de la Guerrie, de Lestranger, du Parc-Duault, de Randouet, de Trueilly, etc., etc., son cousin au cinquième degré; mort sans enfants; 2.° avec Jacques Bertho, seigneur de la Forriere, dont postérité;

4.° Renée de Bruc, née à Bruc, le 1er novembre 1623, religieuse aux Cordeliers de Nantes.

XV. René DE BRUC, IIe du nom; seigneur de Bruc, de Tremelan, d'Esdrieux, de la Beverie, du Challonge en Herie, de la Chesnaye, etc., chevalier de l'ordre du Roi, pensionnaire de Sa Majesté, servit dans l'infanterie et dans la cavalerie, en France, en Allemagne, en Hollande, etc., depuis l'âge de seize ans, eut différents emplois et commandements, et se trouva en divers siéges, batailles et autres actions de son temps. Il épousa au mois de septembre 1633, Renée de la Touche, fille de N.... de la Touche, chevalier, seigneur de Bougon, de la Lande, etc., et d'Hélène Dorin de Leigné, dame de Lambounière, et du Marhaix. De ce mariage sont issus :

1.° Louis, dont l'article suit;

2.° Gabriel de Bruc, chevalier de Malte, né à Tremelan, le 23 avril 1636. Il servit en Flandre, en Italie, et en Catalogne, sous la charge de seigneur du Plessis Bellière, son proche allié, après la mort duquel il servit la religion, et se trouva au fameux combat naval des Dardanelles; ayant été pris par les corsaires d'Alger, il fut taxé à une grosse rançon, repassa à Malte, se signala dans diverses occasions, notamment au siége de Candie, en Pologne, et sur les infidèles, et s'acquit la réputation d'un des braves de son ordre;

3.° Henri de Bruc, seigneur de Clisson, né à Nantes, le 25 avril 1642, qui était au service du Roi, à Arras, en 1673. Il fut déclaré *noble d'ex-*

traction par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 28 juillet 1670;

4.° Jeanne-Hélène de Bruc, née à Tremelan, le 15 novembre 1637, religieuse ursuline à Ancenis;

5.° Anne de Bruc, née à Bruc, le 2 février 1639, mariée avec Antoine du Vernay, chevalier, seigneur du Vernay.

XVI. Louis DE BRUC, chevalier seigneur de Bruc, du Bougon, conseiller au parlement et garde des sceaux en la chancellerie de Bretagne, né à Guémené, le 4 septembre 1634, fut reçu officier à l'âge de vingt ans. Il épousa, au mois de mai 1657, Lucrèce Boux, fille aînée de Mathurin Boux, seigneur du Theil de la Varenne, etc., conseiller du Roi, maître ordinaire des comptes en Bretagne, et de François Menardeau, dame de la Bouchetière. Il fut déclaré *noble d'extraction* et maintenu dans la qualité de *chevalier* par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 23 novembre 1668. De son mariage sont issus:

1.° René-François de Bruc, conseiller en la cour des comptes, marié avec N.... Hubert, dame de la Vesquerie, fille de Charles Hubert, sieur de la Vesquerie et d'Elisabeth du Plessis;

2.° Louis de Bruc;

3.° Hélène-Jeanne de Bruc, mariée, par contrat du 25 février 1591, à Charles-François de Bruc de Montplaisir, chevalier, marquis de la Guerche, son cousin.

QUATRIÈME BRANCHE.

Marquis de la Guerche et de Montplaisir.

XIV. Jean DE BRUC, IIe du nom, seigneur de la Grée, de la Verrie, de la Gournerie, de la Guerche, de Montplaisir, etc., conseiller d'état, procureur-général des états de Bretagne, second fils de François de Bruc, seigneur des Guilliers et de Salles, et de Madelaine Boulliau de la Grée, naquit l'an 1576, et mourut le 24 septembre 1651. Il avait épousé, par contrat du 13 décembre

1602, Marie Venier, morte en 1637 et inhumée aux carmes de Nantes, dame de la Guerche, de la Rablière, de l'Estang-Jouan, etc., etc., fille de défunt Francisque Venier ou Venieri, seigneur de la Guerche, de la Salle, etc., gouverneur à Machecoul, gentilhomme vénitien, et de Jeanne de la Tousche-Limousinière, sa veuve. Il acquit la terre et seigneurie de Montplaisir, par contrat du premier septembre 1621 ; la maison noble et seigneurie de la Verrie, par contrat du 20 juin 1628 ; fut convoqué aux états de Bretagne, par lettres du Roi, du 10 juin 1626, et par d'autres lettres du 10 mai 1634, accompagnées d'une lettre du cardinal de Richelieu, datée du 14 octobre 1634. En sa qualité de procureur-général et syndic des états de Bretagne, il déchargea le duc et la duchesse de Vendôme, de la garantie du droit de patronage en l'église de Saint-Vincent de Nantes, qu'ils lui ont cédé le même jour, par le contrat de vente de l'hôpital de Briord, situé en ladite ville ; reçut deux aveux, l'un, du 14 août 1644, de Guillaume Gaullier et autres, de plusieurs héritages, relevants de la seigneurie de la Guerche ; l'autre, du 20 du même mois, de Guillaume Mouraud et autres. De son mariage sont issus :

1.° François de Bruc, conseiller d'état et intendant de Charles de France, né à Rennes, en 1603, mort sans enfants de son mariage avec Marie Chrétien, petite-fille du docte Florent Chrétien, chancelier de Navarre ;

2.° Pierre de Bruc, seigneur de l'Estang-Jouan, tué jeune dans les Cévennes ;

3.° Henri de Bruc, né à Paris, en 1608, conseiller d'état, abbé de Bellefontaine, en Anjou, de Saint-Gilsas des-Bois, en Bretagne, en laquelle qualité il assista aux états, tenus en 1632 (1), puis, d'Orbay, en Champagne ;

4.° René, dont l'article suit ;

5.° François de Bruc, chevalier, marquis de la Rablière, né à Nantes, en 1624, mort à Bouchain,

(1) Histoire de Bretagne, par dom Taillandier, tom. II, Catalogue des évêques et abbés de Bretagne, page cviij.

sans postérité, au mois d'octobre 1704. D'abord, lieutenant, puis, capitaine au régiment d'infanterie de Poitou (depuis réformé) dès 1645 : il servit, cette année, à la prise de Cassel, de Mardick, de Linck, de Bourbourg, de Menin, de Bethune, de Lillers, de Saint-Venant; passa ensuite plusieurs années en garnison. Fut créé sergent de bataille, par brevet du 9 août 1653. Il marcha, sous le duc de Guise, au royaume de Naples, en 1654; contribua à la prise de Castellamare. Fut fait major du régiment de cavalerie de Montplaisir (depuis Beauvilliers), le 18 décembre 1614. Revint en France, en 1655; obtint une compagnie dans ce régiment, par commission du 15 juin 1657, en fut fait mestre de camp, sur la démisson du sieur de Montplaisir, son frère, par commission du 16 novembre; servit la même année et la suivante en Italie, jusqu'à la paix. Son régiment fut licencié le 18 avril 1661. Il leva une nouvelle compagnie de cavalerie, le 7 décembre 1665, et rétablit son régiment par lettres du même jour. Il servit, sous le maréchal d'Aumont, au siége de Bergues, de Furnes, de Courtray, d'Oudenarde, en 1667. Son régiment ayant été de nouveau licencié, le 24 mai 1668, il fut conservé capitaine en chef, par ordre du 26, et rétablit encore son régiment, par lettres du 9 août 1671.

Il servit, en 1762, à tous les siéges que le Roi fit en personne; passa l'hiver dans l'élection de Cologne, sous le maréchal de Turenne; contribua, en 1673, à la prise de plusieurs places, sur l'électeur de Brandebourg; finit la campagne sous le duc de Luxembourg. Nommé pour commander la cavalerie, en Flandre, sous le maréchal de Bellefonds, par commission du premier février 1674. Créé brigadier, par brevet du 13; il passa à l'armée du Roussillon, sous le comte de Schomberg, où il commanda la cavalerie, par commission du 5 avril suivant, et se trouva au combat de Morillas. Commandant encore la cavalerie de l'armée de Catalogne, par commission du 2 avril 1675, il contribua à la prise de plusieurs places, d'Am-

purias, de Bellegarde, du château de la Capelle. Visiteur de la cavalerie, par ordre du 14 octobre; il eut le commandement de toute celle qui était en Guienne, par ordre du même jour. Employé à l'armée du Roussillon, sous le maréchal de Navailles, en 1676, il y commanda la cavalerie, par commission du 7 mars ; eut part à la prise de Figuières. Maréchal de camp, par brevet du 15 février 1677, il servit à l'armée de Roussillon, jusqu'à la paix; combattit à Epouilles, en 1677; contribua à la prise de Puicerda, en 1678. Employé, sous le maréchal de Créqui, par lettres du 26 avril 1679, il combattit près de Minden, les troupes de Brandebourg, elles y furent battues. Lieutenant de Roi et commandant à Lille, en l'absence du maréchal d'Humières, par commission du premier juillet 1681 ; il se démit de son régiment de cavalerie. Obtint le gouvernement de Bouchain, par provision du premier octobre 1688 ; lieutenant-général des armées du Roi, par pouvoir du 10 mars 1690. Il ne servit plus. Le Roi le nomma grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, à la création de cet ordre, par provisions du 8 mai 1693;

6.° Jeanne de Bruc, mariée 1.°, l'an 1652, avec Paul, vicomte de Trecesson; fils de Pierre de Trecesson et de Françoise du Plessis-Grenedan, sa première femme, dont postérité; 2.° au marquis de Rancher;

7.° Marie de Bruc, } ursulines;
8.° Antoinette de Bruc, }

9.° Susanne de Bruc, morte le 25 mars 1705, âgée de près de cent ans. Elle avait épousé Jacques de Rougé, chevalier, seigneur du Plessis-Belliere, marquis du Fay, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur d'Armentières et de la Bassée, tué, en 1654, au combat de Castel-Amare, étant capitaine-général de l'armée du duc de Guise, au royaume de Naples. De leur mariage sont issus :

a. Jacques de Rougé, dont est petite-fille madame la duchesse d'Elbœuf et de Lorraine ;

b. Catherine de Rougé, mariée au maréchal de Créqui;

10.° Catherine de Bruc, mariée à César Blanchard, marquis du Bois-de-la-Muce, premier président de la chambre des comptes de Bretagne, fils de Jean Blanchard, baron du Bois-de-la-Muce, premier président de ladite chambre, dont postérité.

XV. René DE BRUC, chevalier, seigneur de Montplaisir, de la Guerche, maréchal des camps et armées du Roi, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, lieutenant pour le Roi au gouvernement d'Arras, né à Paris en 1610; servit dans le régiment de Poitou; fut pourvu de la lieutenance du Roi à Arras, lors de la prise de cette place en 1640, eut une compagnie de chevau-légers pour y tenir garnison, le 13 septembre 1649, et obtint le grade de maréchal de camp, par brevet du 14 septembre 1651. A la mort du marquis de Plessis Bellière, son beau-frère, on lui accorda, le 10 décembre 1654, un régiment de cavalerie qu'il commandait. Il s'en démit lui-même en faveur de son frère, le marquis de Bruc de la Rablière, au mois de novembre 1657, et mourut à Arras, le 12 juin 1682 (1). Il avait épousé, par contrat du 7 février 1655, Denise de Corbie de Jany, dame d'Angivillers et de Thiverny, d'une maison qui a fourni un chancelier de France, dès l'an 1413. Elle testa le 5 mars 1689, et était fille de messire Charles de Corbie de Jany, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de Marie de Bourdereuil. Il fit hommage, en la chambre des comptes de Nantes, le 15 juillet 1678, pour la seigneurie de la Guerche; obtint l'érection en marquisat de ladite seigneurie par lettres patentes du mois de février 1682, entérinées en la chambre des comptes de Bretagne, le 18 février 1684, où il est dit que Sa Majesté lui accorde cette faveur en considération des grands et recommandables services qu'il lui a rendus depuis le commencement de la guerre jusqu'alors, après avoir passé par tous les degrés et charges militaires, dans lesquels il a donné des preuves de valeur et de conduite dans tous les siéges et rencontres où il a reçu plusieurs bles-

---

(1) Chronologie militaire, par Pinard, tome VI, page 315.

sures, et a été deux fois fait prisonnier de guerre, etc.. Ses enfants furent :

1.° Charles-François, dont l'article suit;
2.° François-Philippe, qui fonde la branche des comtes de Bruc de Montplaisir, rapportée ci-après;
3.° Elisabeth, née en 1662, chanoinesse au chapitre noble d'Estrun, morte prieure, le 10 décembre 1737;
4.° Henriette-Jeanne-Rosalie de Bruc, mariée le 27 janvier 1684, avec messire Louis Cœuret, marquis de Nelles, mestre de camp de cavalerie.

XVI. Charles-Francois de Bruc, chevalier, marquis de la Guerche et de Montplaisir, capitaine au régiment du Roi, infanterie par lettres du 17 décembre 1674, épousa, par contrat du 25 février 1691, Hélène-Jeanne de Bruc, fille de Louis de Bruc, chevalier, seigneur de Bruc, conseiller du Roi, garde des sceaux au parlement de Bretagne, et de Lucrèce Boux. Ils reçurent conjointement de ladite Lucrèce Boux, un transport de rente, le 1er mai suivant. Il reçut un aveu, le 1er mars de la même année, de Catherine Guillou, veuve de François Morisseau, pour quelques héritages mouvants du marquisat de la Guerche; reçut un autre aveu le 28 juin suivant, de H. H. Cire Michel, commis au bureau de la prévôté de Paimbœuf, d'une maison et neuf seillons de terres, mouvantes du même marquisat; rendit aveu, le 20 mai 1701, à haute et puissante dame Paule-Françoise-Marguerite de Gondy, duchesse de Lesdiguères de Rais; transigea le 19 avril 1712, avec Gabriel de Bruc, chevalier de Malte, touchant le partage de Lucrèce de Boux, leur mère; et ne vivait plus le 30 août 1714, que Hélène-Jeanne de Bruc, sa veuve, reçut un minu de Sébastien Cholet, écuyer, sieur de Bellefonds. Ils eurent pour fils :

XVII. Louis-François de Bruc, de Montplaisir, chevalier, marquis de la Guerche de la Verrie, de la Coudraye et autres lieux, né le 26 décembre 1691. Il rendit hommage au Roi le 21 janvier 1719, pour son marquisat de la Guerche et ses dépendances; reçut un aveu d'Anne Pelletier, veuve de noble homme Pierre Rousseau et autres, le 6 février 1740, pour plusieurs héritages mouvants de

son marquisat de la Guerche; reçut un autre aveu de Jacques Chaillou, tuteur des enfants mineurs de feu René Hubert et de Marguerite Gruaud, pour quelques héritages mouvants du même marquisat, et le 17 novembre 1751, un troisième aveu de Julienne Allain, d'une maison située dans la ville de Paimbœuf, relevante dudit marquisat, le 23 décembre suivant, et fut convoqué aux états de Bretagne, assignés en la ville de Nantes, par lettre du Roi du 1er octobre 1764. Il avait épousé, par contrat du 29 novembre 1721, Marie-Louise de Sesmaisons de la Sauzinière, fille de haut et puissant messire Charles de Sesmaisons, chevalier, seigneur de la Sauzinière, de Malleville, de Portechay, de la Caillière, etc., et de Cécile du Pé d'Orvaux. De ce mariage vinrent :

1.° Marie-François de Bruc, dont l'article suit ;

2.° N... vicomte de Bruc de Montplaisir, lieutenant-colonel de cavalerie, marié avec demoiselle de Guerry, dont est issu Auguste, vicomte de Bruc, de Montplaisir de la Bauche, seigneur de Bruc, en Guemenée-Penfau.

XVIII. Marie-François DE BRUC, marquis de Bruc-Montplaisir et de la Guerche, seigneur de Saint-Brevin, Saint-Opportune, Saint-Per en Retz, Corsept, Paimbœuf, et autres lieux; colonel d'infanterie, lieutenant dans le régiment des Gardes-Françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 18 mai 1771 ; né le 14 avril 1734, a épousé, par contrat du 18 mai 1772, Monique-Sophie-Louise le Conte de Nonant de Raray, marquise de Flamanville, fille de Jean-Joseph le Conte de Nonant, marquis de Raray, ancien mestre de camp de cavalerie, premier cornette des chevau-légers de la Reine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Jeanne-Françoise-Elisabeth Bazan de Flamanville, marquise de Raray. Il fut convoqué aux états de Bretagne, assignés en la ville de Rennes, par lettre du Roi du 30 septembre 1774, et par d'autres lettres de Sa Majesté, du 30 octobre 1780. Il n'a laissé de son mariage qu'une fille, Modeste-Charlotte de Bruc, de Montplaisir, mariée à Aynard, duc de Clermont-Tonnerre, morte sans enfants.

CINQUIÈME BRANCHE.

Comtes de Bruc et de Montplaisir.

XVI. François-Philippe, comte DE BRUC DE MONTPLAISIR, capitaine au régiment du Roi, chevalier de Malte, second fils de René de Bruc, chevalier, seigneur de Montplaisir, marquis de la Guerche, maréchal de camp, et de Denise de Corbie, dame d'Angivillers et de Thiverny, de Jany; épousa 1.° Alexandre de Fay, 2.° Marguerite des Cartes. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Rosalie de Bruc, mariée à Luc-Julien le Sénéchal de Kercado ;

Du second lit :

2.° Louis-François, dont l'article suit ;

XVII. Louis-François, comte DE BRUC DE MONTPLAISIR, et capitaine de la Cornette-Blanche, a épousé Marthe le Boucher. De ce mariage sont issus :

1.° Louis, comte de Bruc, mort en émigration. Il avait épousé Marie de Kergus, dont il eut deux enfants :
   a. Louis de Bruc ;
   b. Marie-Louise-Modeste de Bruc, mariée à François Bouard ;
2.° Jacques-Henri-Louis, dont l'article suit ;
3.° Henri-Louis, abbé de Bruc, vicaire-général official de l'évêché de Nantes ;
4.° Marie de Bruc, mariée à M. de la Corbière ;
5.° Innocente-Suzanne de Bruc, veuve sans enfants de M. le comte de Bruc de Friguel ;
6.° Rosalie de Bruc, décédée épouse de M. de Boissouchard.

XVIII. Jacques-Henri Louis DE BRUC, vicomte de Bruc de Montplaisir ; né le 4 janvier 1745, ancien lieutenant de Roi, commandant à Calvi et la province de Balagne en Corse, chevalier de Saint-Louis, s'est trouvé

à la défense du château, le 10 août. Il a épousé Adélaïde de Maudet, fille d'Adrien, comte de Maudet, ancien lieutenant-général des armées du Roi, et de dame Rosalie le Berger. De ce mariage sont issus :

1.° Armand-Augustin-Corentin, dont l'article suit;
2.° Frédéric, chevalier de Bruc de Montplaisir, né le 15 juillet 1795, capitaine de lanciers aux chasseurs à cheval du Morbihan, chevalier de la Légion d'honneur. Il a commandé pendant la guerre de la Vendée en 1815, la cavalerie du troisième corps d'armée. Il n'est pas encore marié;
3.° Adolphe de Bruc, né le 18 février 1799, mort jeune ;
4.° Charles-Eugène de Bruc de Montplaisir, né le 9 octobre 1801, vivant en 1817;

XIX. Armand-Auguste-Corentin, marquis de Malestroit-de-Bruc, né le 22 septembre 1791, lieutenant-colonel, aide-major des cent-suisses gardes-du-corps du Roi, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, a été adopté par le marquis de Malestroit de Pontkaleq, son parent, qui lui a transmis son nom, et l'a institué son légataire universel. Il a épousé, le 3 février 1813, Joséphine-Blanche de Cossé-Brissac, fille de Hugues-Hyacinthe-Timoléon, duc de Cossé-Brissac, pair de France, et de dame Françoise-Dorothée d'Orléans de Rothelin.

Armes : d'argent, à la rose de gueules, boutonnée d'or. Tenants : deux anges. Cimier : la sainte Vierge. Devise : *Flos florum virgo Maria in te confido.*

La maison de Bruc a formé des alliances avec les maisons de Balincourt, de Callac, de Clermont-Tonnerre, de Cœuret de Nelles, de Coetlogon, de Complude, de le Conte de Nonant, de Corbie, de Crequi, de Fay, de Goulaine, de l'Hôpital, de Kercado, de Kergus, de la Pommeray-Kerembar, de Rancher, de Rosmadec, de Rougé-du-Plessis-Bellière, de Sassenage, de Sesmaisons, du Tillet, de Trecesson, etc., etc.

DE LA LANDE, maison originaire du Poitou ; il paraît qu'elle portait anciennement le nom *du Montel*, et qu'elle jouissait d'une grande considération, puisque le premier que l'on connaisse de ce nom, vivant au commencement du XIIIe siècle, prenait la qualité de chevalier, l'une des plus honorables et des plus distinguées dans ces premiers tems.

I. Joscelin DU MONTEL, le premier qui commence la filiation suivie de cette famille, n'est connu que par un seul titre daté du mois de mai 1280 ; il avait eu trois enfants d'une femme dont on ignore le nom :

1.° Bozon du Montel, qui prend aussi le nom de Bos, ou Bozon du Montel, dans un arrangement qu'il fit avec son frère Pierre de la Lande. Depuis cette époque Bozon ne prend plus le nom de du Montel, et on ne le trouve plus dans tous les titres qui nous restent de lui que sous le nom de Bozon de la Lande. Il est mort sans postérité ;

2.° Pierre, dont l'article suit ;

3. Isabelle de la Lande, qui fut mariée à Gui de Fonteyron, varlet ou damoiseau.

II. Pierre DE LA LANDE, Ier du nom, est ancien dans tous les actes qu'il passa ; il épousa Amélie ou Almodic de Lage, et mourut en 1327. Il eut deux enfants :

1.° Pierre, dont l'article suit ;

2.° Isabelle, qui fut mariée avec Jourdain Doyen.

III. Pierre DE LA LANDE, IIe du nom, portait ordinairement le nom de Perrot de la Lande. Il épousa, en 1309, Agnès Bodoyer, dont il eut :

IV. Pierre DE LA LANDE, IIIe du nom, qui épousa Marguerite Averose, qui se remaria avec Jean du Monteil, varlet, dont elle eut Marguerite du Monteil, mariée avec Jean de Launay. Elle eut de son premier mariage :

V. Pierre, *alias* Perrot DE LA LANDE, IVe du nom, qui épousa 1.° en 1363, Marguerite Embazinot, fille

d'Aimeric Embazinot, écuyer; 2.° Marguerite du Monteil; 3.° en 1404, Hélène du Plessis. Peu de tems après ce troisième mariage, il reçut un ordre du Roi pour aller avec le connétable contre les ennemis du royaume, voyage où il sacrifia une partie de sa fortune, et mourut en 1408. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Guyot de la Lande, qui épousa Marguerite du Plessis, avec laquelle il forma la branche des seigneurs de Busseroles ;
2.° Carille, qui fut mariée à Perrot Guyot ;
3.° Jeanne, qui ne s'est point mariée ;

Du second lit :

4.° Jean de la Lande, seigneur de Champrohet, qui forma la branche des seigneurs de l'Age-Contau ;

Du troisième lit :

5.° Maurice, dont l'article suit.

VI. Maurice DE LA LANDE, épousa 1.° Marie Bechade, veuve de noble Bertrand de Grandmont, écuyer ; elle mourut en 1469. 2.° Marguerite Loube, fille de feu Guillaume Loube, écuyer, seigneur de Raigny, et de demoiselle Jeanne de Poix, veuve en premières noces de Nicolas Bonnichaud, dont elle eut deux filles ; la seconde épousa Jean de la Lande, fils de Maurice. Il laissa de sa première femme :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Christine, qui épousa noble Pierre de la Barde, écuyer, seigneur de la Barde ;
3.° Jeanne, mariée 1.° à Jean de Richaud, fils de Jean Richaud, écuyer, seigneur de Puichaud, et de Marie Savarie; 2.° à Aubert, écuyer ;
4.° Suzanne, qui épousa, le 23 décembre 1488, noble Jacques Garnie, écuyer d'écurie du Roi, seigneur de la Roche Fortel ;
5.° Perette, mariée à noble homme Pierre Giraud, fils de Guillaume Giraud, écuyer, seigneur de Langellerie et de demoiselle Isabeau de Clairon ;

VII. Jean DE LA LANDE, Ier du nom, damoiseau, seigneur des terres de Lavau et de Gueuches, ainsi qualifié

dans le contrat de mariage de Jeanne de la Lande, sa fille aînée, du 5 octobre 1523, fut père de :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Antoine, qui mourut jeune ;
3.° François de la Lande ;
4.° Jeanne, mariée en 1523, avec Etienne Rodier, écuyer, seigneur de la Chassaigne ;
5.° Isabelle de la Lande, mariée 1.° avec Pierre Caillon, seigneur de Prelssac, qui mourut peu de tems après ; 2.° à Antoine Fesneau, écuyer, seigneur de Vedoux ;
6.° Françoise, qui épousa, le 3 février 1519, Charles de Lagelie, écuyer, seigneur en partie de Lagelie ;
7.° Marguerite, morte jeune.

VIII. Jacques DE LA LANDE, écuyer, seigneur de Gueuches, de Lavau, etc., épousa 1.° le 14 janvier 1507, Philippine Joubert de la Bastide, fille de noble homme Annet Joubert de la Bastide, écuyer, seigneur de la Bastide et de Congirac ; 2.° le 29 juin 1511, Françoise Turpin, fille de Jacques Turpin, écuyer, et de demoiselle Françoise de la Lande, seigneur et dame de Jouhé, et de Busseroles ; 3.° le 28 janvier 1525, demoiselle Marthe de Saint-Maur, fille de feu noble homme Jean de Saint-Maur, écuyer, seigneur de Lonnen, et de dame Gabrielle d'Ars ; il eut pour fils :

1.° Nicolas, dont l'article suit ;
2.° Jacques de la Lande ;

IX. Nicolas DE LA LANDE, écuyer seigneur de Gueuches et de Lavau, épousa, le 8 octobre 1542, Jeanne de Razès, fille de noble et puissant seigneur Antoine de Razès, écuyer, seigneur de Razès, de Monnismes, de Croa, d'Ablen et d'Orsenne, et de demoiselle Gabrielle de Grassay. De ce mariage sont issus :

1.° François, dont l'article suit ;
2.° Léonarde de la Lande, mariée au sieur de la Rouhaudière.

X. François DE LA LANDE, écuyer, seigneur de Gueuches, de Lavau, etc., épousa, 1.° le 12 avril 1571, demoiselle Anne de Poix, morte en 1583, fille de feu

François de Poix, écuyer, seigneur de Forges et de Vilmort, et de demoiselle Francoise d'Allogny; 2.° Anne de la Guyonnie, fille de feu noble Charles de la Guyonnie, seigneur de Juvet, et de Hélène d'Hautefort. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1.° Melchior, dont l'article suit ;
2.° Jacques de la Lande ;
3.° Marguerite-Françoise ;
4.° Jacquette de la Lande ;

Du second lit :

5.° Françoise de la Lande.

XI. Melchior DE LA LANDE, seigneur de Lavau, de Gueuches et de Launay, épousa, le premier janvier 1599, demoiselle Antoinette de Lezay, fille de messire François Lezay, seigneur de la châtellenie des Marais, des terres et seigneuries de la Revetizon, Chabot et Saint-Etienne, et de demoiselle de Nailhac, dame de la Coste. De ce mariage sont issus :

1.° Robert, dont l'article suit;
2.° François, mort en bas âge;
3.° Madelaine, mariée trois fois, et morte sans postérité;
4.° Renée, morte religieuse, en 1620;
5.° Anne, morte en bas âge.

XII. Robert DE LA LANDE, seigneur de Lavau, etc., épousa, le 20 février 1628, Renée Frottier, fille de haut et puissant Gaspard Frottier, chevalier, seigneur de Bayeres, et d'Isabelle de Lanes, et mourut en 1651; laissant de ce mariage :

1.° Pierre, qui épousa le 15 février 1651 Jeanne Estourneau, fille de défunt messire François Estourneau, conseiller et premier chambellan de monseigneur le duc d'Orléans, seigneur, baron du Ris, la Perrière, la Motte et autres lieux, et de dame Hélène Lignant. Il n'eut point d'enfant de ce mariage, et mourut en 1652 ;
2.° Jean, dont l'article suit ;
3.° Gaspard, marié, en 1661, avec demoiselle

Gabrielle Girardon, fille de Jacques Girardon, écuyer, seigneur Descuroles, sénéchal d'Aunis;
4.° Marie, morte religieuse.

XIII. Jean de la Lande, II° du nom, seigneur de Lavau et autres lieux, épousa demoiselle Françoise Fillaud, fille de Nicolas Fillaud, écuyer, seigneur châtelain de la Chaize, et de demoiselle Françoise Beliard. Dans ce contrat de mariage, du 12 avril 1665, il prend le titre *de haut et puissant seigneur messire* Jean de la Lande, chevalier, seigneur de Saint-Etienne. Il eut de ce mariage:

1.° Nicolas de la Lande, qui servit dans les mousquetaires et qui est mort lieutenant de vaisseau;
2.° Nicolas-Silvain, dont l'article suit;
3.° Une fille qui mourut en 1698, sans postérité.

XIV. Nicolas-Silvain de la Lande, chevalier, seigneur de Lavau, de Saint-Etienne, Buissières, Poitevine et autres lieux, lieutenant de vaisseau, capitaine d'une compagnie franche de la marine, épousa, le 15 juin 1700, demoiselle Félicité-Marie Hurtin, fille de feu Jean Hurtin, capitaine de vaisseau du port de Rochefort, seigneur de Lamassonne et de l'Ormeau, et de dame Marie Galand. En 1705, Nicolas de la Lande fut fait brigadier de la compagnie de Rochefort; il fut fait enseigne de vaisseau, par brevet du Roi, de l'an 1706; fait capitaine de vaisseau, en 1712. Il mourut en 1713; laissant de son mariage:

1.° Nicolas-Silvain-Ignace de la Lande, garde de la marine, en 1718; sous-brigadier et brigadier des gardes de la marine au département de Rochefort; mort à Paris, en 1730, sans postérité;
2.° François-Armand, dont l'article suit;
3.° Louis-Auguste de la Lande, capitaine au régiment d'Enghien, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui eut quatre filles de sa femme, dont on ignore le nom;
4.° Benigne-Gabrielle-Josephe de la Lande, morte sans alliance, en 1730;
5.° Jacquette-Françoise, élevée à Saint-Cyr, morte sans postérité;
6.° Félicité de la Lande, religieuse.

XV. François-Armand DE LA LANDE, chevalier, seigneur de Lavau, Saint-Etienne, Bussières, Poitevine, Neuvilards, Lage Aumont; servit quelque tems dans les troupes du Roi, en qualité de volontaire, et s'allia, le 18 novembre 1737, avec demoiselle Blondeau du Buisson, fille de messire Gabriel Blondeau du Buisson, chevalier, seigneur de Vantaux, Chambon, et de dame Madelaine Moulinier de Puymaud. Il fut fait héritier universel par messire François de Latour, écuyer, seigneur de Neuvilards, Lage Aumont, en Limousin, le 17 décembre 1734. Il eut de son mariage :

1.° Jean-Baptiste, dont l'article suit;

2.° Michel de la Lande, né le 15 juillet 1740; il a été d'abord page, ensuite officier dans le régiment de Noailles, et écuyer du Roi dans la grande écurie. Il épousa, en 1796, Selebron de Beaumont, dont il n'eut point d'enfants;

3.° Pierre de la Lande, né à Limoges, le 13 mai 1748; page du Roi, le 29 mars 1763; sous-lieutenant au régiment de Noailles cavalerie, le 3 janvier 1767; lieutenant au même régiment, le 22 juin 1767; sous-aide-major, et fait capitaine le 21 avril 1777; chef d'escadron au même régiment, en 1785; major du régiment du Roi, dragons, le 4 mai 1786; chevalier de Saint-Louis, le 14 mai 1786. Il a été présenté au Roi, et a monté dans les carrosses de Sa Majesté, à Fontainebleau, en octobre 1786. Il s'émigra, et fut assassiné à Midleneim;

4.° Elizabeth de la Lande, mariée, au mois d'octobre 1781, à Pierre-Léonard-Joseph de la Biche, garde du corps. De ce mariage est sorti : Pierre-Joseph de la Biche, marié, en février 1814, à Justine de la Lande;

5°. Louise de la Lande, née en 1754;

6.° Anne de la Lande, morte en bas âge.

XVI. Jean-Baptiste DE LA LANDE, né le 20 octobre 1739, a épousé 1.°, le 27 octobre 1766, demoiselle Jeanne de Brachet, fille de messire Antoine de Brachet, chevalier, seigneur de la Bastide, Lafaye, Roumegon, et de feue dame Catherine Lecène; dans ce contrat de mariage Jean-Baptiste de la Lande prend le titre de

messire, écuyer, seigneur de Lavau, de Saint-Estienne Neuvilards, Lage Aumont, Aussières, Poitevine, Nerygual, 2.° en février 1787, dame Marie de Lauze de Maulmont, chanoinesse du chapitre de l'Argentière, fille de messire Léonard-Jean de Lauze de Maulmont, chevalier, baron du Chalard, seigneur de Bujaleuf, Augne, Chellon, et de dame Marie Blondeau de Laurière. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Antoine, né le 16 août 1767, page aux écuries du Roi, décédé le août 1778 ;

2.° Marie de la Lande, née le 26 août 1768, mariée le 23 novembre 1788, à messire Pierre de Pasquet, chevalier, seigneur de Saint-Mémi, officier au régiment de Royal-Cravattes, fils de messire Charles de Pasquet, chevalier seigneur de Saint-Mémi, ancien chevau-léger de la garde du Roi, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de feue dame Marie-Charlotte de Maulmont de Farèze. Elle est morte en 1794, sans enfants ;

Du second lit :

3.° N. de la Lande, né le 31 novembre 1787, mort le même jour ;

4.° Philippe-Marc-Antoine, né le 7 janvier 1789 ; il eut pour parrain très-haut et très-puissant seigneur Philippe-Marc-Antoine de Noailles, prince de Poix, capitaine des gardes-du-corps du Roi, brigadier de ses armées, colonel de dragons, chevalier de l'ordre de Malte et de la Toison d'or, gouverneur et capitaine des chasses des villes, châteaux et parcs de Versailles, Marly, Meudon et dépendances ;

5.° Michel-Hippolyte de la Lande, né le 16 juin 1792, mort en 1808 ;

6.° Justine de la Lande, née le 16 janvier 1797, mariée, le 10 février 1814, à Pierre-Joseph de la Biche, capitaine d'infanterie, membre de la Légion d'honneur ; elle a eu de ce mariage deux enfants, Louis-Marie-Joseph, né le 29 mai 1815, et Charles-Philippe-Baptiste, né le 5 octobre 1816.

Armes : Ecartelé d'azur et d'or. Couronne de marquis.

LUCE-GASPARI. La maison de Gasparo ou Gaspari, originaire de Corse, et que l'on croit la même que celle de Luco, Luci, et Luce, en français (de laquelle était le fameux comte de Luco, le plus considérable, dit l'abbé Germanès, dans son *Histoire des révolutions de Corse*, de ces Corses puissants qui vivaient à Rome, sur la fin du onzième siècle, etc.), est aussi ancienne et illustre par ses services que par ses alliances; elle a, en Italie, celles des maisons de Conti de Rome, Colona d'Ornano, Savelli, Doria, etc. Etant venue s'établir à Marseille en 1585, elle s'y allia aux maisons d'Agout, de Grasse-Montoroux, de Foresta, de Clapiers, de Riqueti-Mirabeau, de Berenger-la Beaume, etc.

André Gaspari, mort à Madrid en 1590, fut un des plus grands hommes de son siècle. Il fut chevalier des ordres d'Espagne, vice-roi de Portugal et gouverneur de Milan. Il était petit-fils de Jérome de Gaspari, comte d'Istria, de Belleval, et seigneur de Canari.

Pierre, Jean et Joseph de Gaspari, fils d'André II, moururent chevaliers de Malte. Joseph fut tué au siége de Napoli en Romanie, après avoir fait des prodiges de valeur. Pierre Gaspard, leur frère aîné, comte de Belleval et seigneur de Canari, continua sa postérité. Cette maison est représentée aujourd'hui par François-Gabriel Luce-Gaspari, comte de Belleval, ancien lieutenant-colonel au service de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, général-major au service de Pologne, chambellan actuel du Roi, chevalier grand-croix de l'ordre de Saint-Stanislas.

Armes : d'azur, à la fleur de lys d'or, accompagnée de trois étoiles à huit rais du même. Supports : deux lions. Cimier : la fleur de lys de l'écu. Devise : *Ferro non auro*.

Le volume XI contiendra la généalogie détaillée de cette maison.

TRION ou TRYON : maison originaire d'Ecosse, dont l'ancienneté remonte aux tems les plus reculés. La branche que nous allons rapporter est passée en France, où elle s'est répandue daus les provinces de Périgord, d'Angoumois et de Poitou, vers la fin du treizième siècle. Elle a contracté des alliances avec les maisons les plus anciennes et les plus distinguées, et joint à cet avantage celui d'avoir rendu des services importants à l'Etat, et d'avoir scellé d son sang sa fidélité et son attachement au service de nos rois. Elle prouve, par titres authentiques, une filiation suivie depuis :

I. Aimeric DE TRYON, chevalier, qui, avec cette qualité, souscrivit au contrat de vente du mas de la Brousse, paroisse de Chassenon, consenti par Guy, fils de feu Gaucelin de Lur, damoiseau, l'an 1318. On ignore le nom de sa femme; mais la concordance des dates, la possession des mêmes lieux, sis en partie à Rochechouart, tout concourt à prouver qu'il fut père de :

II. Pierre DE TRYON, chevalier, qui vivait en 1360, seigneur de Legurat, *alias* Lagurat, par son mariage avec Beatrix d'Aimeric, fille de noble Pierre d'Aimeric de Chara et de Guillemette du Chasteau, dame de Légurat. Ce mariage est énoncé dans une enquête faite à la réquisition de Guillaume de Tryon, son petit-fils, du 31 août 1445, où ils sont qualifiés *damoiseaux*, pour rentrer dans plusieurs possessions qui leur appartenaient, sises en la châtellenie de Nontron, aux droits de ses père, aïeul et aïeule, dont des particuliers s'étaient emparés lors des guerres et de son absence pour le service du Roi. Parmi les témoins nommés dans cette enquête sont compris nobles Arnaud et Pierre de la Cour, écuyers, seigneurs de la Cour. Cette enquête fut précédée par des lettres-patentes du duc de Penthièvre, données à ce sujet, portant délai de l'hommage que noble Guillaume de Tryon lui devait, jusqu'à ce qu'il fût remis en possession de ses biens, dont avait paisiblement joui noble Pierre, son aïeul, de laquelle possession, noble Guillaume de Tryon, damoiseau, son père, avait commencé à éprouver des usurpations, lors de son absence pour le service du Roi.

III. Guillaume DE TRYON, Ier du nom, damoiseau, souscrivit, avec cette qualité, divers actes de l'an 1395, et est rappelé avec les mêmes qualifications, dans le partage fait le 22 février 1453, entre ses enfants Bertrand et Guillaume de Tryon, damoiseaux. On voit, par cet acte, qu'il avait épousé Jeanne Farron, dont il eut :

1.° Bertrand de Tryon, damoiseau, qui transigea avec Guillaume de Tryon, son frère puîné, le 10 avril après Pâques de l'an 1450, par acte passé devant Guillaume de Launay, garde du scel de haut et puissant Jean de la Rochefoucaud. Il fut nommé tuteur de Foucaud, Jean et Clément, ses neveux, fils de noble Guillaume de Tryon, son frère, et demoiselle Marie Faulcon, alors femme de noble Olivier le Breton, par acte du 29 août 1462, en présence de nobles Pierre de Roziers et de Jean David, écuyer, seigneur du Breuil. Il n'eut qu'une fille, nommée Marguerite de Tryon, laquelle épousa Hélie de Roziers, écuyer, seigneur de la Cour et de la Gorretie. Etant veuve, le 5 janvier 1492, elle transigea, comme mère et tutrice de Guillaume, Pierre et Simonne de Roziers, ses enfants, avec noble Seguin de Lerisse, écuyer, seigneur de Lacoux, pour la seigneurie de la Gorretie ;

2.° Guillaume, dont l'article suit ;

3.° Hélie de Tryon, abbé de Grosbois, nommé exécuteur du testament de Guillaume, son frère.

IV. Guillaume DE TRYON, IIe du nom, seigneur de Legurat, de la Cour, de la Bufferie, de la Coste, de la Vigerie, et en partie d'Ardillières, homme d'armes des ordonnances du Roi, est qualifié damoiseau et capitaine du comté de Rochechouart, dans les actes que nous allons relater, et transigea avec Jean Curel, prieur de Taconat, le 2 mars 1442, en présence de noble Ranulphe de Cognac, et de noble et puissant Pierre de Ronziers; obtint des lettres-patentes du comte de Penthièvre et de Périgord, le 15 août 1445, portant délai pour un an, pour rendre hommage de ce qu'il possédait en la châtellenie de Nontron, enjoignant aux officiers de ladite justice de faire faire une enquête pour justifier les droits et possessions qu'on lui avait usurpés, et pour l'y maintenir. Il épousa,

par contrat du 12 juillet 1446, demoiselle Marie Faulcon de Salles, fille de noble Mathieu Faulcon, écuyer, seigneur de Salles, et de demoiselle Marguerite de Lyon dite *de Maraffin*; donna quittance de cinquante *royaux* (réaulx) d'or, faisant partie de la dot de sa femme, à noble Jean Faulcon, damoiseau, son beau-frère, chargé de procuration de son père, le 1er décembre 1447, fit diverses acquisitions en 1453; transigea avec Guynot de Pressac, écuyer, seigneur du Moulin-Pauthe, le 7 février 1453; avec noble Bertrand de Tryon, son frère, le 22 du même mois, touchant leurs droits successifs paternels et maternels; fit une acquisition de Jean de la Chapelle, le 14 juin 1455, une autre de Jean de Poitiers en 1456, arenta une maison, sise à Rochechouart, à Jean Curel, prieur de Taconat, le 15 mai de la même année, et fit son testament le 28 juillet 1456, au château de Mauzé, par lequel il nomma exécuteur de ses dernières volontés, révérend père en Dieu Hélie de Tryon, abbé de Grosbois, et reconnaît pour ses vrais héritiers Foucaud, Jean et Clément de Tryon, ses enfants. Sa veuve épousa en secondes noces, noble Olivier le Breton, écuyer, seigneur du Plessis et d'Ardillières en partie, avant le 29 août 1462, Elle partagea ses biens entre Jean et Clément de Tryon, ses enfants, par acte du 14 février 1492. Elle eut de son premier mari:

1.° Foucaud de Tryon, prieur de Salles, qui était sans doute mort avant le 14 février 1492, époque à laquelle Marie Faulcon partagea ses biens entre Jean et Clément, ses enfants, n'étant pas nommé dans cet acte;

2.° Jean, dont l'article suit;

3.° Clément, auteur de la seconde branche rapportée en son rang, page 409;

4.° Marie de Tryon, mariée avec noble Arnanthon de Seichaud, écuyer, seigneur de Puyrigaud, laquelle, ainsi que son mari, furent présents au contrat de mariage passé à la Laurentie le 18 octobre 1482, de Louis de Seichaud, écuyer, leur fils aîné, avec demoiselle Catherine Laurent, fille de noble Louis Laurent, écuyer, seigneur de la Laurentie, et de demoiselle Marguerite de Mauf-feras, où fut présent Foucaud de Tryon, prieur de Salles, son frère aîné, etc., etc.

V. Jean DE TRYON, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Coste, de la Vigerie et de Salles, capitaine, rendit hommage de la seigneurie de Légurat, le 7 mars 1468, à Alain d'Albret, comte de Penthièvre et de Périgord, dont l'homologation fut faite par Pierre de Puisilhon, juge de la châtellenie de Nontron, à la réquisition de noble Hélie Panet, procureur-général et spécial d'Alain d'Albret, comte de Périgord, le 21 avril 1469. En présence de Louis de Pierre-Buffière, et d'Antoine de Pérusse, écuyer, seigneur de Saint-Hibert, il rendit hommage, pour une partie de la seigneurie de Salles, et pour celle de la Coste, au vicomte de Rochechouart, en 1472, consentit, le 13 novembre 1473, conjointement avec Clément de Tryon, son frère, un arrentement à Pierre Chemesson. Il avait épousé, selon toutes les apparences, avant l'an 1475, Catherine Bachelier, avec laquelle il souscrivit au contrat de Marguerite, leur fille, en 1497; partagea avec Clément de Tryon, son frère, par acte du 14 février 1492, et reçut, conjointement avec lui, des lettres-patentes du roi Charles, du 5 février 1493, dans lesquelles ils sont énoncés fils de Guillaume de Tryon, et qu'étant absents pour le service du Roi, Arnaud et Aimeric de Charlanges s'étaient emparés de plusieurs possessions qui leur appartenaient, du nombre desquelles étaient les villages du Villap et du Bost de Brugères, dans lesquelles ils sont maintenus. Il donna une reconnaissance de la somme de cinq cents livres, le 23 avril 1458, conjointement avec Catherine Bachelier, sa femme, et transigea avec Marie Faulcon, sa mère, et François de Tryon, prieur d'Arables, son frère, à l'occasion de la succession de noble Louis Faulcon, le 7 août 1498, paraît dans divers actes des 28 janvier, 22 avril 1498, 6 novembre, 13 mars, 20 janvier 1499; 22 mars, 18 mai 1500; 20 avril 1503, 14 mai et 22 juillet 1504, et fit son testament le 20 septembre 1505, par lequel il nomma exécuteurs testamentaires, Clément de Tryon, capitaine de Rochechouart, son frère, et Catherine Bachelier, sa femme, Il appert, par différents actes, qu'il en eut :

1°. Renaud de Tryon, écuyer, seigneur de Salles, par la donation que lui fit de cette seigneurie Jean de Tryon, son père, par son testament du 20 septembre 1505, lequel avait été institué héritier de noble Louis Faulcon, son grand-oncle, par

acte du 16 octobre 1495, et par son testament du 5 janvier suivant, à condition que ledit Renaud de Tryon épouserait noble demoiselle Jacquette Couraud, fille de noble Guillaume Couraud, écuyer, seigneur de la Roche-Chevreuse, et nièce de Jacquette Couraud, femme en secondes noces dudit Louis de Faulcon, qui lui fit aussi donation de tous ses biens, par son testament. Il exigea qu'il porterait son nom et ses armes, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés, nobles Jean et Clément de Tryon, ses neveux, père et oncle dudit Renaud de Tryon, et Jacquette Couraud, femme dudit testateur. Il paraît dans divers actes des 24 juin 1509, 10 août 1514, 16 juin 1516, 11 juin 1523, 6 mai 1524, et 24 juillet 1529. Il est probable qu'il n'eut de son mariage que Jeanne de Tryon, mariée, par contrat du 15 août 1530, avec noble Pierre Paulte, fils de Olivier Paulte, écuyer, seigneur de la Brosse. Elle testa le 13 avril 1558, et n'eut qu'une fille, Françoise Paulte, mariée par contrat du 13 mars 1550, avec François de Tryon, son oncle à la mode de Bretagne, comme on verra ci-après ;

2°. Jean, dont l'article suit ;

3°. Autre Jean de Tryon, seigneur de la Vigerie, qu'on ne connaît que par le testament de son père ;

4°. François de Tryon, prévôt d'Arables, en Berri, lequel acquit des rentes d'Isabeau Bevigaud, au nom de noble Arnaud de Tryon, son frère, le 9 avril 1519 ;

5°. Marguerite de Tryon, qui épousa, par contrat du 4 mai 1497, noble Jean de Montfrebœuf, fils de Guillaume de Montfrebœuf, chevalier, seigneur de Montfrebœuf, de la Chabroulie, qui donna quittance le 4 janvier 1507, avec Marguerite de Tryon, sa femme, à Catherine Bachelier, mère de ladite Marguerite, et à noble Renaud de Tryon, son frère, écuyer, seigneur de Salles, de la somme de 717 livres, que Jean feu noble de Tryon, leur père et beau-père, leur avait données ;

6°. Isabeau de Tryon, nommée dans le testament de son père de l'an 1505 ;

7°. Cécile de Tryon, nommée dans le même testament, mariée, le 15 septembre 1510, avec noble Bertrand de Liége, écuyer, seigneur dudit lieu;

8°. Louise de Tryon, énoncée dans le testament de son père.

VI. Jean DE TRYON, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Coste, par la donation que lui en fit Jean de Tryon, son père, par son testament de l'an 1505; partagea la succession paternelle et maternelle, par acte du 15 juillet 1513 et 11 juin 1523, avec noble Renaud et Jean de Tryon, ses frères; transigea, le 8 avril 1529, à l'occasion de la tutelle de Jeanne de Tryon, sa nièce, fille de Renaud, son frère; et donna quittance conjointement avec Jean de Tryon, son frère, le 26 septembre 1535, à François Martin, protonotaire, fondé de procuration de Jean Martin, seigneur de la Goutte-Bernard, son frère, et de Catherine Faulcon, femme dudit seigneur de la Goutte-Bernard. Il épousa, par contrat du 3 juin 1526, au château de Nieul, Françoise de la Coste, fille de noble Jacques de la Coste, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Maltive d'Estornelle. Il plaida contre Georges de Tardieu, écuyer, seigneur de Saint-Martin, conjointement avec Jean de Tryon, son frère, au sujet de quelques possessions; rappelèrent de la sentence prononcée contre eux le 20 juillet 1532, et furent maintenus dans la jouissance de leurs rentes, par arrêt du 27 septembre 1535; fut chargé de procuration par Jean de Tryon, seigneur de la Vigerie, son frère, Jeanne de Tryon, sa mère, fille de feu Renaud, son frère aîné, pour plaider contre Georges Tardieu, écuyer, seigneur de Saint-Martin, par acte du 15 mai 1536; rendit hommage au vicomte de Rochechouart, le 24 février 1536; obtint ainsi que Jean de Tryon, son frère, un arrêt du Parlement de Paris, en leur faveur, le 6 février 1537; transigea avec Georges de Tardieu, écuyer, seigneur de Saint-Martin, et Jean Martin, écuyer, seigneur de la Goutte-Bernard, Catherine Faulcon, sa femme, et noble Jean de Tryon, prieur d'Arables, son frère, et demoiselles de Tryon, ses nièces, le 15 janvier 1538. Par cet acte fait de l'avis de noble Jean de la Morinie, curé de Pensol, et de noble Jean de Montfrebœuf, écuyer,

seigneur dudit lieu, parents des parties, il paraît que la seigneurie de Salles, reste audit Jean de Tryon, et que feu Geoffroy de Saint-Martin, écuyer, père dudit Georges de Saint-Martin, avait fait une donation à Françoise de Saint-Martin, de ce que lui avait précédemment donné noble Jean Faulcon; Jean de Tryon, et son frère, prieur d'Arables, consentirent un acensement le 28 novembre 1541. Il laissa de son mariage :

1°. François, dont l'article suit;

2°. Autre François de Tryon, qui fut tonsuré en 1543; il partagea avec son frère, en 1559, et épousa Anne de Roziers, de laquelle il eut Françoise de Tryon, mariée, avant l'an 1608, avec noble Annet de Leyrisse, fils de Jean de Leyrisse, seigneur de la Motte, et de Bonaventure de Saint Fief;

3°. Catherine de Tryon, mariée à noble Jean Foucaud, seigneur du Maine, lesquels transigèrent, le 25 avril 1571, avec noble François de Tryon, leur frère et beau-frère; Jean de Foucaud, seigneur du Maine, consentit une vente le 1er janvier 1618, en faveur de noble Claude de Tryon, seigneur de Salles et de la Vigerie; le même avait transigé tant en son nom qu'en celui de François de Tryon, son beau-frère, François de Cognac, écuyer, seigneur de Lymen, Pierre de Cognac, écuyer, seigneur de Pens, René Martin, écuyer, seigneur des Chazaux, Léonard Martin, écuyer, seigneur de la Goutte-Bernard, son frère, le 23 septembre 1572, en présence de Jacques Danière, écuyer, seigneur de la Chapelle.

VII. François de Tryon, chevalier, seigneur de Salles et de la Vigerie, transigea avec Olivier Paulte, écuyer, seigneur de la Brosse, le 12 mars 1550, et s'allia le 13 du même mois, avec Françoise Paulte, fille de noble Pierre Paulte, écuyer, seigneur de la Brosse, et de feue demoiselle Jeanne de Tryon. Il obtint une sentence le 6 janvier 1551, contre Catherine Faulcon, Louis et Jean de Guersant; rendit hommage de la seigneurie de la Coste, en 1552; reçut une lettre du roi Henri II, le 5 novembre 1555, par laquelle Sa Majesté ordonne à ses

gens de justice, de faire rentrer dans ses droits ledit seigneur de la Coste et de Salles, dont ses censitaires voulaient le soustraire, ses titres ayant été brûlés lors des guerres civiles et divisions arrivées dans la province de Guienne; partagea les successions paternelle et maternelle, avec François de Tryon, son frère, Catherine de Tryon, sa sœur, femme de noble Jean Foucaud, le 17 février 1559. Il est dit dans cet acte, que feue demoiselle Jeanne de Tryon, fille d'Arnaud de Tryon, avait épousé noble Pierre Paulte, seigneur de la Brosse. Il épousa en secondes noces Charlotte Bigot, et fit son testament le 31 mai 1585, par lequel il institua héritier Claude, son fils aîné, fixa la légitime à Catherine de Tryon, sa fille; nomma curateur de ses enfants noble Claude Paulte, écuyer, seigneur de la Brosse et de Chantrezac, et noble François de Roziers. Ses enfants furent :

Du premier lit:

1.° Claude, dont l'article suit;
2.° Gabrielle, auquel Françoise Paulte, fit une donation le 16 mars 1583;

Du second lit:

3.° Catherine de Tryon, qui épousa noble Pierre de la Gorrelie, contre lequel Claude de Tryon, son frère, obtint une sentence, le 14 mai 1608. Il avait transigé avec elle le 25 mars 1597, pour les successions de François leur père et de Jeanne de Tryon, femme de feu Pierre Paulte, aïeule maternelle dudit Claude de Tryon.

VIII. Claude DE TRYON, chevalier, seigneur de Salles et de la Vigerie, fut institué héritier par le testament de François de Tryon, son père, l'an 1585. Il fut dispensé de se trouver à la convocation du ban et arrière-ban, par lettres de Henri IV, datées du camp de Gergeau, le 11 novembre 1587, lesquelles rappellent les services qu'il rendit à Sa Majesté, à l'armée, sous la cornette et près du duc de Montpensier. Il transigea, le 25 mars 1597, avec Catherine de Tryon, sa sœur paternelle, à l'occasion des successions de François de Tryon, leur père, et de Jeanne de Tryon, femme de feu noble Pierre Paulte, de l'avis de Pierre de Milly, écuyer, seigneur de Vidap. Il épousa, par contrat du 2 mars 1609, Catherine Couraudin, fille

de Gaspard Couraudin, écuyer, seigneur de Chabrot, et de demoiselle Jeanne de Prenol. Il consentit une rente le 1er avril 1600, en faveur de Jean Plument de Tagnac; transigea, le 27 septembre 1618, avec Charlotte Bigot, sa belle-mère, et Catherine de Tryon, sa sœur, en présence de nobles Jean Renaud et Julien Foucaud, seigneur du Maine. Il paraît dans différents actes des 1er janvier 1618, 18 décembre 1622, 11 novembre 1623, et ne vivait plus le 22 février 1625, que sa veuve transigea avec Jean Plument, écuyer, seigneur de Fondpeyrené, archer des gardes du corps du Roi. Leurs enfants furent :

1.° Raymond, dont l'article suit ;

2.° Antoinette de Tryon, qui épousa 1.° noble Pierre de Lastic, écuyer, seigneur des Vallons, dont elle eut un fils et une fille, 2.° noble Julien d'Armenye, écuyer, seigneur de Rougère, lesquels transigèrent avec Anne de Lastic, veuve de Jean Pontbriant, écuyer, seigneur de Rochille et du Pignoux, Louis de Mascaraud, écuyer, seigneur du Roule, et demoiselle Eynarye et de Lastic, sa femme, par acte du 24 août 1661 ;

3.° Marie de Tryon, mariée, par contrat du 12 mars 1637, avec noble Joseph de Montjon, conseiller du Roi, à Limoges. Elle passa un acte avec Raymond de Tryon, son frère, le 14 décembre 1658.

IX. Raymond DE TRYON, seigneur de Salles, épousa Marguerite Dauphin, fille de Claude Dauphin, écuyer, seigneur de la Cadoux, et de demoiselle Anne de Chièvres; rendit hommage à Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, prince de Chabanais, chevalier des ordres du Roi, le 27 septembre 1654; transigea avec Marie de Tryon, sa sœur, et Joseph de Montjon, son mari, en 1658; paraît dans différents actes des 4 septembre 1659 et 2 juin 1663; obtint un arrêt du conseil du Roi, le 23 février 1664, pour le faire rentrer dans la jouissance de différentes rentes et d'autres droits, dont on voulait le soustraire; paraît dans d'autres actes des 21 juin 1666 et 20 janvier 1673; et laissa de son mariage :

X. Léonard DE TRYON, chevalier, seigneur de Nouailles, qui épousa, en présence de son père, demoiselle Louise Rampenoux, fille de Jean Rampenoux, seigneur de Ville-

paniers, et de demoiselle Suzanne de Béon, de l'avis de Jean Rampenoux, seigneur de la Garlie, son frère, le 25 novembre 1675. Il passa un acte au nom de Raymond de Tryon, seigneur de Salles, son père, le 12 janvier 1684, à l'occasion des vicaireries de Chassenon, avec Jean-Baptiste Bachelier, chapelain desdites chapelles, et Jacques-César Couraud, chevalier, seigneur de la Roche-Chevreuse, curateur des enfants de Louis Martin de la Goutte-Bernard, et de demoiselle Gabrielle de la Gastine. Il paraît dans différents actes des 23 septembre 1689, 20 juillet 1690, 24 mai 1692, 18 avril 1695, 12 août 1698, 20 juillet 1703; et mourut avant le 7 juin 1722, que Louise de Rampenoux, sa veuve, plaida, au nom de ses enfants, et Jean de Tryon, écuyer, seigneur de Nouailles, et Jean-Joseph de Tryon, chanoine d'Angoulême, contre François Fradin, seigneur de la Renaudière, et Isaac Audebert, écuyer, seigneur de Fonville, mari de demoiselle Anne Fradin. Il avait passé un acte, conjointement avec Jean de Tryon, son fils, seigneur de Noailles, avec Hélie de Francon, seigneur des Bourdellières, le 12 janvier 1718; et fit son testament le 5 février 1710. Ses enfants furent :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Joseph, seigneur de Chassenon, qui épousa N.... Thibaut des Joubertières, morte sans postérité. Il passa un acte avec Pierre de Rougnac, écuyer, seigneur des Brousses, et Jean Barbarin, écuyer, seigneur de Logerie, le 4 novembre 1754, et fut tuteur de Joseph et de Louise de Tryon, enfants de Joseph de Tryon, seigneur de Planchefort, son frère, le 29 juillet 1753. Sa succession fut partagée le 18 avril 1765;

3.° Joseph de Tryon, seigneur de Planchefort, capitaine d'une compagnie franche, marié avec Françoise de Bertrand, dont :

a. Joseph de Tryon, écuyer, seigneur de Planchefort, capitaine aux colonies, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui était sous la tutelle de Joseph de Tryon, seigneur de Chassenon, son oncle, le 29 juillet 1753. Il épousa, en 1776, N... de la Roderie;

b. Louise de Tryon, laquelle était sous la tutelle

de Joseph de Tryon, seigneur de Chassenon, son oncle, en 1753;

4.° Jean-Joseph de Tryon, docteur en théologie, lequel fut présent au contrat de mariage de Jean son frère;

5.° Louise de Tryon, qui épousa, par contrat du 10 août 1729, Marc Guyot, écuyer, seigneur de la Faye et du Douzil, fils de Jacques Guyot, écuyer, seigneur de la Fondonnie, et de dame Elisabeth du Pin. Elle transigea, étant veuve, le 11 février 1753, avec Agathe et Catherine Guyot, sœurs, et demoiselles Agathe, Henriette et Françoise Guyot, majeures, Pierre Guyot, écuyer, seigneur du Peyrat, lieutenant de grenadiers au régiment de la Fère, demoiselle Anne de Limagne, veuve, en premières noces, de Charles Guyot, écuyer, seigneur de Rouffignac, tutrice de ses filles, dame Catherine Guyot de la Salle et dame Marie Guyot de Vérines, tous héritiers dudit Marc Guyot, mari de Louise de Tryon;

6.° Marie de Tryon, qui épousa Antoine du Pin, écuyer, seigneur de Saint-Etienne;

7.° Louise de Tryon, qui épousa François Vidaud, écuyer, seigneur des Gouttes, capitaine d'infanterie.

XI. Jean de Tryon, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Salles et de Nouailles, lieutenant au régiment de Guienne, puis, de milice, en la compagnie de Fumée, le 18 septembre 1719, en la place du sieur de la Rozillière; épousa, par contrat du 16 février 1722, Radegonde de la Ramière, fille de Jean de la Ramière, chevalier, seigneur de Puicharnaud, de la Maison-Neuve, de la Mothe, de Thersanne, de la Roche, et de feue dame Marie-Anne Frottier; passa en qualité de lieutenant de la compagnie de Brac, le 7 décembre 1719; rendit une reconnaissance de rente, le 19 novembre 1726; obtint une sentence contre Jean Julien, écuyer, seigneur de la Peyrelle, héritier de Jean Julien, écuyer, seigneur de Gaynardie, à l'occasion du contrat de vente de plusieurs rentes, fait par demoiselle Anne de Saint-Laurent, à Léonard de Tryon, son père, le 28 avril 1695, ladite sentence du 14 juillet 1727; passa une transaction avec Jean de Tryon, che-

valier, seigneur de Planchefort, Marie-Anne et Louise de Tryon, Jean-Joseph de Tryon, chanoine d'Angoulême, tous enfants de Léonard de Tryon, écuyer, seigneur de Salles et de Brachangis, et de Louise Rampenoux, avec Thérèse Gerrais, veuve de François de Maulde, seigneur de Lozellerie, conseiller du Roi à Angoulême, le 5 août 1733; fut nommé capitaine dans le régiment de Paysac, le 8 mai 1735, et ne vivait plus le 17 mars 1753, que Radegonde de la Ramière, sa veuve, rendit hommage des seigneuries de Salles et des Tisons, à haut et puissant Gilbert de Colbert, seigneur de la principauté de Chabanais, lieutenant-général du comté d'Artois. Leurs enfants furent:

1,° Joseph, dant l'article suit;

2.° Louise de Tryon, qui épousa Jean du Bois, écuyer, seigneur de la Vigerie, gendarme de la garde du Roi;

3.° Louise de Tryon, morte sans alliance.

XII. Joseph DE TRYON, chevalier, seigneur de Salles et des Tisons, épousa, 1°., par contrat du 4 août 1758, demoiselle Charlotte Hastelet, fille de messire Aymeric Hastelet, chevalier, seigneur de Puygombert et des Jomellières, et de dame Charlotte Chapiteau; 2°., par contrat du 30 janvier 1767, demoiselle Françoise de Brette, fille de haut et puissant seigneur Joseph-Martial de Brette, marquis du Cros, comte de Scieux, baron de Maraschė, seigneur de Richebourg, la Chapelle et autres lieux, et de dame Anne-Claude de Cognac; passa un acte sous seing-privé, le 13 juin 1763, avec François Vidaud des Gouttes, écuyer, Louise de Tryon, son épouse, Jean Barbarin, seigneur de la Motte, et Joseph de Tryon, et demoiselle Louise de Tryon, à l'occasion de la succession de leur oncle, chanoine d'Angoulême; partagea, le 18 avril 1765, les biens de Joseph de Tryon, chevalier, seigneur de Chassenon, avec François Vidaud, écuyer, seigneur des Gouttes, Louise de Tryon, sa femme, Joseph de Tryon, capitaine d'une compagnie franche, Louise de Tryon, sa sœur, femme de Jean du Bois, seigneur de la Vigerie, et demoiselle Louise de Tryon, aussi sa sœur. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Anne de Tryon, religieuse carmélite ;

Du second lit :

2.° Joseph de Tryon, né en 1767, page du Roi, mort au service, sans alliance, officier d'artillerie;

3.° Joseph-Martial de Tryon, né en 1768, page du Roi, mort sans alliance, officier au régiment de Berri, cavalerie;

4.° Charles de Tryon, né en 1769, mort au séminaire;

5.° Jean de Tryon, né en 1772, chevalier de Malte, fusillé à Paris au mois de février 1798, étant porteur d'ordres de MONSIEUR;

6.° Charles, dont l'article suit;

7.° Louise de Tryon, née en 1770, chanoinesse du chapitre noble de Saint-Antoine de Vienne;

8.° Radegonde-Clotilde de Tryon, née en 1775, mariée à M. de Berthomé.

XIII. Charles, comte DE TRYON, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel de l'état-major de la première division militaire, né en 1773, entra aux pages du grand maître de Malte en 1785; au service de la marine de l'ordre, en 1788, a émigré en 1791; est entré dans les chevau-légers de la garde du Roi et a fait la campagne de 1792; licencié en 1793; est passé dans la Vendée en 1794; a été envoyé chargé de mission des chefs royalistes près de S. A. R. MONSIEUR et M. Windham, ministre de la guerre en 1795; a accompagné ce prince à Quiberon et à l'Isle-Dieu la même année; est allé, à diverses reprises, en Bretagne, Anjou et Poitou, porteur d'ordres et de dépêches, en 1796. Après la défaite des généraux Stofflet et Charette, il se réfugia en Espagne, et repassa en Angleterre la même année; a été envoyé, porteur d'ordres et de dépêches, par les commissaires du Roi, à Paris, en 1797; repassa en Angleterre après le 18 fructidor; fut nommé, la même année 1797, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis, par S. A. R. MONSIEUR. Rentra en France en 1801, en vertu de l'amnistie, a été confirmé dans son grade de lieutenant-colonel, par brevet du 24 août 1814; a été employé à l'état-major de la première division militaire au commencement de l'année 1815; a quitté Paris avec le Roi, et n'y est rentré qu'avec lui le

8 juillet de la même année, où il a repris ses fonctions de l'état-major, qu'il exerce encore en 1817. Il est commandeur-archiviste de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe, dont il était chevalier depuis le premier mars 1801, ct commandeur honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il a épousé Françoise-Cornélie de Courcy, d'une des plus anciennes familles de Normandie, de laquelle il a eu :

1.° Raoul-Bertrand de Tryon, né en 1809;

2.° Gaston-Emmanuel de Tryon, né en 1811;

3.° Alix de Tryon, née en 1812;

4.° Adélaïde de Tryon, née en 1814.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Legurat et d'Espanvilliers.

V. Clément de Tryon, damoiseau, seigneur de Legurat, d'Ardillières, de la Cour, de la Boufferie, du Chalard, etc., capitaine de la ville et vicomté de Rochechouart, troisième fils de Guillaume de Tryon, IIe du nom, et de Marie Faulcon de Salles, transigea avec noble Guy de Pressac, écuyer, seigneur du Moulin-Paute, le 7 février 1473; rendit hommage pour les seigneuries de la Cour et de la Boufferie, paroisse d'Ougignac, relevant de la châtellenie de Nontron, à Alain d'Albret, comte de Périgord, le 4 avril 1483; rendit hommage à noble et puissant Gauthier de Pérusse, damoiseau, le dernier janvier 1485, pour la seigneurie de la Vigerie; rendit un autre hommage de la seigneurie d'Ardillières en partie, le 14 novembre 1506, à François Goumard, écuyer, seigneur de la Fumellière. Il est qualifié *damoiseau*, dans une donation que lui fit, le 31 janvier 1490, pour services rendus, noble Geoffroy Bernard, damoiseau, de la ville de Nontron, d'une maison appelée de la Cour, en présence de noble Pierre Prévost de Saint-Bazille, damoiseau, Mathurin de la Place, noble Hélie de Lestrade, et noble Bertrand du Barry; reçut un hommage de noble Hélie de la Cour, et de nobles Pierre et Jean de la Cour, frères d'Hélie, le premier octobre 1490; paraît dans divers actes des 22 mars 1491, 14 février 1492, 30 novembre 1496, 7 août et 11 décembre 1498, 11 janvier

1502, 2 mai 1504, 3 octobre 1506, 5 mars 1507, et avait épousé, 1.° par contrat du premier janvier 1480, noble Bertrande de Malafède, fille de noble Florentin de Malafède, écuyer, seigneur des Gats, et de demoiselle Jeanne de Laranville; 2.° par contrat du 31 septembre 1503, noble Marguerite de Talensac, fille de noble Louis de Talensac, écuyer, seigneur de la Charrois, en Poitou, et de Jeanne Giraulde. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Françoise de Tryon, qui épousa, par contrat du 19 août 1502, noble Jean Ravard, écuyer, seigneur d'Orieux, en Saintonge, fils de noble Jean Ravard, et de Gabrielle de Chastenet;

3.° Marguerite de Tryon, mariée à Guy de Montberon. Elle est rappelée dans des actes du 11 janvier 1502, 5 mars 1507, et 27 mai 1542;

Du second lit :

4.° Bonaventure de Tryon, mariée à Antoine de la Boullaye, écuyer, seigneur dudit lieu, lesquels transigèrent, le 27 novembre 1527, avec Gabrielle de Montalembert, cette dernière en qualité de mère et tutrice de ses enfants et de feu Pierre de Tryon, fils aîné de noble Clément.

VI. Pierre DE TRYON, IIe du nom, chevalier, seigneur de Legurat, d'Ardillières, de la Cour, de la Boufferie, du Chalard, homme d'armes des ordonnances du Roi, sous la charge de M. de Mézières; rendit hommage à Alain d'Albret, pour la seigneurie de Legurat, où il est énoncé fils de noble Clément, le 8 mai 1508, obtint une sentence, le 31 décembre 1511, contre François Goumard, écuyer, et demoiselle Elisabeth Hérignon, sa femme; épousa, par contrat du 7 avril 1516, Gabrielle de Montalembert, fille de feu noble Charles de Montalembert, écuyer, seigneur de Dessé, et de Charlotte Jay. Sa dot fut fixée à 2,000 livres, dont il donna quittance de la moitié, le 27 mai de la même année. Il est qualifié *chevalier* dans les lettres accordées par le roi François Ier à Gabrielle de Montalembert, sa veuve, le 2 avril 1528, qui rappellent un second arrêt rendu en sa faveur, contre Jean Goumard, écuyer, seigneur des Chilais, comme

tuteur des enfants mineurs de Charles de Goumard, fils aîné de François de Goumard et d'Isabelle Hérignon, lequel est du 23 août 1522. Gabrielle de Montalembert rendit hommage de la seigneurie d'Ardillières, le 21 avril 1524; transigea le 27 novembre 1534, avec Antoine de la Boullaye, écuyer, seigneur dudit lieu; et Bonnaventure de Tryon, sa femme, donna deux procurations, l'une le 25 novembre 1542, et l'autre le premier juillet 1543. De leur mariage sont issus:

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Jeanne de Tryon, mariée, par contrat du 5 janvier 1550, avec noble Jean Richard, écuyer, seigneur de la Madelaine et d'Amberac, lequel donna quittance de la somme de 3,600 livres pour la dot de ladite Jeanne, son épouse, à noble Pierre de Tryon, son frère, le 15 mars 1562;

3.° Françoise de Tryon, mariée, le 2 octobre 1542, avec François du Plessis, de la maison de Richelieu, écuyer, seigneur de Beaulieu. Elle donna quittance finale de sa dot, le 24 mai 1564, à Pierre de Tryon, son frère.

VII. Pierre DE TRYON, III° du nom, chevalier, seigneur de Legurat, de la Cour, de la Boufferie, d'Espanvilliers, du Brus, d'Ardillières, chevalier de l'ordre du Roi, guidon d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances de S. M.; eut procès avec le Roi de Navarre, le 10 décembre 1537, conjointement avec Jeanne et Françoise, ses sœurs, à l'occasion d'un héritage et partie d'une forêt à Nontron, qu'ils prétendaient leur appartenir à titre successif d'enfants de Pierre de Tryon, et petits-enfants de noble Clément de Tryon. Le même Roi de Navarre reçut son hommage, le 15 octobre 1541, des seigneuries de Legurat, de la Boufferie et de la Cour; donna procuration, le 24 mars 1544, étant alors homme d'armes dans la compagnie du duc de Montpensier, pour rendre l'hommage de la seigneurie d'Ardillières; obtint un arrêt au parlement de Bordeaux, le 20 mai 1545, touchant les droits honorifiques dont il jouissait dans la paroisse d'Ougignac, dans lequel acte il est énoncé qu'il est *issu de noble et ancienne lignée*, et servait en qualité d'homme d'armes; accompagna son oncle André de Montalembert, lieutenant-général de l'armée que le Roi envoya en Ecosse,

et servit sous lui en qualité de guidon d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances, ainsi qu'il appert par le certificat dudit seigneur de Montalembert, du 27 novembre 1548, qui atteste qu'il a été présent, en ladite qualité, aux montres et revues qui se sont faites depuis cette époque jusques l'an 1560 compris, soit dans la même compagnie, soit dans celle d'Artus de Cossé-seigneur de Gonnor, ce qui est confirmé par des certificats de ce dernier, des 8 août 1554, 14 août 1558 et 30 juillet 1560. La branche d'André de Montalembert, seigneur d'Espanvilliers, s'étant éteinte dans la personne de Gabriel de Montalembert, son fils, les biens et armes de cette branche entrèrent dans la maison de Tryon, du chef de Gabrielle de Montalembert, mère de Pierre de Tryon, IIIe du nom. Il paraît dans différents actes des 16 mai 1558, 15 mars et 17 octobre 1562, et 14 mars 1563. Jeanne, reine de Navarre, lui fit don, le 14 août 1571, du droit de prétation, pour retirer les terres et droits de justice d'Ougignac et de Savignac, vendus par feu le roi de Navarre à feu Dauphin Faure. Il avait épousé, par contrat du 9 janvier 1565, Jeanne de Cruc, fille de Charles de Cruc, écuyer, seigneur de Goudainville, et de Catherine de Bourgalanges, *aliàs* Boiselanges. Elle plaida, étant veuve, contre Jacques de Saint-Fief, écuyer, seigneur du Puy d'Aux, le 3 juin 1572, transigea avec le même, alors chevalier de l'ordre du Roi, le 24 novembre 1575; rendit hommage au Roi de Navarre pour la seigneurie de Legurat, le 10 juillet 1583, et testa le 2 juin 1607 et 28 octobre 1626. Leurs enfants furent:

1.° Michel, dont l'article suit;

2.° Clément, qui épousa, le 21 février 1621, Jeanne Sapinaud, fille de Jean Sapinaud, écuyer, seigneur de Fayolle, et de Jeanne de Saint-Astis: il mourut sans postérité;

3.° Marguerite de Tryon, mariée par contrat du 30 mai 1599, à haut et puissant seigneur Pierre de Furgon, chevalier, seigneur de la châtellenie de Saint-Christophe et de Bellodoyer, en Aunis.

VIII. Michel de Tryon, chevalier, seigneur d'Espanvilliers, de Brus, de Legurat, de la Boufferie, de la Cour, de la Pouge, gentilhomme du duc de Montpensier, rendit hommage le 22 juillet 1589, à haut et puis-

sant seigneur Joachim de Saint-Georges, baron de Couché, seigneur de Verac, etc.; obtint un passeport daté de Caen le 2 mars 1591, de François de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie, par lequel il appert qu'il était l'un des gentilshommes de ce prince; obtint un second passeport du comte de Brissac, gouverneur du Poitou, grand-panetier et grand-fauconnier de France: colonel-général de l'infanterie, le 28 avril 1593, pour aller à Bergerac, lui sixième à cheval ; fut présent à divers actes des 27 septembre 1593, 5 mai 1594, 25 janvier suivant, 5 juillet 1597, 29 mars 1603, 31 janvier 1607, 15 juin 1615, 15 juin 1616, 9 novembre 1617, 15 novembre 1619, 24 janvier 1631 ; fut maintenu dans les droits et priviléges de sa noblesse, par sentence du 3 avril 1635, et épousa, par contrat passé au château de Romain, le 3 février 1637, Jeanne de Campniac, fille de Claude de Campniac, écuyer, seigneur de Pougnac et de Françoise du Pont. Il fit son testament le 8 octobre 1643, et sa femme, veuve de lui, le 26 novembre 1644, fit le sien le 20 mai 1656, étant alors femme de Philippe de Nesmond, baron des Etangs. Elle eut de son premier mari :

IX. Pierre de Tryon, IIIe du nom, seigneur d'Espanvilliers, de Brus, de Legurat, de la Cour, etc., qui fut institué héritier par le testament de Michel de Tryon, son père, du 8 octobre 1643; il prolongea la ferme de la Saladie, à Pons de Chasteignier, chevalier, seigneur de l'Indois, et à dame Charlotte de Nesmond, sa femme, le 20 septembre 1663. Ces derniers lui ayant transporté leurs droits sur les successions de René de Pressac, de Julie de Saint-Fief et d'Isabeau, et Anne de Pressac, leurs aïeul et aïeule, mère et tante, il transigea, le 26 novembre 1671, avec Marie de Nesmond, sa femme, aux droits de Charlotte de Nesmond, dame de l'Indois, Julie de Nesmond, femme d'André de Lambertie, baron de Montbrun, ses sœurs, pour la succession de Julie de Saint-Fief, et d'Isabeau de Pressac, leurs aïeule et mère, et André de Nesmond, baron des Etangs. Il épousa, le 24 février 1648, Marie de Nesmond, fille de haut et puissant seigneur, Philippe de Nesmond, baron des Etangs, seigneur de Messignac, de Savagniac, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et d'Isabeau de Pressac, sa se-

conde femme. Il fut maintenu dans ses priviléges de noblesse, et reconnu d'ancienne extraction, par sentence du 20 décembre 1666 ; rendit hommage au Roi pour les seigneuries de Legurat, de la Cour et de la Boufferie, le 6 juillet 1672 ; se rendit sur les côtes de Saintonge, pour le service du Roi, conformément aux ordres du maréchal d'Albret, donnés à ce sujet, le 4 mai 1674. Il céda à messire Jean de Gay de Nexon, chevalier, seigneur de Nexon, pour partie de la dot de Marguerite de Tryon, par acte du 12 septembre 1698, la somme de 10,000 livres, à lui dues par haute et puissante dame Marie d'Aydie, comtesse de Lambertie, et reçut quittance de sa contribution au ban et arrière-ban, le 1er mai 1694. Ses enfants furent :

1.° Philippe-Ignace, dont l'article suit ;
2.° Pierre-Philippe de Tryon, major du régiment de Maisontiers, mort à Strasbourg ;
3.° Jeanne de Tryon, femme de Jacques de Couhé ;
4.° Marguerite de Tryon, qui épousa, par contrat du 25 octobre 1694, Jean de Gay, fils de François de Gay, chevalier, seigneur de Nexon, de Campagne, de Montenton, et d'Isabeau de la Bastide Châteaumorand ;
5.° Gabrielle de Tryon, religieuse à Miramion.

X. Philippe-Ignace de Tryon, chevalier, seigneur d'Espanvilliers du Brus, de Legurat, de la Cour, etc., épousa, par contrat du 16 avril 1697, Marie-Anne de Guerusseaux, fille de Pierre de Guerusseaux, seigneur de Magnon, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis, et de feue Anne Rousseau, sa première femme. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre-Philippe-Ignace, dont l'article suit ;
2.° Marie-Anne Radegonde-Thérèse de Tryon, qui épousa Charles de Gay, chevalier, seigneur des Fontenelles, la Mallo, etc. ;
3.° Marguerite de Tryon, qui épousa messire Jean de la Lande, chevalier, seigneur de Vernon.

XI. Pierre-Philippe-Ignace de Tryon de Montalembert, marquis d'Espanvilliers, seigneur de Legurat, du Brus, de la Cour, etc., né le 1er mai 1710, épousa 1.°, par contrat du 5 mars 1529, Françoise de Fumée, fille de messire Pierre-Claude de Fumée, baron de la Boul-

laye, des Baudiments, etc., et de dame Françoise Rogier de Marigny ; 2.° N..... du Fay de la Taille, dont il n'eut point d'enfants. Il consentit la vente d'une maison à Niort, par acte du 3 septembre 1734, conjointement avec Charles Gay, seigneur des Fontenelles et de la Malaulierre, Marie-Anne-Radegonde de Tryon, sa sœur, femme du seigneur des Fontenelles, messire Jean de la Lande, seigneur de Vernon, Marguerite de Tryon, aussi sa sœur, femme dudit seigneur de Vernon. Il laissa de sa première femme :

1.° Pierre-Claude-François, dont l'article suit ;
2.° Thérèse-Radegonde de Tryon, née au mois de mars 1734, reçue religieuse au couvent des filles Sainte-Marie de la Visitation, à Poitiers, en 1766 ;
3.° Jeanne-Geneviève-Colombe-Françoise, née en 1738, mariée au mois d'août 1766, avec Jean-Jacques Mayaud, chevalier, seigneur de Boislambert, capitaine au régiment de Flandre.

XII. Pierre-Claude-François DE TRYON, dit le *marquis de Montalembert*, servit en qualité de cornette de cavalerie, en 1745, après avoir été page du Roi en 1743, passa cornette dans la compagnie du chevalier de Tuder, au régiment d'Orléans, cavalerie ; eut la commission de capitaine au régiment d'Archiac, le 6 juin 1758 ; il fut nommé à la compagnie vacante par la démission du sieur du Bois d'Aunay, à laquelle commission le prince de Turenne donna son apostille le 18 janvier 1759. Le Roi le nomma chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, par commission du 15 janvier 1761. Le régiment d'Archiac, ayant été incorporé, il eut une nouvelle commission de capitaine au régiment du Roi, cavalerie, en 1761, réformé en 1763 ; fut nommé à la compagnie vacante par la retraite de M. Vassal, le 25 août 1767. Sa Majesté lui accorda la commission de lieutenant-colonel de cavalerie, avec 800 livres d'appointements, le 1er janvier 1768. Il avait épousé, par contrat du 7 décembre 1751, Marie-Anne Thibaut, fille de messire Pierre Thibaut, écuyer, et de dame Anne le Lay de Guebriant. Le Roi fit don à ladite dame marquise de Montalembert, et au comte de Guebriant, son oncle, du logement qu'occupait au Louvre la comtesse de Tessé, grande d'Espagne de la pre-

mière classe, par lettres patentes du 23 novembre 1766. Elle obtint de Sa Majesté une pension de 3,000 livres sur les affaires étrangères, par brevet du 20 avril 1768. Le marquis de Montalembert mourut en juillet 1787. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-François-Joseph-Bonaventure, comte de Tryon-Montalembert, dont l'article suit ;
2.° Pierre-Etienne-Philippe de Tryon-Montalembert, né le 19 novembre 1765, décédé ;
3.° Athénaïs-Bernard-Louis-Claude, rapporté après son frère aîné ;
4.° Anne-Marie-Henriette - Clémentine-Bonaventure de Tryon de Montalembert, née le 24 octobre 1752, décédée.

XIII. Louis-François-Joseph-Bonaventure, comte DE TRYON-MONTALEMBERT, né le 18 octobre 1758, tenu, sur les fonts de baptême, par monseigneur le prince de Conti, fut élevé à l'école royale et militaire de la Flêche, suivant le certificat des preuves de noblesse, faites pardevant M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France, du 29 août 1768 ; fut nommé sous-lieutenant au régiment de la Marche cavalerie, par commision du 21 février 1775, et fut reçu chevalier de minorité des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, le 27 mars suivant, par MONSIEUR, aujourd'hui régnant ; fut nommé capitaine à la suite du régiment de Conti, et passa capitaine et chef d'escadron au régiment des chasseurs du Gévaudan. En 1789, il donna, au camp de Saint-Denis, sa démission de chef d'escadron des chasseurs du Gévaudan. Il fut membre du corps législatif, questeur, puis chambellan, et fut fait chevalier de la Légion-d'Honneur. Lors de la rentrée de Sa Majesté Louis XVIII, il a été membre de la chambre des députés, et nommé, par le Roi, officier de la Légion-d'Honneur. Il a épousé, 1°., en 1787, N.... Renaud de la Soudière, morte en 1794 : 2°., en 1796, N.... de Brosse, fille de N.... de Brosse, ancien capitaine aux gardes-francaises, veuve du marquis de Chapt de Rastignac, seigneur de la Borie. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1.° Jules de Tryon-Montalembert, officier de cavalerie ;

2.° Clémentine de Tryon-Montalembert, mariée, en 1813, à M. le marquis de Cromières, gentilhomme du Poitou:

Du second lit:

3.° André de Tryon-Montalembert;
4.° Gustave de Tryon-Montalembert;
5.° Herminie de Tryon-Montalembert;
6.° Octavie de Tryon-Montalembert;
7.° Aline de Tryon-Montalembert.

XIV. Athénaïs-Bernard-Louis-Claude, vicomte DE TRYON-MONTALEMBERT, né au Louvre, le 29 décembre 1768, a été page de Louis XVI, depuis le mois d'avril 1784, jusqu'au mois d'avril 1787, et nommé, en sortant, sous-lieutenant de remplacement au régiment des chasseurs du Gévaudan; sous-lieutenant des chasseurs de Flandre, en 1790. A émigré, en 1791; a rejoint Monseigneur le prince de Condé, à Worms; a fait les campagnes de 1791, dans la compagnie de Condé, dragons; a été nommé capitaine au régiment de Hohenlohe, en 1792, où il a servi, sans interruption, jusqu'en mars 1801, époque du licenciement, étant le premier commandant de bataillon de son corps; a été blessé aux affaires de Boudenthal, où périt la moitié de son régiment, le 13 septembre 1793; à celle de Berstheim, le 9 décembre 1793, et de Steinstat, le 24 octobre 1796. A été reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par S. A. S. monseigneur le prince de Condé, à son quartier-général de Mulhem, le 11 février 1797. Il avait été reçu chevalier de l'ordre du Phénix de Hohenlohe, au mois de mars 1794, et a été promu commandeur, commissaire-général de la langue de France de cet ordre, le premier mars 1800. Rentré, en mars 1801, il épousa le 19 octobre de la même année, Anne-Marie-Victoire Aglaë de Turpin de Jouhé, comtesse et chanoinesse du chapitre noble de Neufville, fille de René, comte de Turpin-Jouhé, et de dame Charlotte du Theil, et sœur de Louise de Turpin, qui épousa le comte de la Châtre, et d'Antoinette de Turpin, qui s'offrit pour ôtage de la reine, et épousa le marquis de Chanarcé, émigré. Lors de l'entrée des alliés, à Paris, le vicomte de Tryon-Montalembert fut un des premiers à arborer, de

grand matin, le 31 mars 1814, le signe de l'honneur qu'il avait toujours suivi. Le 20 mars 1815, il partit pour la Vendée; mais des ordres comprimant le zèle de cette province, il se rendit à Bordeaux, où il comptait rejoindre S. A. R. Madame; s'y embarqua le 3 mai et arriva à Gand le 15 du même mois; remit à S. Exc. monseigneur le duc de Feltre, le fruit de ses observations; fut nommé colonel, à dater du 14 février 1812; ayant alors 20 ans de commission de capitaine, et fait dix campagnes avec ce grade. Il revint, avec le Roi, jusqu'à Cambray. Appelé à Paris, avec le bataillon sous les ordres du marquis du Bouzet et du vicomte de Clugny, il fut nommé colonel de la légion du Puy-de-Dôme, et alla, le 30 août 1815, commencer l'organisation de ce corps. Le 14 septembre 1815, il a été nommé colonel-commandant en second l'école royale et militaire de Saint-Cyr. M. le vicomte de Tryon-Montalembert a de son mariage:

Marie-Antoinette-Mathilde de Tryon-Montalembert, née au château d'Espanvilliers, le 17 décembre 1803.

Armes: d'argent, à deux jumelles d'azur en bandes, accompagnées en chef d'une croisette ancrée de gueules. La branche de Tryon-Montalembert écartèle d'argent, à la croix ancrée de sable, qui est de *Montalembert.*

Casque de chevalier, orné de ses lambrequins aux émaux de l'écu.

DE JULLIEN DE VILLENEUVE, en Forez, famille originaire de Bourgogne, province où elle était connue avant le quinzième siècle.

Nous avons déjà donné, dans le tome V de cet ouvrage, page 75, une notice sur cette famille; mais de plus amples renseignements nous étant survenus, nous avons cru devoir les reproduire ici.

Jacques-Etienne de Jullien, écuyer, seigneur de Villeneuve, né le premier juin 1698, fils d'Antoine de Jullien, écuyer, et de Françoise-Virginie de Tréméolles, épousa, le 26 août 1725, Anne-Marie de Parchas de Saint-Marc, fille unique de Marcelin de Parchas de Saint-

Marc, écuyer, et de Claudine Tardy de Montravel. De ce mariage sont issus :

1.° Claude-Marcelin, dont l'article suit;

2.° Virginie, née le 30 août 1731, mariée, le 20 janvier 1761, à Pierre-Joseph d'Arlos, comte d'Entremont, baron de Saint-Victor en Forez;

3.° Marie-Anne, née le 16 octobre 1733, mariée, le 4 septembre 1753, à Nicolas de Ville, écuyer, seigneur dudit lieu, chevalier de l'ordre militaire du Christ, lieutenant ordinaire de la vénerie du Roi, ancien ingénieur en chef à Lyon.

Claude-Marcelin DE JULLIEN, écuyer, seigneur de Villeneuve, né le 12 juin 1726, épousa, le 29 janvier 1749, Marguerite de Beget, fille d'Armand de Beget, écuyer, seigneur du Flachat, en Velay, et de Françoise de Leyrin d'Esponchès. Il a laissé, entr'autres enfants :

1.° Armand-Marie, dont l'article suit;

2.° Nicolas-François de Jullien de Villeneuve, chevalier, cadet-gentilhomme au régiment de Savoie-Carignan, infanterie, le 4 avril 1778, sous-lieutenant le 18 juillet 1780; lieutenant le premier février 1788. Le 4 janvier 1791, il partit avec l'escadre sous les ordres de M. de Behague, maréchal des camps, pour soumettre la Martinique, en guerre contre les Colons. De retour au mois de mai suivant, il a été interrompu dans ses services par le refus qu'il fit de prêter le serment ordonné par le 14 juillet 1791. Retiré dans sa famille, à Lyon, il crut servir dans l'intérêt de la cause royale en soutenant le siége de cette ville, en qualité de capitaine de grenadiers de la garnison. Obligé de se soustraire à la tyrannie du nouveau gouvernement, il se retira en Allemagne, d'où il revint avec les Lyonnais amnistiés, après le 9 thermidor. Le Roi, par une ordonnance du 31 octobre 1815, l'a nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, le 4 janvier 1796, Marguerite-Sophie de Dienne, d'une ancienne et illustre maison d'Auvergne, établie depuis un siècle dans le Vivarais. Il a eu Jeanne-Marie-Marguerite-Clotilde de Jullien de Villeneuve, mariée, le 14 septembre

1816, à Nicolas-François-Marie-Eugène de Jullien de Villeneuve, son cousin, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Armand-Marie DE JULLIEN DE VILLENEUVE, écuyer, épousa mademoiselle de Saint-Sabin de Mayol de Lupé, de laquelle il eut, entr'autres enfants :

1.° Claude-Marie-François-de-Salles, dont l'article suit :

2.° Nicolas-François-Marie-Eugène de Jullien de Villeneuve, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, marié, le 14 septembre 1816, à sa cousine Jeanne-Marie-Marguerite-Clotilde de Jullien de Villeneuve ;

3.° Antoine-Marie-Fleury-Zéphirin de Jullien de Villeneuve, agrégé aux gardes de la porte le 17 mars 1815. Il a suivi S. M. en Belgique, où il a été nommé surnuméraire le 8 avril 1815, Il a fait la campagne à l'armée du Roi, sous les ordres de S. A. R. monseigneur le duc de Berri, et a continué son service jusqu'au premier janvier 1816, époque du licenciement. Il a été nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, le 18 juillet 1815. Il sert aujourd'hui dans la 41ᵉ légion.

Claude-Marie-François-de-Salles DE JULLIEN DE VILLENEUVE, écuyer, seigneur de Villeneuve, né le 20 janvier 1785, maire de la ville de Belley, département de l'Ain (1817), a épousé, 1°., le 20 février 1810, Anthelmette Beatrix; 2.° le 25 juillet 1815, Jeanne-Christine Gaudet, veuve de M. le baron d'Allemagne. Il a, du premier lit, Jeanne-Françoise-Anthelmette de Jullien de Villeneuve.

Armes : Coupé, au 1 d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules. La branche de Jullien de Villeneuve ajoute pour brisure : au 2 de gueules, au pal d'argent.

DU TERTRE, dans le Boulonnais. Ancienne et noble famille originaire de ladite province, qui possédait, dès le XIᵉ siècle, le fief noble du Tertre, auquel on ne sait si elle a donné son nom, ou si elle le tenait de cette terre,

Elle est située dans la paroisse et seigneurie de Boursin, qu'elle possédait également ; ce qui donne lieu de croire que ce fief a été érigé par cette famille, qui lui a donné son nom, lorsqu'elle y fit bâtir le château qu'elle a toujours habité jusqu'en l'an 1600, ou environ.

Les ravages que les Anglais ont faits dans le Boulonnais, pendant qu'ils en étaient possesseurs, jusqu'en 1550, que cette province fut rendue à la France, ont ravi à cette famille, comme à beaucoup d'autres, les titres précieux de leur ancienneté. Ce qu'il y a de certain, c'est que, d'après les plus exactes recherches dans les archives de la province, on voit que le fief du Tertre n'a pas été possédé avant et depuis l'an 1190, par une autre famille que par celle de ce nom, qui y a toujours fait sa demeure.

L'alliance que fit Jean du Tertre, vers l'an 1370, avec Jeanne de Bournonville (maison déjà illustre dans ce tems), jointe aux qualités d'écuyer, de seigneur du Tertre, de Boursin, et de vicomte de Fiennes, qu'il prenait alors, y suppléent, puisque cela prouve évidemment que ceux de ce nom étaient *nobles d'ancienne race*, et descendants de Daniel du Tertre, écuyer, seigneur du Tertre, qui vivait en 1190. Ce dernier paraît dans une donation faite par Baudouin, grand-écuyer du Boulonnais, du consentement de Regnault, comte de Boulogne, à l'abbaye de Beaulieu, distante d'une lieue des terres du Tertre et de Boursin, le 5 juin de la même année 1190, en présence de ses gentilshommes du pays, dont il fut le cinquième appelé, ainsi que dans l'acte de confirmation de cette donation, faite le même jour par ce Regnault, sa femme et ses enfants. Cette charte, qui est en latin, commence par ces mots : *Notum sit omnibus tam futuris quam præsentibus, quod ego Balduinus*, etc.

Christophe du Tertre, Ier du nom, écuyer, seigneur du Tertre et de Boursin, vivait en 1280, ce qui est prouvé par un contrat d'arrentement en parchemin, de trois mesures de terres situées audit Boursin, en date du 15 mars 1280, et scellé de trois sceaux.

I. Jean du Tertre, Ier du nom, écuyer, seigneur du Tertre et de Boursin, vicomte de Fiennes (1), vivait

---

(1) Histoire du Cambrésis, partie III, page 30.

en 1350, et tenait sa vicomté de Fiennes de la seigneurie de Fiennes, *par ùn chapeau de roses de reconnaissance*, par chacun an, au jour du Saint-Sacrement : c'est ce qu'on lit dans les titres de cette seigneurie. Il paraît par la généalogie de la maison d'Isque, que Jean du Tertre avait une sœur nommée Dely de Boursin, qui fut mariée, vers l'an 1370, avec Anselme d'Ordre, dont vint Jeanne d'Ordre, alliée, en 1396, avec Colard d'Isque, écuyer, seigneur dudit lieu. Jean du Tertre s'allia, en 1370, avec demoiselle Jeanne de Bournonville, fille de Jean, sire de Bournonville, dit *à la Barbe*, chevalier, seigneur de Rinxant, et de Massine de Melle. De ce mariage sont issus :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;
2.° Martin du Tertre, écuyer, seigneur d'Esclemy, mort sans postérité.

II. Guillaume du Tertre, Ier du nom, écuyer, seigneur du Tertre, de Boursin, de Hardingheng, d'Embrocq, vicomte de Fiennes, écuyer des ordonnances du Roi, vivait en 1390, et servait en cette qualité sous la bannière de messire Alain de Longueval, chevalier-bachelier lors de la montre faite à Boulogne, le 18 septembre 1411. Il épousa Marguerite de Bernieulle, dame de Westrethun, fille de messire Jean de Bernieulle, seigneur de Marguinghen, de la Motte, Delcuze, etc. De ce mariage sont issus :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;
2.° Catherine du Tertre, mariée à Paurtes de Coupé, écuyer, seigneur de Panty ;
3.° Jacqueline du Tertre, mariée à Thomas de Bernamont, écuyer, seigneur dudit lieu.

III. Guillaume du Tertre, IIe du nom, dit *Galois*, écuyer seigneur du Tertre, de Boursin, de Hardingheng, Embrocq, Esclemy, Westrethun, vicomte de Fiennes, eut en don, de Martin du Tertre, écuyer, son oncle, par contrat passé le 22 avril 1468, et scellé de sept sceaux, la terre d'Esclemy, en faveur du mariage qu'il allait contracter, et paya, le 27 des mêmes mois et an, à messire Jacques de Samy, baron d'Ordre, le relief qu'il lui devait à cause de ses terres et nobles ténements de celles du Tertre et de Boursin. Il prouva sa noblesse en 1468, ainsi

qu'il est rapporté dans Haudiquer de Blancourt, dans son Nobiliaire de Picardie, et épousa, le 19 mai de la même année 1468 (assisté de ses père et mère, qui lui donnèrent les terres du Tertre, de Boursin, d'Hardingheng, d'Embrocq, et le vicomté de Fiennes et pays ès environs), demoiselle Marguerite de Nœufveru, fille aînée de Lambert de Nœufveru, écuyer. Il vivait encore en 1483, suivant un contrat du 12 juin de cette année, par lequel il arrenta le domaine utile, appartenant à sadite vicomté de Fiennes, moyennant 40 sols parisis de rente de fonds, payable à lui, ses hoirs et ayant-causes, audit jour de Saint-Remi par chacun an, avec relief quand le cas écherrait, au profit de Jean Salmon, demeurant à Fiennes, *sans préjudice toutefois*, y est-il dit, *à plus grand droit, seigneurie et prérogatif, que je prétends avoir à cause de ma dite vicomté, en témoing et vérification des choses susdites, j'ai*, Guillaume, *dessus nommé, mis mon scel armorié de mes armes à ces présentes lettres de ratification, avec mon seing manuel, le* 12 *juing* 1483, etc. Ses enfants furent :

1.° Lambert, dont l'article suit ;
2.° Jacques, auteur de la branche des seigneurs d'Esclemy, rapportée en son rang ;
3.° Adrien, prêtre, prieur de l'abbaye de Notre-Dame de Lacques ;
4.° Marguerite du Tertre, mariée à Philippe de Sempy, écuyer, seigneur de la Loze ;
5.° Isabeau du Tertre, alliée, par contrat passé le 22 janvier 1507, avec Flour de Calonne, écuyer; seigneur de Lealinghen, fils de Jean de Calonne ;
6.° Catherine, épouse, 1.° de Jean Navet, écuyer, 2.° d'Enguerrand d'Hesdigneul, écuyer, seigneur de Bertonlaire.

IV. Lambert du Tertre, Ier du nom, écuyer, seigneur du Tertre, de Boursin, de Westrethun, d'Hardingheng, d'Embrocq, vicomte de Fiennes, homme d'armes des ordonnances du Roi, servait en cette qualité avec son fils, suivant une montre faite à Boulogne en 1527, de la troupe du sire de la Fayette. Il épousa, 1.° Jeanne de Marle, fille de messire Nicolas de Marle, baron de Long ; 2.° Marie de Fretin. Dans un dénombrement rendu au Roi le 29 juillet 1521, par Jacques de Luxembourg, à cause de sa terre de Fiennes, ce seigneur déclara que

ledit Lambert du Tertre, écuyer, seigneur du Tertre, de Boursin, vicomte de Fiennes, *tient de lui six nobles fiefs, etc.* Lambert du Tertre, par son testament, fit donation aux trois enfants de sa seconde femme, du quint-datif à prendre sur tous les biens qu'il laisse à son fils aîné du premier lit. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Gallas, dont l'article suit ;

2.° Jacques du Tertre, dit de Marle, écuyer, seigneur de Westrethun, mort sans postérité de son mariage avec Antoinette Beaudelle. Il vendit, du consentement de son frère aîné, 1.° par contrat passé à Boulogne le 15 mars 1524, plusieurs parties de biens à lui échues, de son grand-père sire Nicolas de Marle ; 2.° par un autre contrat passé à Boulogne le 20 septembre 1527, plusieurs parties de rente ;

Du second lit :

3.° François du Tertre, chanoine du chapitre de Notre-Dame de Boulogne, qui fit son testament par devant Bontems et Philippe Cothereau, notaires royaux au Châtelet de Paris, le 23 février 1573, par lequel il fit différents legs à demoiselle Marie Regnault, veuve de Gallas du Tertre, son frère consanguin ; à Anne d'Ingneville, sa petite-nièce ; à Jean du Tertre, son neveu, fils d'Antoine ; à autre Jean du Tertre, son neveu, fils dudit Gallas et de ladite Regnault ; à François du Tertre, aussi son neveu, et à Marguerite du Tertre, sa nièce, fils et fille de Gallas, et donne le surplus de ses biens aux pauvres ;

4.° Antoine du Tertre, qui plaidait avec son frère aîné, suivant une sentence rendue en la sénéchaussée de Boulogne le 5 mars 1553, pour son quint sur la vicomté de Fiennes, et plusieurs autres fiefs situés à Hardinghem et autres lieux, provenant de la succession de Lambert du Tertre, leur père. Il est qualifié *écuyer et homme d'armes des ordonnances du Roi*, dans la montre de la compagnie du sire de la Fayette, de l'an 1565. Il avait transigé, par acte passé à Boulogne le 13 février 1561, avec

Jacqueline du Tertre, veuve de Philippe d'Ingneville, écuyer, seigneur de Herselaine, et épousa demoiselle Isabeau d'Ingneville, veuve de Pierre Bresdouille, écuyer, seigneur de Neuvillette, et sœur aînée de Philippe d'Ingneville, seigneur de Herselaine, dont il eut trois fils :

a. Jean-François du Tertre, nommé avec Jean son frère, dans le testament de François du Tertre, leur oncle, du 23 février 1573. Il mourut sans postérité;

b. Charles du Tertre, mort sans postérité;

c. Jean du Tertre, qui n'eut point d'enfants de Susanne de Thubeauville, son épouse, dame de Hercheval, fille de Claude de Thubeauville, écuyer, seigneur de la Rivière, et de Marguerite le Merchier, dame de Hercheval;

5.° Jean du Tertre, nommé dans le testament de son père, et mort sans alliance, peu après.

V. Gallas du Tertre, seigneur du Tertre, de Boursin, de Cambronne, de Neufchâtel, vicomte de Fiennes, plaidait, comme on l'a dit, avec Antoine, son frère, en 1553. Il épousa, 1.°, Enceline de Croix; 2.°, le 1er juin 1552, Marie Regnault, veuve de lui, en 1559, suivant une sentence rendue en la sénéchaussée de Boulogne, le 14 novembre de cette même année, qui lui adjuge, comme sa veuve, le tiers à prendre sur tous les biens de son mari, échus à Jacqueline du Tertre, dame de Wavrans, qu'il avait reconnue pour son héritière, avant son second mariage. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1.° Jacqueline du Tertre, mariée, 1.° à Philippe d'Ingneville, écuyer, seigneur de Harselaine; 2.° à Charles de Wavrans, écuyer, seigneur de Sequerre. Elle transigea, 1.°, par acte passé devant Jacques de Thiembronne, notaire à Boulogne, l'an 1559, avec Antoine du Tertre, son oncle, qui plaidait pour son quint sur tous les biens de feu Lambert du Tertre, son père, aïeul de ladite dame; 2.°, avec le même, pour ce sujet, par acte passé devant Brisard et du Buis, notaires royaux à Boulogne, le 13 février 1561;

2.° Michelle du Tertre, morte sans alliance;

Du second lit:

3.° Jean, dont l'article suit;

4.° Antoine du Tertre, mort sans alliance;

5.° Marguerite du Tertre, nommée dans le testament de François du Tertre, son oncle.

VI. Jean du Tertre, IIe du nom, écuyer, seigneur du Tertre, de Boursin et autres lieux, obtint un arrêt du parlement de Paris, le 12 janvier 1577, contre Charles de Wavrans, son beau-frère, mari de Jacqueline du Tertre, sa sœur, qui lui adjuge la partie des biens qui devait leur revenir de l'héritage de Gallas du Tertre, leur père commun. Il transigea, ensuite, avec les mêmes, par sentence arbitrale donnée à Montreuil, le 15 mars 1578, afin de terminer les difficultés survenues entre eux, pour l'héritage de Lambert du Tertre, écuyer, leur grand-père commun. Il est qualifié noble homme, écuyer, seigneur du Tertre, de Boursin, etc., dans différents actes des 15 mars 1558, 4 novembre 1581, 15 février 1582, 4 août 1583, 9 juin et 4 septembre 1586, 21 avril et 4 décembre 1587. Il avait épousé, par contrat passé le 3 juillet 1582, demoiselle Marguerite de Mesghen, fille de Louis de Mesghen, écuyer, seigneur du Breucq, et de Marie de Longfossé, dame de la Salle et de Mazure. Il testa le 8 avril 1590. Sa veuve, ayant le gouvernement de ses enfants, transigea à Boulogne, le 23 janvier 1591, avec Jacques du Tertre, écuyer, seigneur d'Escoeuffant, du Miny et autres lieux, pour plusieurs parties de censives; et se remaria avec Antoine de Saint-Martin, écuyer, seigneur du Traye. Elle testa en faveur des enfants de son premier mari, par acte passé à Boulogne, le 30 juin 1623, lesquels furent:

1.° Esdrasse, dont l'article suit;

2.° Jean du Tertre, écuyer, seigneur de Montjardin et de la Vienne, nommé, avec son père, dans un contrat d'acquisition, du 21 avril 1587, et une quittance du 4 décembre suivant. Il transigea conjointement avec son frère aîné et sa sœur, par acte passé à Boulogne, le 12 décembre 1600, et avec Marguerite du Mesghen, leur mère, lors femme, en secondes noces, d'Antoine de Saint-Martin, écuyer, seigneur du Traye, présent audit acte, sur

leurs droits respectifs. Il fit donation, par acte passé à Boulogne, le 17 novembre 1634, à Esdrasse du Tertre, son frère aîné, de sa terre et seigneurie de la Vienne, et testa le 15 novembre 1648;

3.° Louis du Tertre, mort jeune;

4.° Marie du Tertre, nommée avec ses trois frères, dans le testament de sa mère, du 30 juin 1623.

VII. Esdrasse du Tertre, écuyer, seigneur du Tertre, de Boursin, ainsi qualifié dans une transaction du 12 décembre 1600, suivant un procès-verbal d'une assemblée des trois états de la province du Boulonnais, tenue à Boulogne, le 5 décembre 1628; fut député à la cour, par le corps de la noblesse. Il épousa, par contrat passé à Desvre, le 14 février 1608, assisté de sa mère, de son beau-père et de plusieurs autres parents et amis, demoiselle Adrienne de la Pature, fille de feu messire Jean de la Pature, écuyer, baron de Courset, et de dame Jeanne du Bois, sa veuve, femme, en secondes noces, de François du Blaisel, écuyer, seigneur dudit lieu. De ce mariage vinrent :

1.° Michel du Tertre, } morts sans alliance;
2.° Gabriel du Terre, }

3.° Louis, dont l'article suit;

4.° Robert du Tertre, écuyer, seigneur de Colhaut et de la Vienne, capitaine et major de cavalerie au régiment du Monteclerc, depuis lieutenant-colonel de cavalerie au régiment du baron de Rivière, par commission du 4 novembre 1658, mort sans enfants de son mariage avec Marguerite Fiset. Il avait testé le 21 juin 1686, et voulut être enterré dans l'église des carmes de la ville d'Ardres, où son service fut chanté conformément à la fondation que lui et sa femme y avaient faite;

5.° François écuyer, seigneur de Normastre et de la Hestraye, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment d'Hocquincourt. On a de lui un placet présenté à Sa Majesté, dans lequel il expose qu'il est un de ses plus anciens et zélés serviteurs; qu'il s'est trouvé à deux batailles rangées; à neuf combats considérables; à trente-six siéges, et notamment à celui de Barcelonne, où il resta enfermé pendant seize mois, qu'il a été blessé

sept fois très-dangereusement, et qu'il supplie Sa Majesté de lui accorder un grade supérieur ;

6.° Marie,
7.° Suzanne, } dont les alliances sont inconnues.
8.° Adrienne,

VIII. Louis du Tertre, chevalier, seigneur du Tertre, de Heauvalle, Rond, Cobrique et autres lieux, capitaine et major de cavalerie au régiment d'Aumont; puis, mestre-de-camp-colonel, épousa, par contrat passé à Desvre, le 17 septembre 1649, Marie Monchy, fille de messire Antoine de Monchy, chevalier, seigneur de Saint-Martin, de Nosroy, de Cavron, etc., et de défunte Charlotte de Brouilly, sa première femme. Il fut déclaré *noble et issu d'ancienne race et lignée*, et comme tel, déchargé de toutes assignations données à cet effet, à la requête de Thomas Bousseau, traitant, et confirmé en ladite qualité, lui et sa postérité, par arrêt de la cour des aides de Paris, du 28 avril 1664; il fut encore maintenu dans sa noblesse *ancienne d'extraction*, et comme tel, déchargé des poursuites faites aussi contre lui, à la requête de Claude Marchand, autre traitant, par jugement de M. Jérôme Bignon, intendant d'Amiens, le 11 décembre 1697. Ses enfants furent :

1.° Antoine, dont l'article suit ;

2.° Esdrasse, seigneur de Cobrique, de Rond, etc, qui transigea par acte passé à Boulogne, le 13 mai 1693, avec son frère aîné et ses sœurs, pour raison de la succession de défunt Robert du Tertre, chevalier, seigneur de Colhaut, leur oncle, dont ils étaient légataires. Il laissa de son mariage avec Madelaine de Mondinier, fille de Claude de Mondinier, écuyer, seigneur de Varenne, Jean du Tertre, chevalier seigneur, de Cobrique, de Rond et de Francalleux, qui n'a point eu d'enfants de son mariage, contracté en 1757, avec demoiselle Marie-Marguerite-Antoinette de Framery du Pire, fille de Gabriel-Antoine de Framery, écuyer, seigneur du Pire et de Sangatte ;

3.° Nicolas du Tertre, chanoine du chapitre de Luzarches ;

4.° François du Tertre, chevalier, seigneur de Beau-

valle, marié avec demoiselle Marie-Claire-Costille, dont il a laissé pour fils unique Nicolas-François du Tertre, chevalier, seigneur de Beauvalle;

5.° Louise du Tertre, femme de Louis de la Roque, écuyer, seigneur de Quenbremont;

6.° Geneviève, mariée sans enfants à Charles de Campagne, chevalier, seigneur du Tray;

7.° Marie, épouse de Pierre de Charpentier, écuyer, seigneur de Longchamp;

8.° Anne, } nommées avec leurs frères et sœurs
9.° Charlotte, } dans une transaction du 13 mai 1693.

IX. Antoine du Tertre, Ier du nom, chevalier, seigneur de Beauvalle, de la Vienne, Colhaut, Barisel, Estoquette, Cavron et autres lieux, premier capitaine des gardes de S. A. E. de Cologne, épousa, par contrat passé à Montreuil, le 1er décembre 1685, noble demoiselle Jacqueline du Tertre, sa parente, dame du Meny, d'Escoeuffant, Bacre, Raulers, Nielle et de la Mothe, fille et héritière de messire Ambroise du Tertre, Ier du nom, chevalier, seigneur desdits lieux, lieutenant-colonel du régiment de Schulemberg, et de défunte dame Bonne-Françoise de Cavrelle. Sa femme, après sa mort, fut maintenue dans sa noblesse, et reconnue pour *noble et issue* d'ancienne race, par jugement de M. Bernage, intendant d'Amiens, rendu le 4 septembre 1715. Leurs enfants furent :

1.° Augustin dont l'article suit;

2.° Antoine, auteur de la seconde branche rapportée ci-après;

3.° Ambroise-François-Louis-Antoine, qui fonde la troisième branche rapportée en son lieu;

4.° Claude, chevalier, seigneur de Louvigny, mousquetaire du Roi, mort sans alliance;

5°. Philippe du Tertre, chevalier, seigneur de la Vienne, mousquetaire de la garde ordinaire du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; marié avec Anne-Angélique de Mailly, fille aînée de César de Mailly, chevalier, seigneur d'Arsy, capitaine au régiment de Vexin, dont Marie-Thérèse du Tertre, dame de la Vienne,

Menty et autres lieux, mariée à N. de Montcornet, écuyer seigneur dudit lieu;

6.° Timoléon, chevalier, seigneur d'Escœuffant, de Preurette, de Louvigny, Trois Marquets, etc.; ancien capitaine et major du régiment d'Aunis, chevalier de Saint-Louis, et commandant pour le Roi en la citadelle de Montreuil. Il épousa Marie-Catherine Chartonnet, fille de Joseph-Louis Chartonnet, écuyer, dont il a eu :

A. Jean-Louis-Léon du Tertre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Languedoc, infanterie, et lieutenant pour le Roi, de la citadelle de Montreuil. Il a épousé demoiselle de Lafond des Essarts. De ce mariage sont issus :

a. Timoléon du Tertre, officier au régiment d'Auxerrois, infanterie, émigré en 1791; a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes; mort à Londres, en émigration, sans postérité;

b. Pauline du Tertre, mariée à Louis de Montbrun, vicomte de Dixmude, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis, dont quatre filles.

B. Rose-Charlotte du Tertre, dame de Nielles;

C. Marie-Agathe-Susanne Louise du Tertre, mariée, par contrat du 3 septembre 1768, avec Louis-Alexandre du Tertre, son cousin-germain, fils d'Augustin du Tertre et de Marie-Antoinette-Alexandrine de Créqui;

7.° Jean-Jacques, qui fonde la quatrième branche rapportée en son rang;

8.° Marie du Tertre, femme de Henri des Lyons, chevalier, seigneur de Theuville;

9.° Jacqueline du Tertre, mariée avec Anne de Guiselin, chevalier, seigneur de l'Epinoy;

10.° Marie-Thérèse du Tertre, femme, 1.° d'Adrien de Bigand, écuyer, seigneur de Thubeauville; 2.° de N.... de Mailly, chevalier, seigneur de Menty, dont elle n'eut point d'enfants.

X. Augustin du Tertre, Ier du nom, chevalier,

seigneur dudit lieu, de Lacre, Raubers, de la Mothe, Nielle Estoquette, Colhaut, Cobrique, Barisel, Cavron et autres lieux ; épousa, par contrat passé à Hesmond, le 8 mai 1719, contrôlé à Hesdin, le 28 novembre 1726, Marie-Antoinette-Alexandrine de Créqui, fille aînée de puissant seigneur Henri-Alexandre de Créqui, chevalier, marquis d'Hesmond, baron de Bernieulle, vicomte de Rue, seigneur de Wiquinghen, Canaple, etc., et de puissante dame Marie-Charlotte de Mannay. De ce mariage sont issus :

1.° Robert Augustin-Alexandre du Tertre, chevalier, capitaine au régiment de Royal-Roussillon, mort sans alliance le 24 juillet 1749 ;
2.° Marc-Antoine-Augustin, docteur de Sorbonne, chanoine de la cathédrale de Notre-Dame-de-Boulogne, mort le 6 octobre 1765 ;
3.° Louis-Alexandre, dont l'article suit ;
4.° François-Alexandre du Tertre, premier page du Roi dans la petite écurie, puis capitaine de cavalerie au régiment de Lenoncourt, cavalerie, tué à la bataille de Crewelt.

XI. Louis-Alexandre, vicomte du Tertre, seigneur de Lacre, de Raulers, Nielle, la Mothe, Beaufossé, Estoquette, Colhaut, Cobrique, Barisel, Cavron, Francalleux, la Cour, etc., capitaine major d'infanterie, par commission du Roi du 6 juin 1758 ; épousa, 1.° par contrat passé à Montreuil-sur-Mer, le 3 septembre 1768, Marie-Agathe-Susanne-Louise du Tertre, dont il n'eut point d'enfants, fille de messire Timoléon du Tertre, chevalier, seigneur d'Escœuffant, Louvigny, de Rouvigny, Preurette, Trois Marquets, etc. ; ancien major au régiment d'Aunis, infanterie, commandant pour le Roi, de la citadelle de Montreuil, et de dame Marie-Catherine de Chartonnet, 2.° le 23 septembre 1772, Andrée-Françoise-Maximilienne de Fléchin, née comtesse d'Hust et du Saint-Empire, dame d'Ignaucourt, Berlencourt, etc., fille de haut et puissant seigneur messire Joseph-Hypolite-Alexandre de Fléchin, marquis de Wanun, et de haute et puissante dame Henriette-Marie de Monchy, dame de Talmut. Louis-Alexandre, vicomte du Tertre, émigra en 1791, et mourut à Brunswick, le 2 février 1798. Il eut de ce mariage :

1.° Alexandre-Maximilien, dont l'article suit ;

2.° Charles-Henri du Tertre, né comte d'Hust et du Saint-Empire, à Montreuil-sur-Mer, le 20 février 1775, page de MONSIEUR, en 1789 ; l'a suivi en Allemagne en 91 ; a fait la campagne de 92, comme page ; breveté lieutenant de cavalerie, même année, enseigne au service de Hollande, dans le régiment de Thouars, en 1793 ; breveté capitaine en Angleterre dans le quatrième régiment de la brigade hollandaise, en 1800 ; chevalier de l'ordre royal de St.-Louis, en 1814. Colonel de la garde nationale, en 1815, a suivi le Roi en Belgique, en 1815. Nommé colonel d'un régiment de volontaires royaux du Pas-de-Calais, le 1er juillet 1815 ; employé avec son régiment, pour soumettre les villes d'Aire et de Saint-Omer, le 10 suivant ; nommé commandant supérieur de la ville de Saint-Omer, le 12 du même mois. Il a épousé, le 9 août 1809, dame Rose-Henriette-Françoise de Taffin, fille de messire François Guilain de Taffin, seigneur de Tilques et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Royal-Navarre, et chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Françoise-Louise d'Herbais ;

3.° Charles-Emmannuel-Maximilien du Tertre, né comte d'Hust et du Saint-Empire, à Montreuil-sur-Mer, le 29 juillet 1776 ; chevalier de Malte, même année ; élève du corps royal de la Marine, à Alais, en 1788 ; a fait la campagne de 1792, dans la compagnie des officiers de la marine, entré au régiment de Bintinck. En Hollande, nommé enseigne en 1793 ; breveté capitaine en Angleterre au quatrième régiment de la brigade hollandaise, en 1800 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1814 ; chef de cohorte de la garde nationale en 1815 ; a suivi le Roi en Belgique ; breveté chef de bataillon en 1815 ; a épousé, le 9 avril 1809, demoiselle Marie-Madelaine-Françoise de Taffin, fille de messire François Guilain de Taffin, et de dame Marie-Françoise-Louise d'Herbais. Leurs enfants sont :

a. Françoise-Flavie-Héléna du Tertre, née à Saint-Omer ;

b. Françoise-Henriette-Léonie du Tertre, née à Saint-Omer.

c.

4.° Demoiselle Marie-Flavie-Théodore du Tertre, née comtesse d'Hust et du Saint-Empire, à Montreuil-sur-Mer, le 30 juillet 1778, et dont les preuves ont été faites et présentées par le chapitre de Maubeuge, en 1789. Mariée à messire Ferdinand, comte de Ghistelles, seigneur de Serny et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, dont sont issus un garçon et deux filles.

XII. Alexandre-Maximilien, vicomte DU TERTRE, comte d' Hust et du Saint-Empire, né à Montreuil-sur-Mer, le 24 février 1774; premier page de MADAME, en 1789; a fait la campagne de 92, à l'armée de Bourbon, compagnie de Royal-Bourgogne, cavalerie; lieutenant au régiment de Bintinck, en 1793; capitaine en 1800, aussi au service de Hollande, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1814; major de cavalerie le 1er juillet 1814, et sous-lieutenant titulaire dans la compagnie des gendarmes de la garde du Roi; colonel le 18 mars 1815; a suivi le Roi en Belgique, Commissaire du Roi, à Ypres, le 24 avril 1815; commandant supérieur des quatre arrondissements de l'Ouest du Pas-de-Calais, le 1er juillet 1815; commandant supérieur de Calais, le 18 suivant; colonel de la légion du Pas-de-Calais, le 11 octobre de la même année.

SECONDE BRANCHE.

X. Antoine DU TERTRE, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Marque, etc.; mousquetaire de la garde du Roi, capitaine et major au régiment d'Aumont, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, second fils d'Antoine du Tertre, Ier du nom, et de Jacqueline du Tertre, épousa 1.° N. d'Hesmond, fille de messire Antoine d'Hesmond, écuyer, seigneur de Dalle; 2.° Marie Carpentier. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° N. du Tertre, brigadier des gardes-du-corps du Roi, avec brevet de capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort ne laissant que deux filles de son mariage avec N. des Lyons, 1.° demoiselle N. du Tertre, qui a épousé M. des Lyons de Feuchin 2.° demoiselle N.. du Tertre, mariée à M. N., comte de la Rochefoucauld, morte en Angleterre ;
2.° N. du Tertre, ecclésiastique, curé de Fruges ;
3.° N. religieuse à Montreuil ;

Du second lit :

4.° Jean-François, dont l'article suit ;
5.° François du Tertre, aussi élevé à l'école royale militaire, chevalier de Saint-Lazare, lieutenant au régiment Royal-Comtois. Il a émigré en 1791, a fait la campagne de 1792, à l'armée des Princes, capitaine dans Béon, et a été tué à la bataille de Fleurus, en 1793 ;
6.° Louis du Tertre, lieutenant au régiment de Guyenne, émigré en 1792 ; aumônier de Béon, infanteric, curé de Desvres ;
7.° N. du Tertre, élevée à Saint-Cyr.

XI. Jean-François du Tertre Delmarcq, élevé à l'école royale militaire, chevalier de Saint-Lazare, lieutenant au régiment Royal-Vaisseaux, en 1769, entra aux gardes-du-corps, s'est émigré en 1791, et a été tué à Quiberon, capitaine au régiment de Béon, infanterie. Il avait épousé Marie-Thérèse le Roi d'Ambreville, fille de Louis le Roi d'Ambreville, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont il a eu entre autres enfants :

XII. Louis-Marie-Ferdinand du Tertre Delmarcq, né à Tingry, le 25 mai 1786. Il a suivi le Roi en Belgique, chevalier de la légion d'honneur, à Gand, et a été nommé capitaine de grenadiers de la légion du Pas-de-Calais, le 16 novembre 1815.

TROISIÈME BRANCHE.

X. Ambroise-François-Louis-Antoine du Tertre,

chevalier, seigneur de Campagne, mousquetaire de la garde ordinaire du Roi, puis lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, troisième fils d'Antoine du Tertre, IIe du nom, et de Jacqueline du Tertre, épousa demoiselle Marie-Susanne-Françoise Mithon, fille de messire Jacques Mithon, écuyer, seigneur de Tourteauville. De ce mariage sont issus :

1.° Charles-Ambroise-Marie, dont l'article suit ;

2.° N.... chevalier, capitaine au régiment de Foix, infanterie, mort sans alliance ;

3.° Antoine-Marie-Laurent du Tertre, chevalier, capitaine au régiment de Picardie, mort sans alliance, à la Haie, en émigration ;

4.° Marie-Françoise du Tertre mariée 1.° à messire N. de Bertelais, lieutenant-colonel d'infanterie au régiment de Foix, chevalier de Saint-Louis ; 2.° à messire N. d'Espoteaux, chevalier ;

5.° Catherine-Jacqueline-Susanne du Tertre, mariée avec messire-Augustin-César le Ver de Chantraine, chevalier, dont un fils et une fille.

XI. Charles-Ambroise-Marie DU TERTRE, chevalier, capitaine d'infanterie au régiment de Picardie, épousa Marie-Marguerite-Françoise d'Acary. De ce mariage sont issus :

1.° Ferdinand du Tertre, officier d'infanterie, mort sans postérité :

2.° Jacques- Hippolyte du Tertre, élève de l'école militaire, qui a fait la campagne de 1792, à l'armée de Bourbon ; il entra au service de Hollande en 1792, dans le régiment de Bintinck, et lieutenant dans le troisième régiment de la brigade hollandaise, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

3.° Laurent du Tertre, émigré en 1791 ;

4.° Auguste du Tertre, tué en Espagne, sans alliance ;

5.° Eugénie du Tertre, élevée à Saint-Cyr, mariée à N. de Norville, dont deux filles.

QUATRIÈME BRANCHE.

X. Jean-Jacques du Tertre, chevalier, seigneur de Beauregard et de la ville et du château d'Etaples en Bourbonnais, capitaine de cavalerie, septième fils d'Antoine du Tertre, Ier du nom, et de Jacqueline du Tertre, épousa Marie-Anne-Barbe Dauphin, fille de feu messire Vincent Dauphin, écuyer, seigneur de Beauregard. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Louis-Marie du Tertre, chevalier, capitaine d'infanterie, aide-major-général des troupes de France aux Isles, mort à Saint-Domingue, sans alliance au service du Roi ;

2.° Jean-Marie du Tertre, capitaine d'infanterie au régiment de la Reine, chevalier de Saint-Louis, major de Philippeville, émigré en 1791, mort en 1816 ;

3.° Antoine-Marie, dont l'article suit ;

4.° Jean-Marie du Tertre, né le 30 septembre 1744, capitaine de cavalerie aux écoles royales militaires de Paris et de Saint-Cyr, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de Saint-Lazare, marié, 1.° avec Appoline d'Auvergne, fille d'Amable d'Auvergne, écuyer, seigneur de Chevenay, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, ancien écuyer du Roi, dont sont issus :

a. Luciano du Tertre ;
b. Belica du Tertre, dame de Saint-Denis ;
c. Vicenta du Tertre.

5.° Jacques-Marie-Alexandre du Tertre, chevalier, aide-major au régiment d'Artois, mort sans alliance ;

6.° Marie-Susanne-Jacqueline du Tertre ;

7.° Marie-Jeanne du Tertre, dame de l'abbaye de Blandèques.

XI. Antoine-Marie du Tertre, né en 1743, élevé à l'école royale militaire ; capitaine aide-major du régiment Royal-Vaisseaux, aujourd'hui commissaire ordonnateur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

Louis, de Saint-Lazare et de la Légion-d'Honneur; a épousé demoiselle Rabielle de Coupiane, dont une fille.

CINQUIÈME BRANCHE.

IV. Jacques DU TERTRE, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Esclemy, second fils de Guillaume, IIe du nom, et de Marguerite de Nœufveru, fut licencié ès-lois et lieutenant-général de la province du Boulonnais. Il épousa, 1.° Marguerite de Thion, morte le 9 juin 1515; 2.° Peronne Rohard, fille de Pierre Rohard, écuyer, et de Marie d'Hesdigneul. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Walerand du Tertre, religieux de l'abbaye de Foresmontiers;
2.° Jean, dont l'article suit;
3.° Louis, qui fonde la sixième branche, rapportée en son lieu;
4.° Jeanne, mariée avec Adrien de Groux, écuyer, seigneur d'Avenne :
5.° Marguerite, femme de Jean Chinotte, écuyer, seigneur du Val;
6.° Françoise du Tertre, mariée à Pierre de Costard, écuyer, seigneur de Ferque;

Du second lit :

7.° Chaliot du Tertre, mort sans alliance;
8.° Antoinette du Tertre, mariée à Boulogne, le 21 janvier 1537, avec noble Charles de Thubeauville, écuyer, seigneur de la Rivière, fils et héritier de feu Martin de Thubeauville, écuyer, et de demoiselle Marguerite Grignan;
9.° Jeanne, dite la Jeune, mariée avec Antoine de Bersin, écuyer, seigneur de Bertrouvalle;
10.° Marguerite du Tertre, religieuse.

V. Jean DU TERTRE, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Esclemy, épousa 1.° Aldégonde de Pilmaud; 2.° Marguerite de Bommelle, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Lamberte du Tertre, religieuse aux sœurs grises de Saint-Omer;

3.° Catherine du Tertre, morte sans alliance;

4.° Anne du Tertre, mariée avec Philippe d'Artois, écuyer.

VI. Jean du Tertre, II° du nom, écuyer, seigneur d'Esclemy, épousa, à Aire, le 7 octobre 1567, Françoise de Bellevalet, dont il eut :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Adrien du Tertre, mort sans alliance ;

3.° Jacqueline du Tertre.

VII. Jean du Tertre, III° du nom, écuyer, seigneur d'Esclemy, épousa, à Arras, demoiselle N. de Fercaux, dont sont issus :

1.° François du Tertre, religieux à l'abbaye royale de Saint-Vaast, d'Arras ;

2.° Jean du Tertre, mort sans alliance ;

3.° Adrien du Tertre, écuyer, marié, par contrat passé à Saint-Omer, le 1er décembre 1599, avec demoiselle Marie de Velard, fille de Jacques de Velard, écuyer. Il testa dans la même ville, le 12 juin 1632, en faveur de Marie et de Jacqueline du Tertre, ses sœurs ;

4.° Pierre du Tertre, écuyer, mort sans alliance;

5.° Marie du Tertre, femme d'Adrien de Saint-Martin, écuyer, seigneur de la Mothe ;

6.° Anne du Tertre, religieuse à Saint-Omer;

7.° Jacqueline du Tertre, nommée dans le testament de son père, morte sans alliance ;

8.° Françoise du Tertre, mariée à Antoine de Lespaux, écuyer, seigneur de Coutry.

SIXIÈME BRANCHE.

V. Louis du Tertre, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Escoeuffant, le Meny, Quint-d'Ordre, Cambronne, et autres lieux, troisième fils de Jacques du Tertre, et de Marguerite de Thion, sa première femme, fut choisi dans une assemblée générale de la noblesse du Boulonnais, pour rédiger et signer le procès-verbal de la rédaction de la coutume de ladite province, en 1550. Il testa, le 17 septembre 1558, et fut marié trois fois, 1.° avec

Madelaine Gorguette, fille de Jean Gorguette, écuyer, seigneur du But, et de Françoise Godes, lors veuve de Valerand de Licques, chevalier; 2.° par contrat passé à Montreuil, le 18 juin 1547, avec Jeanne d'Escaut, dame baronne de Courret, assistée de Françoise de Boufflers, dame et abbesse de Saint-Austreberte, et de plusieurs personnes de distinction, parents et amis; 3.° demoiselle Isabeau du Courteville, dame de Colend, fille de Charles de Courteville, écuyer, laquelle étant devenue veuve, se remaria à Jean Aubedé. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Jacques, dont l'article suit;

Du second lit :

2.° Louis du Tertre, mort sans alliance;
3.° Isabeau du Tertre, dame de Fromessen et de Colend, mariée, par contrat passé à Boulogne, le 2 janvier 1681, avec Louis de Guiselain, écuyer, seigneur de Baraux;
4.° Antoinette du Tertre, nommée dans le testament de son père, du 17 septembre 1558, morte sans alliance.

VI. Jacques du Tertre, IIe du nom, écuyer seigneur d'Escoeuffant, du Meny, Quint-d'Ordre, Houpeaux, Outrelle, Cambronne, et autres lieux, est aussi qualifié seigneur d'Esclemy, d'Aufin, etc., dans un arrêt du parlement du 17 septembre 1577, dans une transaction passée à Boulogne, le 23 janvier 1591, et dans un autre arrêt du parlement du 17 septembre 1594. Il épousa Jeanne de Louvigny, fille de N. de Louvigny, chevalier, seigneur d'Estréelles; ils vivaient ensemble en 1594. Il testa le 26 août 1595, et nomma, pour ses exécuteurs, François du Tertre, écuyer, seigneur de Normastre, et Jérôme Morel, ses cousins. Ses enfants furent :

1.° Centurion, dont l'article suit :
2.° Louis du Tertre, qui eut, par le testament de son père, la terre et seigneurie de Lacre, et mourut sans alliance;
3.° Claude du Tertre, qui eut en partage, la terre et seigneurie du Meny, mort sans s'être marié;
4.° Sara du Tertre, qui eut pour sa part, la terre et seigneurie de Vicardenne.

VII. Centurion du Tertre, chevalier, seigneur d'Escoeuffant, Tigny, du Meny, de Lacre, Raubers, la Mothe, et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, lieutenant d'une compagnie de ses gardes et gouverneur de la ville de Gergeau, vendit et engagea plusieurs parties de ses biens pour les employer au paiement de sa rançon et pour se faire guérir des blessures qu'il avait reçues à la prise de la ville de Calais. Il avait épousé, par contrat du 30 septembre 1598, en présence de Claude de Louvigny, son oncle et autres, demoiselle Anne de Loyanne, dame de Maison-Villers, fille de feu Antoine de Loyanne, conseiller au parlement de Paris, en 1556, puis maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, au royaume de Navarre, seigneur de Fourmentier, de Loroy, Mochirout, Villers, Turry et du Bosset, et de Marie-Catherine de Mozeray. Etant devenue veuve, elle transigea avec ses enfants, à Montreuil, le 11 août 1634, et testa le 7 mai 1652. Elle fit différents legs à ses enfants et petits-enfants, et eut de son mariage:

1.° Isaac, dont l'article suit;
2.° Madelaine du Tertre, qui était mineure sous la tutelle de sa mère, en 1636, et ne vivait plus lors de son testament en 1652;
3.° Marie du Tertre, femme, 1.° par contrat passé à Orléans, le 16 juin 1620, de messire N... Tranchebeau, chevalier, seigneur de la Braitêche, dont deux filles rappelées dans le testament d'Anne de Loyanne; 2.° de Paul de Pehen, écuyer, seigneur du Fay, dont Madelaine et Anne de Pehen;
4.° Judith du Tertre, mariée par contrat passé à Paris, le 7 décembre 1644, à noble Charles de Meaux, chevalier, seigneur de Charny;
5.° Autre Judith du Tertre, dite la Jeune;
6.° Anne du Tertre, mariée à Jean Dessicourt de Licque, chevalier seigneur des Oteux, dont, entr'autres enfants, Antoine et Florence de Licque, rappelés aussi dans le testament d'Anne de Loyanne de l'an 1652.

VIII. Jean du Tertre, chevalier, seigneur d'Escoeuffant et autres lieux, lieutenant et ensuite capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment d'Espagny; épousa,

par contrat passé à Saniac, le 28 septembre 1625, en présence de sa mère et de plusieurs de ses parents et amis, Anne de Roquigny, fille d'Ambroise de Roquigny, chevalier, seigneur de Pelcheux et du Fayel, et de défunte dame Anne de Carlier, sa première femme. Cette Anne de Roquigny était veuve en 1643, suivant une sentence du bailliage de Montreuil, du 5 mars de la même année, et une transaction passée dans la même ville, le 7 janvier 1656. De ce mariage sont issus :

1.° Ambroise, dont l'article suit ;
2.° Anne du Tertre ;
3.° Jacqueline du Tertre, mariée à David Regniard, dont elle eut Jacqueline Regniard, qui sortit du royaume pour cause de religion.

IX. Ambroise du Tertre, Ier du nom, chevalier, seigneur d'Escoeuffant, Lacre, Raulres, Nielle, la Mothe, du Meny et autres lieux ; lieutenant-colonel du régiment de Schulemberg ; épousa, par contrat du 3 juillet 1657, Bonne-Françoise de Cavrelle, fille et héritière d'Antoine de Cavrelle, chevalier, seigneur du Grand-Cordet, Beaumont, Wailly et autres lieux, et de feu Bonne de Sucre. Il transigea le 28 avril 1660, avec Anne de Roquigny, sa mère, Anne et Jacqueline du Tertre, ses sœurs ; et eut de son mariage :

1.° Jean du Tertre, qui sortit du royaume pour cause de religion ; colonel en pied d'un régiment d'infanterie au service d'Angleterre, mort sans postérité ;
2.° Charles du Tertre, mort sans alliance ;
3.° Ambroise, dont l'article suit ;
4.° Jacqueline du Tertre, laquelle, à cause de ses frères, sortit du royaume pour cause de religion, devint seule héritière de ses père et mère. Elle fut, par jugement rendu à Amiens, par M. de Bernage, intendant de Picardie, le 4 septembre 1715, reconnue pour fille et seule héritière d'Ambroise du Tertre, Ier du nom, son père, chevalier, seigneur d'Escoeuffant et autres lieux, et comme lui, pour être *noble et issue d'ancienne race*, et, en cette qualité, confirmée dans tous les priviléges de la noblesse. Elle épousa, par contrat du 1er décembre 1685, Antoine du Tertre, Ier du nom,

chevalier, seigneur du Tertre, de Beauvalle, etc., comme il a été dit ci-devant.

X. Ambroise DU TERTRE, IIe du nom, dit le *baron du Tertre*, sortit du royaume pour cause de religion ; fut quartier-maître-général de la cavalerie hollandaise et colonel en pied d'un régiment d'infanterie au service des Etats-Généraux. Il épousa, en Hollande, noble Elisabeth de Haerscotte, fille de Wotaghen de Haerscotte, baron dudit lieu, dont, pour fille unique, N.... du Tertre, mariée à Berant de Henrick, baron de Bentineck, seigneur de Schoonhecten, chevalier de l'ordre Teutonique, et commandeur de Schoonhoovene, dont postérité.

Armes : écartelé, au 1 d'or, au créqui de gueules, qui est DE CRÉQUI ; au 2 fascé d'or et de sable, qui est DE FLÉCHIN ; au 3 d'azur, à trois fleurs de lys d'or, qui est DE BOURBON ; au 4 de gueules, à trois maillets d'or, qui est DE MONCHY ; sur le tout d'argent, à trois aiglettes éployées de gueules, becquées et armées d'azur, qui est DU TERTRE. Cimier : un vol d'aigle. Supports : deux aigles.

Voyez, sur cette ancienne maison, *le Dictionnaire de la Noblesse*, in-4.°, par La Chenaye des Bois ; *l'Histoire des grands Officiers de la Couronne*, par le P. Anselme ; *l'Histoire du Cambresis*, par Carpentier ; *le grand Nobiliaire de Picardie*, manuscrit, déposé à l'abbaye de Saint-Faron, à Meaux, et différents autres Nobiliaires d'Artois et de Picardie.

LE GOUVELLO, ancienne maison de la province de Bretagne, qui portait originairement le nom de *des Forges*. Ce fut vers le commencement du XIVe siècle qu'elle commença à s'appeler le Gouvello, nom traduit du Bas-Breton, qui signifie des Forges (1). Tantôt les

---

(1) La province de Bretagne fournit un grand nombre d'exemples de semblables transformations de noms, entr'autres la maison de *Panencoue*, qui est appelée *Chef de Bois* ; celle de *Peren*,

seigneurs de cette maison l'ajoutaient au nom de *des Forges*, et signaient seulement le Gouvello. L'identité de ces deux noms est non-seulement prouvée par tous les titres de cette famille, mais elle est encore reconnue par l'arrêt du parlement de Rennes du 17 octobre 1576, et par les preuves faites devant M. Cherin, généalogiste des ordres du Roi, par messire Pierre le Gouvello, en vertu desquelles il fut admis aux honneurs de la cour, au mois d'avril 1788.

Jean *des Forges*, dit *le Gouvello*, vivait l'an 1230. Il possédait des biens considérables, épousa Marguerite de la Salle, fille de Jean de la Salle, et fit donation avec elle, par acte du second jour de carême de l'an 1275, aux religieux, abbés et couvent de Notre-Dame de Bon-Repos, de toutes les dîmes qui leur appartenaient en la paroisse de Melzant, diocèse de Vannes.

Jean *des Forges*, IIe du nom, dit *le Gouvello*, scella de son sceau un aveu rendu le 2 février 1359, et un acte daté du samedi avant Noel de l'an 1368, lequel sceau fut juridiquement reconnu par une enquête du 7 octobre 1455, faite en la cour de Pontivi, où les témoins déposent qu'il portait l'empreinte d'un *fer de mulet et trois molettes*.

Guillaume *des Forges* était du nombre des neuf écuyers de la montre de messire Reynaud de Coucy, seigneur de Vernin, reçus au Mans le dernier jour du mois de juillet 1392 (1).

Eon *le Gouvello*, écuyer, lieutenant du château d'Auray pour le duc Jean de Bretagne, reçut une ordonnance de ce prince, datée d'Erango, le 20 août 1434, par laquelle il est enjoint à Jean Guimachon, son receveur à Auray, de payer à ses bien amés et féaux écuyers Eon le Gouvello et Guillaume de Monterfil, la somme de six vingt livres pour la dépense de Guillaume de Blois, pour l'année commençant au 2 janvier. *Arrêt de la chambre des comptes de Bretagne du 9 juillet* 1669.

Poirier; celle de *la Soudraye*, *le Halgoët*; celle de *Benxic*, *Bouexières*; celle de *Penfenteniou*, *Cheffontaines*, enfin, celle de *le Long*, *le Gleri*; d'où il s'ensuit que quelques-uns ont traduit leurs noms du Français en Bas-Breton, et d'autres du Bas-Breton en Français.

(1) Hist. de Bretagne, par dom Morice, t. II, p. 610.

La généalogie de cette famille prouve qu'une branche a été dans le parlement de Rennes, et que les autres ont fourni, dans l'armée de terre et de mer, un grand nombre d'officiers de tous grades, et parmi lesquels on compte plusieurs officiers-généraux, et que, par une filiation non interrompue, ils ont toujours habité l'évêché de Vannes depuis l'an 1230.

Armes : d'argent, au fer de cheval de gueules, accompagné de trois molettes d'éperon du même.

COSSÉ, bourg en Anjou, diocèse du Mans, parlement de Paris, intendance de Tours, élection de Laval; on y compte 530 feux. Ce bourg, situé à trois lieues de Laval et à une lieue de Craon, a donné son nom à l'ancienne et illustre maison de COSSÉ-BRISSAC, dont nous allons rapporter la généalogie. La ville, terre et seigneurie de Brissac, en Anjou, avec titre de duché et maîtrise des eaux et forêts, au diocèse d'Angers, après avoir appartenu à une maison très-ancienne qui en portait le nom, passa, dans le treizième siècle, dans la maison de Chemillé, et sur la fin du quatorzième, dans celle de Cossé. Le roi Charles IX érigea cette seigneurie en comté, en faveur de Charles de Cossé, seigneur de Brissac, maréchal de France, par lettres données à Orléans, au mois de décembre 1560, enregistrées les 17 février et 14 juillet suivant. Charles de Cossé, IIe du nom, comte de Brissac, maréchal de France,, son fils, obtint du roi Louis XIII, des lettres datées de Fontainebleau, au mois d'avril 1611, portant érection du comté de Brissac en duché-pairie, pour lui et ses successeurs mâles, avec union à ce duché des baronies et seigneuries de Pouancé, de Montejean, de la Grésille, de la Bâte et de Mottengibert.

Regnauld de Cossé, prieur de Fontevrault, souscrivit l'acte d'une donation, faite à cette abbaye par Hoel, comte de Nantes, au mois d'août 1153 (1).

---

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, in-fol, par dom Morice, tome I, page 617.

Les lettres-patentes d'érection en duché pairie du comté de Brissac, de l'an 1560, portent que Fiacre de Cossé était *premier homme de logement* du roi Philippe-Auguste, en 1180, charge qui fut depuis l'office de grand-maréchal-des-logis ; et que Roland de Cossé mourut à la Terre-Sainte, où il avait accompagné le roi saint Louis.

I. Thibaut DE COSSÉ, Ier du nom, écuyer, seigneur de Cossé, servait à la guerre dans la compagnie de Jean de Beuil, le Jeune, le 7 octobre 1386, et reçut en don, l'an 1422, de M. le Régent, la somme de 200 livres. Il eut pour fils :

II. Thibaut DE COSSÉ, IIe du nom, écuyer, qui rendit hommage de la terre de Cossé en 1429, et scella l'acte de son sceau, où sont *trois fasces denchées.* Isabelle, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, de Bar, de Lorraine, comtesse de Beaufort, donna à Saumur, le 17 août 1446, *à son ami, écuyer Thibaut de Cossé, lieutenant de Chastel Beaufort,* pour récompense de ses services, un espace de terre à défricher, à la charge d'une verge d'or du poids d'un écu par an, à la recette du comté de Beaufort. Ce don fut confirmé par Charles, roi de Jérusalem, son mari. Il eut pour fils :

1.° Thibaut, dont l'article suit ;
2.° Pierre de Cossé, écuyer d'écurie du Roi, qui reçut, en 1490, 800 livres, de Gilles Berthelot, maître de la chambre aux deniers.

III. Thibaut DE COSSÉ, IIIe du nom, seigneur de Cossé, gouverneur des château et comté de Beaufort en Vallée, pour Jeanne de Laval, veuve de René, duc d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, fit l'inventaire des titres du château de Beaufort, le 10 mars 1499. Cette princesse lui donna la terre de Beaulieu, en récompense de ses services. Il est qualifié *écuyer* dans un don d'usage en la forêt d'Orléans, que le Roi lui accorda, et à René son fils, au mois d'octobre 1503. Il avait épousé Félice de Charno, veuve de Julien de Gaillon, seigneur de la Gallardière, et fille de Huguenin, seigneur de Charno, de Bussy, etc., et de Jeanne de Saint-Julien, dame de Bussy, en Morvant. De ce mariage sont issus :

1.° Jean, seigneur de Cossé, qui servait en qualité d'écuyer, en 1494, ainsi qu'il appert de l'extrait

du compte de Nicolas Herbelot, changeur du trésor du Roi, à Paris, par lequel Jean Cossé est porté pour la somme de 300 livres, pour ses gages (1). Il fut conseiller et chambellan du roi René, eut la confiance de ce prince qui le fit sénéchal de Provence, et celle de Jean, duc de Calabre, son fils aîné qui le fit son lieutenant-général en Sicile (2). Il épousa Lyonne du Four, dont il eut Françoise de Cossé, mariée à Jacques, seigneur du Plantis;

2.° René, dont l'article suit ;

3.° Maurice, l'un des cent archers de la compagnie du seigneur de Laval, dont la montre se fit à Lenvalon, le 15 juin 1491.

IV. René DE COSSÉ, dit *le gros Brissac,* chevalier, seigneur de Beaulieu, puis de Brissac, par acquisition des seigneurs de la Varenne, puîné de la maison de Brézé fut premier panetier du Roi en 1492, et qualifié *chevalier, seigneur de Brissac, conseiller et premier panetier du Roi,* dans une quittance qu'il donna de 85 livres, pour moitié de ses gages, comme *bailli des eaux,* le 28 novembre 1506. Elle est scellée d'un sceau en placard, où sont *trois fasces denchées, avec une étoile en chef* pour brisure. Il en donna une autre de 93 livres, pour un quartier de ses gages, depuis le jour de Saint,-Michel jusqu'à la veille de Pâques, le 25 juillet 1507. Dans cet acte, il prend les mêmes qualités et son sceau est le même. Il eut la charge de grand-fauconnier de France, en 1516, après la mort de Raoul de Vernon, qui avait épousé la sœur de sa femme; fut gouverneur des enfants de France, et des pays d'Anjou et du Maine ; et vivait encore le 12 juillet 1532. Il avait épousé Charlotte Gouffier, gouvernante des enfants de France, fille de Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, et de Philippe de Montmorency, sa seconde femme. Elle fut substituée à ses frères par le testament du 15 mai 1495, et était mariée, suivant un acte du 11 février 1503. De ce mariage vinrent :

---

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, par dom Morice, tome III, page 774.

(2) Voyez ce que dit de lui Commines en ses Mémoires, livre V, chapitre 2.

1.° Charles, dont l'article suit;

2.° Artus, comte de Secondigny, seigneur de Gonnor, maréchal de France et premier panetier du Roi, chevalier de ses ordres, surintendant des finances, gouverneur des pays d'Anjou, de Touraine et d'Orléanais, dit le *maréchal de Cossé*. Il est nommé *Artus de Cossé, chevalier, premier panetier du Roi, bailli des eaux*, dans une quittance qu'il donna, le 10 août 1541, de 99 livres, *pour autant de jours desservis en qualité de bailli des eaux*. Il se signala au siége de Lens, en 1551, fut le premier gouverneur de Metz, depuis la prise de cette ville, le 18 avril 1552, et la défendit sous le duc de Guise contre toutes les forces de Charles V, qui leva le siége au commencement de janvier 1553; il se démit du gouvernement de Metz au mois d'avril suivant, et obtint celui de Mariembourg. le dernier juin 1554; servit sous le duc d'Aumale, en 1555, aux siéges d'Ulpien et de Montcalvo; reçut la même année le collier de l'ordre de Saint-Michel; battit, en 1558, une partie de l'armée espagnole, qui marchait au siége de Cantal; fut fait surintendant des finances, par lettres données à Blois le 10 février 1563, et nommé grand panetier de France au mois de janvier 1564. Charles IX érigea sa terre de Secondigny en comté, par lettres du mois de juin 1566. Il fut créé maréchal de France après la mort du maréchal de Bourdillon, le 4 avril 1567; combattit à la tête d'un corps de cavalerie, à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre. Il fut ensuite choisi pour commander l'armée contre les calvinistes, sous le duc d'Anjou; commanda en Picardie, pendant l'absence du prince de Condé par commission du 16 septembre 1568; défit et prit Coquaville, capitaine calviniste, qui s'était emparé de Saint-Valery; leva un régiment d'infanterie le 21 janvier 1569; fut fait lieutenant-général commandant l'armée en Normandie, sous l'autorité du duc d'Anjou, par pouvoir donné à Joinville, le 8 février 1569. A la bataille de Moncontour, le 3 octobre suivant, il opposa le bataillon suisse de Pfiffer aux lansquenets qui marchaient contre le duc d'Anjou, et mena sa gen-

darmerie au secours de ce prince. Le comte de Nassau étant venu à sa rencontre, il le culbuta, rompit sa cavalerie légère et dégagea le duc d'Anjou; fut nommé gouverneur et lieutenant-général de l'Orléanais, sur la démission du prince Dauphin, par provision du dernier janvier 1570; eut le commandement de l'armée forte de 13,000 hommes, pendant la maladie du duc d'Anjou, attaqua l'amiral de Coligny sans succès; marcha au siége de la Rochelle, en 1573. L'année suivante, accusé d'intelligence avec les calvinistes et les politiques qui avaient formé le complot d'enlever le duc d'Alençon, il fut arrêté et mis à la Bastille. Il en sortit au mois d'avril 1575, fut déclaré innocent, en plein parlement, sur tous les chefs dont il avait été chargé et accompagna la Reine, qui allait en Touraine négocier le retour du duc d'Alençon, qui avait quitté la cour. Henri III le fit chevalier du Saint-Esprit, le premier janvier 1579 (1). Il mourut en son château de Gonnor, en Anjou, le 15 janvier 1582. Il avait épousé, 1.° Françoise du Bouchet, fille de Charles du Bouchet, seigneur de Puygreffier, et de Jeanne du Bellay 2.° Nicole le Roy, veuve de François Ruffin, seigneur de Pecalvary et d'Azay, sénéchal d'Agénois, et fille de Guyon le Roi, seigneur du Chillou, vice-amiral de France, et de Radegonde de Maridor, sa seconde femme. Il eut du premier lit:

a. Renée de Cossé, comtesse de Secondigny, mariée, par dispense du Pape, avec Charles de Montmorency, duc de Damville, pair et amiral de France, fils puîné d'Anne, duc de Montmorency, pair, maréchal, grand-maître et connétable de France, et de Madelaine de Savoye. Elle mourut sans enfants au mois d'octobre 1622;

b. Jeanne de Cossé, dame de Gonnor, mariée, 1.° par contrat du 30 mars 1572, à Gilbert

---

(1) Ou 31 décembre 1578, selon Sainte-Foix, dans l'Histoire de l'ordre du Saint-Esprit.

Gouffier, duc de Roannais, marquis de Boisy, fils aîné de Claude Gouffier, duc de Roannais, grand-écuyer de France, et de Françoise de Brosse, dite de Bretagne, sa seconde femme; 2.° à Antoine de Silly, comte de la Rochepot, baron de Montmirail, chevalier des ordres du Roi, fils puîné de Louis de Silly, seigneur de la Roche-Guyon, et d'Anne de Laval, dame de la Rochepot;

c. Madelaine, mariée, le 19 mai 1578, à Jacques de l'Hôpital, marquis de Choisy, chevalier des ordres du Roi, gouverneur et sénéchal d'Auvergne, fils de Jean de l'Hôpital, comte de Choisy, et d'Eléonore Stuart, fille légitimée de Jean Stuart, duc d'Albanie.

Enfants naturels d'Artus de Françoise de Vaujoyeu.

1.° Artus, bâtard de Brissac, légitimé au mois de mai 1612;

2.° Esme, bâtard de Brissac, légitimé par lettres du mois de mai 1612, et fait chevalier de Saint-Michel en 1626. Il épousa Renée de Termes, *alias* du Breuil, dont il eut:

a. Guy de Brissac, qui obtint décharge du droit de francs-fiefs, par ordonnance des commissaires, du 10 janvier 1645. Il était mort en 1650, que son frère et sa sœur partagèrent sa succession;

b. Charles de Brissac, baron du Lavoir, de Neuvy en Maugis, élection d'Angers, baptisé le 10 mai 1630. Il servit au siége d'Angers. Une note dit qu'il fut maintenu dans sa noblesse le 13 novembre 1667, en conséquence d'un arrêt du conseil, du 20 octobre précédent. Il épousa, 1.° N.... le Roux de la Roche-des-Aubiers; 2.° N.... d'Aubigné; 3.° N.... Martineau, fille de N...., seigneur de la Bertière en Anjou, dont il eut un fils qui se noya en 1705, et des filles;

c. Françoise de Brissac, femme d'Isaac de

Massuel, seigneur de la Bouteillerie et du Bois-de-Boutin ;

3.° Marie, bâtarde de Brissac ;

3.° Philippe de Cossé, abbé du Mont-Saint-Michel et de Saint-Jouin de Marnes, évêque de Coutances, grand-aumônier de France, sur la démission d'Antoine Sanguin, dit le cardinal de *Meudon*, l'an 1547. Il n'en jouit pas long-tems, étant mort le 24 novembre 1548 ;

4.° Adrienne de Cossé ;

5.° Jeanne de Cossé, femme de René Girard, seigneur de Basoges;

6.° Anne de Cossé, mariée à René de Fouseques, seigneur de Surgères.

V. Charles de Cossé, Ier du nom, comte de Brissac, chevalier de l'ordre du Roi, maréchal, grand-panetier et grand-fauconnier de France, gouverneur d'Anjou et du Maine; fut élevé en qualité d'enfant d'honneur auprès de François, dauphin de Viennois et duc de Bretagne, dont son père était gouverneur. Ce prince le fit ensuite son premier écuyer; il obtint du Roi la permission de partir avec les troupes qu'on envoyait à Lautrec, au siége de Naples, en 1528; les Napolitains, avertis de ce secours, l'attaquèrent à la descente des galères. Le comte de Brissac, sans casque, sans cuirasse, sa seule épée à la main, se défendit contre un cavalier espagnol armé de toutes pièces, et le fit prisonnier ; commanda cent chevau-légers, au pas de Suze, en 1537 ; fut nommé grand-fauconnier de France, en 1540 ; capitaine et colonel-général des gens de guerre à pied, français, de là les monts, le 22 mars 1542; servit, au mois d'août 1542, au siége de Perpignan, où il donna une preuve brillante de son courage. Les assiégés saisissant l'heure du repos de l'armée française, firent une sortie, comblèrent les tranchées, marchèrent au parc d'artillerie et enclouèrent le canon ; le comte de Brissac sort de sa tente, s'avance, lui douzième, une pique à la main, écarte les ennemis du canon, essuie une grêle de coups, entretient le combat jusqu'à l'arrivée de l'infanterie, qui le dégage. Le Dauphin qui survint avec sa cour, au moment que les ennemis se retirèrent, ne put s'empêcher de dire, *qu'il voudrait être Brissac, s'il n'était pas Dauphin.* Il commanda toute la cavalerie

légère en Piémont, le premier mars 1543 ; suivit cette année, le Roi, en Flandre, battit un gros corps de l'armée impériale, défit l'arrière-garde du marquis de Gonzague, prit François d'Est, frère du duc de Ferrare, et général de la cavalerie impériale. L'empereur Charles V assiégeait Landrecy; le Roi résolu, ou de ravitailler cette place, ou de livrer bataille, s'avança jusqu'à la vue du camp de Charles Quint : le convoi entra heureusement dans la ville. Le Roi ne pensa plus à la bataille, et décampa le 2 novembre. Le comte de Brissac, pour faciliter la marche du Roi et assurer sa retraite, partit du camp deux heures avant le jour, porta son infanterie à moitié chemin du camp de l'empereur, et au son d'un grand nombre de trompettes, chargea, par deux endroits différens, tout ce qui se réveillait. Cette attaque imprévue sauva l'armée, mais elle faillit coûter le vie au comte de Brissac. Les troupes des deux attaques, réunies en une seule, se serraient à mesure que les imperianx grossissaient, et que le jour se développait. Charles Quint marche à la tête d'un grand corps de cavalerie, appuyé de deux autres postés à ses côtés, dans le dessein d'envelopper le comte de Brissac; deux escadrons s'avancent sur lui, il les rompt du premier choc ; six escadrons le chargent, il les repousse encore; l'empereur détache tout-à-coup douze escadrons sur lui, qui rompent ses premiers rangs, le pressent de tous côtés, s'attachent particulièrement à lui et l'investissent avec douze cavaliers qui l'accompagnaient ; c'est alors qu'il fut disputé vivement par ses troupes et les ennemis, qui se l'arrachaient alternativement des mains. Un allemand vigoureux l'enlevait de dessus son cheval, il se débattait avec un morceau d'épée qui lui restait ; les gendarmes, attachés à sa personne, se jetèrent à corps perdu sur lui, et parvinrent à le dégager momentanément ; enfin, après une lutte de plusieurs heures, il fut délivré par douze cents lances qui venaient à son secours. Il n'arriva à l'armée qu'à midi, couvert de sang et de poussière. Le Roi qui était à table, se leva à son arrivée, lui présenta à boire dans sa coupe, l'embrassa et le fit chevalier de son ordre. En 1545, il défit deux mille anglais dans la terre d'Oye; obtint la charge de grand-maître de l'artillerie, à la place du seigneur de Taix, par provisions données à Saint-Germain-en-Laye, le 11 avril 1547, et le même jour, la charge de premier panetier, à la mort de Charles

de Crussol, vicomte d'Uzès; fut nommé gouverneur et lieutenant-général du Piémont, sur la démission du prince de Melphes, le 9 juillet 1550; maréchal de France, le 21 août suivant; s'empara de Quiers, de Saint-Damien, de Lantz, de Ponts, de Castellette, de Valpergue, en 1551, de Busque, de Verne et d'Albe, en 1552; de Saravalle, de Ceva et de Verceil, en 1553; de Spino, Ponzoné et d'Yvrée, en 1554; de Santia, de Crepucueri, près Pavie, de Casal et de Saint-Vas-sur-le-Pô, en 1555. Le roi Henri II lui accorda, cette année, une faveur bien glorieuse par sa singularité, il lui fit présent de l'épée qu'il portait à la guerre. Ce présent, dont aucun de nos rois n'avait encore honoré un de ses sujets, fut accompagné d'une lettre, où sa valeur, sa diligence, son zèle étaient peints avec les plus vives couleurs. Ce prince finissait par un trait flatteur: *L'idée que j'ai de votre mérite, a passé presque chez nos ennemis, et dernièrement l'empereur avouait ingénuement, qu'il se ferait monarque du monde, s'il avait un Brissac, pour seconder ses armes et ses desseins.* Il prit Pomaro et San-Salvatore, au mois de juin; reçut la capitulation d'Ulpian, le 19 septembre; prit Vignal; fit attaquer Valfénera, qui se rendit sur la fin d'avril 1557, et qu'on rasa; fut nommé gouverneur et lieutenant-général de Picardie, sur la démission de l'amiral de Coligny, le 31 mars 1559, et se démit alors du gouvernement de Piémont; fut nommé lieutenant-général commandant de Paris, le dernier mai 1568; commandant à Paris, prévôté et vicomté, et aux bailliages de Meaux, de Melun et d'Etampes, par pouvoir donné à Boulogne, le 5 août de la même année, Le siége du Hâvre-de-Grace, qu'il commanda sous le Roi, fut sa dernière expédition. Il mourut à Paris, le 31 décembre 1563. Il avait épousé Charlotte d'Esquetot, sœur et héritière de Jean, seigneur d'Esquetot, de Baglise et Recarville, et fille de Jean d'Esquetot, chevalier, seigneur des mêmes lieux, qui mourut à la bataille de Pavie, en 1524, de et Madelaine le Picart. De ce mariage sont issus:

1.° Timoléon de Cossé, comte de Brissac, élevé enfant d'honneur auprès de Charles IX. Ce prince, parvenu à la couronne, le retint gentilhomme ordinaire de sa chambre au mois de décembre 1560; lui donna, par provision datée de Saint-Germain-en-Laye, le 30 octobre 1561, la charge

de colonel-général de l'infanterie française de là les monts, vacante par la promotion du prince de Condé au gouvernement de Picardie. Il fit ses premières armes en 1562, au siége de Rouen; servit à la défense de Paris au mois de novembre de la même année; joignit ensuite l'armée du Lyonnais, et y servit en qualité de colonel-général de l'infanterie de là les monts, à la tête des bandes du Piémont; fut créé chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes; fut pourvu de la charge de grand-fauconnier, vacante par la mort de son père; obtint le gouvernement de la ville et du château d'Angers, la charge de premier panetier, en survivance du maréchal de Cossé, son oncle; à la tête d'un corps de gentilshommes, venus, avec lui, au secours de Malte, en 1565, il força, conjointement avec les troupes et les chevaliers de cet ordre, l'armée des Turcs à se rembarquer avec perte de trente mille hommes; défendit Paris contre le prince de Condé, en 1567; combattit vaillamment à la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569, et fut tué au siége de Mucidan, en allant reconnaître la brèche et la profondeur du fossé. Ce fut le dernier colonel-général de l'infanterie française de là les monts. Il mourut sans avoir été marié.

2.° Charles, dont l'article suit;

3.° Diane de Cossé, première femme de Charles, comte, puis prince de Mansfeld, fils de Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, et de Marguerite de Brederode;

4.° Jeanne de Cossé, mariée à François d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, grand-maître de l'artillerie de France, fils unique de Valeran des-Hayes, dit d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, et de Marguerite de Grouches sa seconde femme. Elle mourut le 20 mai 1602;

Enfants naturels de Charles de Cossé, comte de Brissac.

a. Artus, bâtard de Cossé, conseiller et aumônier de Henri de France, duc d'Anjou, fut légitimé en 1571, et fait évêque de Coutances;

b. N...., bâtarde de Cossé, née de la signora Novidalla, piémontaise, fut abbesse d'Estival.
c. N...., bâtarde de Cossé, damoiselle de Beaulieu.

VI. Charles DE COSSÉ, IIe du nom, comte de Brissac, colonel des douze vieilles bandes de Piémont, après la mort de Timoléon de Cossé, comte de Brissac, par commission du 27 mai 1569, fut nommé, par le roi, grand-fauconnier, le même jour ; servit, à la tête du régiment de Brissac, jusqu'à l'évacuation du Piémont en 1574 ; fut nommé grand-panetier de France le 20 janvier 1582, à la mort du maréchal de Cossé, son oncle. Il monta sur la flotte destinée à secourir dom Antoine de Portugal, et à le porter aux îles Açores, où celle de Tercère tenait encore pour lui. Il se trouva au combat naval donné dans ces îles, contre la flotte espagnole, le 26 juillet de la même année ; revint en France ; fut fait gouverneur du château d'Angers par provisions du 9 juillet 1584 ; commanda dans le Poitou deux mille hommes, sous le duc de Mercœur en 1585, reprit le château d'Angers, le 20 octobre, sur les calvinistes qui s'en étaient emparés ; suivit le duc de Guise, en 1586, au siége et à la prise de Donzy, de Rocroy, de Gaucourt, au combat de Vimori et d'Auneau en 1587 ; fut envoyé à Paris en 1588, pour commander un des quartiers de cette capitale que les *seize* avaient entrepris de soulever contre le Roi ; y forma ces espèces de retranchements connus depuis sous le nom de *barricades* ; présida la chambre de la noblesse aux états de Blois en 1588, défendit Rouen et Falaise contre le roi Henri IV, qui le fit prisonnier, dans cette dernière ville ; fut établi, par le duc de Mayenne, gouverneur et lieutenant-général du Poitou, Châtelleraudais, Loudunais, de la Rochelle, du pays d'Aunis et de l'île de Rhée, pour la ligue, par lettres données au camp de Mézières le 20 février 1592, registrées au parlement séant à Paris le 16 juillet 1593 ; fut créé maréchal de la ligue, le 25 février 1593 ; gouverneur et lieutenant-général de la ville, prévôté et vicomté de Paris, par lettres du 22 janvier 1594. Il remit au roi Henri IV cette capitale le 22 mars suivant ; fut fait maréchal de France le 30 ; conseiller d'honneur par lettres du même jour ; chevalier des ordres du Roi le 7 janvier 1595 ; commandant l'ar-

mée du Roi, par pouvoirs donnés à Abbeville le 2 juillet 1596; lieutenant-général au gouvernement de la même province, par provisions datées de Monceaux le 5 septembre suivant; défit, en 1597, un corps de troupes du duc de Mercœur, soumit Dinan, le Plessis-Bertrand et la tour de Sesson; fut créé duc et pair de France, par lettres d'érection, du comté de Brissac en duché-pairie, au mois d'avril 1611; traita de la paix avec M. le prince, en vertu de pouvoirs du 11 janvier 1616; assista à l'assemblée des grands du royaume, tenue à Rouen le 4 décembre 1617. fut nommé commandant de l'armée sous le duc de Guise, par pouvoirs du 26 avril 1619; partit, le 3 juillet 1620, pour aller commander en Bretagne, d'où il se rendit à l'armée du Roi en 1621. Etant tombé malade au siége de Saint-Jean d'Angely, on le porta au château de Brissac, où il mourut peu de jours après. Il avait épousé, 1.° Judith, dame d'Acigné, fille unique et héritière de Jean, sire d'Acigné, de Fontenay de Guer, baron de Coetmen, et de Jeanne du Plessis, dame de la Burgondière. Elle mourut en 1598; 2.° Louise d'Ongnies, fille de Louis d'Ongnies, comte de Chaulnes, et d'Antoinette de Rasse. Ses enfants furent, du 1er lit:

1.° François, dont l'article suit;
2.° Charles de Cossé, marquis d'Acigné, mort sans enfants d'Hélène de Beaumanoir, fille unique de Toussaint de Beaumanoir, vicomte du Besso, chevalier de l'ordre du Roi et d'Anne de Guemadeuc, Elle était veuve de René de Tournemine, baron de Hunaudaye, fille de René de Tournemine et de Marie de Coetlogon.

Bâtard.

Charles, bâtard de Cossé, né de N... de Gerzé, seigneur de Fontaines de Montigny, abbé de Begars en Bretagne. Il eut, de Marguerite de Rousselon, entr'autres enfants naturels, Joseph de Brissac, légitimé et anobli au mois de mai 1705, lieutenant au régiment de Schomberg, gendarme de la garde du Roi. Il avait épousé 1.° Catherine Reinier, fille de Mathurin Reinier et de Madelaine Brossard, veuve de Louis d'Escoubleau, seigneur de la Savonnière; 2.° Elisabeth de la Fontaine, fille de René de la Fontaine, seigneur de la Renau-

dière près Baugé, et de Perrine du Vau de Chavannes. Il a eu du premier lit : — *a.* Louis de Brissac, seigneur du Marais, près Brissac, sous-aide-major des gendarmes du Roi, marié au mois de décembre 1705, à Marie des Fossés, fille de N... des Fossés, seigneur de Marchand près la Ferté-Milon, et de N... de Varelles ; — *b.* Charlotte Polixène, qui vivait en 1705, Du second lit : — *c.* Marie de Brissac ; — *d* et *e.* Elisabeth et Catherine, religieuses à Sainte-Claire de Thouars.

VII. François DE COSSÉ, duc de Brissac, pair et grand-panetier de France, lieutenant-général au gouvernement de Bretagne, et gouverneur du Port-Louis, de Hennebon et de Quimperlé, chevalier des ordres du Roi ; prêta serment au parlement le 14 juillet 1645, et mourut au château de Pouancé en Anjou, le 3 décembre 1651. Il avait épousé : 1.° Jeanne de Schomberg, dont il fut séparé pour cause de stérilité, fille de Henri de Schomberg, maréchal de France; 2.° Guyonne de Ruellan, morte au mois de janvier 1672, fille de Gilles de Ruellan, seigneur du Roger-Portail, et de Françoise Miolais. De ce mariage sont issus :

1.° Louis, dont l'article suit :
2.° Timoléon, qui fonda la branche des comtes de Cossé, depuis ducs de Brissac, pairs de France, rapportés ci-après ;
3.° Charles de Cossé, qui fut d'abord jésuite, et quitta ensuite cette société. Il fut pourvu de l'abbaye de Notre-Dame de Mores, et mourut à Chelles le 6 sepembre 1693 ;
4.° François de Cossé, dit *l'abbé de Brissac*, grand-vicaire et official de Chartres, abbé de la Bussière, mort en 1706 ;
5.° Jean-Armand de Cossé, chevalier de Malte, mort le 13 février 1658, âgé de 24 ans ;
6.° Marie Cossé, mariée à Paris, le 20 mai 1637, à Charles de la Meilleraye, pair et maréchal de France, grand-maître de l'artillerie, chevalier des ordres du Roi, fils de Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraye, et de Claude de Champlois. Elle mourut à Paris le 14 mai 1710, et fut

inhumée en l'église des Célestins, en la chapelle d'Orléans, et son cœur fut porté à Brissac;

7.° Anne-Ursule de Cossé, mariée, 1.° à Charles de la Porte, marquis de Vezins; 2.° à Henri-Marc-Antoine le Petit de Verno, seigneur de la Chausseraye en Poitou; elle mourut le 20 octobre 1687;

8.° Elisabeth de Cossé, femme de François de Gontaut, marquis de Biron, baron de Saint-Blancard, fils de Jean de Gontaut, baron de Biron, et de Marthe-Françoise de Noailles. Elle mourut à Paris le 18 décembre 1679;

9.° Marguerite-Guyonne de Cossé, religieuse bénédictine de l'abbaye de Chelles, nommée coadjutrice de Louise de Gondi, prieure de Poissy, par brevet du 14 février 1661, abbesse de Chelles en 1671; morte le 13 juillet 1703.

VIII. Louis DE COSSÉ, duc de Brissac et de Beaupréau, pair et grand panetier de France, mourut après une longue maladie à Paris, au mois de janvier 1661, âgé de 35 ans. Il avait épousé, en 1645, Marguerite de Gondi, dame du duché de Beaupréau, morte à Paris le 31 mai 1670, fille de Henri de Gondi, duc de Retz et de Beaupréau, pair de France, et de Jeanne de Scépeaux, héritière du duché de Beaupréau, comtesse de Chemillé. De ce mariage sont issus:

1.° Henri-Albert, dont l'article suit;

2.° Marie-Marguerite de Cossé, mariée, le 28 mars 1662, à François de Neufville, duc de Villeroy, pair et maréchal de France, fils aîné de Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, pair et maréchal de France, et de Madelaine de Créqui. Elle mourut le 20 octobre 1708, âgée de soixante ans.

IX. Henri-Albert DE COSSÉ, duc de Brissac, pair de France, marquis de Thouarcé, baron de Montejan, de Pouancé, de la Guerche, de Châteaugiron, de Coetnien, de Malestroit, etc., né le 7 mars 1645, mourut sans enfants le 29 décembre 1698; par son décès, le duché-pairie de Brissac passa à Artus-Timoléon de Cossé, son cousin. Il avait épousé, 1.° le 17 avril 1663,

Gabrielle-Louise de Saint-Simon, fille de Claude de Saint-Simon, duc et pair de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Blaye et de Diane Henriette de Budos de Portes, sa première femme. Elle mourut le 24 février 1684; 2.° le 20 juillet 1684, Elisabeth de Verthamon, morte le 13 février 1721, et inhumée aux minimes de la place royale à Paris, fille de Michel de Verthamon, seigneur de Breau, maître des requêtes, et de Marie d'Aligre.

SECONDE BRANCHE.

Comtes de Cossé, depuis ducs de Brissac.

VIII. Timoléon, comte de Cossé et de Châteaugiron, second fils de François de Cossé, duc de Brissac, pair de France, et de Guyonne de Ruellan, grand panetier de France, après la mort de Louis, son frère aîné; lieutenant-général de l'artillerie au département de Flandre, commanda cette arme à la plupart des siéges qu'on fit dans cette province depuis 1644, jusqu'à la paix des Pyrenées; fut fait maréchal de camp par brevet du 6 septembre 1650, gouverneur de la ville et citadelle de Mezars, en 1661, chevalier des ordres du Roi le 31 décembre de la même année, et mourut en son château d'Ormeille, le 15 février 1675. Il avait épousé Elisabeth le Charron, dame d'Ormeilles, morte en juin 1679, fille de N... le Charron, seigneur d'Ormeilles, gouverneur d'Abbeville. De ce mariage sont issus :

1.° Artus-Timoléon-Louis, dont l'article suit;
2.° Charles-Albert, dit *l'abbé de Cossé,* mort le 13 avril 1712;
3.° Guyonne-Françoise-Judith de Cossé, religieuse à Panthemont, puis nommée abbesse de Saint-Pierre de Lyon, au mois de juillet 1708.

IX. Artus-Timoléon-Louis DE COSSÉ, comte de Cossé et de Châteaugiron, depuis duc de Brissac, pair et grand panetier de France, après la mort, sans enfants, de Henri-Albert, duc de Brissac, son cousin-germain, fut reçu duc et pair, et prêta serment en cette dignité au parlement de Paris, le 7 mai 1700. Il mourut le 1er

juillet 1709. Il avait épousé, au mois d'avril 1692, Marie-Louise de Bechameil, fille de Louis de Bechameil, seigneur de Nointel, surintendant des maisons et finances de Philippe de France, duc d'Orléans, et de Marie Colbert. Elle mourut le 2 avril 1740, laissant :

1.° Charles-Timoléon-Louis de Cossé, duc de Brissac, grand panetier de France, baron de Montreuil-Bellay, mestre de camp de cavalerie, né le 1er février 1693. Il fut un des grands officier de la couronne qui portèrent les *honneurs* à la pompe funèbre de Louis XIV. Il prit séance au parlement le 6 février 1701, et mourut à Paris, le 18 avril 1732. Il avait épousé, par contrat du 22 octobre 1720, Catherine Pecoil, fille unique de Claude Pecoil, seigneur de la Villedieu, maître des requêtes, et de Catherine-Marie le Gendre. Il eut pour fille unique :

a. Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé-Brissac, née le 13 janvier 1724, mariée le 25 février 1737, à Louis de Noailles, duc d'Ayen, depuis duc de Noailles; elle fut, malgré son grand âge, arrêtée comme suspecte pendant le règne de la Terreur, et enfermée au Luxembourg. Après plusieurs mois de détention, elle fut comprise au nombre des infortunés qu'on accusa d'y avoir conspiré. Traduite au tribunal révolutionnaire et ne pouvant répondre à cause de sa surdité, le président Dumas dit au greffier: « *Ecrivez qu'elle a conspiré sourdement.* » Condamnée à mort sans avoir été entendue, cette femme respectable sortit du tribunal sans savoir ce qui avait été prononcé contre elle, et fut exécutée le 23 juillet 1794, peu de jours avant la mort de Robespierre.

b. Anne-Françoise-Judith, née le 14 juin 1726, et morte au mois de mars 1729;

2.° Emmanuel-Henri-Timoléon, abbé de Fontfroide, grand-vicaire de Lyon, aumônier du Roi, agent général du clergé de France en 1730, nommé, le 15 avril 1732, à l'abbaye de Saint-Urbain, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Châlons-sur-Marne; évêque de Condom, le 10 octobre 1735.

sacré le 22 janvier 1736, né le 12 octobre 1698; mort le 27 août 1757;

3.° Jean-Paul-Timoléon, dont l'article suit;

4.° René-Hugues-Timoléon, qui fonde la troisième branche rapportée ci-après.

X. Jean-Paul-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, frère jumeau de l'évêque de Condom, né le 12 octobre 1698, marquis de Thouarcé, baron de Denée et de Luigné, seigneur de Brigné, la Grésille, la Motte, en Girard, Vauchrétien, des Landes, Coquessac, de la Motte en Gibert, la Bâte, Cré, la Serruèrė, Martineau, la Saulaye, Bellenoue, la Varenne, la Valinière, de Chanzé, de Faye, Rabaye, Saint-Saturnin-sur-Loire, Alençon et autres lieux, chevalier de Malte, et connu sous le nom de *chevalier de Brissac*, entra garde-marine en 1713; se rendit la même année à Malte à la citation du grand-maître, avec la permission de Louis XIV; servit pendant trois années sur les galères de la religion, se trouva à la prise d'une galiote barbaresque, qu'on mena au port de Malte; alla avec l'armée des Vénitiens en Morée, en 1715; se trouva au siége de Modon et de Coron; au siége de Corfou en 1616, défendu par le maréchal de Schullembourg; revint en France en 1717, et quitta le service de mer; capitaine réformé au régiment de cavalerie de Villeroy, par commission du 26 juillet 1718, puis dans le régiment de son frère aîné, par lettres du 20 avril 1719; se trouva la même année aux siéges de Fontarabie, de Saint-Sébastien, et à l'investissement de Roses, sur la frontière d'Espagne; obtint, le 13 juillet 1721, une commisson de mestre de camp réformé à la suite du régiment de Brissac; leva une compagnie dans le régiment de cavalerie de Villeroy, par commission du 2 février 1727, en conservant son rang de mestre de camp; devint duc de Brissac, pair de France, à la mort de son frère aîné; le 18 avril 1732, en prit le titre, obtint la charge de grand-panetier, par provisions du 24 du même mois, et servit au siége de Kell en 1733, mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom (depuis la Rochefoucaud), par commission du 10 mars 1734; alla joindre l'armée d'Italie; détaché avec six cents chevaux français, il soutint l'infanterie commandée par le marquis de l'Isle, qui emporta Borgoforte l'épée à la main. Le lendemain, après

avoir passé la Fossa-Maestra, pour entrer dans le Seraglio, il enleva une cinquantaine de hussards. Détaché de nouveau le 26 juin, avec quatre compagnies de grenadiers, cent carabiniers, cent dragons et deux cents chevaux, il rencontra la droite des ennemis, qu'il tint en échec pendant trois jours; il commanda son régiment à la bataille de Parme le 29. Après le passage de la Secchia, il partit de Gonzague pour rejoindre l'armée, et fit l'arrière-garde de toute la cavalerie française. A la bataille de Guastalla, sous les ordres du comte de Châtillon, il perça, l'épée à la main, avec quatorze escadrons, dont son régiment faisait partie, deux lignes des ennemis, dissipa les dragons de Wirtemberg, mit en désordre les cuirassiers de Veterany, sans leur donner le tems de se rallier; soutint l'infanterie pendant le reste de l'action, et reçut trois coups de feu dans sa cuirasse, et une balle morte au pied droit, se distingua au siége de la Mirandole. Obtint le grade de brigadier, par brevet du 18 octobre, et rentra en France au mois de janvier 1735; se trouva à l'affaire de Clausen sur le Rhin; fut employé à l'armée de Bohême, par lettres du 20 juillet 1741; se trouva à la prise de Prague, en 1741; au fameux bivouac de Pisseck, à la prise de Vodnian; secourut la ville de Frawemberg; se trouva à la bataille de Sahay; soutint la brigade de Piémont qui défendait Protivin; marcha à Strallonitz, pour assurer le passage déterminé sur l'Ottava; se trouva au combat de cavalerie qui se donna peu de jours avant l'entrée des troupes dans Prague, à la défense de cette place, et fut dépêché par le maréchal de Broglie, en 1742, pour apporter au Roi le détail de ce siége; fut nommé chevalier des ordres du Roi, le 2 février 1743, maréchal de camp, par brevet du 20 du même mois; fut joindre l'armée de Bavière, rentra avec la deuxième division de cette armée au mois de juillet, et finit la campagne de la Basse Alsace, sous les ordres du maréchal de Noailles, par lettres du premier août; fut reçu chevalier des ordres du Roi, le 1er janvier 1744; employé à l'armée de Flandre, par lettres du 1er avril, servit aux siéges de Menin, d'Ypres, de Furnes, passa en Alsace, se trouva à l'affaire d'Haguenau, et servit au siége et à la prise de Fribourg; fut employé dans l'armée du Bas-Rhin, sous les ordres du prince de Conti, par lettres du 1er avril 1745; servit sous le même prince en

1746, au siége de Mons, couvrit celui de Charleroi avec l'armée. Réuni ensuite à l'armée du maréchal de Saxe, détaché au mois d'août sous les ordres du chevalier de Saint-André et du vicomte de Chayla, il défit avec six cents gendarmes un corps de dragons et deux de hussards ; enleva deux pièces de canon ; couvrit ensuite le siége de Namur et combattit à Raucoux ; servit à l'armée de Flandre et se trouva à la bataille de Lawfeld, le 2 juillet 1747 ; fut nommé lieutenant-général des armées du Roi, par pouvoir du 1er janvier 1748 ; fut nommé gouverneur des ville et châteaux de Saluces, à la mort du comte de Cossé, son frère, par provision du 12 septembre 1754 ; fut employé à l'armée d'Allemagne, par lettres du 1er mars 1757, commanda un corps de cavalerie à Neuss, passa avec ce corps au mois de mai à Wesel, contribua à la victoire remportée à Hastembeck, où il commandait la cavalerie ; concourut à la conquête de l'électorat de Hanovre ; commanda du côté de Zell trente-huit escadrons et quatre brigades d'infanterie, fut employé pendant l'hiver, par lettres du 29 novembre ; commanda un corps de cavalerie lors de la retraite de l'armée de cet électorat ; continua d'être employé à la même armée, sous le comte de Clermont, par lettres des 17 janvier et 1er mai 1758 ; se trouva à la bataille de Crewelt, et commanda pendant cette campagne, plusieurs corps à la tête desquels il se distingua. En 1759, il commanda la plus grande partie de la cavalerie de l'armée rassemblée à Arcan, sur la basse Meuse, conduisit une division de l'armée en marchant à l'ennemi, détaché ensuite avec un corps de troupes pour garder le pont de Coovelt sur la Verra, il fut attaqué et défait par le prince héréditaire de Brunswick, qui, à la tête d'un corps d'armée supérieure, se rendit maître du pont ; il se retira cependant en bon ordre, rejoignit l'armée quelques tems après, et rentra en France au mois de novembre. Il obtint le gouvernement de Sarre-Louis, par provision du 22 du même mois. Le Roi lui accorda les entrées de sa chambre au mois d'août 1760. Il fut nommé maréchal de France à la promotion du 1er janvier 1768 ; gouverneur de la province d'Aunis après la mort du maréchal de Senneterre ; remit ce gouvernement entre les mains du Roi, qui le nomma, le 21 octobre 1771, gouverneur de la ville, prévôté et vicomté de Paris. Il mourut à Paris le 17 décembre 1780, avec la ré-

putation d'un vaillant capitaine (1). Il avait épousé par contrat de mariage du 10 juin 1732, Marie-Joseph Durey de Sauroy, morte le 18 juin 1755, fille de Joseph Durey seigneur de Sauroy, et de Marie-Claire-Joseph d'Estaing du Terrail. De ce mariage sont issus :

1.° Louis-Joseph-Timoléon de Cossé, comte de Brissac, né le 28 avril 1733, colonel dans les grenadiers de France le 15 février 1749; colonel du régiment de Brissac, le 25 août de la même année, créé duc de Cossé en 1756. Il est mort, sans enfants le 29 août 1759, de son mariage, contracté le 30 août 1756, avec Marie-Gabrielle-Félicité Molé, née le 18 mars 1740, fille de Mathieu-François Molé, ancien premier président du parlement de Paris, et de Anne-Félicité Bernard ;

2.° Louis-Hercule-Timoléon, dont l'article suit ;

3.° Pierre-Emmanuel-Joseph-Timoléon, dit le *marquis de Thouarcé*, né le 15 février 1741, mort le 27 mai 1756.

XI. Louis-Hercule-Timoléon DE COSSÉ, duc de Brissac, pair et premier ou grand-panetier de France, marquis de Thouarcé, né le 15 février 1734, connu d'abord sous le nom de *marquis* de *Cossé*, fut capitaine de dragons dans le régiment de Caraman : guidon des gendarmes d'Aquitaine, le 28 janvier 1754; premier cornette des chevau-légers du même corps, le 6 juin 1758 ; mestre de camp du régiment de Bourgogne, cavalerie, le 9 février 1759; capitaine commandant des Cent-Suisses de la garde du Roi, et gouverneur de Paris sur la démission de son père, le 19 février 1775 ; chevalier des ordres du Roi le 26 mai 1776 ; maréchal de camp le 1er mars 1780; premier ou grand panetier ; duc et pair de France, après la mort de son

---

(1) Une note que je trouve dans les manuscrits de mon cabinet, dépeint en peu de mots le caractère et les belles qualités du maréchal duc de Brissac; elle est ainsi conçue :

« Sa valeur, sa politesse, sa manière de s'exprimer, tout an-
» nonçait la loyauté, la franchise d'un brave chevalier français.
» Il avait conservé l'ancien costume et il porta long-temps l'é-
» charpe et les deux queues. Le comte de Charolais le trouva un
» jour chez sa maîtresse, et lui dit brusquement : *Sortez, monsieur.* — Monseigneur, lui répondit le duc de Brissac, vos
» ancêtres auraient dit : *Sortons* ».

Ce dernier trait suffirait seul pour le caractériser.

père en 1781; commandant de la garde constitutionnelle du Roi Louis XVI. Connu par son dévouement et son inaltérable fidélité à ce vertueux et infortuné monarque, qu'il ne quitta pas un instant depuis le commencement de la révolution, jusqu'au jour où des vertus qui le rendaient digne d'un meilleur sort le firent traduire à la haute-cour nationale d'Orléans. Tout le monde connaît la fin tragique de ce preux chevalier, l'honneur de sa famille, massacré avec tant de barbarie à Versailles, le 9 septembre 1792. Il avait épousé, le 28 février 1760, Adélaïde-Diane-Hortense-Délie Mancini de Nevers, née le 27 décembre 1742, fille de Louis-Jules-Barbon-Mazarini-Mancini, duc de Nivernais, brigadier des armées du Roi, chevalier de ses ordres, et d'Hélène-Angélique-Françoise de Phélypeaux de Pontchartrain. De ce mariage sont issus:

1.° Adélaïde-Pauline-Rosalie de Cossé-Brissac, née le 23 janvier 1765, mariée le 28 décembre 1782, à Victurnien-Jean-Marie de Rochechouart, duc de Mortemart;
2.° Jules-Gabriel-Timoléon, né le 20 juin 1771, mort le 6 septembre 1775;

TROISIÈME BRANCHE.

X. René-Hugues-Timoléon DE COSSÉ, quatrième fils d'Artus-Timoléon-Louis et de Marie-Louise de Bechameil, appelé le comte *de Cossé-Brissac*, seigneur de Saulx et de Richebourg près Montfort-l'Amaury, né le 8 septembre 1702. D'abord mousquetaire, puis capitaine réformé au régiment de cavalerie de Brissac, par commission du 25 avril 1720. Il leva une compagnie par autre commission du 2 février 1727. Il obtint ce régiment sur la démission du duc de Brissac, son frère aîné, par commission du 6 septembre de la même année. Il commanda au camp de la Sambre, en 1730; à l'armée d'Italie, en 1733, et 1734; servait au siége de Pizzighitone, du château de Milan, en 1733, de Tortone, au mois de février; à la bataille de Parme, au mois de juin, à la bataille de Guastalla, au mois de septembre 1734; mestre de camp lieutenant du régiment Royal-Piémont. par commission du 20 juin 1735; se démit du corps qui portait son nom,

et rentra en France au mois de septembre suivant; fut fait brigadier des armées du Roi, par brevet du 1er janvier 1740; employé à l'armée du Bas-Rhin, sous le maréchal de Maillebois, par lettres du 1er août 1741; fit la campagne de Westphalie et de Bohême, en 1742; se distingua à la défense d'Eggenfeld, sous les ordres du prince de Conti, finit la campagne de Basse-Alsace, sous le maréchal de Noailles, par lettres du 1er août 1743; servit à l'armée d'Italie, par lettres du 1er février 1744; se trouva à la conquête du comté de Nice; à la prise de Villefranche et de Montalban; fut nommé maréchal des camps et armées du Roi, par brevet du 2 mai; servit au siége de Demont, à celui de Coni, et eut un cheval tué sous lui à la bataille qui se donna sous cette place. Employé à la même armée sous le maréchal de Maillebois, par lettres du 1er avril 1745, il concourut à la prise de plusieurs places dont on fit le siége, contribua au succès du combat de Rufudo; obtint le gouvernement de Saluces, par provision du 6 octobre; se distingua aux batailles de Plaisance et du Tidon; concourut à la défense de la Provence en 1746; fut nommé commandant de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 3 juin 1747, se trouva le même jour au passage du Var; contribua à le prise des retranchements de Villefranche et de Montalban, à la soumission de ces deux villes; à la prise de Vintimille, au ravitaillement de cette place, attaquée par les ennemis au mois d'octobre; fut créé lieutenant-général des armées du Roi, par pouvoir du 10 mai 1748, et menin de M. le Dauphin, le 1er octobre 1750. Il mourut le 21 août 1754, et avait épousé le 11 février 1744, Marie-Anne Hocquart, fille de Jean-Hyacinthe Hocquart, seigneur de Montfermeil et de Coubron, en l'Isle de France, morte le 1er octobre 1779. De ce mariage sont issus:

1.° Hyacinthe-Hugues-Timoléon, dont l'article suit;

2.° Jean-François-Paul-Timoléon, né le 13 août 1748, mort le 23 juillet 1754;

3.° François-Arius-Hyacinte-Timoléon, comte de Cossé, né le 1er décembre 1749, reçu chevalier de Malte, de minorité, mestre de camp commandant le régiment de Vivarais, infanterie, premier gentilhomme de la chambre de *Monsieur*, aujourd'hui Sa Majesté Louis XVIII; chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare; mort le 27 mai

1803; marié, par contrat signé du Roi et de la famille royale, le 27 mai 1781, à Marie-Adélaïde-Camille de la Forest d'Armaillé. De ce mariage sont nés:

a. Alexandrine-Camille, née le 22 mars 1783;

b. Adélaïde-Hyacinthe-Délie, née le 21 avril 1787;

c. Artus-Hugues-Gabriel-Timoléon, né le 13 janvier 1790, lieutenant-colonel, premier panetier de France.

4.° Emmanuelle-Marie-Anne, née le 30 septembre 1745, mariée, le 22 novembre 1763, à Louis-Marie, marquis de Pons, baron de Caseneuve, Balisac et Catelnau-de-Cernes, vicomte de Villambreau, marquis de Grignols, Captal de Puchagut, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, conseiller d'état d'épée, ambassadeur, morte le 10 mai 1796;

5.° Catherine-Louise, née le 30 novembre 1750.

XI. Hyacinthe-Hugues-Timoléon, marquis DE COSSÉ-BRISSAC, né le 8 novembre 1746, colonel d'infanterie et Menin de monseigneur le Dauphin, mestre de camp commandant le régiment Royal-Roussillon, brigadier de cavalerie, le 5 décembre 1781, mestre de-camp commandant le régiment de Colonel-Général, dragons, titré duc de Cossé, par brevet de l'an 1784, chevalier de Malte, à cause de sa première femme, qui avait aussi la croix de Malte, sa famille ayant donné plusieurs grands maîtres à cet ordre; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort le 19 juin 1813. Il avait épousé 1.°, par contrat signé par le Roi, le 18 août 1771, Marie-Louise-Antoinette-Charlotte-Françoise-Constance de Wignacourt, morte le 2 mai 1778; 2.°, le 24 mai 1784, Françoise-Dorothée d'Orléans, comtesse de Rothelin. Sont issus

Du premier lit :

1.° Augustin-Marie-Paul-Pétronille-Timoléon, dont l'article suit;

2.° Augute-Charles-Marie-Timoléon, né le 29 mars 1776, mort le 30 avril 1802. Il avait épousé, en 1797, demoiselle Anne-Françoise du Cluzel, dont il avait eu, outre un fils, mort en bas âge :

a. Charles-Marcel-Louis, né le 11 août 1800;
b. Marie-Anne-Esther, née le 13 septembre 1801.

3.° Anne-Pétronille-Constance-Sophie de Cossé-Brissac, mariée, le 8 mai 1788, avec Ange-Philippe Honoré, marquis d'Esterno, officier du régiment du Roi cavalerie, morte sans enfants, le 26 juin 1804;

Du second lit :

4.°, 5.° et 6.° Trois filles, mortes en bas âge;

7.° Désiré-Emmanuel-Délie-Louis-Michel-Timoléon de Cossé, comte de Brissac, né le 3 juillet 1793, chef d'escadron, gentilhomme d'honneur de S. A. R. monseigneur le duc de Berri.

8.° Augustine-Charlotte-Louise-Marie, née le 16 avril 1796;

9.° Blanche-Joséphine-Françoise-Louise, née le 6 mars 1797, mariée le 3 février 1813, à Armand-Auguste Corentin, marquis de Malestroit de Bruc, lieutenant-colonel, aide-major des Cent-Suisses.

XII. Augustin-Marie-Paul-Pétronille-Timoléon DE COSSÉ, duc de Brissac pair de France, né le 13 janvier 1775, volontaire dans la garde constitutionnelle du roi Louis XVI; a épousé, le 14 septembre 1795, Elisabeth-Louise de Malide. De ce mariage sont issus, outre plusieurs enfants, morts en bas âge:

1.° Joséphine-Constance-Léontine, née le 6 août 1802;

2.° Hyacinthe-Eusèbe-Timoléon, né le 30 octobre 1804, mort le 18 novembre 1815;

3.° Adélaïde-Pauline Victurnienne, née le 3 novembre 1808;

4.° Marie-Artus-Timoléon, né le 13 mai 1813;

5.° Marie-Constance-Eusébie, née le 27 décembre 1814;

6.° Armandine-Charlotte-Thérèse, née le 19 septembre 1816.

Armes: de sable, à trois fasces d'or, denchées en leur partie inférieure. Devise: *Æquabo si faveas.*

LAMBERT, famille noble originaire de Normandie, représentée par Joseph LAMBERT, directeur de la monnaie de Rouen. Il a épousé au Havre, le 28 février 1786, demoiselle Colombe-Henriette Homberg, native de Plimouth en Angleterre; de ce mariage sont sortis les enfants qui suivent :

1.° Alphonse Lambert, né à Rouen le 7 février 1787;

2.° Amédée Lambert, née à Rouen le 12 octobre 1788; il a épousé mademoiselle Sophie de la Métairie, le 28 février 1814, dont il a deux filles;

3.° Clarisse Lambert, née à Rouen le 23 septembre 1791;

4.° Henriette Lambert, née à Rouen le 18 juin 1798.

Armes : d'azur, à deux feuilles de chêne d'argent en chef, et un membre d'aigle contourné d'or en pointe.

FIN DU DIXIÈME VOLUME.

ERRATA.

ABZAC, tome I, page 190, ligne 35, au lieu de : maisons de la Provence, *lisez* maison de cette province. Page 191, ligne 28, au lieu de : 1787 (v.st.), *lisez* : 1287 (v. st.). Page 192, ligne 16, au lieu de : Barthelemi du Droch, *lisez* : Barthélemi du Drach. Page 192, ligne 20, au lieu de : Munzie, *lisez* : Monzie. Page 192, ligne 25, au lieu de : Montlatrue, *lisez* Montastruc. Page 193, ligne 9, au lieu de : maître, *lisez* : messire. Page 193, ligne 26 ; au lieu de : Bertrie, *lisez* : Bertric, Page 195, ligne 33, au lieu de : Sivrac, *lisez* : Siorac. Page 196, ligne 6 au lieu de : Berbignières, *lisez* : Berbiguières. Page 196, ligne 34, au lieu de : ces enfants, *lisez* : ses enfants. Page 197, ligne 31, au lieu de : Sivrac, *lisez* Siorac. Page 198, ligne 19, au lieu de : Devery, *lisez* : de Very. Page 199, ligne 2, au lieu d'Aymé, de Montlouis, *lisez* : d'Agnès de Montlouis. Page 200, ligne 44, au lieu de : successeur, etc., *lisez* : seigneur de Mondiol. Page 201, ligne 27, au lieu de : branche de la Ferre, *lisez* : branche de la Serre. Page 201, ligne 30, au lieu de : Gabrielle Cochet, *lisez* : Gabrielle Cothet. Page 201, lignes 33, 34 et 36, au lieu de : la Ferre, *lisez* : la Serre. Page 201, ligne 40, au lieu de : Beyrac, *lisez* : de Beynac. Page 202, ligne 7, au lieu de : Beaudel, *lisez* : Beaudet ou Baudet.

COURTARVEL, tome II, page 446, ligne 10, *lisez* : le premier, Louis-François-René, marquis de Courtarvel, colonel du régiment de Vivarais, en 1787, lieutenant-général des armées du Roi le 22 juin 1814, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis

Il a eu l'honneur de monter dans les carrosses du Roi et de suivre Sa Majesté à la chasse, le 20 mars 1781. Il a épousé, par contrat signé par le Roi et la famille royale, le 6 juillet 1783, Marie-Louise de Lambert, fille aînée de Henri-Joseph, marquis de Lambert, maréchal des camps et armées du Roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien inspecteur-général de cavalerie, membre du conseil de la guerre en 1787, gouverneur de la citadelle d'Arras, et officier-général au service de Russie en 1793, et de dame Marie Anisson-du-Perron.

DION, tome VII, p. 460. Cette ancienne et illustre famille, connue d'abord en Brabant, établie ensuite en Artois, descend d'Evrard de Dion, qui vivait en 900. Elle a fait partie du corps de la noblesse des états de cette province, et a fait les preuves de la cour, pour monter dans les carrosses de S. M.

Evariste de Dion vivait vers 1100.

Gilles de Dion, Ier du nom, seigneur de Dion, épousa Philippe de Wavre, petite-fille de Jean Ier, duc de Brabant.

La branche de Dion Wandonne est représentée aujourd'hui, par haut et puissant seigneur (1) messire Louis-Constant-Joseph, chevalier, baron de DION-WANDONNE, et autres lieux, né le 30 janvier 1750, qui a épousé Marie Jéromette, dame de Dion de Ricquebourg, sa cousine germaine, fille d'Antoine-Tranquillain de Dion de Ricquebourg, chevalier, seigneur de Ricquebourg, capitaine au régiment de la Vieille-Marine, et de dame Josephe-Ulphe Pélagie de Brunet de Bertrancourt. Il a de ce mariage :

1.° Philippe-Louis-Joseph, chevalier, né le 5 novembre 1796, baron de Dion-Wandonne, gen-

---

(1) On voit dans un grand nombre d'actes et dénombrements les membres de cette famille qualifiés *haut et puissant Seigneur*, *Monseigneur*, etc.

darme de la garde ordinaire du Roi, en 1814 et 1815. Il a fait la campagne de Béthune, et a rejoint à Arras, le 2 juillet 1814, l'état-major du département, commandé par monsieur le comte de Bourbon-Busset. Il est actuellement lieutenant au deuxième régiment d'hussards de la Meurthe ;

2.° Charles-Edouard-Joseph, chevalier, baron de Dion, frère jumeau du précédent, capitaine dans la garde nationale du canton de Fauquemberg, légion d'Aire, département du Pas-de-Calais ;

3.° Henri-Tranquillain-Joseph, chevalier de Dion, né le 25 octobre 1798, qui, à l'époque de l'usurpation, est parti pour offrir ses services en qualité d'officier des volontaires royaux du Pas-de-Calais, organisés ;

4.° Sophie-Marie-Louise de Dion-Wandonne, née le 21 août 1800.

Page 468, rétablissez ainsi le degré XII : Jean-Baptiste-Marie de Dion, chevalier, baron de Dion de Ricquebourg, né le 28 septembre 1768, entra officier à la suite du régiment des grenadiers Wallons, au service du Stathouder de Hollande, en 1777 ; sous-lieutenant le 10 janvier 1787, au service de S. M. le roi de France : lieutenant en juin 1791, au régiment d'Auxerrois, infanterie, a émigré le 22 du même mois, pour la formation du cantonnement d'Ath, sous les ordres de monseigneur le duc de la Châtre ; s'est trouvé à l'affaire de Quiévrain, en avril 1792, a fait les campagnes dans l'armée de monseigneur le duc de Bourbon, jusqu'au licenciement ; passa dans l'armée anglaise, et ensuite en Suède, où il a servi dans la marine. Il a été nommé capitaine et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par ordonnance de S. M. Louis XVIII, du 21 août 1816, qui, par une décision du 25 septembre suivant, lui a accordé une solde de retraite de 1049 fr.. en récompense de ses services, blessures et infirmités. Il épousa, etc.

Page 469, ajoutez à l'article de Louis-François, comte de Dion, que le Roi lui a accordé le grade de colonel au mois de septembre 1816.

Des lettres patentes ont, de toute ancienneté, accordé à

tous les membres de cette famille, le titre de *chevalier*.

Armes: D'argent, à l'aigle éployée de sable, chargée sur l'estomac d'un écusson du même, surchargé d'un lion d'or, et bordé engrêlé du même. Couronne de prince. Tenants : deux sauvages armés de massues levées, couronnés et ceints de lauriers. Devise *Domine ad adjuvandum me festina*.

FREMOND DE LA MERVEILLÈRE, tom X, page 326, ligne 8. M. d'Ajot, maréchal de camp du génie, *ajoutez :* cordon rouge.

LANGLOIS D'ESTAINTOT. LANGLOIS DU BOUCHET, page 353. Bigot de Goumenil, *lisez :* Bigot de Sousmenil, page 354. Les seigneurs de la Trimouille et de Pernes, et Guillaume Langlois, évêque de Gers, *lisez:* des seigneurs de la Trémoille et de Termes, et Grégoire Langlois, évêque de Sées.

Page 355. Fille du marquis de Bonneval et petite-nièce du bacha de ce nom, *lisez*: fille du marquis de Bonneval, petit- neveu du bacha et de Marie-Marguerite-Henriette Frezeau de la Frezelière, d'une très ancienne maison de l'Anjou.

MAUSSAC, famille ancienne, dont la généalogie est mentionnée page 137, tom. 9 du Nobiliaire de France, il faut ajouter au degré IX, article 1.° de Charles-Antoine de Maussac, le titre de *comte ;* et au degré X, page 143, article de Jean de Maussac, le titre de *vicomte* ,d'après les pièces authentiques, à nous fournies, qui autorisent lesdites qualifications.

ROBERT, tom. X, page, rétablissez ainsi les armes : coupé, au 1 d'azur, au chevron d'argent, surmonté d'un croissant du même, et accompagné en chef de quatre étoiles d'or en pal ; au 2 de gueules, à la couronne d'or.

TILLY, tome VIII, page 263, ligne 34, au degré VII, *ajoutez* 3.° Henri de Tilly, qui vivait en 1320, Raoul de Tilly, seigneur d'Escarbouville, son neveu, et en a hérité.

Page 271, ligne 30, après de Tilly-Blaru, d'Escarbouville, *ajoutez*: et leurs branches.

Page 272, ligne 28, 1815, *lisez* 1805.

Page 273, degré XIX, Pierre, marquis de Tilly, *ajoutez* qu'il servit dans les chevau-légers.

Page 274, ligne 27, degré XX, né le 23 octobre 1736, *lisez*: le 22 décembre 1736. Même degré, article 1.° *ajoutez* après le mot, *dit d'Escarbouville,* qu'il a été placé par S. M. à l'école royale militaire de Tiron, et de là, comme cadet-gentilhomme à celle de Paris.

Page 275, articles 3.° et 4.°, *ajoutez*: qu'elles ont été élevées à l'école royale de Saint-Cyr.

Page 275, *ajoutez* à l'article de monsieur le comte Clément de Tilly qu'il a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, au mois de janvier 1817.

Page 277, *ajoutez* à la fin de l'article, que la note sur l'origine des armoiries de la maison de Tilly, a été fournie par M. de Tilly de la Maulnière.

Armes des familles alliées à la branche de Tilly de Prémarest :

Page 272, *de Garsalle* : d'argent, au croissant de gueules.

Page 273, *De Vallée*: écartelé, au 1 d'or, à trois bleuets ou fleurs d'aubifoin d'azur, au 2 de gueules, au heaume d'argent taré au tiers; au 3 d'or, à trois tourteaux de gueules; au 4 d'argent, à trois trèfles de sinople.

Page 273, *De Guéroult* : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois branches de chêne de sinople, fruitées chacune d'un gland d'or. M. Guéroult de Boisclereau, menbre de la Chambre des Députés, en 1816, est de cette famille.

Page 274, *Champion de Quincé*: d'azur, à trois roses d'argent, boutonnées d'or.

Page 275, *Lancreau de Bréon*: d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois roses de gueules, boutonnées d'or.

VERDONNET, tome X, page 204, ligne 36, après 9 février 1610, *lisez* : 3.° etc.

Page 213, dernière ligne, *Du* Roure, *lisez* : *De* Roure.

FIN DE L'ERRATA

TABLE GÉNÉRALE

DES MAISONS ET FAMILLES

MENTIONNÉES

DANS LES DIX PREMIERS VOLUMES

DU NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

A

B

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K

L.

M.

N

O

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.



IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE, J. ROBERT.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC